PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

de l'ex-Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre

Rapport de présentation :

Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

4 février 2020

AGENCE RIVIERE - LETELLIER
BIOS
JEAN-MARIE PHILIBERT

Sommaire

I. INTRODUCTION p. 4
a. Situation et contexte
b. Présentation générale
c. Cadre juridique et institutionnel
d. Contexte réglementaire et politique
e. Programmes et instruments d'action publique
f. Un cadre administratif en réponse à des enjeux communs
g. Contexte géo-culturel
h. Armature urbaine et organisation territoriale

II. DYNAMIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET DE LOGEMENT p.17
***1. État des lieux et dynamiques socio-démographiques* p. 18**
a. Un territoire longtemps en dépeuplement, mais dont la décroissance semble freinée
b. Une décroissance de la population qui concerne la majeure partie du territoire
c. Une population âgée et vieillissante
d. Une évolution démographique dépendante de l'arrivée de nouvelles populations
e. Une population bien ancrée dans le territoire
f. Le profil des personnes qui quittent le territoire
g. Le profil des nouveaux habitants du territoire
h. Migrations résidentielles : origines et destinations
i. Une population qui ne poursuit pas de longues études
j. Une forte présence de retraités

***2. Dynamiques de l'habitat et du logement* p. 34**
a. Une évolution sensible des modes d'occupation, conséquence du dépeuplement
b. Une construction neuve au ralenti
c. Une spécialisation de la production dans le logement individuel pur
d. Estimation du « point mort » du logement
e. Une population de propriétaires vivant en maison, des petits ménages dans des logements surdimensionnés
f. Un parc de logement ancien, sujet à la vacance
g. Un parc potentiellement indigne préoccupant
h. Du logement social concentré dans les pôles du territoire
i. Logement social : profil de la demande
j. Autres formes d'hébergements sur le territoire

***SOCIO-DÉMOGRAPHIE ET LOGEMENT : SYNTHESE ET ENJEUX* p. 48**

III. EQUIPEMENTS ET SERVICES p . 50
***1. Équipements et services scolaires et de formation* p. 51**
a. Qualification de la population : un rattrapage en cours, mais qui marque le pas chez les femmes
b. Des effectifs scolaires en hausse dans le primaire...
c. ...mais en baisse dans le secondaire
d. Des affectations en collège et lycée différentes selon le département d'origine
e. Une formation supérieure et professionnelle de proximité axée sur les spécialisations du territoire

***2. Équipements et services de santé* p. 57**
a. Une offre de santé de proximité qui joue un rôle indispensable
b. Des structures pour personnes âgées en capacité de répondre aux besoins
c. Une offre en équipements hospitaliers éloignée du territoire
d. Une accessibilité aux soins limitée et fragile
e. Un territoire qui cumule les difficultés socio-sanitaires, en lien avec son profil socio-économique

***3. Équipements et services culturels, sportifs et de loisirs* p. 64**
a. Une dynamique associative et festive active
b. Des équipements sportifs privés qui complètent l'offre publique et participent à l'attractivité du territoire
c. Un cadre naturel et paysager aptes aux activités de pleine nature
d. Des équipements culturels principalement concentrés dans les pôles...
e. ...mais un dynamisme événementiel également visible sur l'ensemble du territoire
f. Une offre contribuant à l'attractivité du territoire et la consolidation de son identité

***4. Équipements et services publics* p. 71**
a. Des services aux publics concentrés dans les deux pôles

V. MOBILITÉS, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT p. 75
***1. Réseaux, infrastructures et services* p. 76**
a. Réseau ferroviaire
b. Réseau routier
c. Sécurité routière
d. Transports en commun
e. Voies cyclables et randonnée
f. Pratiques de mobilité alternative

2. *Parts et modes de déplacements* p. 83
a. Modes de déplacements pendulaires
b. Distances et temps de trajet domicile-travail
c. Flux domicile-travail et études : destination des déplacements
d. Flux domicile-travail et études : origine des déplacements
e. Mobilités professionnelles internes
f. Mobilités professionnelles externes

***EQUIPEMENTS, SERVICES ET MOBILITÉS : SYNTHESE ET ENJEUX* p. 90**

IV. DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET TOURISTIQUES p.92
a. Profil socio-économique
b. Emploi et activité
c. Identité de la structure économique locale
d. Foncier économique
e. Locaux d'activités économiques
f. Activité touristique
g. Offre commerciale
h. Activités agricoles

***SOCIO-ÉCONOMIE, COMMERCE ET TOURISME : SYNTHESE ET ENJEUX* p. 107**

VI. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIEL D'OPTIMISATION DU FONCIER p. 110
a. Bilan de l'artificialisation des sols 2009-2017
b. Rappel des prescriptions du SCOT en matière de densité et d'optimisation du foncier
c. Potentiel d'optimisation du foncier

VII. STRUCTURE URBAINE ET CONTEXTE PATRIMONIAL p. 117
***1. Formes, structures et composantes urbaines* p. 118**
a. Des formes urbaines diversifiées héritées de l'histoire
b. Structures urbaines : quatre types distincts
c. Formes récentes de l'urbanisation
d. Entrées de villages : caractère, transition paysagère et limites traditionnelles
e. Entrées de villages : urbanisation en rupture avec le tissu ancien
f. Entrées de village : zones commerciales et industrielles
g. Espaces publics : : caractéristiques et usages
h. Faiblesses de la structure urbaine du territoire (SCOT)

2. *Contexte patrimonial et architectural* p. 130
a. Une variété de types architecturaux vernaculaires
b. Formes d'habitat
c. Héritage agricole
d. Matériaux
e. Intérêt architectural et protection du patrimoine bâti du territoire
f. Architecture contemporaine
g. Un patrimoine historique et culturel riche et diversifié
h. Patrimoine protégé
i. Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la Puisaye nivernaise
j. Localisation des éléments protégés du territoire

VIII. ANALYSE PAYSAGÈRE p. 146
a. Caractérisation paysagère (Atlas des paysages Yonne)
b. Enjeux paysagers (Atlas des paysages Yonne)
c. Caractérisation paysagère (Atlas des paysages Nièvre)
d. Enjeux paysagers (Atlas des paysages Nièvre)
e. Caractérisation et enjeux paysagers (Atlas des paysages Bourgogne)
f. Protections et enjeux paysagers dans le PLUi de la Puisaye nivernaise
g. Eléments paysagers à valoriser au SCOT PPFVY
h. Altitudes, points de vue remarquables, routes-paysage et itinéraires de découverte
i. Typologie des vues remarquables
j. Contribution des cultures à l'identité paysagère
k. Synthèse paysagère : un territoire divisé en trois entités

***ANALYSE PAYSAGÈRE : SYNTHESE ET ENJEUX* p. 163**

IX. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT p. 164
a. Données Physiques *p. 165*
b. Climat Air et Energie *p.180*
c. Contexte Environnemental *p. 188*
d. Eau et Réseaux *p. 223*
e. Risques et Nuisance *p. 234*

***ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : SYNTHESE ET ENJEUX* p. 252**

ENJEUX TRANSVERSAUX DU TERRITOIRE p. 254

Annexes p.256
Analyse du potentiel d'optimisation de l'espace bâti

I. INTRODUCTION

a. Situation et contexte

L'ancienne communauté de communes Portes de Puisaye Forterre (ex-CCPPF) se situe dans la région administrative Bourgogne-Franche-Comté, dans les département de l'Yonne (89) et de la Nièvre (58).

Le territoire est situé (à partir de Saint-Sauveur-en-Puisaye) à 150 km de Paris, à 100 km de Troyes et d'Orléans, 85 km de Bourges, 70 km de Nevers, 65 km de Sens, 55 km de Montargis, 44 km de Joigny, 34 km d'Auxerre, 31 km de Cosne-Cours-sur-Loire.

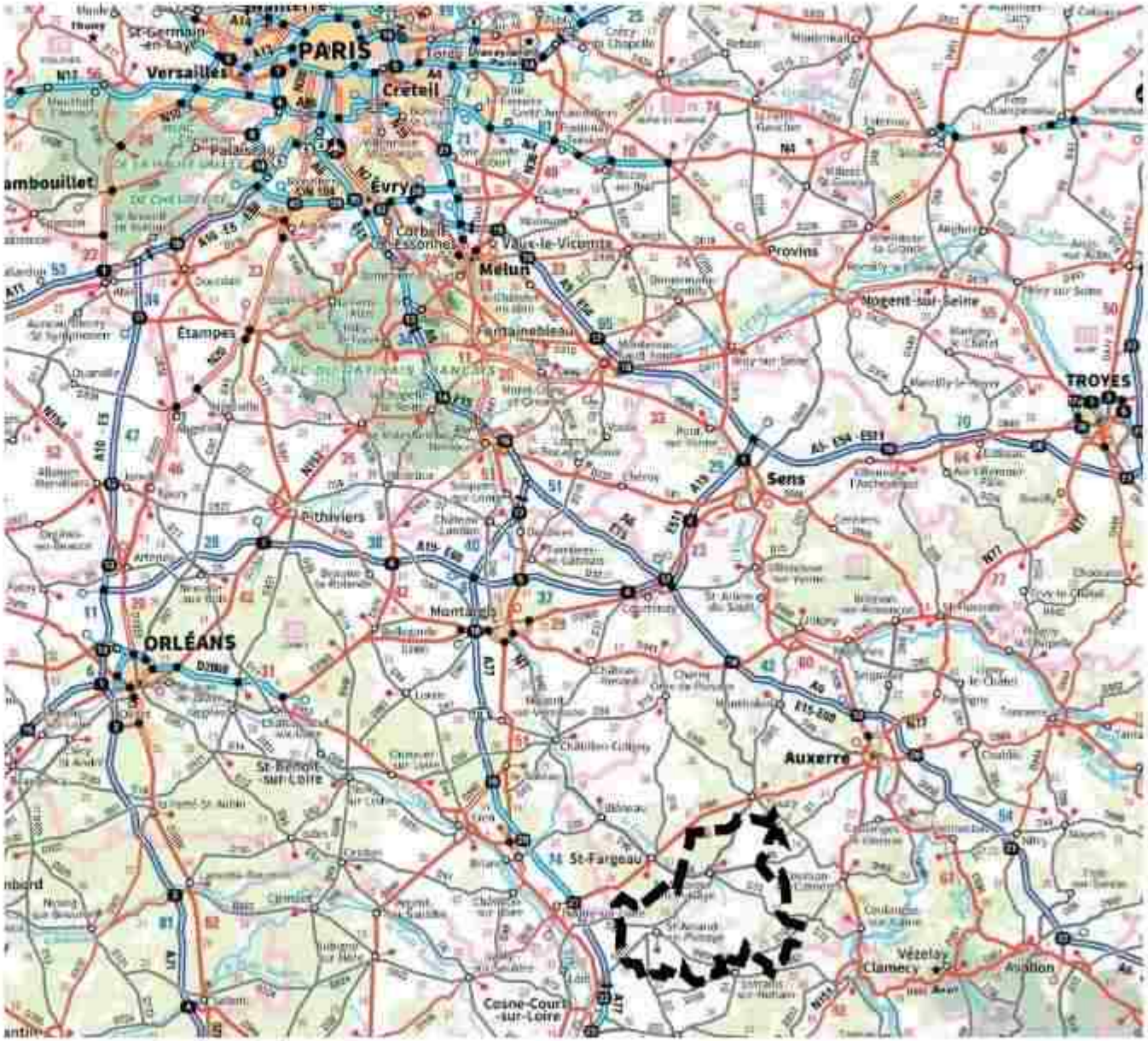

Source : IGN/Géoportail

b. Présentation générale

La Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre est née le 1er janvier 2013, de la jonction entre la Communauté de Communes de la Puisaye-Nivernaise avec la Communauté de Communes de Saint-Sauveur-en-Puisaye. La commune d'Etais-la-Sauvin, issue de la Communauté de Communes du pays de Coulanges-sur-Yonne, a intégré l'ensemble. Elle comptait jusqu'à sa dissolution 9.350 habitants, pour 18 communes.

Le 31 décembre 2016, elle est dissoute pour intégrer la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, résultat d'une fusion avec d'autres Communautés de Communes avoisinantes : Cœur de Puisaye, Forterre Val d'Yonne, Charny Orée de Puisaye, et Pays Coulangeois. Le 1er janvier 2017 est donc créée la Communauté de Communes de Puisaye Forterre, qui rassemble 58 communes pour 35.068 habitants (2016).

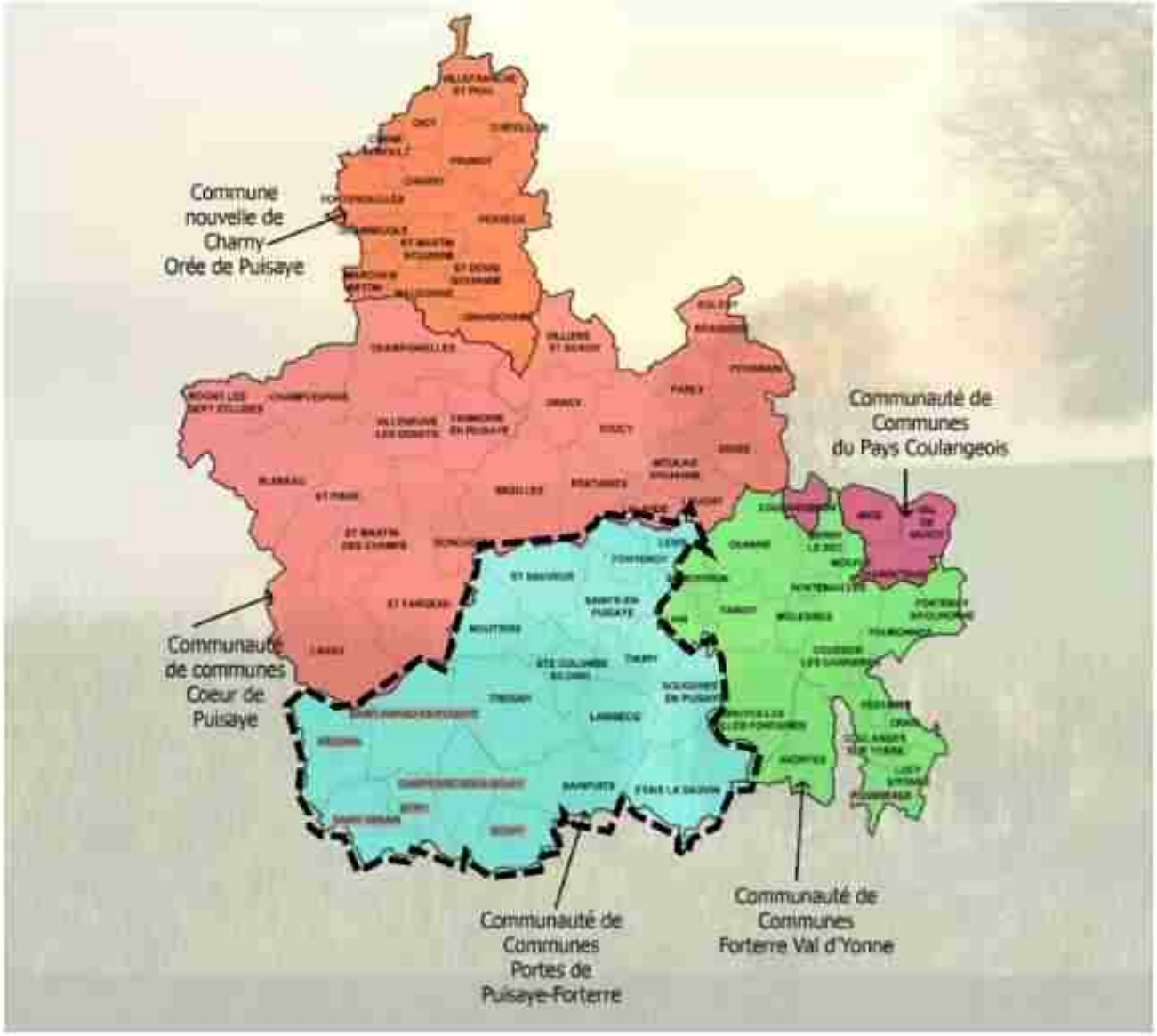

Source : www.puisaye-forterre.fr

Le territoire de l'ancienne CCPPF s'étend sur une surface de 508,3 km2, et compte 8 853 habitants (population municipale, INSEE 2015) pour une densité de population de 17,4 habitants/km².

Elle est composée jusqu'au 31 décembre 2018 de 18 communes* : **Arquian, Bitry, Bouhy, Dampierre-sous-Bouhy, Etais-la-Sauvin, Fontenoy, Lévis, Moutiers-en-Puisaye, Sainpuits, Saint-Amand-en-Puisaye, Sainte-Colombe-sur-Loing, Saints-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saint-Vérain, Sougères-en-Puisaye, Thury, Treigny.**

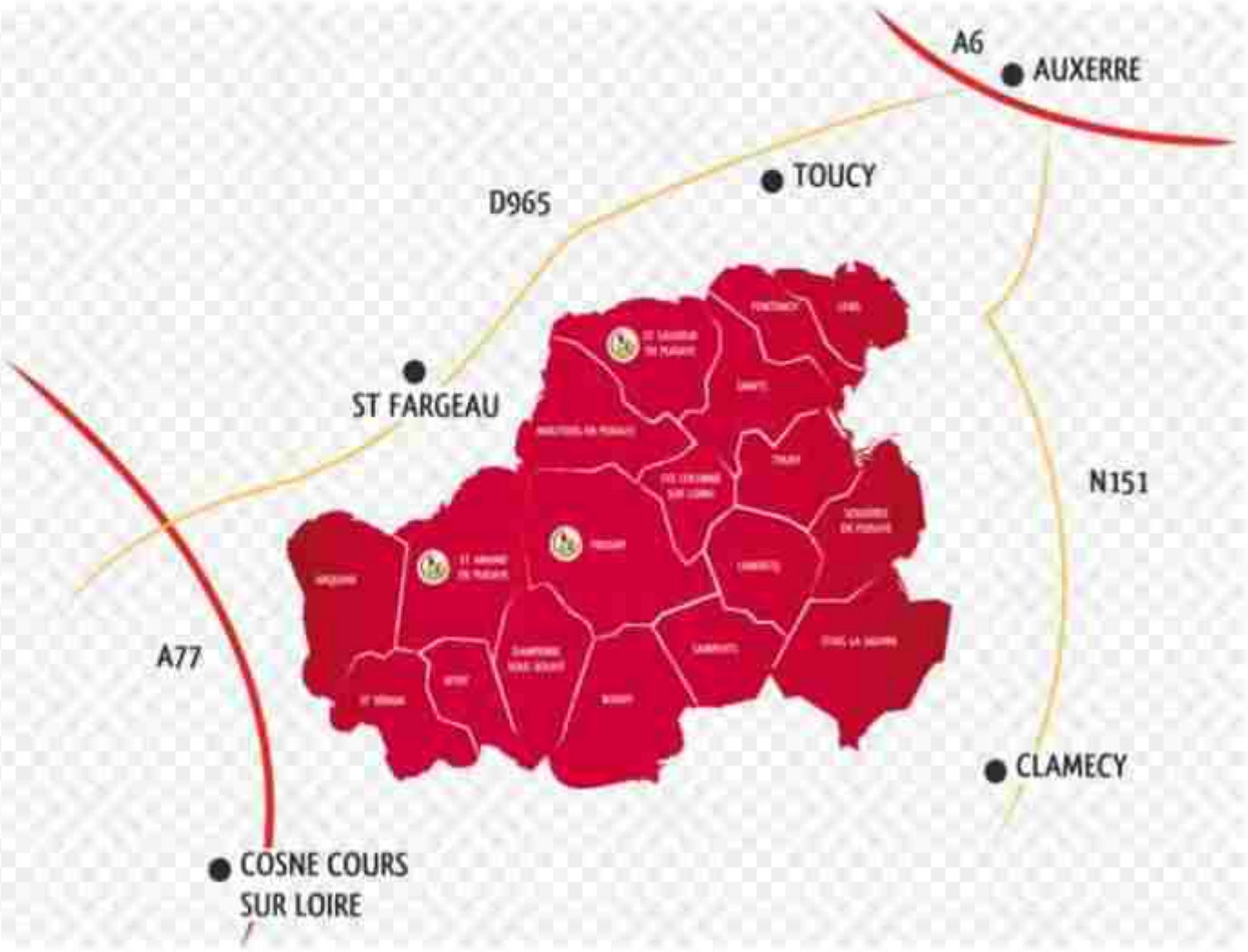

Source : www.puisaye-forterre.fr

* *Sainte-Colombe-sur-Loing a fusionné au 1er janvier 2019 avec Treigny pour former la commune nouvelle de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe. Compte-tenu du fait que cette fusion soit advenue durant le processus d'élaboration du PLUi, et que les données INSEE ne sont pas encore connues pour la commune nouvelle, la plupart des données présentées dans le diagnostic présenteront Treigny et Sainte-Colombe séparément.*

c. Cadre juridique et institutionnel

La Communauté de communes Portes de Puisaye Forterre a prescrit lors du conseil communautaire en date du 25 novembre 2015, l'élaboration d'un PLUi conformément à la loi n°2003-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, à la loi n°2003-590 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (Grenelle II).
Par application de la loi NOTRe, une nouvelle Communauté de Communes est née au 1er janvier 2017 : la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.

Issue de la fusion des Communautés de Communes de Cœur-de-Puisaye, Portes-de-Puisaye-Forterre, Forterre-Val-d'Yonne, elle intègre aussi les communes de Charny-Orée-de-Puisaye, Charentenay, Coulangeron, Migé et Val-de-Mercy ainsi que le Syndicat mixte de Puisaye et le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR).
La CCPF comptait 58 communes et 35 068 habitants en 2016 (57 communes depuis le 1/01/19).

la communauté de communes de Puisaye-Forterre est donc maître d'ouvrage de la mission de réalisation du PLUi partiel sur le périmètre d'action de l'ancien territoire de la communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre.

Les objectifs de l'élaboration du PLUi tels que précisés par la délibération du 25/11/2015 sont les suivants :

-élaborer un projet de territoire concerté à l'échelle du périmètre de la Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre ayant pour objectif le maintien et le développement des populations et des activités, et ce, dans une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.
-se doter d'un outil de gestion de l'espace conforme au projet de développement partagé entre les communes, la Communauté de Communes et les acteurs du territoire.
-définir des règles locales d'urbanisme précises pour faciliter la compréhension des droits et devoirs des habitants, acteurs économiques et collectivités territoriales en matière d'utilisation du foncier.

Compétences de la CCPF

► ***Compétences obligatoires***

. Aménagement de l'espace (urbanisme)
. Développement économique
. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

► ***Compétences optionnelles***

. Protection et mise en valeur de l'environnement
. Politique du logement et du cadre de vie
. Création, aménagement et entretien de la voirie
. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
. Action sociale d'intérêt communautaire

► ***Compétences facultatives***

. Aménagement numérique et téléphonie mobile
. En matière de tourisme
. En matière sportive
. En matière culturelle
. Fourrière animale
. Contractualisation

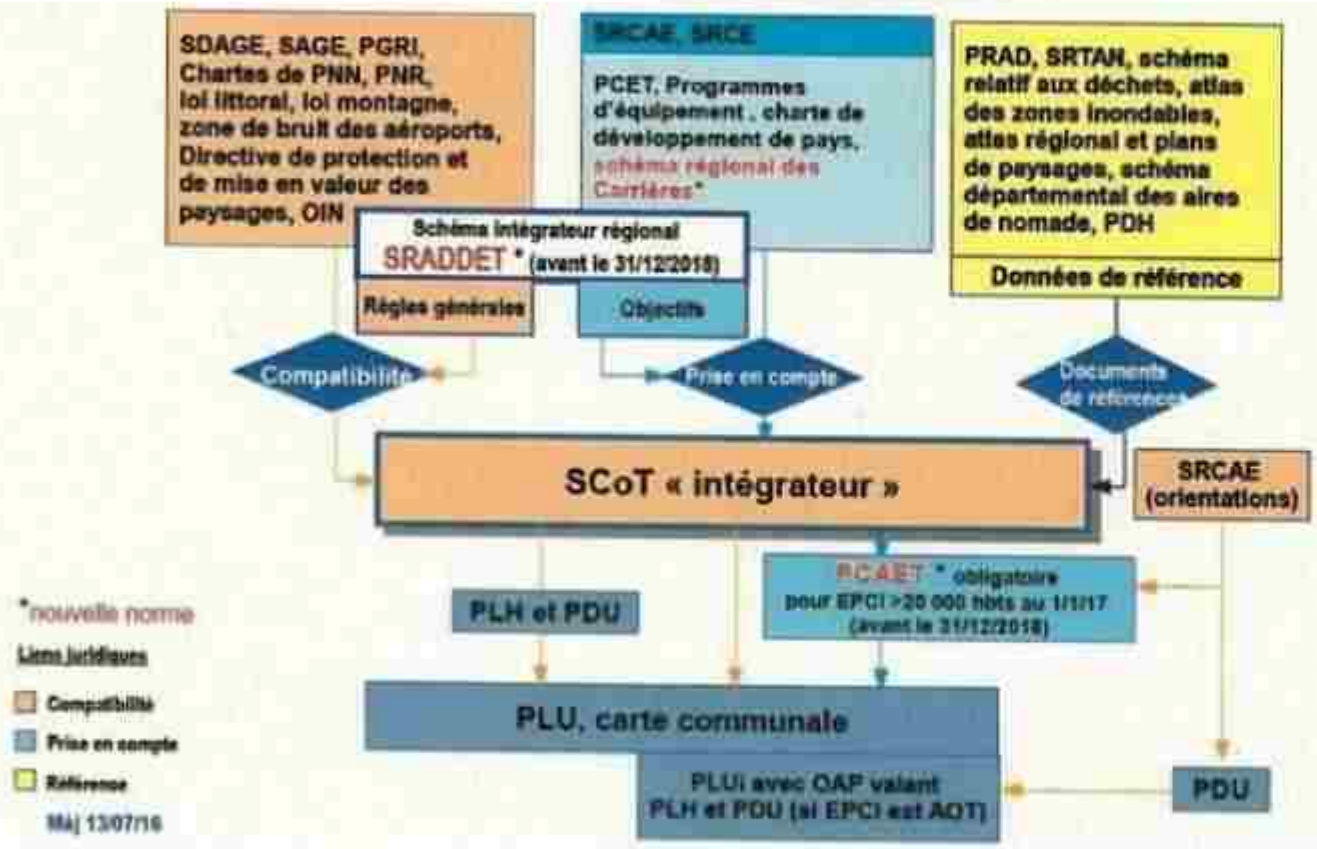

L'articulation du PLUi avec les documents de rang supérieur

Le SCOT du de Puisaye Forterre Val d'Yonne est opposable aux documents d'urbanisme locaux dont les PLUi selon un principe de compatibilité.

Le Porter à la connaissance de l'Etat (communiqué le 14/03/2019) indique que le PLUi

- doit être compatible avec :
. le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021,
. le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2016-2021 et le PGRI du bassin Loire-Bretagne,

- qu'il devra prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bourgogne, approuvé le 16 mars 2015

– que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET, lancé en janvier 2017), le plan régional d'agriculture durable (PRAD), le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF, validé le 11/03/2013), le plan de gestion des déchets, le schéma départemental des carrières (approuvé le 10/09/2012), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET, lancé le 28/03/2018, la stratégie et le programme d'action sont approuvés par délibération du 15 mai 2019) pourront aider à l'élaboration du PLUi.

d. Contexte réglementaire et politique

Le SCoT

Le Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne (aujourd'hui fusionné avec la CCPF) s'est engagé en 2012 dans l'élaboration d'un SCoT. Après trois années de travail en lien avec les collectivités et les forces vives du pays, le SCoT est approuvé le 19 décembre 2016.
Le SCoT de la Puisaye Forterre Val d'Yonne est un document global de planification et de prospective à l'échelle de 4 anciennes communautés de communes et qui engage 58 communes et près de 35 000 habitants dans un projet de territoire à l'horizon 2035.

Le PADD est structuré en trois grands principes, eux même déclinés en objectifs puis en sous-objectifs.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés, et les grands équilibres entre les urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers.

Le PLUi ex Portes de Puisaye-Forterre devra être compatible avec les dispositions du SCoT.

Documents d'urbanisme en vigueur

Le 21 septembre (avant la fusion entre les communautés de communes), l'ex-communauté de communes Puisaye-Nivernaise (concernant seulement les 6 communes de la Nièvre : Arquian, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Vérain, Dampierre-sous-Bouhy, Bouhy) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui a été approuvé le 11 octobre 2016, ainsi qu'une Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine intercommunale (AVAP), devenue depuis Site patrimonial remarquable.
Le territoire comprend 1 PLUi sur les communes de la Nièvre, 1 POS en sursis jusqu'au 31/12/2019 et une carte communale. Les autres communes relèvent donc du Règlement national d'urbanisme.

e. Programmes et instruments d'action publique

TEPos/TEPCV

Le Pays de Puisaye-Forterre fait partie des 11 intercommunalités de Bourgogne lauréates fin 2013 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) TEPos (Territoire à énergie positive) copiloté par l'ADEME et la région Bourgogne.

L'objectif est de faire de la transition énergétique un levier de développement pour le territoire en travaillant de manière simultanée sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Un territoire à Energie Positive est un territoire dont les besoins ont été réduits au maximum et sont couverts par des énergies renouvelables locales. Devenir TEPos, c'est valoriser ses ressources énergétiques (solaires, éolien, biomasse, biogaz, bois...), se situer dans une démarche de transition, voire d'autonomie énergétique et s'inscrire dans une dynamique de création de richesse et d'activités locales. Les documents d'urbanisme et d'aménagement ont une portée structurante sur le devenir de ces enjeux énergétiques au sein du territoire. Ils conditionnent en effet sur le long terme la performance énergétique des constructions, l'évolution des besoins de mobilité, le développement des réseaux et infrastructures énergétiques.

Les objectifs de la CCPF sont les suivants :
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4).
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 :
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Quelques actions déjà engagées sur le territoire de l'ex-CCPPF :

- **Développer la production de l'énergie éolienne** afin de valoriser et de promouvoir le développement des énergies renouvelables et contribuer aux objectifs français relatifs à l'énergie éolienne, la Communauté de communes a engagé une réflexion sur la mise en place d'un projet éolien, notamment sur la partie nivernaise (à Bouhy/Dampierre-sous-Bouhy, le parc est achevé).

- **Favoriser l'utilisation du bois énergie** dans les projets opérationnels, notamment dans des bâtiments publics s'étant dotés de chaufferie bois :
  - collège et EMA-CNIFOP à Saint-Amand
  - Maison de santé Amandinoise à Saint-Amand
  - EHPAD Les Ocrières, écoles maternelles et primaires et Centre Social et Culturel à Saint Amand
  - Mairie, écoles maternelles et primaires, logements communaux à Arquian notamment.

- **L'habitat et la maitrise de l'énergie** par le programme local de l'habitat sur la partie nivernaise qui complète financièrement les dispositifs du Conseil départemental de la Nièvre : le fond nivernais d'aide à la maitrise de l'énergie, et le programme d'intérêt général « Habiter mieux » du pays de Puisaye Forterre (diagnostic, accompagnement des ménages sur les plans techniques, financiers et administratifs). Un réseau d'éclairage public est cofinancé par la Communauté de communes des Portes de Puisaye Forterre qui vise à réduire la consommation d'énergie, réduire les émissions de CO2 et respecter l'efficacité lumineuse fixée à 70 lm/w (lumen par watt).

PIG Habitat

L'ancien Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne d'Yonne ainsi que les Communautés de Communes qui le constituait ont engagé un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'Amélioration de l'Habitat du 21 septembre 2016 au 20 septembre 2019. L'ex Communauté de communes Portes-de-Puisaye-Forterre a délibéré le 26 avril 2016 sur les problématiques de l'Amélioration énergétique de l'habitat, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne et la revitalisation des centres-bourgs.

Le PIG se fixe un objectif de réhabilitation de 243 logements sur 3 ans répartis comme suit :
- 225 logements de Propriétaires Occupants (PO) ;
- 18 logements appartenant à des Propriétaires Bailleurs (PB)

Il s'agira de :
- Lutter contre la précarité énergétique sur 171 logements occupés par leur propriétaire dont :
  - -150 propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergie (25% de gain minimum) dans le cadre du Programme Habiter Mieux.
  - -15 propriétaires occupants réalisant des travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé d'économies d'énergie (Double thématique)
  - -6 propriétaires occupants réalisant des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie (Double thématique)
- Adapter 60 logements de propriétaires occupants (handicap, personnes âgées) pour améliorer les conditions de vie des occupants et favoriser leur maintien à domicile.
- lutter contre les logements indignes ou dégradés en réhabilitant 15 logements occupés par leur propriétaire
- revitaliser les centre-bourgs en finançant et en conventionnant 18 logements locatifs dans les centre-bourgs désignés. Ces projets répondront à tout ou partie des objectifs et priorités du PIG : Habitat indigne ou dégradé, RSD-décence, Salubrité-Sécurité, Amélioration énergétique, Adaptation.

Les résultats des deux premières années du PIG sont les suivants :
- 93 dossiers pour l'année 1 (20 de plus par rapport à ce qui été prévu)
- 98 dossiers pour l'année 2 (25 de plus par rapport à ce qui été prévu)

Contrat de ruralité

Il fixe des objectifs aux enjeux de territoire tels que :

Accessibilité aux services et aux soins
Par un maillage de services avec une offre en équipements et en services en cours d'adaptation aux besoins nouveaux ainsi qu'un accès aux soins et santé publique.

Développement de l'attractivité
Traduit par des objectifs économiques (industrie et artisanat, emploi et formation), d'agriculture et de forêt, ainsi que de tourisme.

Redynamisation des bourgs-centres
Qui vise à soutenir la proximité commerciale, réhabiliter le parc de logement ancien et inadapté ainsi que la requalification des centres-bourgs, voire sa dé-densification afin de relancer l'attractivité du parc de logements existant. Dans le territoire ex-CCPPF sont concernés les pôles de proximité de Saint-Sauveur, Saint-Amand et Etais-la-Sauvin.

Mobilités
- *Mobilité des personnes : développer le maillage des modes de déplacements durables (liaisons douces, transports alternatifs, covoiturage...), réduire les besoins de déplacements longs en privilégiant la mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle et en développant l'emploi local. Par ailleurs, l'enjeu est aussi celui d'informer, sensibiliser les personnes sur les alternatives à la voiture individuelle et faire connaitre l'existant en matière d'offre de transport.*
- *Aménagement numérique : résorber les zones blanches et grises du territoire (objectif de couverture de 62% de la population de l'Yonne en THD d'ici 2022 selon le SDTAN), par la conduite d'opérations (« France Très Haut Débit », « Zones Blanches-Centres Bourgs »).*

Transition écologique et énergétique
Protéger le patrimoine naturel riche du Pays, mettre en valeur et protéger la trame verte et bleue du territoire, en particulier le bocage et l'eau, et valoriser les déchets. Viser l'autonomie énergétique à partir des ressources du territoire.

Cohésion sociale
Garantir une qualité de services et des conditions d'accès, faciliter l'accès à la pratique culturelle, artistique et sportive pour le plus grand nombre, maintenir une animation locale.

f. Un cadre administratif en réponse à des enjeux communs

Avant les fusions, les territoires de la Puisaye et de la Forterre étaient liés depuis plusieurs dizaines d'années au Pays de Puisaye-Forterre qui a antérieurement créé un comité de développement agricole de Puisaye (pour des raisons de problématiques agricoles communes), cette première étape a été suivie d'une démarche collective dans le cadre du dispositif tourisme « Pays d'accueil ».
En effet les communes de l'ex Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre partagent des aspects communs qui les lient :

- **Des enjeux de territoire identique** : cette ancienne communauté de communes a un territoire fortement rural, des bassins d'emplois éloignés (Belleville, Toucy, Cosne ou encore Auxerre). C'est un territoire aux richesses historiques et culturelles tournées autour du paysage agricole (bocages) et du bâti (châteaux, églises), mais également autour des savoir-faire (présence de nombreux artisans d'art notamment autour de la poterie). Cet EPCI bien que bénéficiant d'atouts touristiques et culturels, qui se traduit par la présence importante de résidences secondaires, connait aujourd'hui un développement économique limité et une situation démographique défavorable.

- **Des enjeux de politique publique** : en effet l'ex communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre a développé des politiques convergentes notamment au travers du développement des services aux personnes comme réponse au renforcement de l'attractivité du territoire et comme source génératrice d'emplois. L'énergie, la mobilité et l'habitat sont également des enjeux importants autour desquels sont mobilisées les politiques publiques locales.

g. Contexte géo-culturel

L'ex Communauté de Communes Portes de Puisaye Forterre se situe entre deux territoires aux activités et caractéristiques paysagères différentes :

- **La Puisaye** : étymologiquement pays humide couvert de forêts, aujourd'hui la Puisaye est composée de petites parcelles agricoles entrelacées entre les parcelles forestières et les haies de type bocagère d'une terre riche en argile structurant l'activité et l'architecture de la région. La Puisaye, dont les contours ne sont pas définis administrativement mais culturellement, couvre le sud-ouest de l'Yonne, le nord-ouest de la Nièvre et le sud-est du Loiret.

- **La Forterre**, avec ses paysages légèrement vallonnés à perte de vue, succession de vastes plateaux propices à la culture céréalière. Ainsi la Forterre se distingue de la Puisaye, notamment par la présence de très grandes parcelles agricoles autrefois parsemés de petits massifs forestiers et de haies. L'architecture est tout aussi différente puisque les maisons sont essentiellement réalisées en calcaire matériaux très présent dans le sol et qui a été exploité pendant des siècles dans des carrières.

Fig. 2. — Les limites populaires de la Puisaye.

Carte des limites de la Puisaye (G. Goujon - La Puisaye : Essai de définition d'une région naturelle du bassin de Paris - Revue de géographie annuelle Tome V, 1911-fascicule I)

Entités paysagères en Puisaye-Forterre selon l'Atlas des paysages de Bourgogne (cartographie : Rivière-Lefellier)

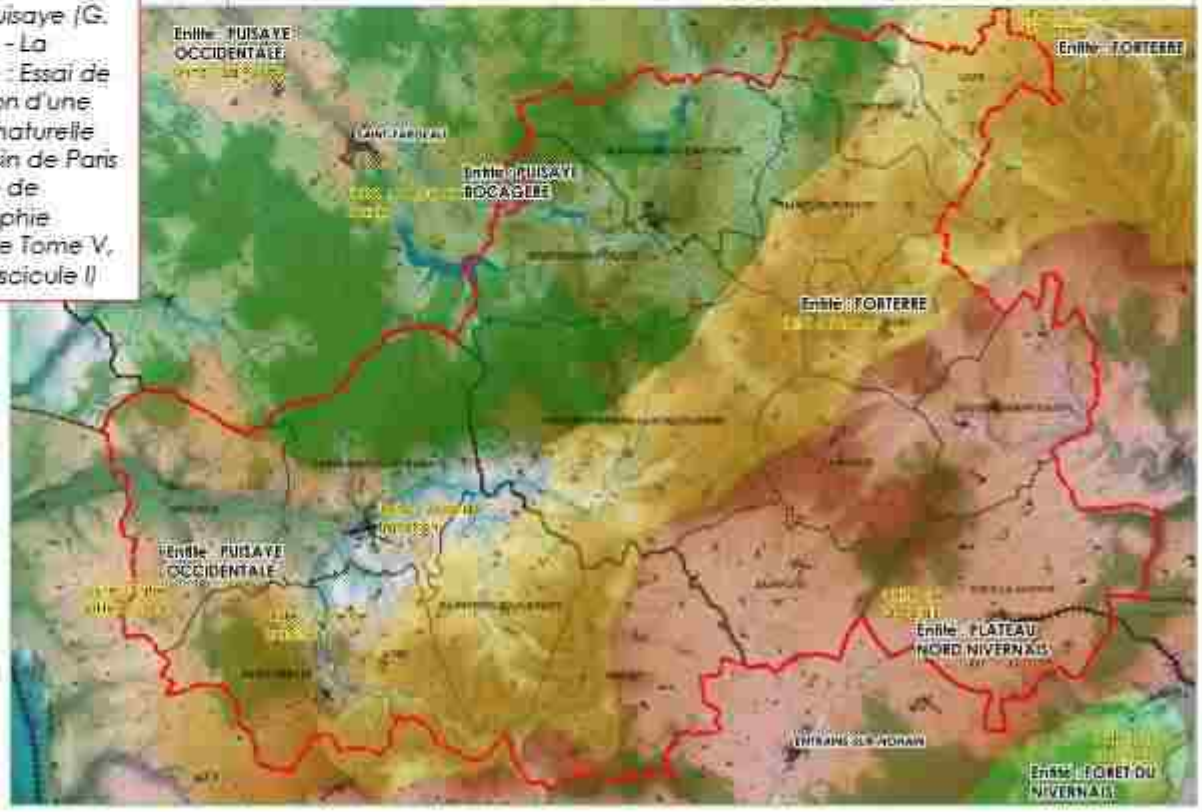

h. Armature urbaine et organisation territoriale

Le territoire de l'ex-CCPF est à l'interface de 4 départements (Yonne, Nièvre, Loiret, Cher) et de deux régions (Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire).

Malgré un isolement géographique par rapport aux pôles, Le territoire est tout de même soumis aux influences (en termes d'emplois, de services, de commerces et de loisirs) des villes voisines que sont Auxerre, Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy, ainsi que Saint-Fargeau et Toucy à une échelle plus locale.
L'influence francilienne se fait quant à elle ressentir sur les flux touristiques, les résidences secondaires et une partie des flux domicile-travail.

Au sein du territoire, deux pôles principaux se détachent, en raison de leur poids démographique, de la densité de leurs commerces et services, et de leur importance historique et administrative (chefs-lieux de canton jusque 2014) : il s'agit de Saint-Sauveur et Saint-Amand.
Etais-la-Sauvin, historiquement et géographiquement davantage tournée vers Clamecy que le reste du territoire, constitue un pôle intermédiaire en soit. Même si la commune a connu la fermeture de nombreux services et commerces ces dernières décennies, elle reste un relais d'appui pour le sud-est du territoire et les communes de Forterre. Enfin Treigny, notamment depuis sa fusion avec Ste-Colombe et avec son dynamisme touristique et patrimonial, s'impose également comme pôle intermédiaire, entre Saint-Sauveur et Saint-Amand *(voir carte de l'organisation territoriale page suivante)*.

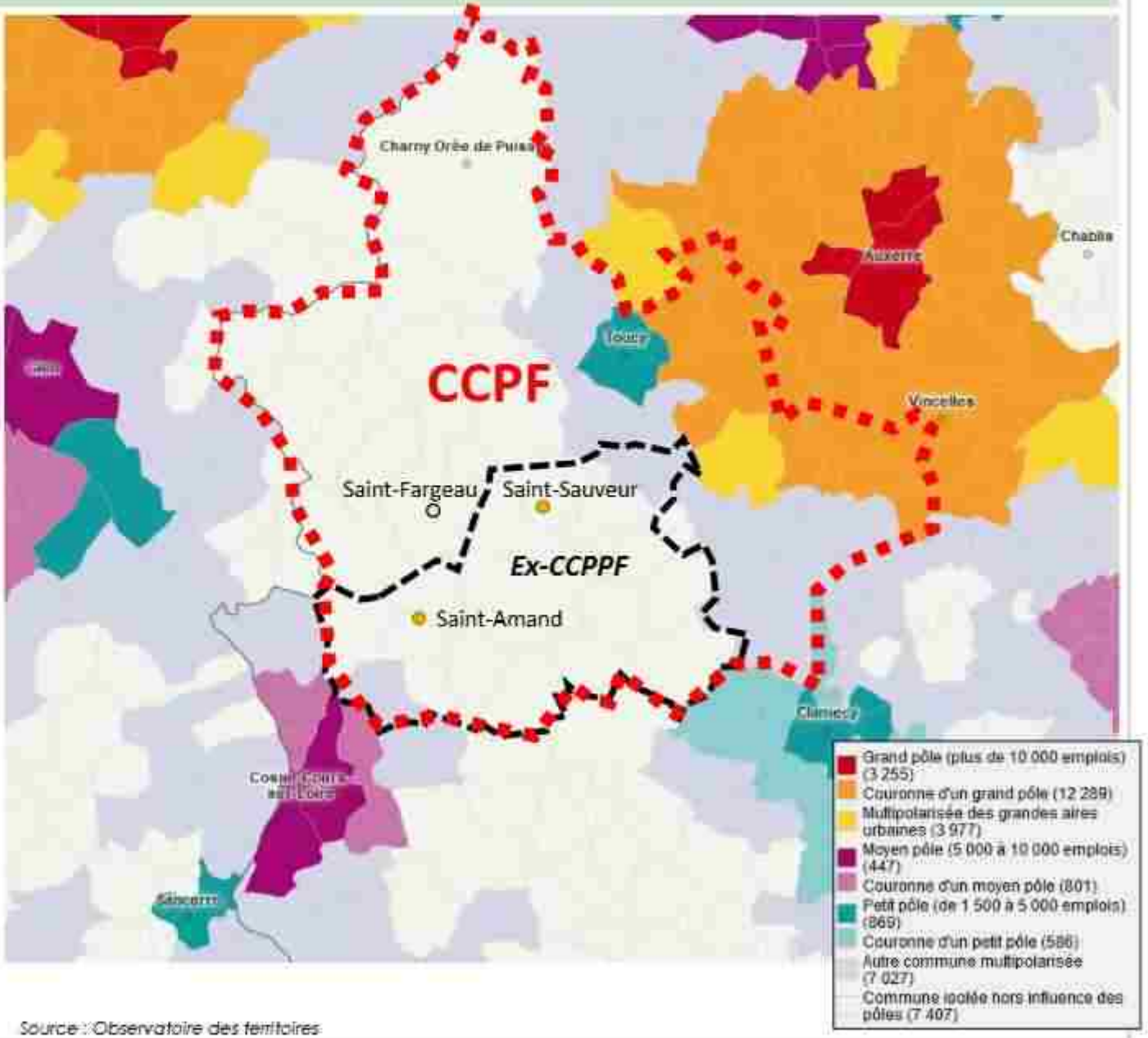

Source : Observatoire des territoires

h. Armature urbaine et organisation territoriale

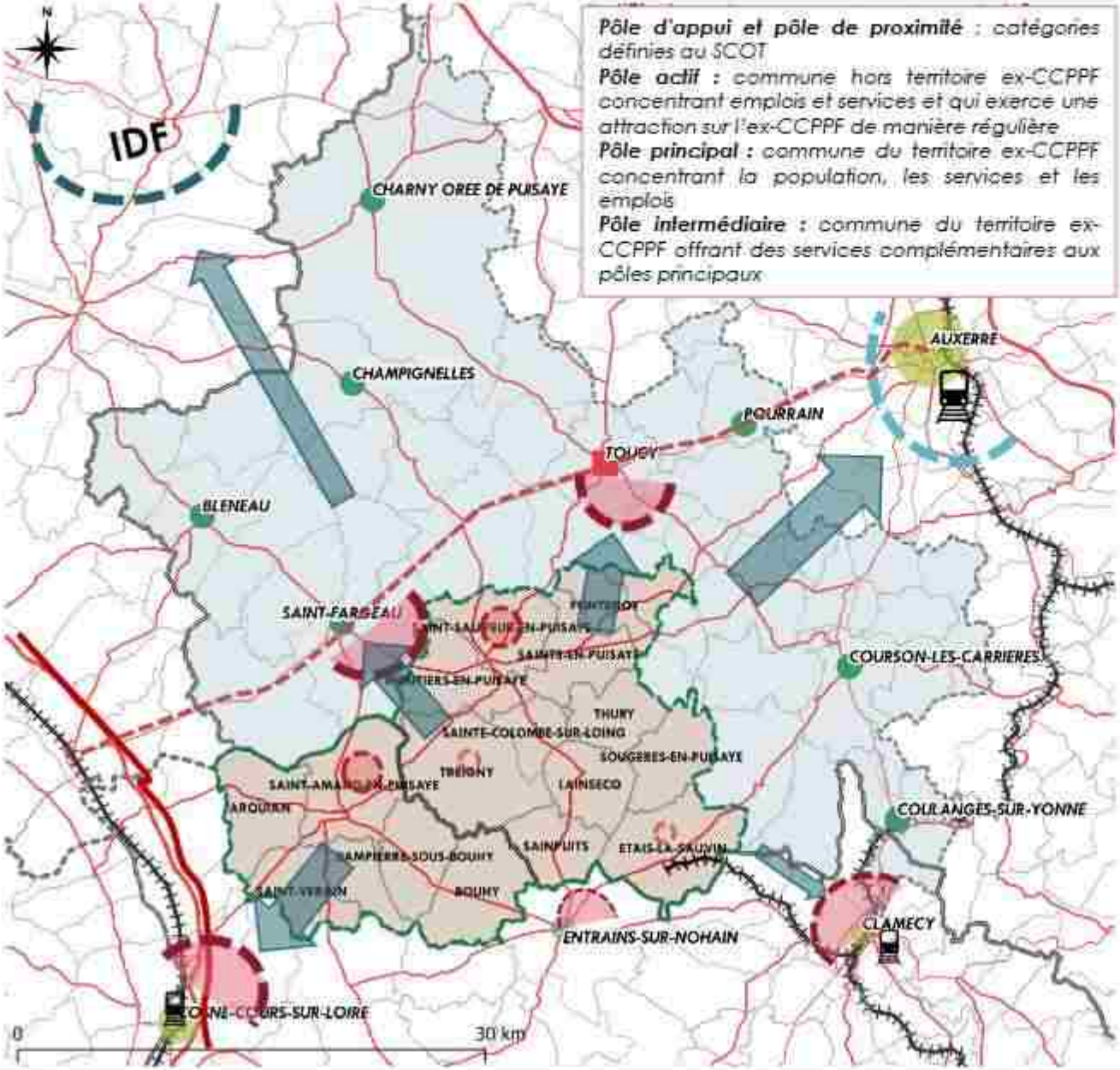

***Pôle d'appui et pôle de proximité** : catégories définies au SCOT*

***Pôle actif** : commune hors territoire ex-CCPPF concentrant emplois et services et qui exerce une attraction sur l'ex-CCPPF de manière régulière*

***Pôle principal** : commune du territoire ex-CCPPF concentrant la population, les services et les emplois*

***Pôle intermédiaire** : commune du territoire ex-CCPPF offrant des services complémentaires aux pôles principaux*

Organisation territoriale

- Chef lieu de l'Yonne
- Sous-Préfectures

Pôles d'influence hors ex-CCPPF

- Pôle extra régional
- Pôle départemental
- Pôle actif
- Pôle de proximité (SCOT)
- Pôle d'appui (SCOT)

Pôles d'influence locale (emploi et services)

- Pôle principal
- Pôle intermédiaire

Infrastructures et voies de communication

- Autoroute A77
- Départementale D965
- Routes secondaires
- Gare

Réalisation : Rivière-Letellier

II. DYNAMIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET DE LOGEMENT

1. État des lieux et dynamiques socio-démographiques

a. Un territoire longtemps en dépeuplement, mais dont la décroissance semble freinée

Evolution démographique entre 1990 et 2015

Indice en base 100 de 1968 - Source : INSEE RP 1968-2015

	1990	2015	Variation 1968-2015 en %	Variation 1968-2015 (effectifs)
Ex CCPPF	**9246**	**8853**	**-4,3%**	**-393**
CCPF	35 160	36 853	4,8%	1 693
Nièvre	233 278	211 747	-9,2%	-21 531
Yonne	323 096	340 903	5,5%	17 807

Source : POP T1 - INSEE RP 1990-2015

L'évolution de la population de l'ex-CCPPF a été dans l'ensemble négative sur la période 1990-2015, à l'exception de la décennie 1999-2010 durant laquelle le taux de variation annuel était de +0.13%. L'ex-CCPPF a perdu environ 4% de sa population entre 1990 et 2015, ce qui marque cependant une forme de stabilisation relative après l'importe décroissance recensée avant 1990. La perte de population annuelle était ainsi de -0,57% entre 2010 et 2015.

La situation démographique de l'ex-CCPPF reflète celle des territoires plus larges qui l'englobent. La décroissance en ex-CCPPF (-4,3%) est ainsi bien moins prononcée qu'à l'échelle de la Nièvre (-9,2%), mais cependant plus importante que celle constatée en CC Puisaye-Forterre (+4,8%), qui affiche une croissance proche de celle de l'Yonne (5,5%).

Evolution de la densité 1990-2015 (hab/km²)

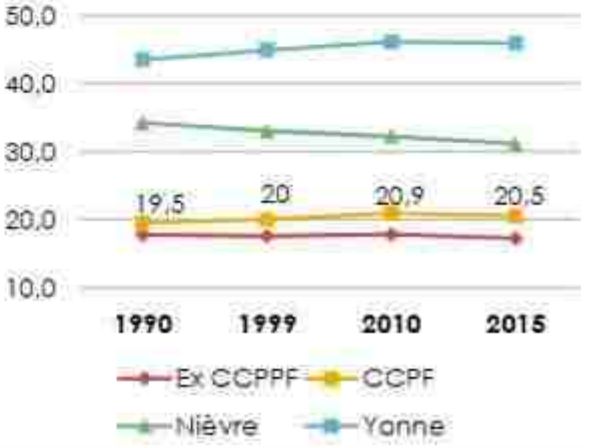

b. Une décroissance de la population qui concerne la majeure partie du territoire

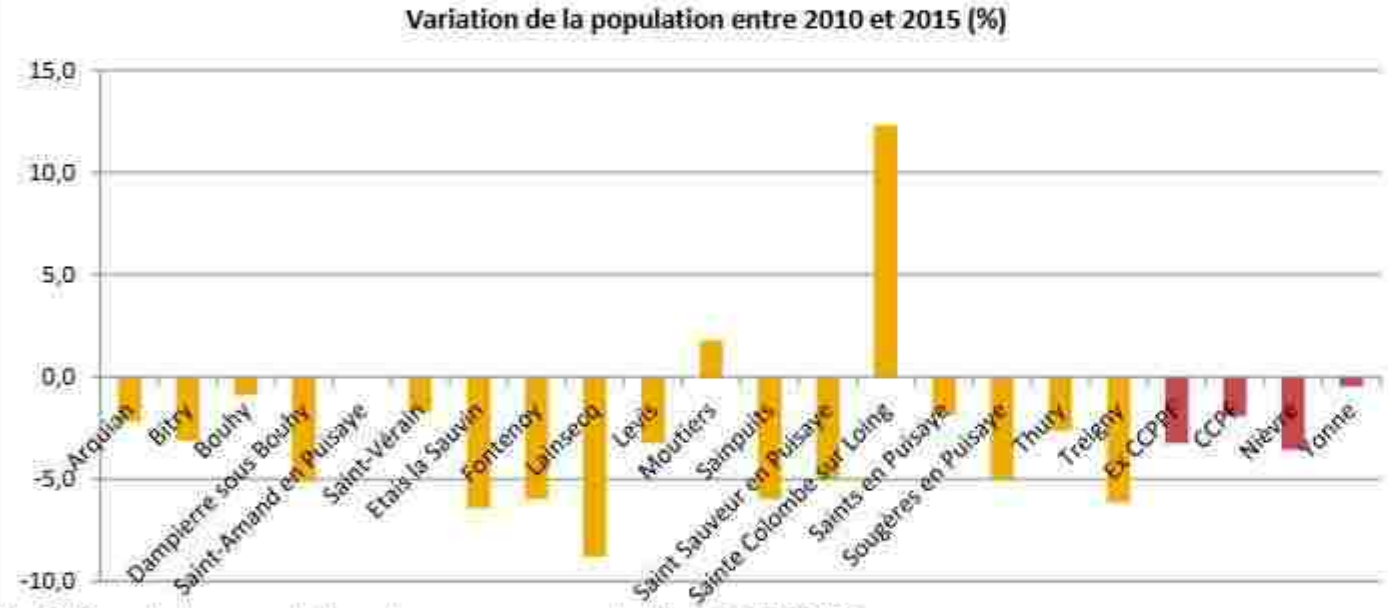

Variation de la population des communes de l'ex-CCPPF (%)

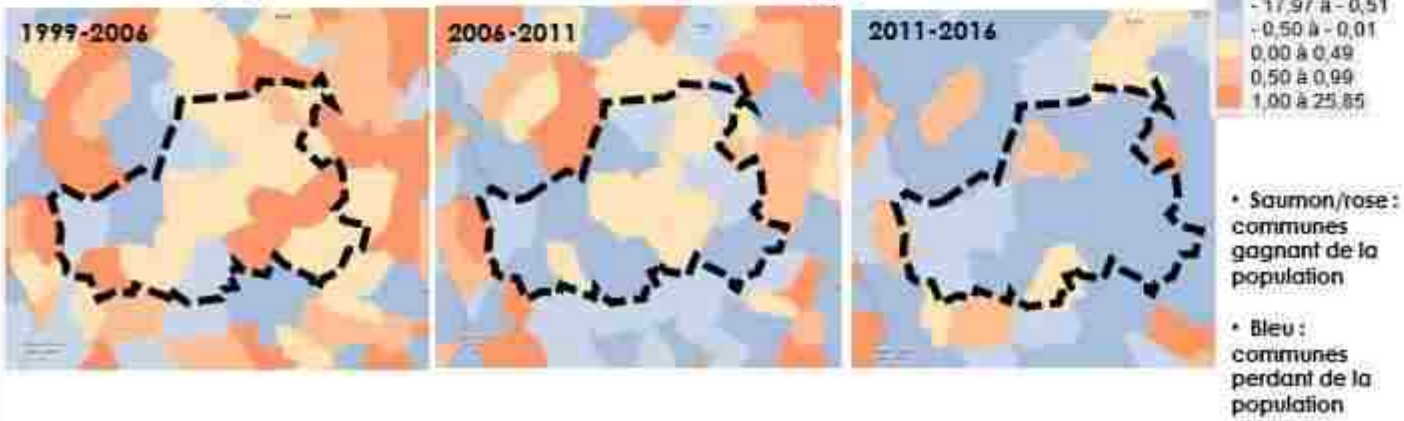

Sources : POP T0 - INSEE RP 2010-2015, POP T2M - INSEE RP1968-2015 / Observatoire des territoires

L'ensemble du territoire n'est cependant pas touché dans les mêmes proportions par ces tendances. Quinze des 18 communes ont perdu une partie de leurs habitants sur la période 2010-2015, avec Lainsecq recensant une diminution de -8,8%. Huit des communes ont par ailleurs vu leur population diminuer de plus en 5% entre 2010 et 2015. Saint-Amand en Puisaye, la commune la plus peuplée et l'un des pôles du territoire reste stable sur la même période.

Seulement deux communes ont ainsi gagné des habitants entre 2010 et 2015, Sainte Colombe sur Loing et Moutiers avec +12,3% et 1.8% respectivement. Sur la période statistique 2011-2016, on constate un léger gain de population pour Bouhy, mais les données confirment tout de même une tendance globale au retour de la décroissance démographique après une légère amélioration dans les années 2000.

NB : On ajoutera cependant que compte-tenu des faibles populations des communes, un faible nombre de ménages arrivant ou quittant le territoire peut provoquer une évolution démographique statistique importante. Ainsi par exemple, la forte croissance constatée à Sainte-Colombe entre 2010 et 2015 correspond à 22 personnes supplémentaires dans le village.

c. Une population âgée et vieillissante

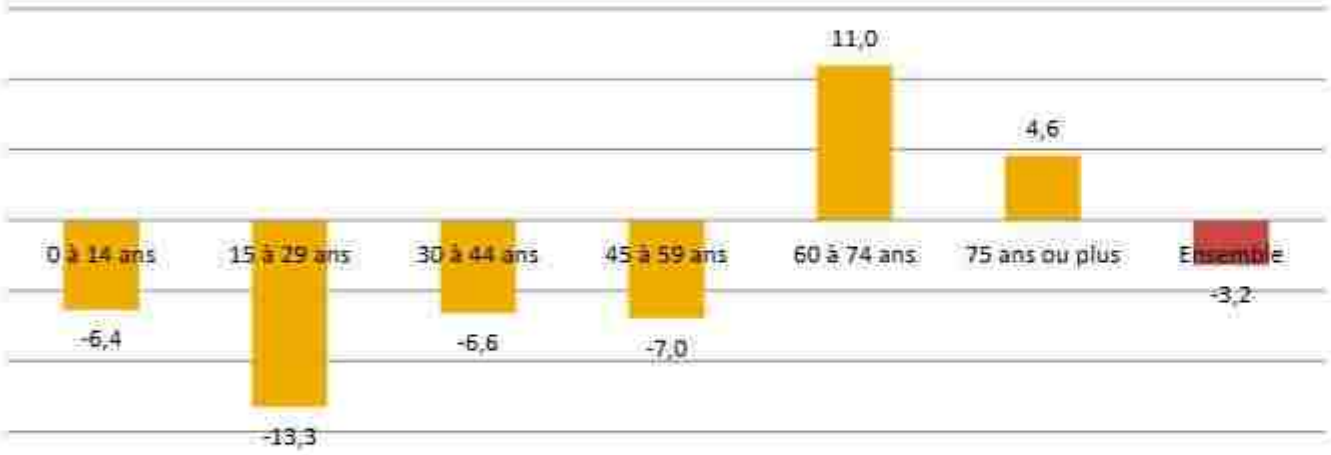

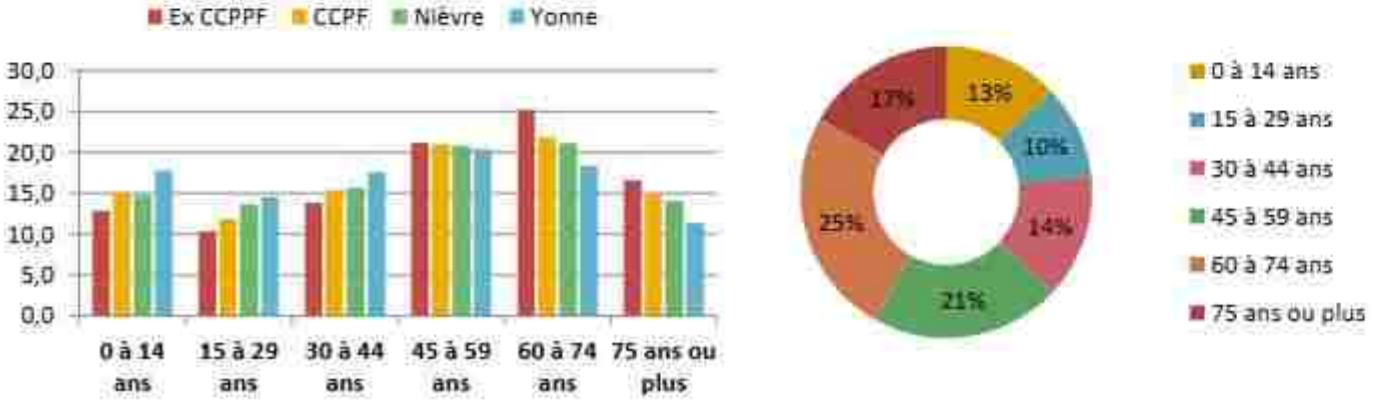

Source : POP G2 - INSEE RP 2010-2015

L'Ex CCPPF est caractérisée par une population assez âgée avec 42% de ses habitants en 2015 ayant plus de 60 ans (*contre 37% à l'échelle de la CCPF, 34% en CCCP, 32% en CCFVY, 21% en CCPC et 42% à Charny-Orée de Puisaye*).

Elle recense également une part plus faible d'individus de moins de 30 ans (23%) que de personnes entre 60 et 74 ans (25%). L'âge moyen sur le territoire est ainsi de 51 ans.

Le territoire se démarque sur cet aspect de ses voisins dont les populations sont généralement plus jeunes, en particulier dans le cas de l'Yonne.

Cette tendance ne semble pas prête de s'inverser au vu de l'évolution entre 2010 et 2015. Les classes d'âges inférieures à 60 ans ont en effet diminué de manière significative, tandis que la situation opposée s'est produite pour les âges plus élevés.

c. Une population âgée et vieillissante

Evolution de la répartition de la population par classes d'âges 2010 -2015

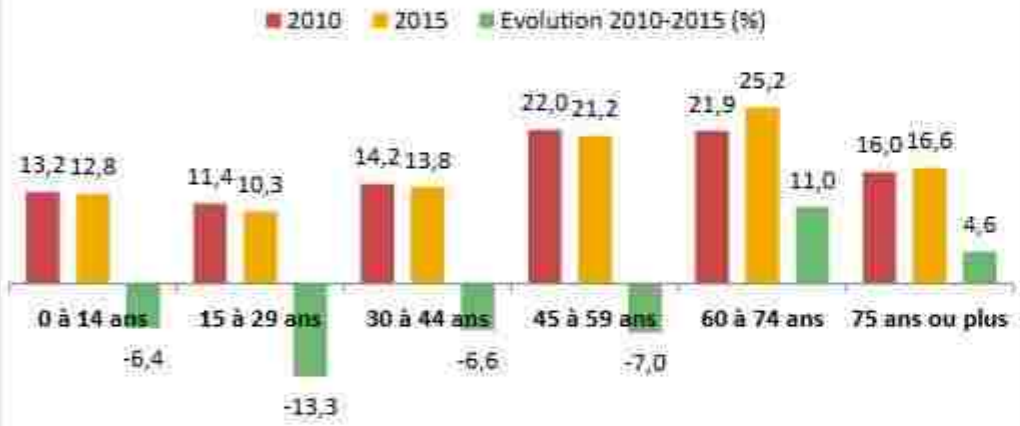

Evolution de l'indice de jeunesse entre 2010 et 2015

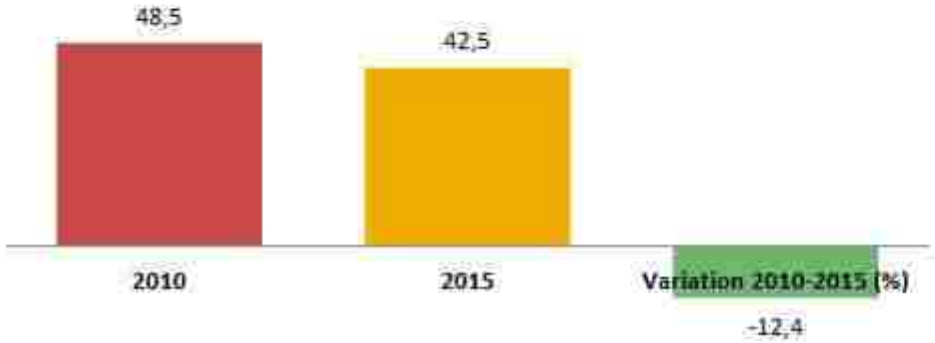

Source : POP G2 - INSEE RP 2010-2015, Indice de jeunesse 2010-2015 - Observatoire des territoires, INSEE

Cette répartition de la population conduit à un indice de jeunesse très faible de 42,5 en 2015 (42 personnes de moins de 20 ans pour 100 de plus de 60 ans), comparé à 52,4 pour le territoire du SCoT de Puisaye-Forterre, 56,5 dans la Nièvre, 78,7 dans l'Yonne et 98,7 en France.

9 des communes ont ainsi un indice de jeunesse inférieur à 40, avec Sougères-en-Puisaye possédant le plus faible (27,8), et 13 inférieur à 50. Avec 78,3, Levis recense l'indice de jeunesse le plus fort.

De manière générale, l'indice de jeunesse a baissé de -12,4% sur l'ensemble du territoire entre 2010 et 2015. À l'exception des communes de Bitry, Bouhy et Thury, elles ont toutes connu un abaissement de leur indice de jeunesse, allant jusqu'à -34,5% pour Fontenoy.

Les âges moyens oscillent ainsi entre 46 et 56 ans sur le territoire.

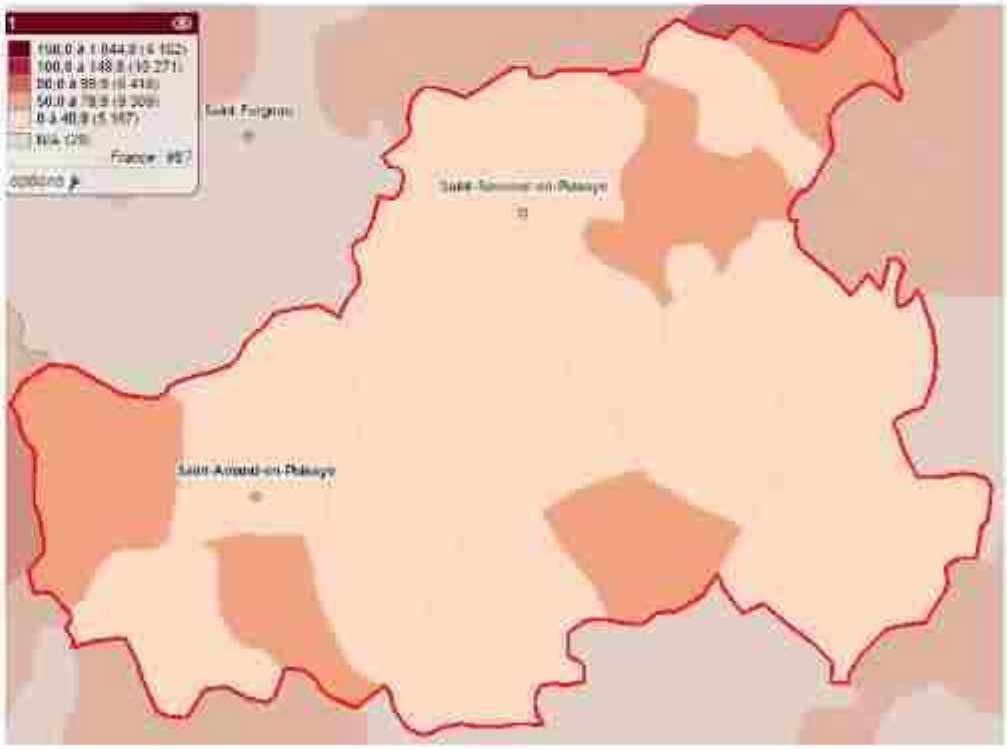

d. Une évolution démographique dépendante de l'arrivée de nouvelles populations

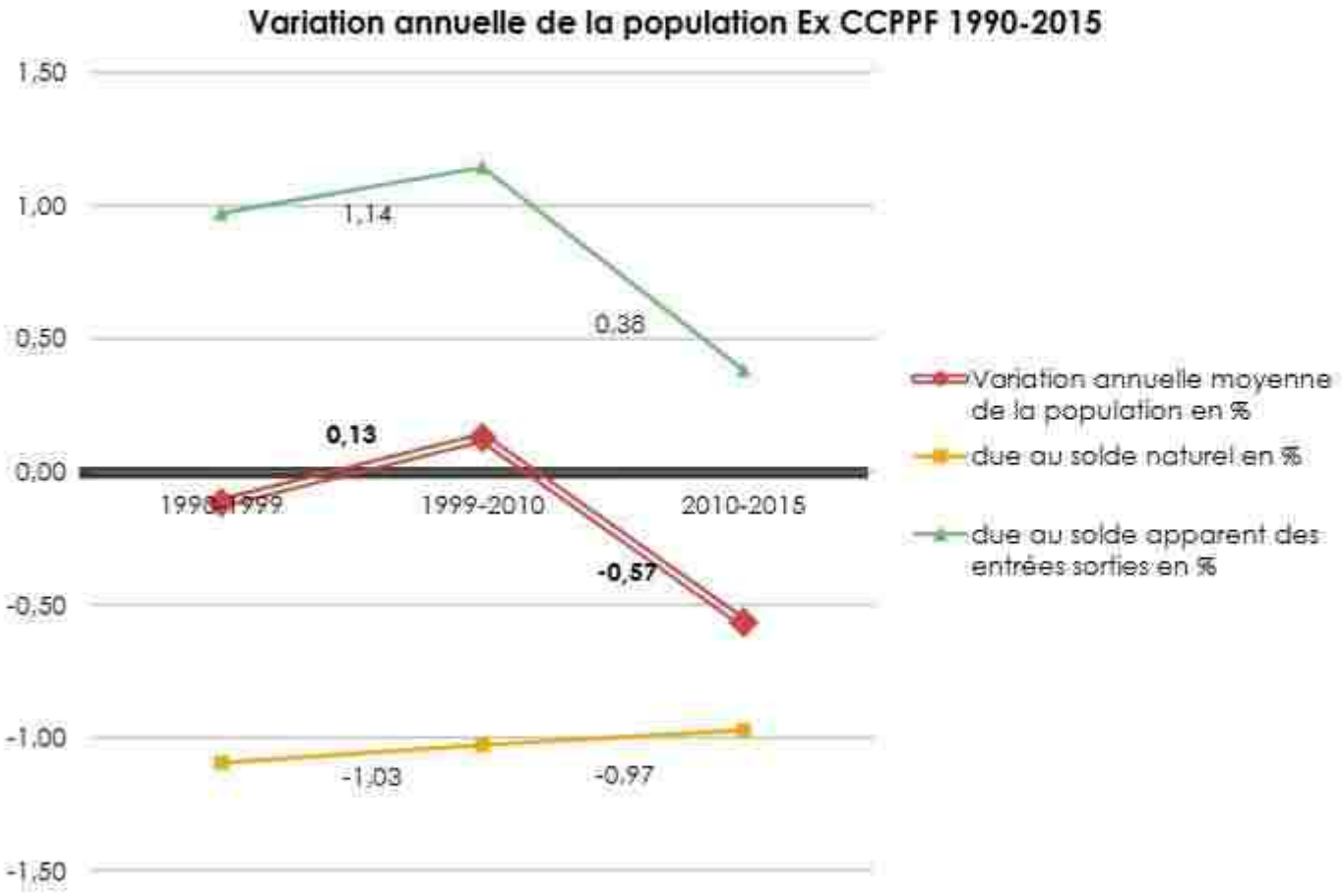

Source : POP T2M - INSEE RP1990-2015

Le solde migratoire est positif sur l'ex-CCPPF depuis les années 80, ce qui signifie que plus de personnes rejoignent le territoire qu'ils ne le quittent. La décennie des années 2000 a vu un pic du solde migratoire avec une augmentation annuelle de 1,14%. La différence entre ce taux et celui du solde naturel sur la même période(-1,03%) étant positive, le territoire a vu sa population totale légèrement croître (+0,13%/an en moyenne entre 1999 et 2010).
Le solde migratoire est cependant retombé depuis les années 2010, et le solde naturel, bien qu'en rattrapage, n'est cependant pas suffisant pour compenser la chute du solde migratoire (resté toutefois positif à 0,38%/an en moyenne entre 2010 et 2015).

Même s'il est souhaitable que le solde naturel continue sa reprise, c'est principalement le solde migratoire qui permettra la croissance de la population, et constitue ainsi le principal levier de croissance démographique.

Définitions :
Solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période
Solde migratoire (ou solde apparent entrées-sorties) : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée

d. Une évolution démographique dépendante de l'arrivée de nouvelles populations

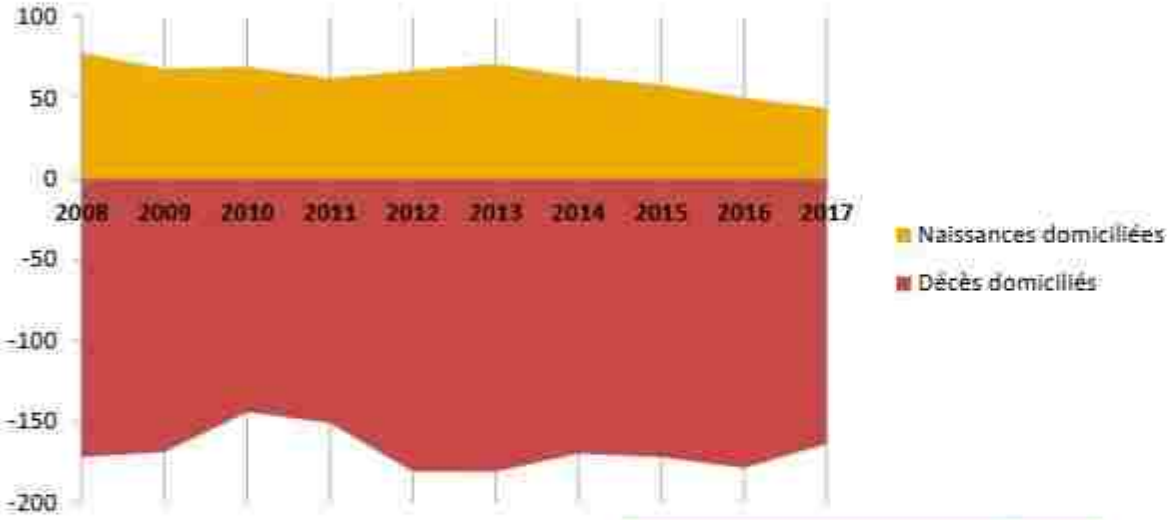

		Ex CCPPF	CCPF	Nièvre	Yonne
1999-2010	Solde naturel (%)	-1,03	-0,70	-0,40	0,00
	Solde migratoire (%)	1,14	1,10	0,10	0,30
	Variation totale de la population (%)	0,13	-0,40	-0,20	0,30
2010-2015	Solde naturel (%)	-0,97	-0,70	-0,50	-0,10
	Solde migratoire (%)	0,38	0,30	-0,20	0,00
	Variation totale de la population (%)	-0,57	-0,40	-0,70	-0,10

Source : Statistiques de l'État Civil - INSEE, POP T2M - INSEE RP1968-2015

Les décès domiciliés sur le territoire excèdent les naissances, ce qui explique le solde naturel négatif de l'Ex CCPPF. Ainsi, sur la période 2008-2017, il y a plus du triple et parfois quadruple de décès que de naissances. Cela est dû à l'âge avancé de la population et à la faible présence de couples en âge d'avoir des enfants.

Bien que les décès fluctuent et soient en baisse entre 2016 et 2017, les naissances ne cessent de diminuer de manière régulière depuis 2013, ne montrant ainsi pas de signe d'amélioration de la situation.

La croissance des territoires englobant l'Ex CCPPF repose également sur leur solde migratoire. En effet, les soldes naturels de la CCPF, de la Nièvre et de l'Yonne étaient négatifs sur la période 2010-2015, dans des proportions moins importantes que celui de l'Ex CCPPF.

De manière générale, les soldes migratoires ont tendance à diminuer entre les années 1999-2010 et 2010-2015, traduisant une perte d'attractivité du territoire.

Définitions :

Naissance ou décès domicilié : le lieu du domicile est celui de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès. C'est le domicile qui est pris en compte pour les naissances et décès et non celui du lieu de l'événement.

e. Une population bien ancrée dans le territoire

Département de naissance des habitants de l'Ex CCPPF en 2015

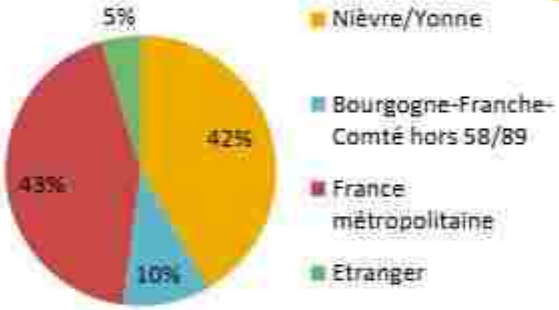

Ancienneté d'emménagement des ménages des résidences principales en 2015

Lieu de résidence en 2014 de la population 2015

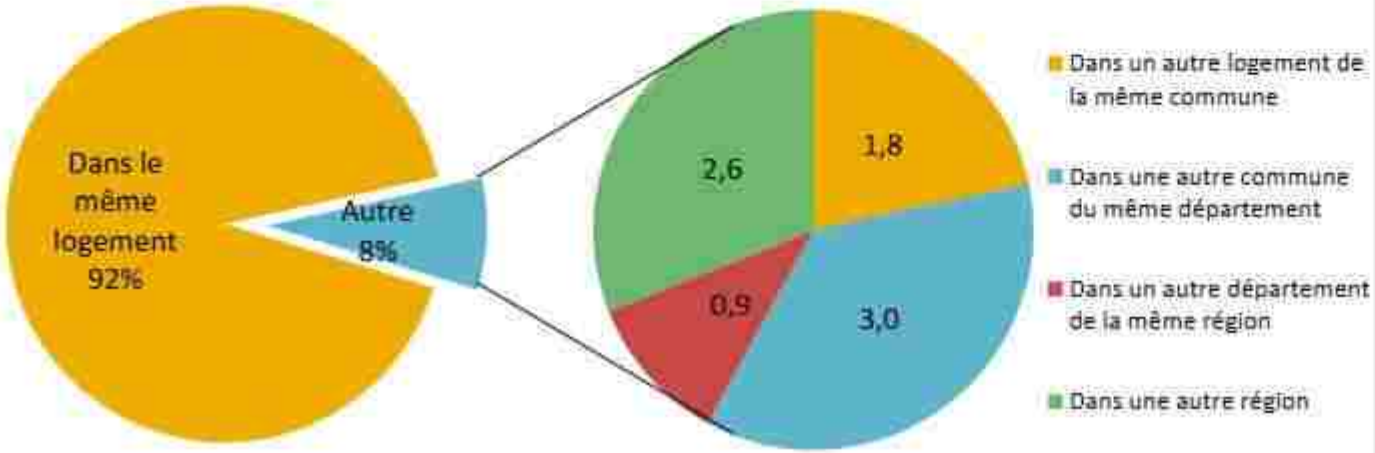

Le territoire de l'Ex CCPPF montre cependant une forte capacité à retenir sa population puisque 66,5% de ses habitants y résident depuis plus de 10 ans. À l'inverse, seulement 7.1% des habitants y sont depuis moins de 2 ans. Ces deux extrêmes sont plus prononcés dans l'Ex CCPPF que sur les territoires qui l'englobent.

Cela se conforte par le fait que 52% des habitants du territoire sont nés dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Le reste de la France métropolitaine a également un poids important dans le lieu de naissances des habitants, puisque 43% d'entre eux en sont issus.

À un an d'intervalle, entre 2014 et 2015, 92% des résidants habitent donc toujours dans le même logement. Parmi les 8% restant, la mobilité intradépartementale joue le rôle le plus important, suivie de la mobilité « hors région ».

Source : Migrations résidentielles : localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure en 2015 - INSEE, LOG T6 – INSEE RP 2015

f. Le profil des personnes qui quittent le territoire

Niveau de diplôme des personnes ayant changé de commune entre 2014 et 2015 (%)

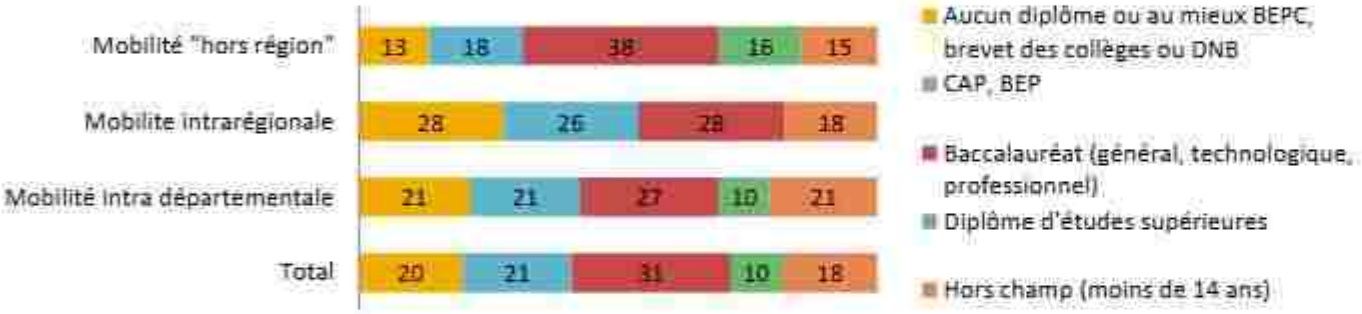

CSP des personnes ayant changé de commune entre 2014 et 2015 (%)

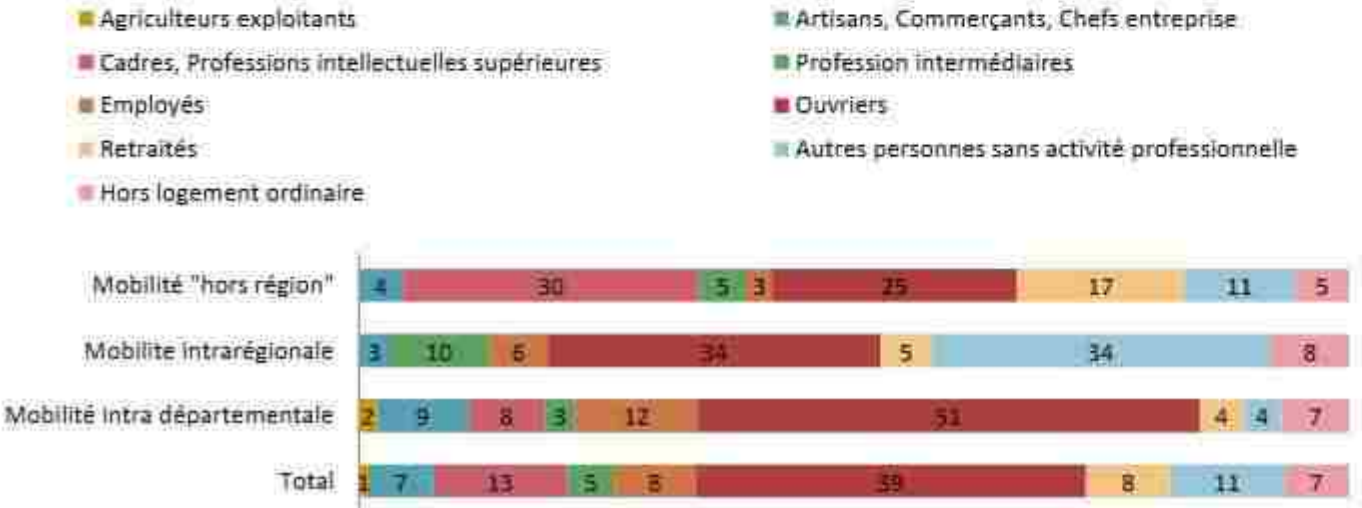

Source : Migrations résidentielles : localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure en 2015 – INSEE

6,4% de la population de l'ex-CCPPF en 2015 vivant dans une autre commune en 2014. Les personnes ayant changé de commune entre 2014 et 2015 sont jeunes, la franche d'âge des 15-30 ans étant particulièrement représentée. Les 15-20 ans ont surtout tendance à changer de département tout en restant en Bourgogne-Franche-Comté, sans doute dans le cadre de leurs études. Ainsi, ces individus sont principalement des détenteurs du Bac.

En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, ce sont les ouvriers qui sont les plus mobiles, mais ils restent majoritairement dans le même département. Les cadres représentent quant à eux près d'un tiers des individus ayant quitté la région, un taux surreprésenté par rapport à leur poids dans le territoire.

Un quart des ménages ayant déménagé dans une autre commune sont des couples d'actifs avec des enfants. Les femmes et les hommes seuls ont tendance à rester dans la même région mais pas nécessairement dans le même département. Tous les types de ménages sont concernés par la mobilité résidentielle.

- **Les personnes quittant le territoire sont jeunes**
- **Les ouvriers sont la principale catégorie socio-professionnelle parmi ceux qui quittent le territoire**
- **Les cadres qui quittent le territoire le font pour une autre région**

f. Le profil des personnes qui quittent le territoire

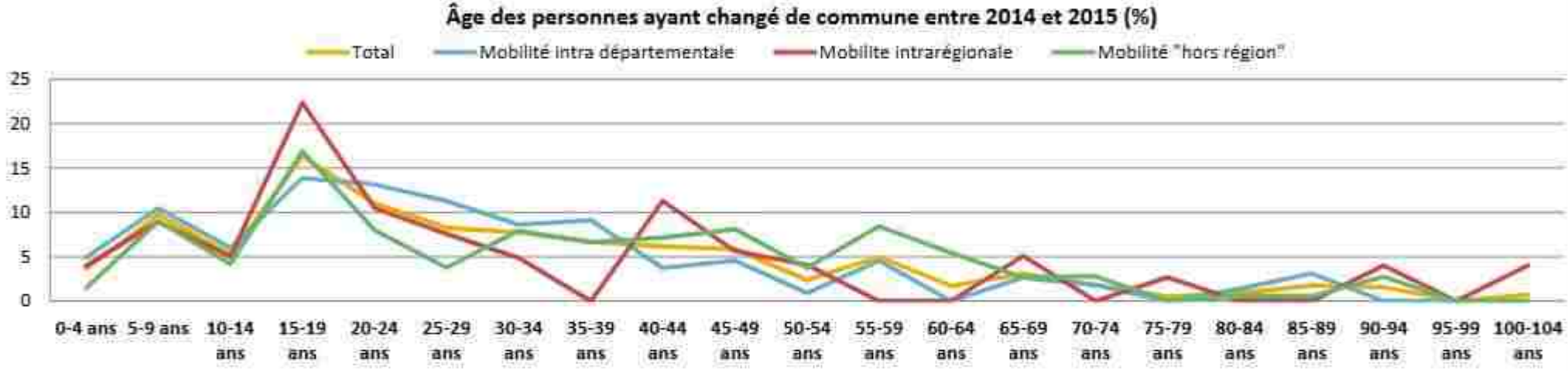

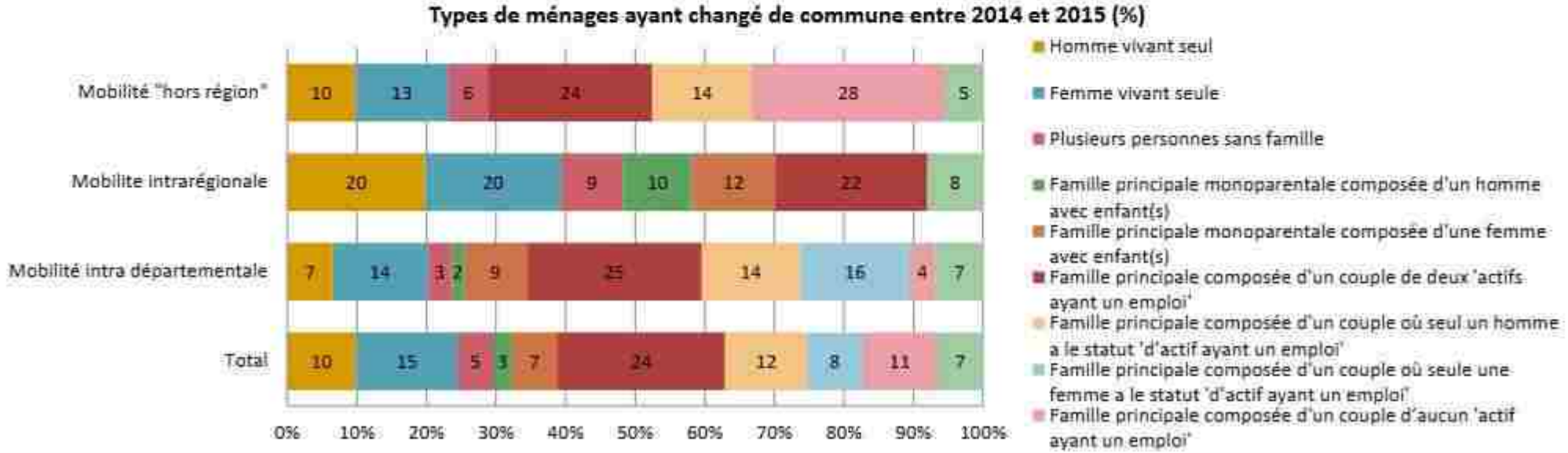

g. Le profil des nouveaux habitants du territoire

Les profils familiaux des nouveaux arrivants sont assez variés, avec une part importante de couples d'actifs en emploi et de couples où seul un homme a un emploi, pour les mobilités intradépartementales et « hors région », qui sont les plus fortes. La mobilité intrarégionale quant à elle concerne souvent des femmes seules ou avec enfants. La part de couples n'ayant pas d'emploi est plus faible chez les nouveaux arrivants que dans la population de la communauté de communes en général : les nouveaux arrivants viennent donc majoritairement au sein du territoire avec un emploi.
Les nouvelles familles sont également de plus grande taille que la moyenne du territoire, avec entre 3 et 4 personnes.

La part des non-diplômés est importante chez les nouveaux arrivants, et dépasse souvent le quart de la population, mais elle reste plus faible que celle de l'Ex CCPPF dans son ensemble. En revanche, un tiers de la population issue de la mobilité « hors région » est diplômée du supérieur, soit près du triple par rapport à la population globale.

La mobilité issue de la Nièvre ou de l'Yonne apporte surtout des ouvriers et inactifs. La mobilité venue des autres départements concerne surtout des employés et retraités. La mobilité issue des autres régions concerne le plus de cadres, mais ils ne représentent que 10% de ses effectifs. De manière générale, la mobilité « hors région » est caractérisée par moins de retraités que l'ensemble de la population, mais plus d'inactifs.
La mobilité intradépartementale concerne surtout les moins de 40 ans, alors que la mobilité « hors région » est surtout celle des 50-70 ans. La mobilité intrarégionale est assez homogène.

- **Des familles de 3-4 personnes avec un ou deux parents en emploi**
- **Des ménages soit peu diplômés, jeunes (20-40 ans) avec enfants et issus du même département, soit cadres, âgés (50-70 ans), seuls ou en couple et issus d'une autre région.**

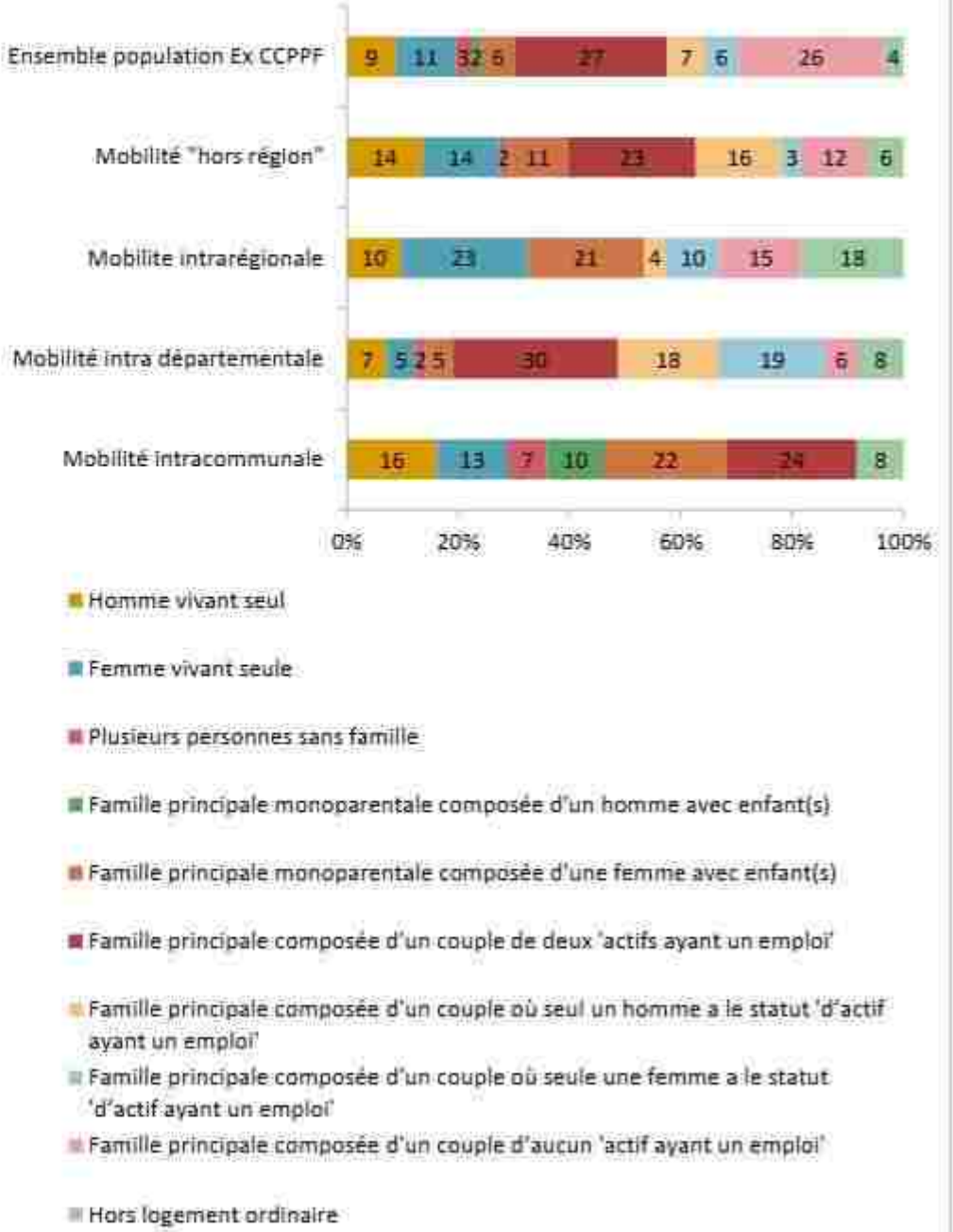

g. Le profil des nouveaux habitants du territoire

Niveau d'études des personnes ayant emménagé dans l'Ex CCPPF un an plus tôt, en fonction du type de mobilité

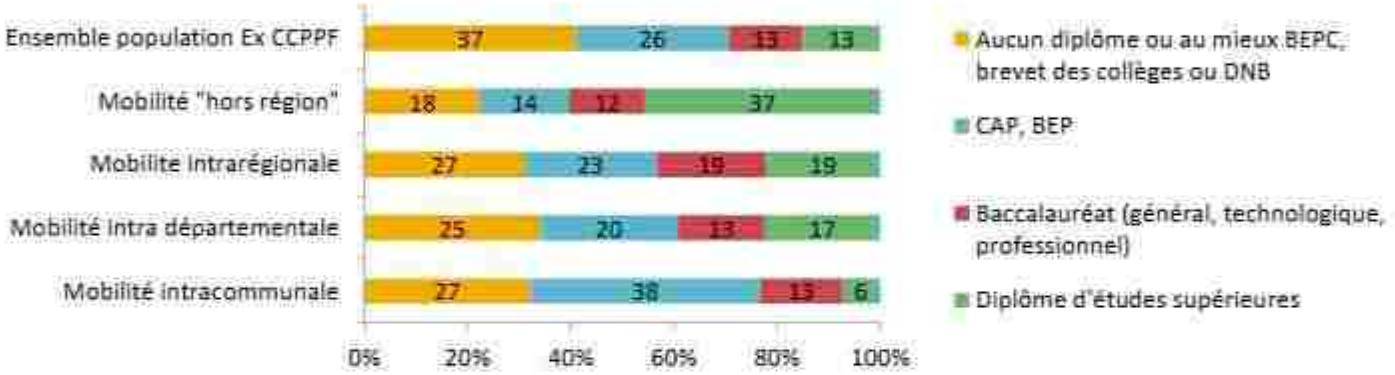

Origine de la population 2015 qui ne résidait pas dans la commune à 1 an d'intervalle, par classes d'âge

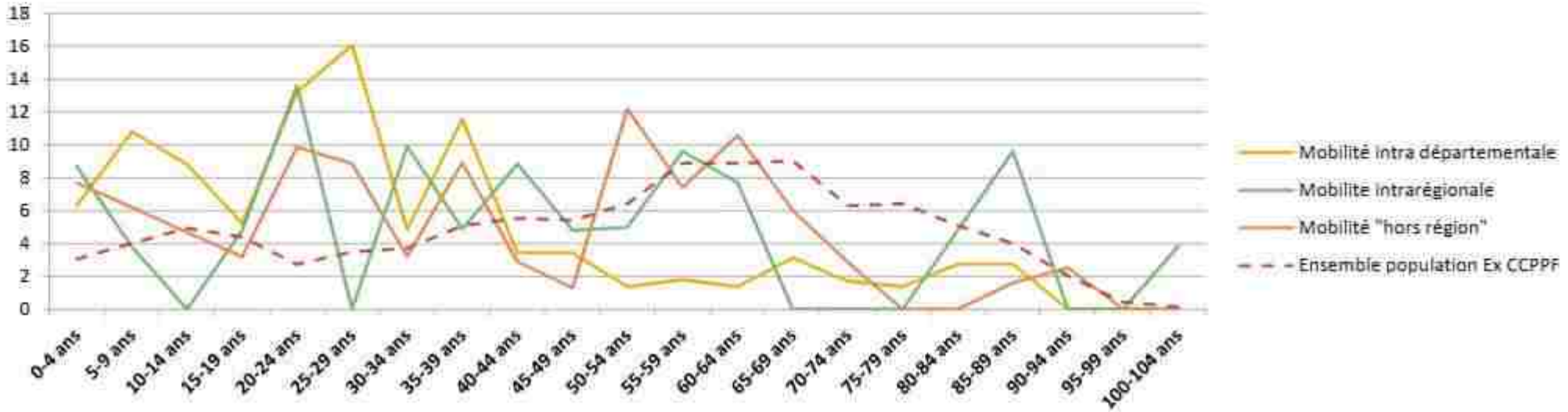

g. Le profil des nouveaux habitants du territoire

Profils socio-professionnels en fonction du type de mobilité en 2015 (%)

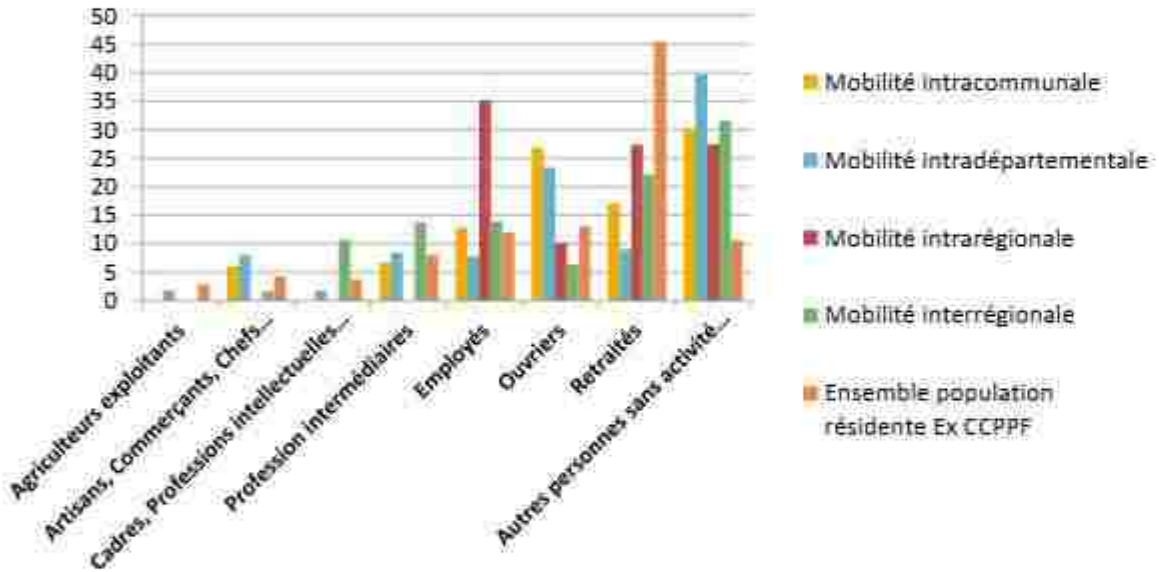

Taille des familles selon le type de mobilité en 2015 (%)

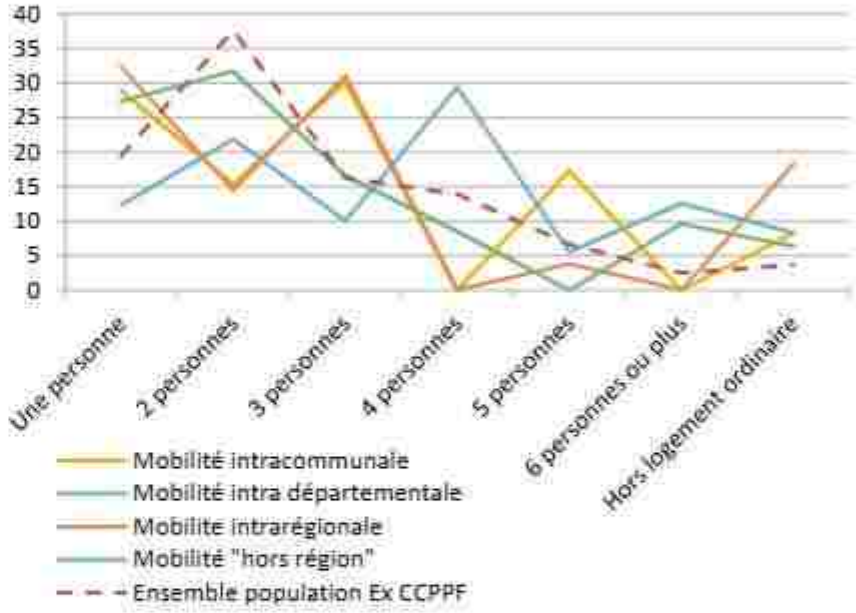

Profils socio-professionnels des nouveaux habitants "hors région" et ensemble Ex CCPPF

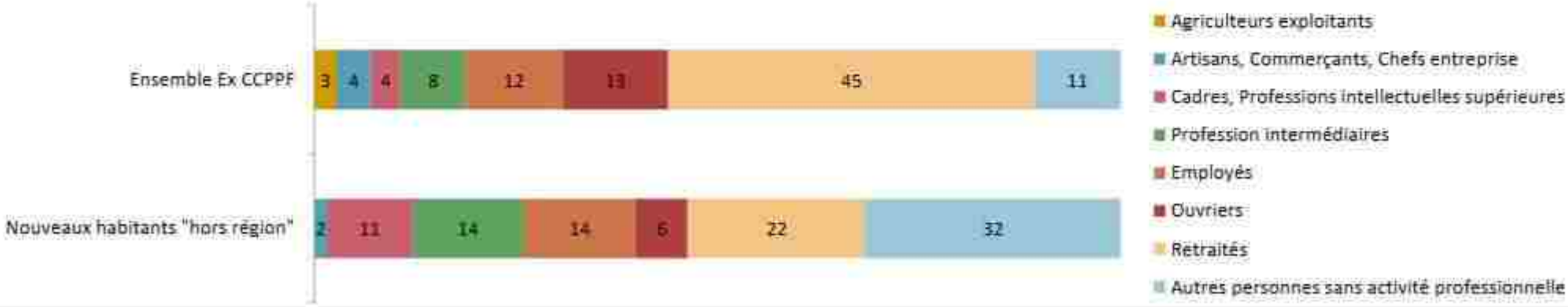

h. Migrations résidentielles : origines et destinations

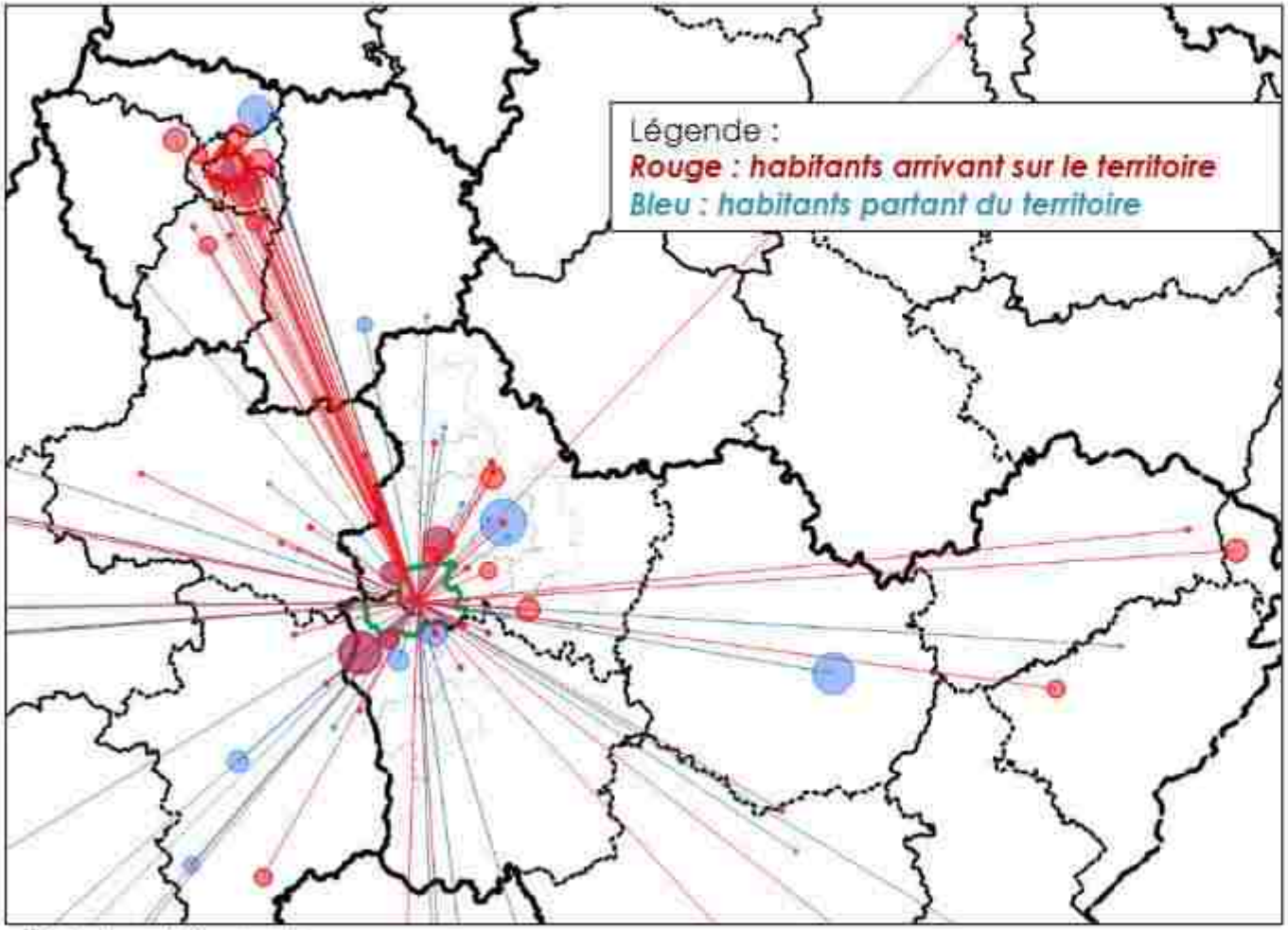

Réalisation : Rivière-Letellier

(Source : INSEE recensement Migrations résidentielles 2015)

- **6,1% des habitants en 2015 vivaient dans une commune extérieure au territoire un an auparavant**
  - **Dont :**
    - **42% d'Île-de-France**
    - **32% de Bourgogne**
    - **7% de Centre-Val de Loire**

- **5,9% des habitants ont quitté le territoire entre 2014 et 2015**
  - **dont :**
    - **51% pour la Bourgogne**
    - **19% pour l'Île-de-France**
    - **8% pour le Centre-Val de Loire**

- **Le territoire attire fortement depuis la région parisienne et les pôles voisins**
  - Profil type nouveaux arrivants : couple avec 1 à 2 enfants, diplômés
  - Part non-négligeable de personnes seules et/ou non-diplômés
  - Arrivants hors-Bourgogne souvent âgés
- **Il « exporte » sa population principale vers les pôles bourguignons (études…), mais également l'IDF**

i. Une population qui ne poursuit pas de longues études

Niveau de diplôme de la population non-scolarisée de plus de 15 ans en 2015 (%)

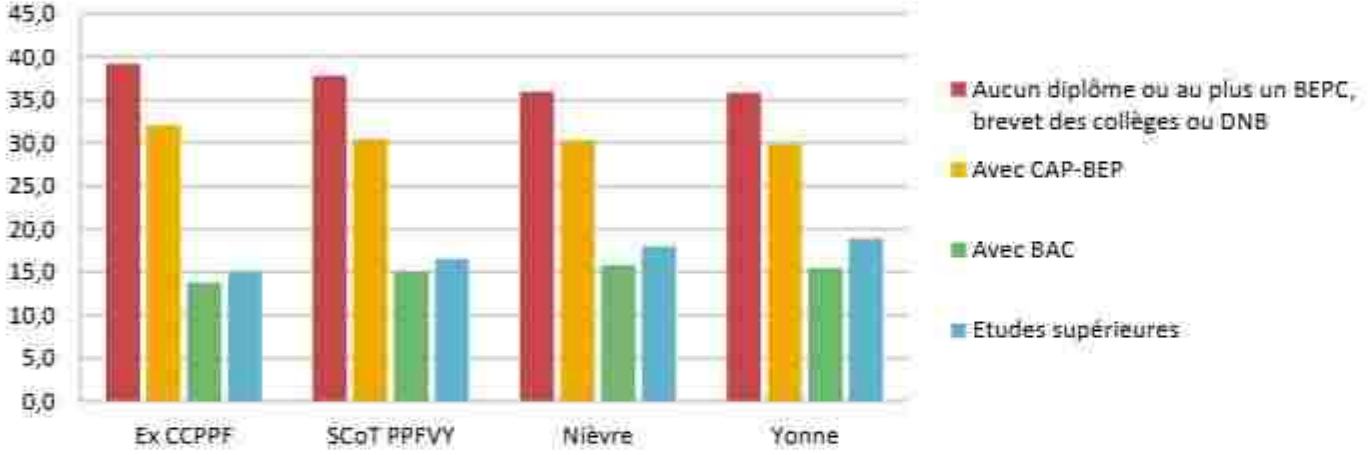

Source : FORT1 et FORT2 - INSEE RP 2010-2015, Base flux de mobilité - INSEE 2015

Le taux de scolarisation des 15-17 ans est meilleur dans l'Ex CCPPF que dans les territoires qui l'englobent. Cette tendance s'inverse cependant pour le taux de scolarisation des 18-25 ans (compte-tenu de l'absence d'équipements d'enseignement supérieur).

L'Ex CCPPF recense plus du double de non-diplômés que de personnes ayant fait des études dans le supérieur (39.1% et 15% respectivement). Cela suit le modèle des autres territoires, avec néanmoins un écart plus important.

Taux de scolarisation en 2015 (%)

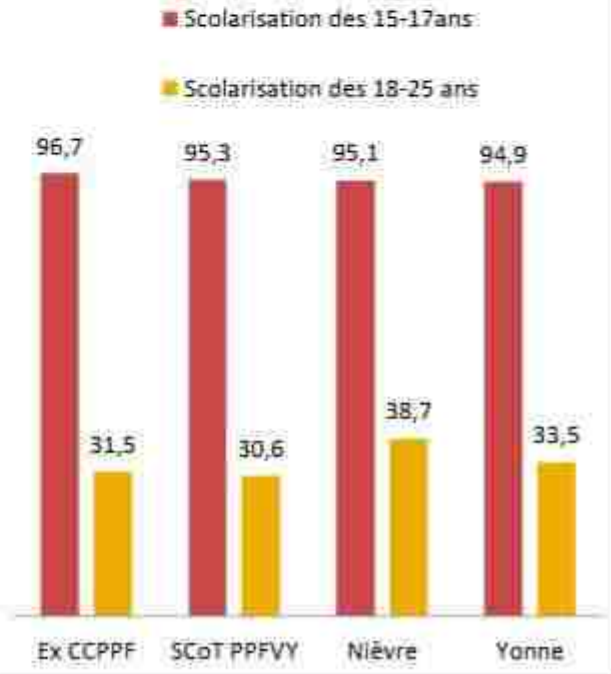

j. Une forte présence de retraités

Structure de la population de 15 ans ou plus par catégories socioprofessionnelles

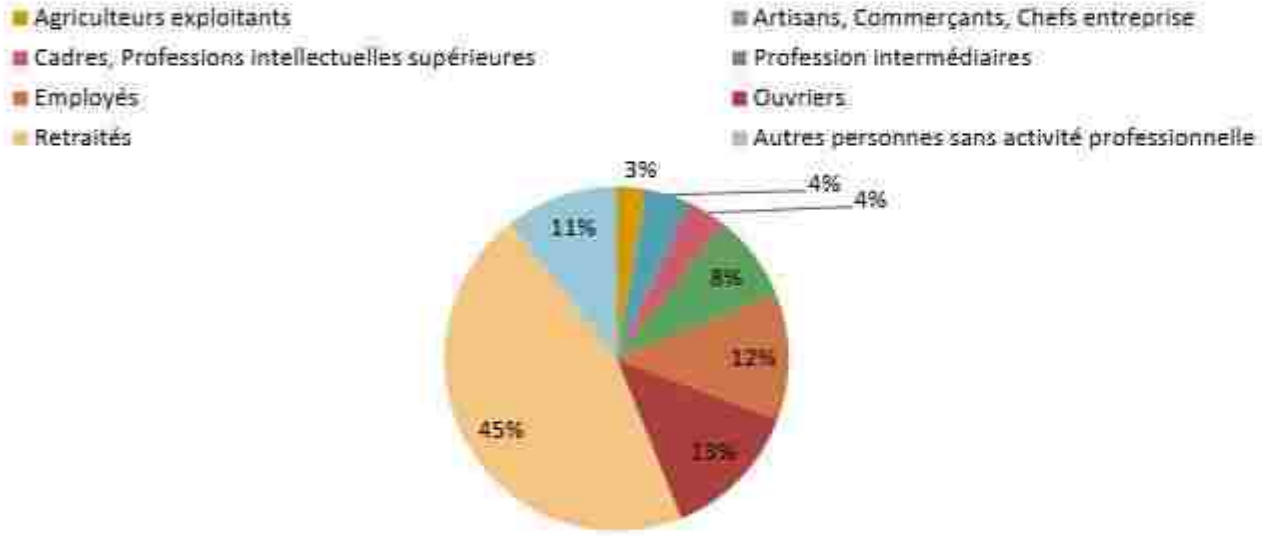

Part des actifs de plus de 15 ans travaillant dans une autre commune en 2015 (%)

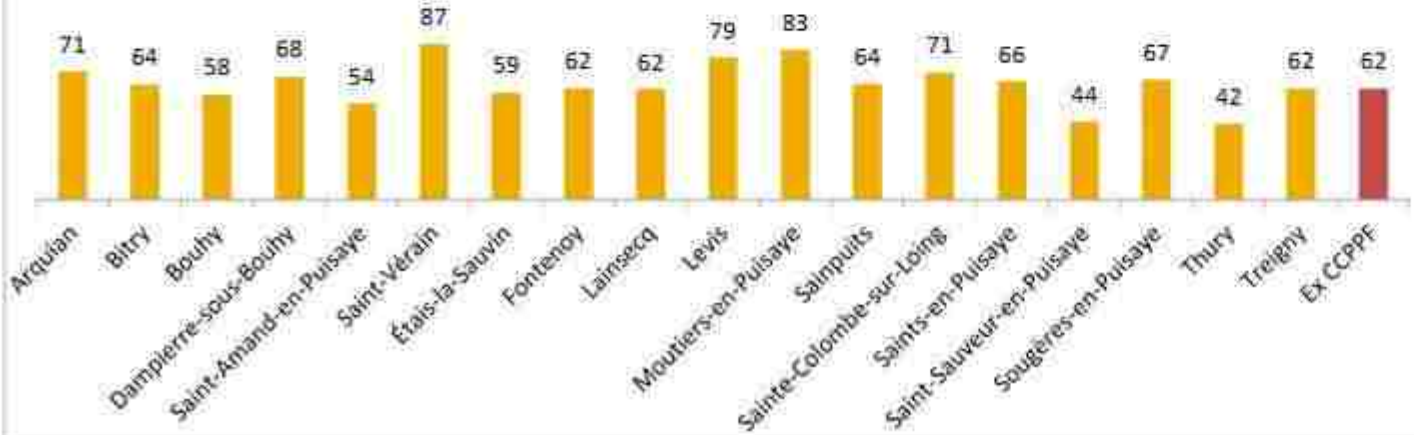

Conformément avec la répartition de la population par classes d'âge, 45% de la population de l'Ex CCPPF est retraitée. Seulement 4% des habitants sont cadres et l'agriculture et l'artisanat sont également faiblement représentés (mais davantage qu'à l'échelle départementale). Les employés et ouvriers composent un quart de la population.

La majorité (62%) des habitants de l'Ex CCPPF ne travaille pas dans leur commune de résidence, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne de la région (65%), de l'Yonne (67%), et de la CCPF (64%), mais supérieur à celui de la Nièvre (60%). Compte-tenu de la relative distance des principaux pôles d'emplois, ce taux induits des distances importantes pour la plupart des actifs.
Seules Thury et Saint-Sauveur-en-Puisaye ont des taux inférieurs à 50%, la seconde étant l'une des polarités de proximité de la communauté de communes.

Source : INSEE RP 2015, Base flux de mobilité - INSEE 2015

2. Dynamiques de l'habitat et du logement

a. Une évolution sensible des modes d'occupation, conséquence du dépeuplement

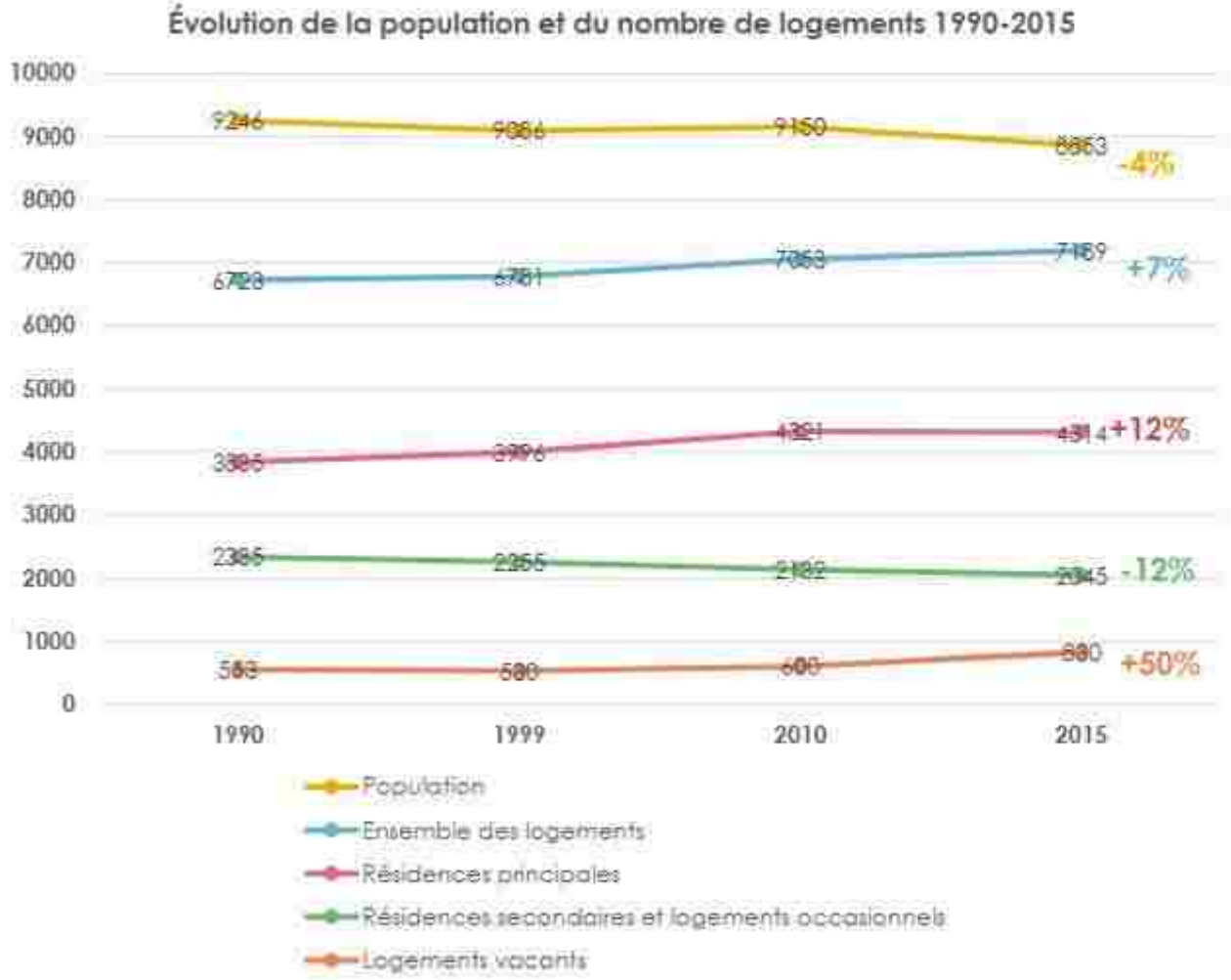

	Résidences principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants
Répartition du parc de logement de l'ex-CCPPF en 2015	60,0%	28,4%	11,5%

Le dépeuplement du territoire de l'Ex CCPPF s'accompagne paradoxalement d'une augmentation du nombre de logements. Sur la période 1990-2015, on note une baisse de la population de 4% et une augmentation du nombre de logements de 7%. Cela s'explique notamment par le desserrement des ménages, dont la taille est passée de 2,5 à 2 personnes en moyenne sur le territoire pendant la même période, et par l'augmentation globale des logements vacants.

Après une croissance continue du nombre de résidences secondaires depuis les années 60, celles-ci ont cependant tendance à diminuer depuis les années 1990, en restant à un taux cependant élevé (28,4% en 2015, contre 11,8% à l'échelle de l'Yonne). La vacance a connu une augmentation importante sur la période 1990-2015, avec 50% de logements vacances en plus, principalement sur la période 2010-2015.

Ce décalage entre la baisse de la population et l'augmentation du nombre total de logements, outre l'évolution du desserrement, interroge sur la capacité de la construction neuve à participer à l'accroissement de population, d'autant plus que la vacance continue de croitre.

Source : POP T1 et LOG T1 - INSEE RP 1990-2015

a. Une évolution sensible des modes d'occupation, conséquence du dépeuplement

Taille des ménages : Nombre moyen d'occupants par résidence principale 1990-2015

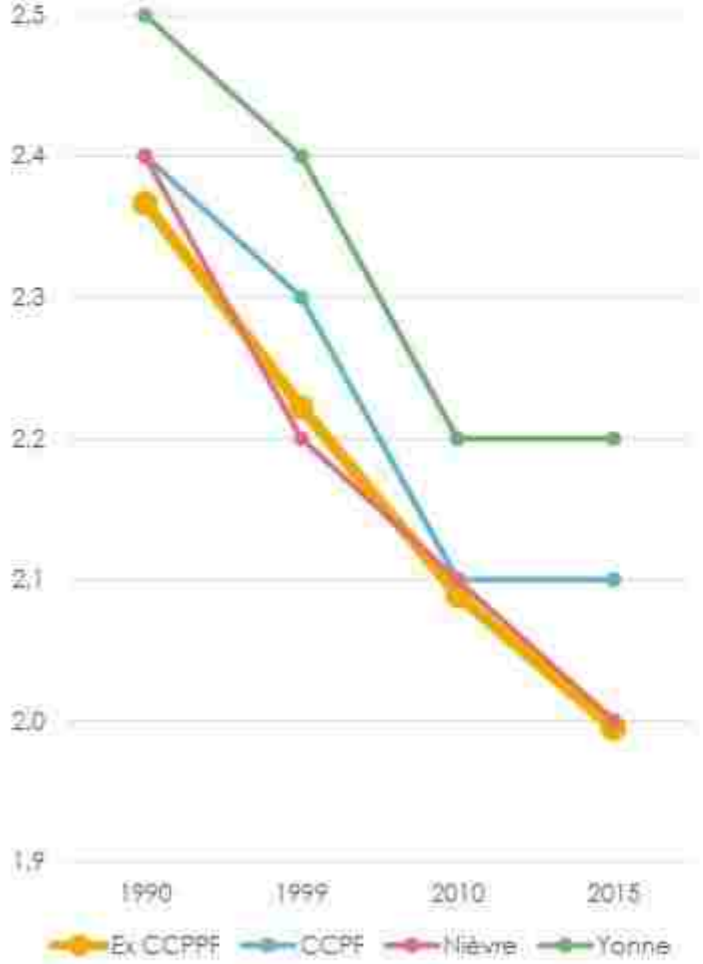

Évolution de la répartition par catégorie de logement 1990-2015

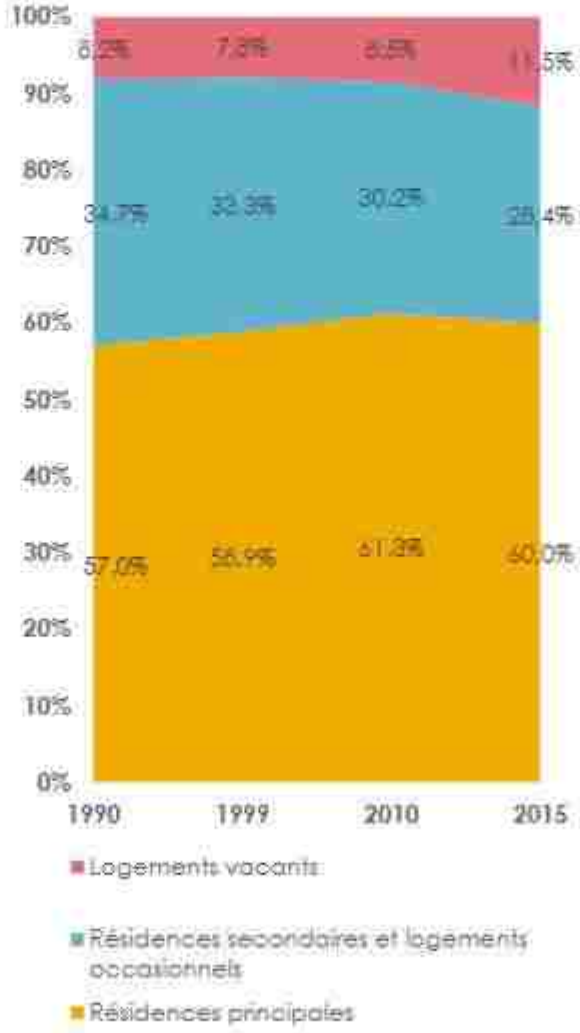

Le parc de logements de l'Ex CCPPF est composé de 60% de résidences principales, 28,5% de logements secondaires et 11,5% de logements vacants en 2015. La vacance est en augmentation depuis 2010, alors que la part des résidences principales se stabilise et celle des résidences secondaires diminue.

Le desserrement des ménages (diminution de la taille moyenne des ménages) s'observe à toutes les échelles territoriales, mais est particulièrement prononcé sur le territoire de l'Ex CCPPF.

Source : FAM G1 et LOG T1 - INSEE RP 1990-2015

b. Une construction neuve au ralenti

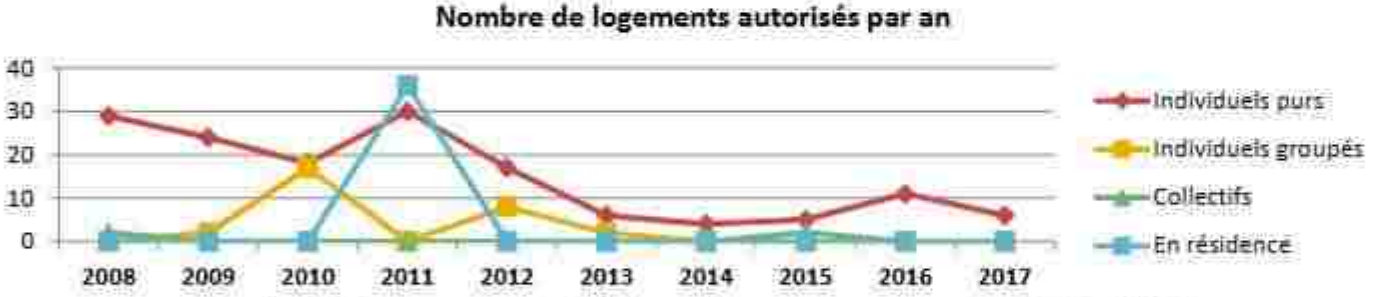

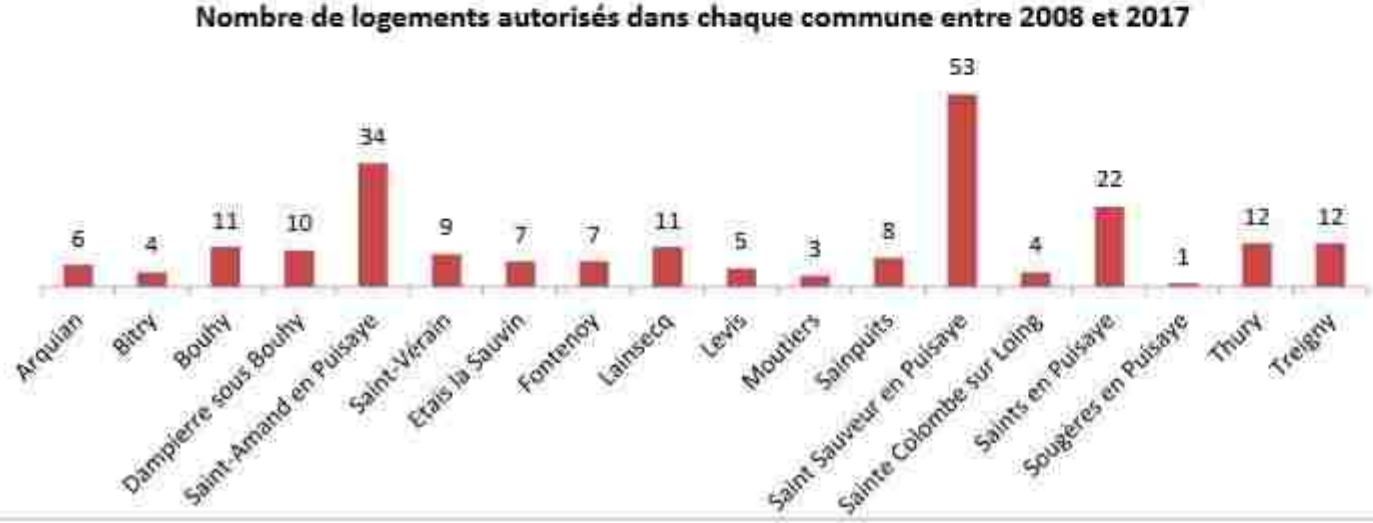

Bien que le nombre de logements continue d'augmenter, le nombre annuel de logements autorisés a beaucoup diminué sur le territoire, depuis 2012. Le nombre de logements individuels autorisés était en effet le plus élevé à la fin des années 2000 et au début des années 2010.
Les logements individuels purs restent le type principal de logements autorisés. Seules deux unités de logements collectifs ont été construits pendant les 10 dernières années.

La construction de nouveaux logements se fait logiquement dans les pôles : 40% d'entre eux se situent à Saint-Amand en Puisaye et Saint-Sauveur en Puisaye.

Depuis 2013, la surface totale autorisée est stable et inférieure à 1000m² par an. À l'exception des logements en résidences, les logements autorisés sont d'assez grande taille, en particulier les logements individuels purs.

	Individuel pur	Individuel groupés	Collectif	En résidence	Ensemble
Surface moyenne par logement autorisé 2008-2017	128m²	84m²	86m²	54m²	109m²

Source : Sit@del2 - Logements autorisés par type et par commune (2008-2017)

c. Une spécialisation de la production dans le logement individuel pur

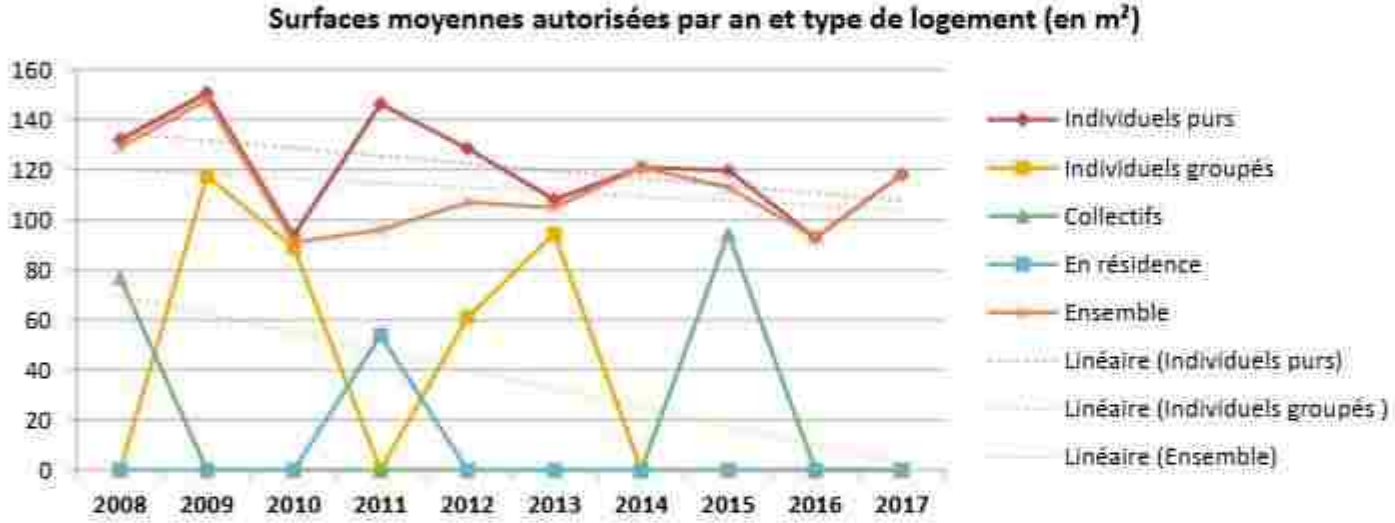

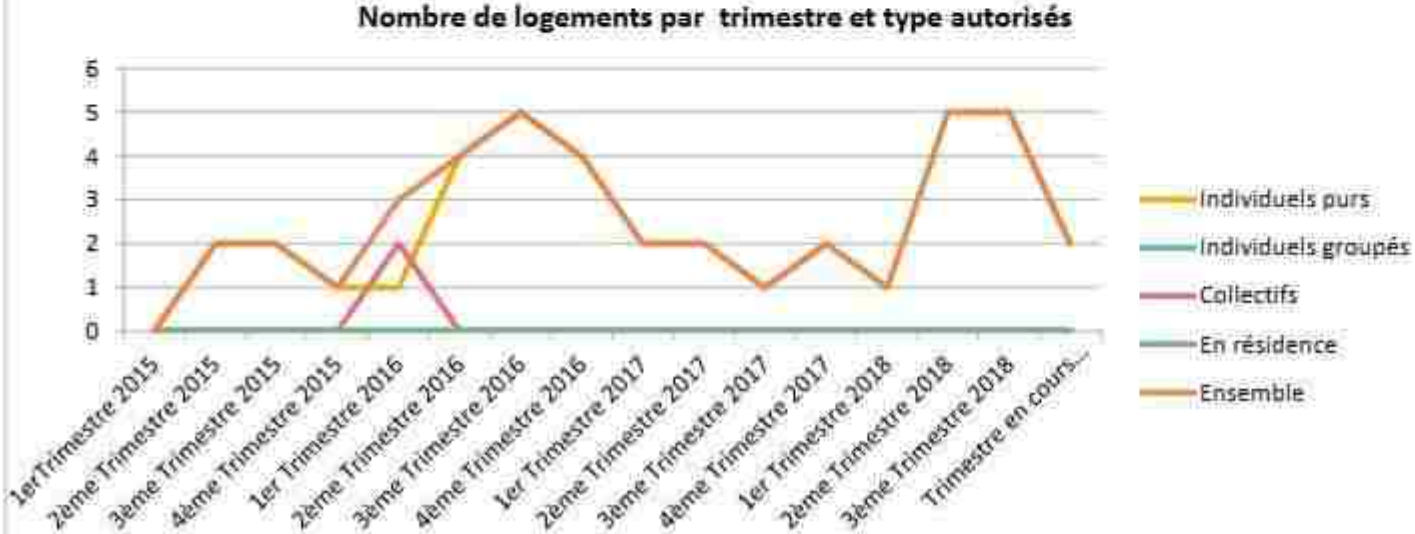

La surface moyenne autorisée des logements individuels purs est cependant en baisse depuis 2008. De même, celle des logements individuels groupés est en forte baisse. Cela coïncide bien à la tendance à la baisse du nombre de logements autorisés.

Depuis le 2e trimestre 2016, les seuls logements autorisés ont été de l'individuel pur.

d. Estimation du « point mort » du logement

Point mort : estimation théorique du nombre de logements minimum à construire sur le territoire pour suivre le rythme de la croissance démographique, du desserrement des ménages, et de la transformation de résidences secondaires en résidences principales.

	Source	2007	2015	Evolution 2007-2015	Variation annuelle moyenne sur 2007-2015
Taille des ménages	INSEE	2,2	2	-0,2	-0,03
Population des ménages	INSEE	9223	8853	-370	-46,3
Nombre de ménages	INSEE	4248	4295	47	5,9
Résidences secondaires	INSEE	2163	2045	-118	-14,8
Logements vacants	INSEE	557	830	273	34,1
Variation du parc	INSEE	6982	7189	207	25,9
Nombre de logements construits	Sitadel	->		**179**	**22,4**
				Besoins engendrés (en Nbre de logements)	
(A) Renouvellement	Logements construits 2007-2015 – variation du parc 2007-2015			-28	-3,5
(B) Desserrement	(Pop des ménages 2007/Taille des ménages 2015)- Nombre de ménages 2007			364	45,4
(C) Variation RS et LV	Évolution Res. Secondaires. + Évolution Logements Vacants			155	19,4
Point mort	A + B + C			**491**	**61,3**

► Entre 2007 et 2015, la communauté de communes aurait théoriquement eu besoin de construire environ 60 logements par an pour maintenir sa population. Le plus faible nombre de constructions constaté est lié à une absence de demandes de nouveaux logements sur le territoire, qui ne vient pas compenser les besoins induits par la poursuite du desserrement des ménages.

e. Une population de propriétaires vivant en maison, des petits ménages dans des logements surdimensionnés

Statuts d'occupation

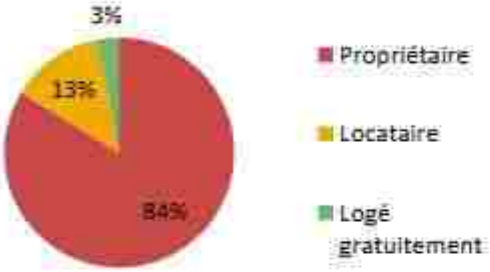

Type de logements

Répartition du parc de logement et de la taille des ménages

Distribution de la population des ménages

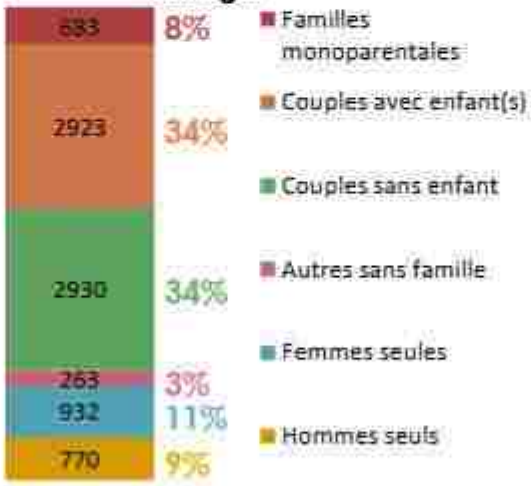

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2015

Source : LOG T2, LOG T3, LOG T7, FAM T1 - INSEE RP 2015

Les occupants des résidences principales de l'Ex CCPPF sont très majoritairement propriétaires. Conformément à la taille importante des logements autorisés, 96.4% des résidences principales sont des maisons et 71% ont 4 pièces ou plus.

Les couples avec et sans enfants représentent chacun 34% de la population des ménages. Les femmes seules sont la troisième forme de ménages la plus représentée, avant les hommes seuls et les familles monoparentales. Ainsi, 20% des habitants vivent seuls (mais représentent 40% des ménages).

Les familles ayant des enfants en ont principalement 1 ou 2 et peu de familles très nombreuses sont recensées. Ainsi, de manière générale, 78% des ménages du territoire sont composés de 2 personnes ou moins.

Cela résulte en une part importante des logements de grande taille occupés par des personnes seules et âgées, qui ne sont pas nécessairement adaptés à leurs besoins.
De manière générale, on relève un déséquilibre et même un rapport inverse entre la répartition de la composition des ménages (nombre de personnes par ménages) et celle du parc de logements (nombre de pièces par logement) : une majorité de grands logements et une majorité de petits ménages.

e. Une population de propriétaires vivant en maison, des petits ménages dans des logements surdimensionnés

Résidences principales par nombre de pièce et taille du ménage en 2015 (%)

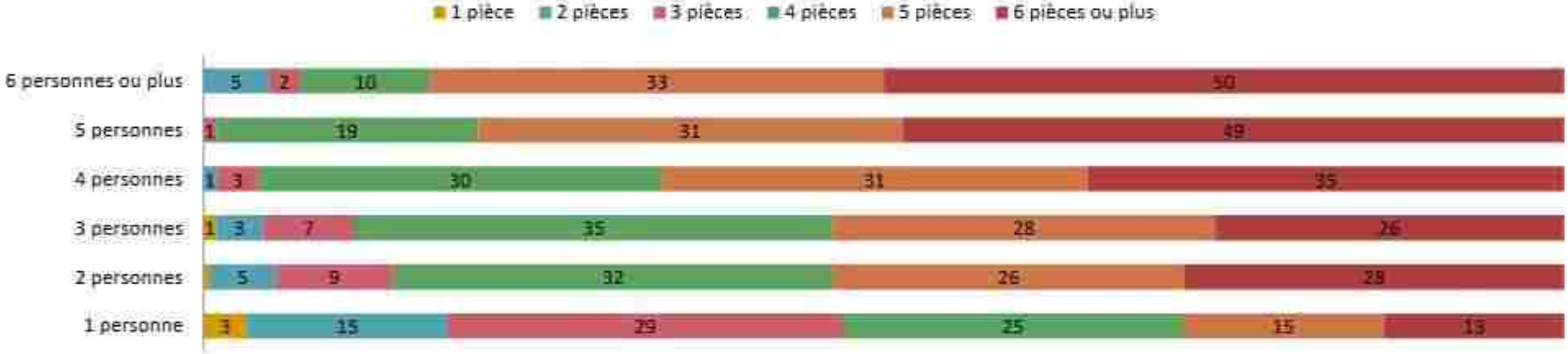

Taille des ménages en 2015

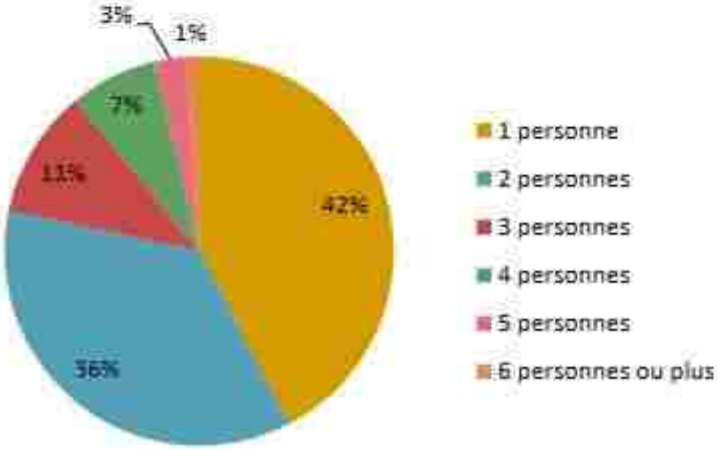

Résidences principales par nombre de pièces et âge de la personne de référence en 2015

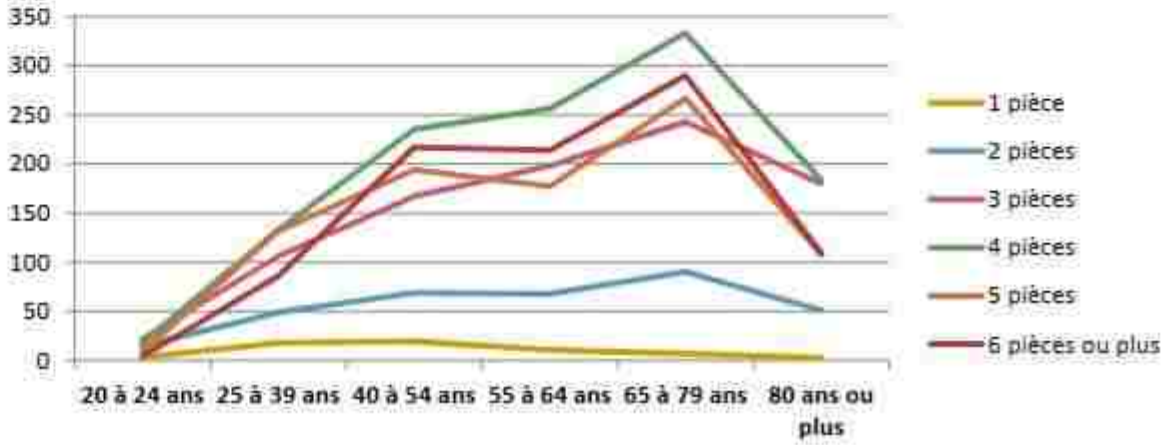

f. Un parc de logement ancien, sujet à la vacance

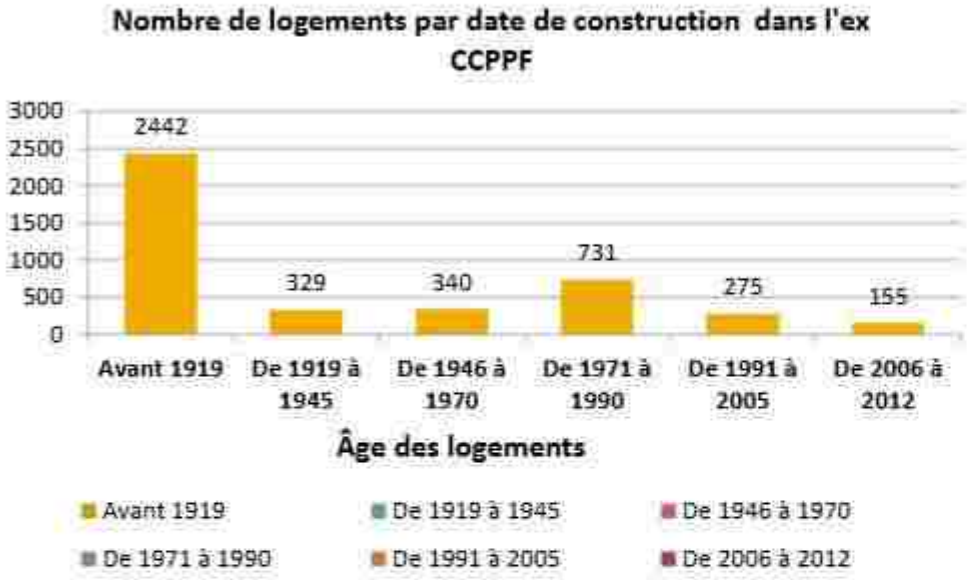

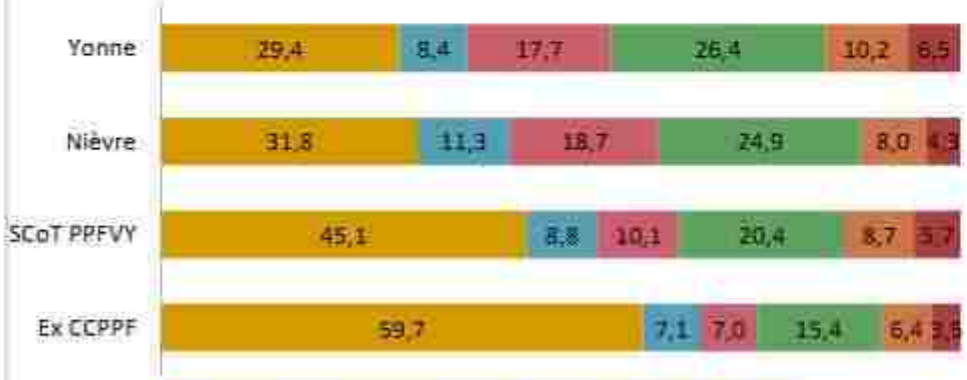

Comparaison taux de vacance 2015	
Ex CCPPF	**11,5%**
CCPF	11,8%
Nièvre	13,0%
Yonne	11,0%

Source : LOG T5 - INSEE RP 2015

Le parc de logements de l'Ex CCPPF est très ancien, avec près de 60% d'entre eux datant d'avant 1919. Cette part est largement supérieure à celles des territoires englobant la communauté de communes, ceux-ci datant plutôt de la période 1945-1990, qui ne représentent que 22,4% dans l'Ex CCPPF.

Le taux de vacance moyen dans l'Ex CCPPF de 11,5% en 2015 est assez hétérogène sur le territoire, s'échelonnant de 8,6% à 15,4% selon les communes. Ce taux de vacance, important comparé aux moyennes nationale (7,9%) et régionale (9,7%), est cependant relativement proche de ceux constatés dans l'Yonne et la CCPF (respectivement 11% et 11,8%), et inférieur à celui de la Nièvre (13%).

Communes	Nombre de logements	Nombre de logements vacants	Part de logements vacants (%)
Arquian	456	70	15,4
Bitry	276	25	9,1
Bouhy	409	55	13,4
Dampierre sous Bouhy	453	55	12,1
Saint-Amand en Puisaye	953	111	13,0
Saint-Vérain	281	25	8,9
Partie Nièvre			
Etais la Sauvin	494	68	13,8
Fontenoy	242	21	8,7
Lainsecq	254	22	8,7
Levis	140	14	10,0
Moutiers	312	36	11,5
Sainpuits	267	23	8,6
Saint Sauveur en Puisaye	611	85	13,9
Sainte Colombe sur Loing	187	16	8,6
Saints en Puisaye	382	33	8,6
Sougères en Puisaye	291	37	12,7
Thury	370	48	13,0
Treigny	811	86	10,6
Partie Yonne			
Ensemble	**7189**	**830**	**11,5**

g. Un parc potentiellement indigne préoccupant

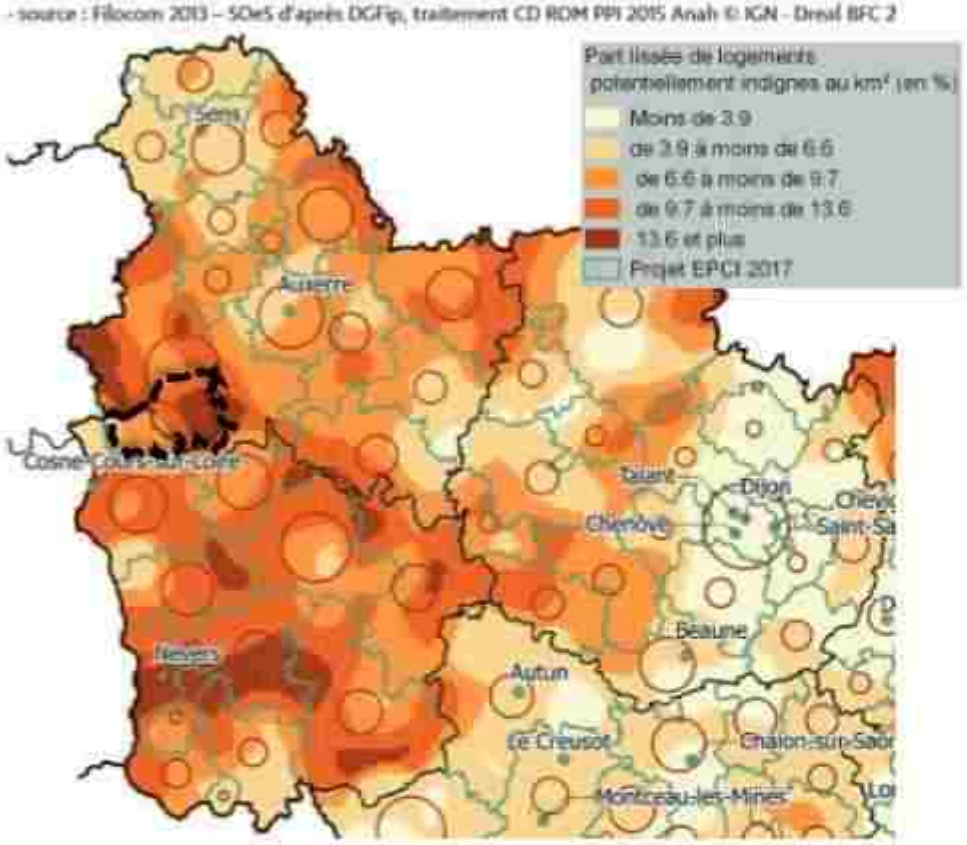

Source : Le parc privé en Bourgogne-Franche-Comté, DREAL BFC, 2016

Le PIG se donne pour objectif en 3 ans le financement de la réhabilitation de 30 logements indignes ou très dégradés, répartis comme suit :
- 15 logements occupés par leurs propriétaires
  - 9 logements indignes
  - 6 logements très dégradés
- 15 logements locatifs

L'âge avancé du bâti, celui de la population, la précarité de certains ménages et la proportion croissante de logements vacants sont des facteurs qui s'imbriquent et font peser un risque de dégradation accrue du bâti à l'avenir.

Parallèlement à l'âge moyen avancé du parc de logements et au taux de vacance important, le territoire souffre également d'un parc potentiellement indigne élevé, induisant une vulnérabilité énergétique conséquente.

Le Programme d'Intérêt général (PIG) multithématique signé en 2016 entre le PETR Puisaye-Forterre Val d'Yonne, l'Etat, l'Anah et le Département de la Nièvre vise notamment la lutte contre l'habitat indigne.
Au-delà des objectifs de réhabilitation de l'existant (voir encadré), le PIG propose un cadre partenarial permettant d'activer une chaîne de traitement de l'habitat indigne, du signalement jusqu'au traitement coercitif. Des primes sont par ailleurs proposées aux propriétaires occupants ou bailleurs.

Le PIG se fixe un objectif de **réhabilitation de 243 logements sur 3 ans** répartis comme suit :
- 225 logements de Propriétaires Occupants (PO) ;
- 18 logements appartenant à des Propriétaires Bailleurs (PB)

Il s'agira de :
Lutter contre la précarité énergétique sur 171 logements occupés par leur propriétaire dont :
- 150 propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergie (25% de gain minimum) dans le cadre du Programme Habiter Mieux.
- 15 propriétaires occupants réalisant des travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé d'économies d'énergie (Double thématique)
- 6 propriétaires occupants réalisant des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie (Double thématique)

- Adapter 60 logements de propriétaires occupants (handicap, personnes âgées) pour améliorer les conditions de vie des occupants et favoriser leur maintien à domicile,
- lutter contre les logements indignes ou dégradés en réhabilitant 15 logements occupés par leur propriétaire
- revitaliser les centre-bourgs en finançant et en conventionnant 18 logements locatifs dans les centre-bourgs désignés. Ces projets répondront à tout ou partie des objectifs et priorités du PIG : Habitat indigne ou dégradé, RSD-décence, Salubrité-Sécurité, Amélioration énergétique, Adaptation.

h. Du logement social concentré dans les pôles du territoire

Répartition du logement social sur l'ex CCPPF

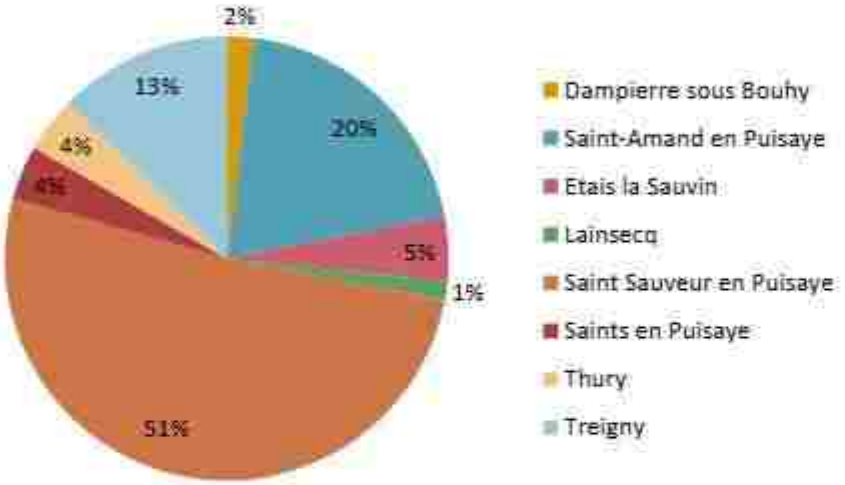

Taux de vacance de plus de trois mois dans le parc locatif social par EPCI en Bourgogne-Franche-Comté au 1er janvier 2018

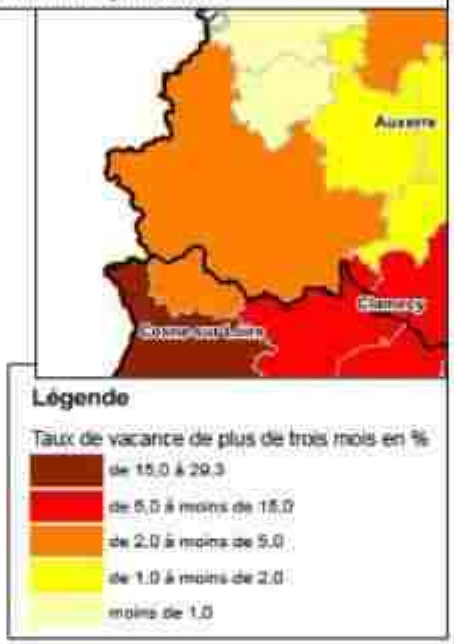

Communes	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Part des résidences principales HLM louées vides (%)
Dampierre sous Bouhy	453	3	1,2
Saint-Amand en Puisaye	853	30	3,3
Etais la Sauvin	494	7	1,4
Partie Nièvre			
Lainsecq	254	2	1,4
Saint Sauveur en Puisaye	611	77	**16**
Saints en Puisaye	382	6	1,5
Thury	370	6	1,4
Treigny	811	19	4,2
Partie Yonne			

Huit communes de l'Ex CCPPF possèdent des logements sociaux. Leur répartition y est cependant inégale puisque 51% d'entre eux se situent à Saint-Sauveur en Puisaye, et 20% à Saint-Amand en Puisaye, deux des pôles de proximité de la communauté de communes.

Les logements HLM ne représentent cependant pas une part importante des résidences principales dans la plupart des communes. Il atteint 16% à Saint-Sauveur en Puisaye.

Plusieurs communes proposent par ailleurs des logements communaux qui, bien que n'entrant pas systématiquement dans la catégorie de logement social, fournissent des logements locatifs à loyers maîtrisés.

Vacance du parc social

Nous ne disposons pas chiffres précis de la vacance sur le territoire de l'ex-CCPPF, mais elle représente sur le territoire de la CCPF de 2 à 5% du parc social (vacance de plus de 3 mois).
Ce taux se situe dans la moyenne régionale (3,5%), qui est cependant marquée par un contraste très fort selon les départements (15% de vacance dans la Nièvre contre 1,6% dans l'Yonne).

Source : INSEE RP 2015, demande-logement-social.gouv.fr, DREAL Bourgogne Franche-Comté

i. Logement social : profil de la demande

Taille des logements sociaux existants

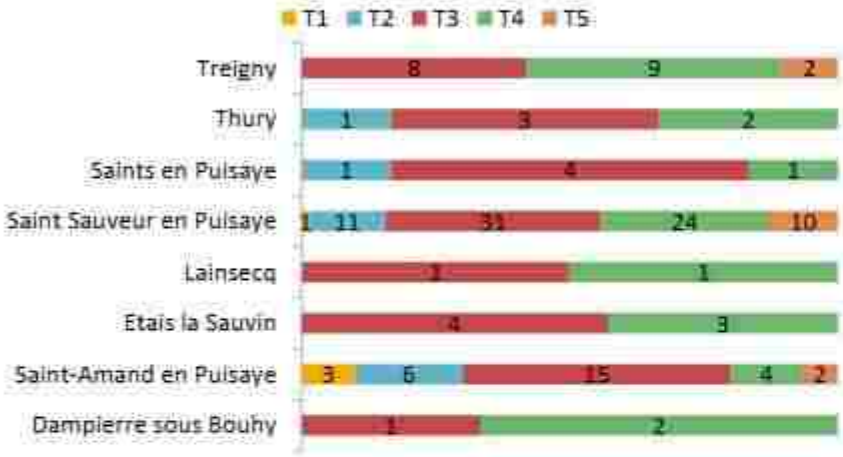

Parc des bailleurs sociaux

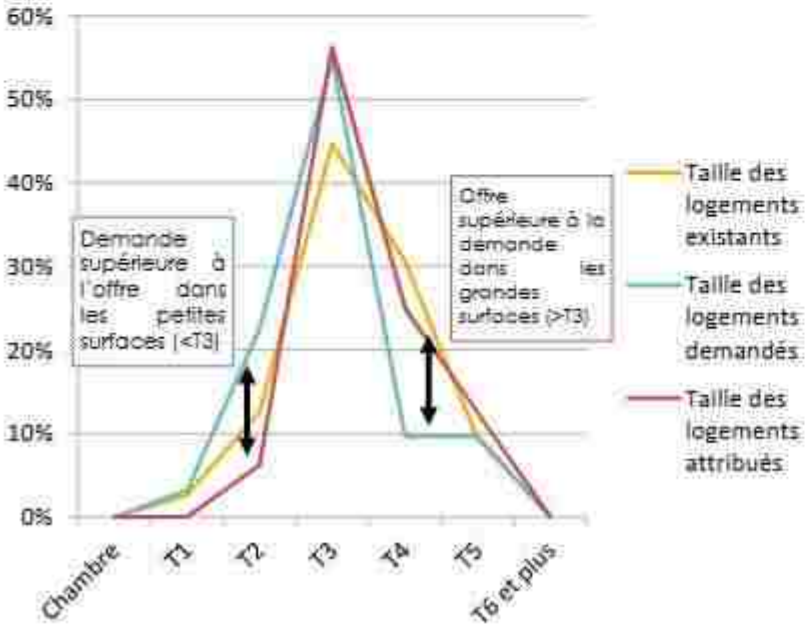

Logements attribués en 2015

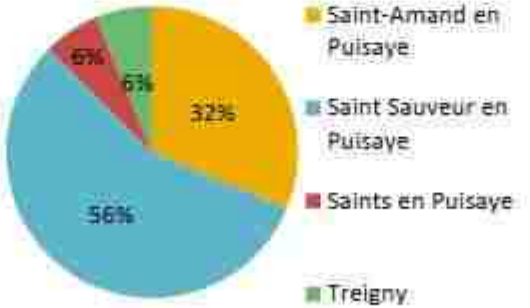

Il y a trois bailleurs sociaux sur le territoire : OPH de la Nièvre Habitat, SA Logivie et Domanys qui est le bailleur dominant.

Seules 4 communes possèdent des logements sociaux attribués en 2017. Les logements demandés en 2017 (31), correspondent au double des logements attribués (16).

56% des logements attribués se trouvent à Saint-Sauveur en Puisaye, conformément au fait que ce soit la commune qui en possède le plus. Les logements attribués à Saint-Sauveur en Puisaye et Saint-Amand en Puisaye représentent ainsi 88% des logements attribués totaux.

Les logements sociaux proposés sont surtout des T3 et T4. Les T3 sont les plus demandés et les plus attribués. On relève par ailleurs une demande pour des T2 qui n'est pas satisfaite (7 demandes pour un logement attribué), ce qui traduit le besoin de logements de petite taille pour jeunes ménages ou personnes seules. Par opposition, il a plus de grands logements attribués que de demandés, ce qui traduit également une inéquation entre l'offre et les besoins des ménages.

Taille du logement	Logements existants	Logements demandés	Logements attribués
Chambre	0	0	0
T1	4	1	0
T2	19	7	1
T3	67	17	9
T4	46	3	4
T5	14	3	2
T6 et plus	0	0	0
Total	**150**	**31**	**16**

Source : demande-logement-social.gouv.fr

i. Logement social : profil de la demande

Âge des demandeurs

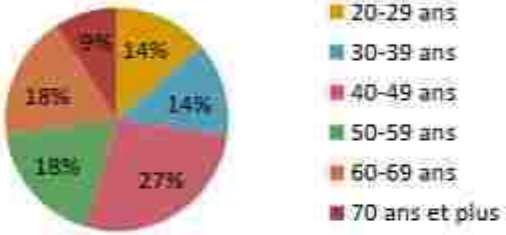

Activités des demandeurs

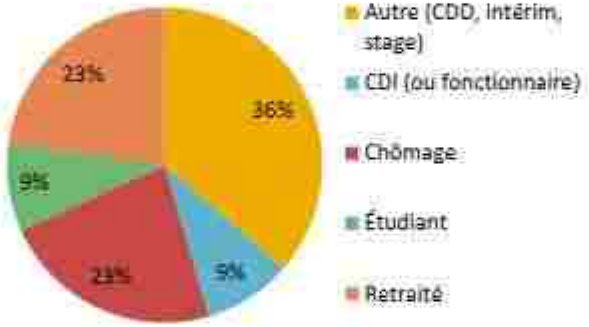

Typologie des demandes

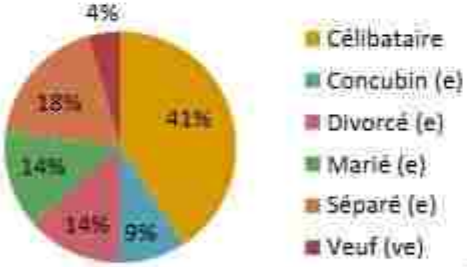

Motif des demandes

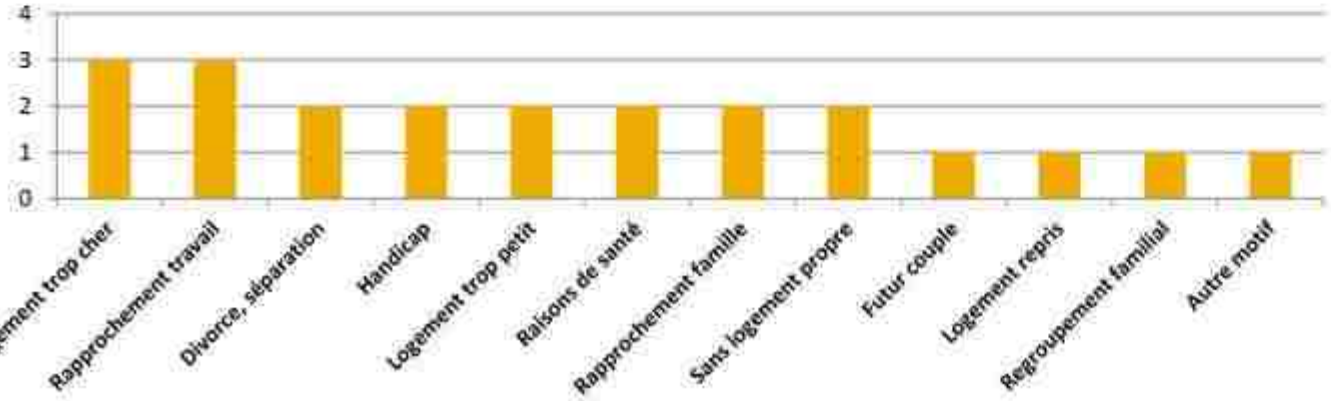

D'après les données disponibles pour les communes de Saint-Amand et Saint-Sauveur, les demandeurs de logements sociaux sont majoritairement âgés de moins de 50 ans, mais les plus âgés sont également représentés. Près de la moitié des demandeurs sont cependant retraités ou au chômage, ainsi que célibataires.

Parmi les motifs de demandes d'attribution d'un logement social, les causes les plus courantes sont les prix trop élevés du logement actuel, ainsi que la distance au travail. Suivent ensuite les motifs familiaux (rapprochement, jeune couple, divorce).

Il ressort donc que les nouvelles demandes viennent en partie de personnes seules et assez jeunes désireuses de se rapprocher de leur travail.

Les décohabitations, les séparations et le vieillissement ont également conduit à une augmentation du nombre de petits ménages, sans que la production de logements, faite de maisons individuelles majoritairement à destination de familles, ne s'y soit adaptée.

On précisera que les données sur les demandes d'attribution concerne un faible échantillon (20-30 personnes), et leur interprétation doit être considérée avec précaution.

Source : demande-logement-social.gouv.fr

j. Autres formes d'hébergement sur le territoire

Campings

- Camping municipal « La Courtillerie » de Saints en Puisaye : 13 emplacements
- Camping Municipal « de la Vrille » de Saint-Amand en Puisaye : 35 emplacements

Hébergement touristique

- Chambres d'hôtes, B&B : 4 à Saint-Sauveur en Puisaye, 2 à Thury, 1 à Levis, 2 à Arquian, 2 à Treigny, 5 à Saint-Amand en Puisaye, 2 à Bitry, 4 à Lainsecq, 1 à Saints en Puisaye, 1 à Bouhy, 1 à Sainpuits, 1 à Étais-la-Sauvin
- Gites : 1 à Moutiers, 3 à Sougères en Puisaye, 1 à Levis, 1 à Thury, 3 à Saint-Amand en Puisaye, 6 à Dampierre-sous-Bouhy, 8 à Treigny, 6 à Bouhy, 3 à Sainpuits, 4 à Saint-Sauveur en Puisaye, 4 à Fontenoy, 2 à Arquian, 2 à Bitry, 1 à Lainsecq, 1 à Étais-la-Sauvin
- Hébergement de groupe : 1 à Saint-Vérain, 1 à Bitry, 2 à Dampierre-sous-Bouhy, 1 à Treigny (auberge de jeunesse)
- Hôtel : 1 à Fontenoy

Pas de centre d'accueil pour demandeurs d'asile, de centre d'hébergement d'urgence et d'insertion ou d'aire d'accueil des gens du voyage sur l'Ex CCPPF

DYNAMIQUE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET DE LOGEMENT : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Atouts à valoriser

- ✓ **Territoire attractif** : solde migratoire positif
- ✓ **Cadre de vie** (qualité patrimoniale/paysagère)
- ✓ Foncier/immobilier **abordable**
- ✓ Relative **proximité de l'Île de France**

Faiblesses à résorber

- ✓ **Bâti vacant** ou abandonné, vulnérabilité énergétique
- ✓ Des **services médicaux et de mobilité** qui ne répondent pas totalement aux besoins de la population vieillissante
- ✓ Manque de **diversité du parc bâti** (location, petites surfaces)

Opportunités à saisir

- ✓ Public citadin (francilien) attiré par le cadre de vie : **projets économiques, culturels ou sociaux nouveaux**
- ✓ **Bâti vacant comme potentiel** de projection et de restructuration des centralités (ex : Arquian)
- ✓ **Redynamisation des centres-bourgs** comme potentiel de renforcement d'une vie sociale, urbaine et commerciale (réflexion sur de nouvelles formes d'habitat : individuel groupé, logements évolutifs...)

Menaces à anticiper

- ✓ Dévitalisation, **désertification des centres-bourgs** (uniquement résidents secondaires)
- ✓ **Dégradation accrue du cadre** bâti/paysager
- ✓ **Démolitions subies** plutôt que choisies
- ✓ Poursuite de l'**étalement urbain, isolement, allongement** des distances

DYNAMIQUE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET DE LOGEMENT : SYNTHÈSE ET ENJEUX

REPENSER DES FORMES URBAINES SOUHAITABLES

- ► Poursuivre une réflexion sur l'évolution et l'adaptation des formes urbaines (pertinence de démolitions ciblées, regroupement du bâti autour des zones stratégiques, avenir des hameaux et écarts en lien avec les centralités…)
- ► Lutter contre la vacance, par la sensibilisation des propriétaires et les outils administratifs à disposition (préemption…)
- ► Valoriser les centralités en y encourageant l'implantation de services, commerces et artisans

AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ EN APPUYANT LES MÉNAGES ET EN PROPOSANT UNE OFFRE ADAPTÉE

- ► Diversifier le parc de logements pour offrir un parcours résidentiel complet sur le territoire (logements-passerelle, locations, petites surfaces…dans le public comme le privé) en favorisant l'adaptation de l'existant, notamment dans le parc vacant
- ► Poursuivre les efforts de communication et de valorisation concernant les aides à la rénovation énergétique à disposition des ménages et propriétaires
- ► Appuyer les initiatives de réhabilitation thermique et d'économie d'énergie sur le territoire (travaux, sensibilisation du public, installation d'acteurs engagés dans le domaine…)
- ► Adapter le parc existant au vieillissement de la population en jouant sur la modularité et la mutualisation des espaces bâtis (logements intergénérationnels…), encourager les solidarités de voisinage

III. EQUIPEMENTS ET SERVICES

1. Equipements et services scolaires et de formation

a. Qualification de la population : un rattrapage en cours, mais qui marque le pas chez les femmes

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2014					
	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	274	210	76,6	74,4	78,9
6 à 10 ans	383	379	99	98,5	99,5
11 à 14 ans	378	376	99,5	99,4	99,5
15 à 17 ans	225	217	96,4	96,6	96,2
18 à 24 ans	364	110	30,2	30,1	30,3
25 à 29 ans	307	10	3,3	3,3	3,2
30 ans ou plus	6 855	56	0,8	0,8	0,9

Les taux de scolarisation sur le territoire sont relativement élevés (légèrement supérieurs à la moyenne régionale avant 18 et après 30 ans) et stables sur les dernières années.

Part des titulaires d'un diplôme chez la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en % de la population)

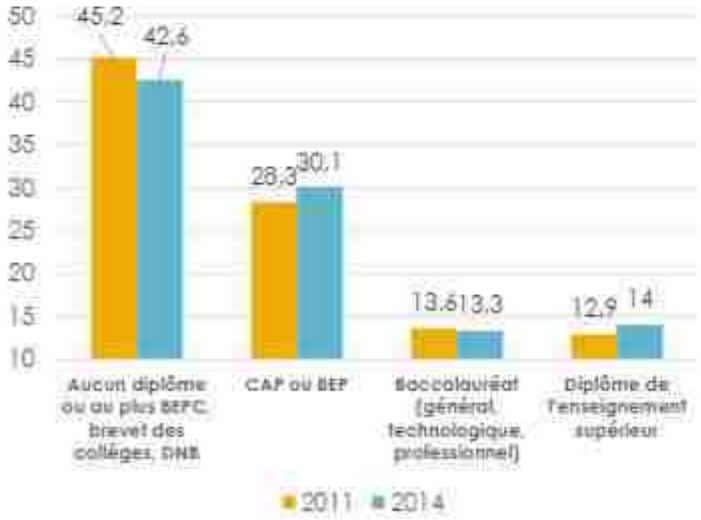

On assiste ces dernières années à une relative montée en qualification globale (baisse de la part de non-diplômés).

Part des titulaires en 2014 d'un diplôme chez la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en % de la population)

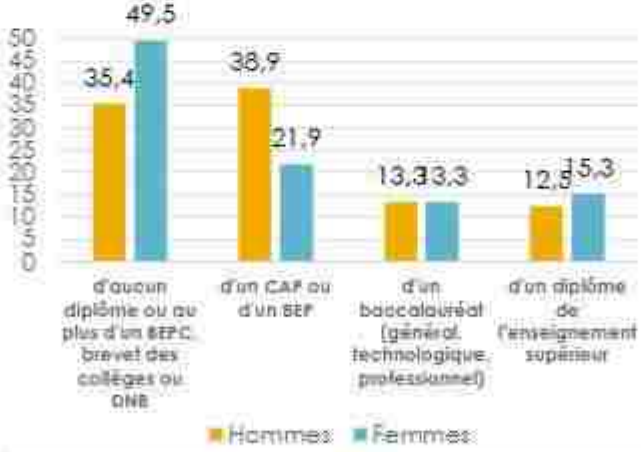

Il est cependant intéressant de relever le fort écart entre la part d'hommes non diplômés (35% des plus de 15 ans), et celle des femmes (50%). Les femmes diplômées d'un CAP ou BEP sont moitié moins nombreuses que les hommes.

Evolution de la part de diplômés par type de diplôme entre 2011 et 2014

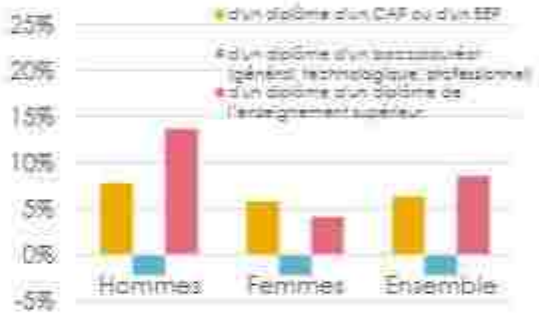

Evolution de la part de non-diplômés

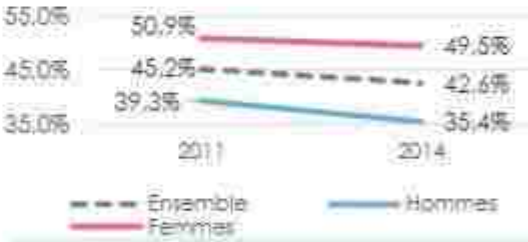

Les évolutions constatées entre 2011 et 2014 montrent par ailleurs que la montée en qualification est principalement l'effet des hommes (1,4% de femmes de non-diplômés en moins sur la période contre 3,9% d'hommes non-diplômés en moins). Les tendances ne vont donc pas dans le sens d'un rééquilibrage en faveur de la population féminine.

Source : INSEE

b. Des effectifs scolaires en hausse dans le primaire…

2 Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : crèche « A petits pas » à St-Amand (10 places) et multi-accueil « Pirouette » à Moutiers (20 places) et **85 places en assistant(e)s maternel(le)s** (chiffre 2014)

15 des 17 communes de l'ex-CCPPF disposent d'une maternelle ou élémentaire (seules **Bitry** et **Moutiers** ne comptent pas d'école, de même que Sainte-Colombe, fusionnée avec Treigny).

10 communes font partie d'un regroupement pédagogique intercommunale. Elles sont réparties dans 5 RPI :
- RPI Annay, **Arquian**
- RPI **Saint-Vérain**, Saint-Loup, Alligny-Cosne
- RPI **Dampierre-sous-Bouhy, Bouhy**
- RPI **Thury, Sougères, Lainsecq, Sainpuits**
- RPI **Levis, Fontenoy**, Fontaines, Leugny, Moulins-sur-Ouanne

Saint-Amand, Saint-Sauveur, Treigny, Saints et Etais-la-Sauvin ne sont pas en RPI.

Evolution globale 2015-2017

Evolution des effectifs scolaires par école

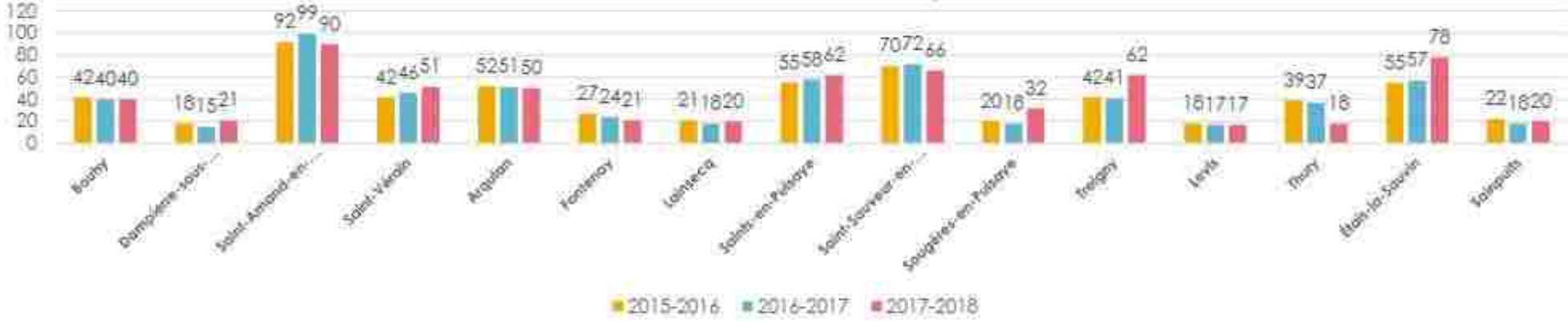

Les écoles du territoire ont connu une augmentation de leurs effectifs entre 2016 et 2017, portée notamment par des hausses d'effectifs à Treigny et Etais-la-Sauvin. En dehors de ces deux communes, les effectifs sont relativement stables sur les 3 dernières années.

Sources: communes, data.caf.fr, data.education.gouv.fr, ONISEP

c. …mais en baisse dans le secondaire

Année	Effectifs collèges ex-CCPPF	Evolution par rapport à 2014-2015	Evolution annuelle	Evolution annuelle Yonne	Evolution annuelle Nièvre	Evolution annuelle Bourgogne
2014-2015	646					
2015-2016	581	-10,1%	-10,1%	-1,38%	0,34%	-0,75%
2016-2017	567	-12,2%	-2,4%	-0,44%	-2,30%	-0,79%
2017-2018	552	-14,6%	-2,6%	-0,52%	-3,88%	-0,45%

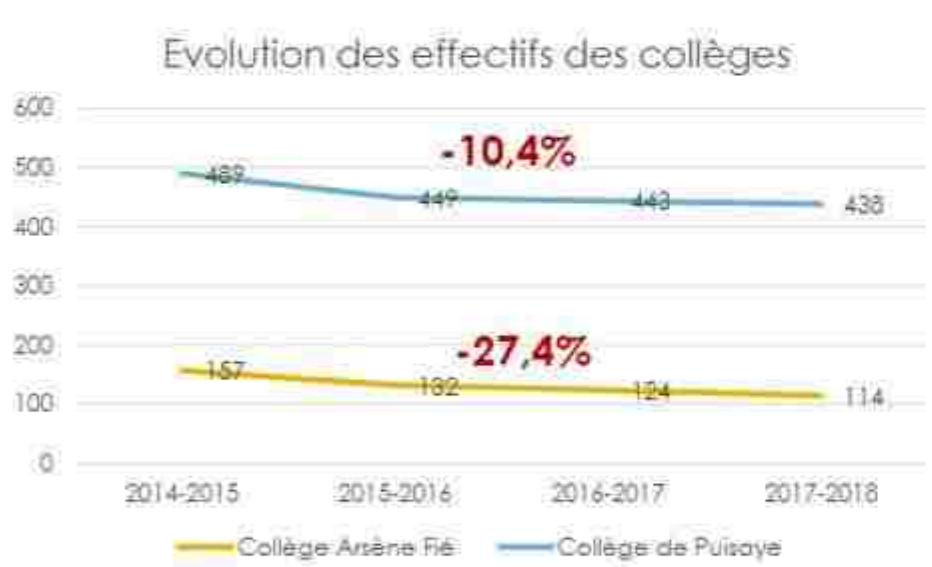

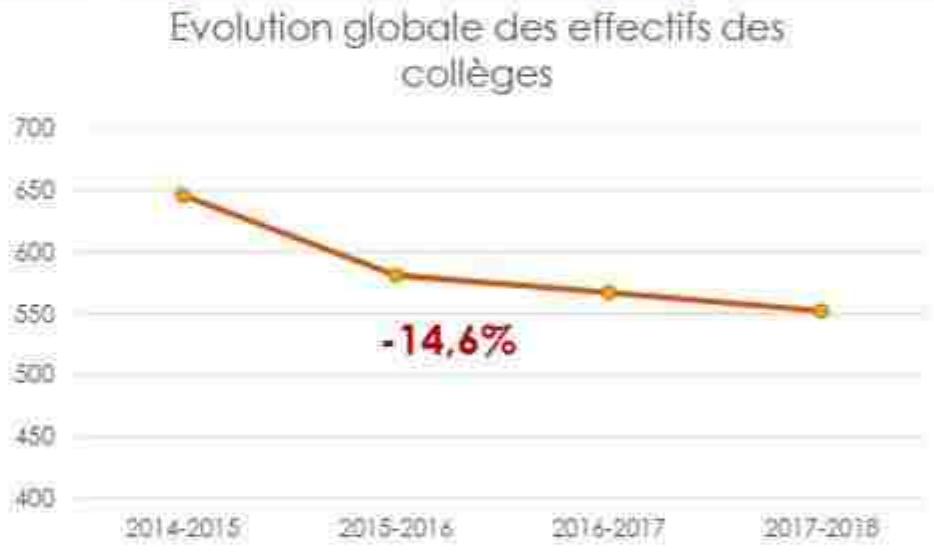

Les deux collèges du secteur subissent une baisse d'effectifs depuis plusieurs années. Relativement marquée entre 2014 et 2015, le rythme de diminution s'est depuis ralenti. Les pertes d'effectifs relatives sont plus importantes pour le collège de Saint-Amand. En l'absence de phénomène d'évasion scolaire (recherche d'un établissement hors affectation), on peut penser que ces baisses d'effectifs seront infléchies à l'avenir par la hausse du nombre d'élèves constatée dans les écoles primaires du territoire.

Le collège de Saint-Sauveur est un établissement du Collège de Puisaye, qui dispose également de sites à Bléneau et Saint-Fargeau).

Sources: data.education.gouv.fr

d. Des affectations en collège et lycée différentes selon le département d'origine

Collèges

Secteur des collèges de la Nièvre en mars 2019 (Source : Académie de Dijon)

Secteur des collèges de l'Yonne au 27/08/2013 (Source : Académie de Dijon)

Secteur des lycées de l'Yonne au 16/01/2012 (Source : Académie de Dijon)

Lycées

Secteur des lycées de la Nièvre en janvier 2017 (Source : Académie de Dijon)

Les écoliers de la partie nivernaise de l'ex-CCPPF sont accueillis au collège de Saint-Amand-en-Puisaye, puis le lycée de Cosne-Cours-sur-Loire, tandis que ceux de la partie icaunaise intègrent le collège de Saint-Sauveur-en-Puisaye avant le lycée de Toucy.

e. Une formation supérieure et professionnelle de proximité axée sur les spécialisations du territoire

Le seul établissement de formation supérieure ou professionnelle du territoire est l'EMA-CNIFOP (Centre international de formation aux métiers d'art et de la céramique) à Saint-Amand-en-Puisaye qui constitue une antenne du CFA national des industries céramiques. Il propose à la fois des formations longues (CAP Céramiste potier, CAP Décorateur céramiste, formation Céramiste créateur, formation émaux artisanat et industrie), des stages céramique tout au long de l'année (techniques de tournage, sculpture, moulage, émaux, modélisation et impression 3D...), et des stages d'animation tous publics.
Il reçoit environ de 200 à 250 stagiaires par an venus de toute la France, voire de l'international. Ils sont logés durant la durée de leur formation soit sur place (3 résidences sur site de 29 chambres à 1 ou 2 lits), soit à proximité en location chez des particuliers ou en gîte, hôtel ou chambre d'hôtes. Une réflexion est en cours sur la réhabilitation des capacités d'hébergement du CNIFOP.

En dehors des instituts de formation et des antennes universitaires à Auxerre, Nevers ou Dijon, l'offre de formation à proximité immédiate du territoire est localisée principalement à Cosne-Cours-sur-Loire, ainsi qu'à Toucy, Clamecy ou Champignelles.
Les thématiques couvertes par ces formations reflètent le profil économique local : agriculture, services à la personne et aux territoires, socio-médical, tourisme, commerce...

Commune	Dpt	Etablissement	Niveaux des formations proposées	Domaines/spécialités	Label/certification
Cosne-Cours-sur-Loire	58	CFA agricole de la Nièvre	CAP	Vigne et vin	
Cosne-Cours-sur-Loire	58	Institut de formation d'aides-soignants (IFAS)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Médical	
Cosne-Cours-sur-Loire	58	E2C Nièvre (école de la 2e chance)			
Cosne-Cours-sur-Loire	58	Lycée agricole de Nevers-Cosne	4e-3e agricole, Bac pro	Polyculture élevage, vitiviniculture	
Cosne-Cours-sur-Loire	58	Lycée Pierre-Gilles de Gennes	Bac général, Bac techno STL, Bac pro, CAP	Cuisine, restauration, électricité, chimie, vente/commerce	Campus des métiers et des qualifications : alimentation, Goût, Tourisme
Cosne-Cours-sur-Loire	58	Lycée privé Simone Dounon	Bac général, Bac techno (STMG, ST2S), Bac pro	Social, santé, soin à la personne, gestion, proximité et vie locale	
Clamecy	58	Lycée Romain Rolland	Bac général, Bac techno (STMG), Bac pro	Gestion, vente, commerce	
Champignelles*	89	CFA agricole de l'Yonne	CAP, BPA, BP, bac pro	jardin/paysage, vigne/vin, élevage, grandes cultures, chevaux	
Toucy	89	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation Champeaux (MFREO)	4e-3e agricole, CAP agricole, Bac pro, BPJEPS	Loisirs, animation, services en milieu rural	
Toucy	89	Lycée Pierre Larousse	Bac général, Bac techno (STMG), BTS	Gestion, assurances	

** Champignelles compte une antenne de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, qui doit fermer en septembre 2020. Un institut de formation en design de meuble pourrait la remplacer.*

Source: ONISEP

2. Equipements et services de santé

a. Une offre de santé de proximité qui joue un rôle indispensable

Le territoire compte deux maisons de santé, à Saint-Amand et Saint-Sauveur, qui comptent parmi les plus anciennes du territoire et remplissent un rôle indispensable en matière de médecine de proximité (compte-tenu de l'éloignement des pôles médicaux voisins) en offrant les services d'une variété de praticiens. Malgré cette diversité, on relèvera cependant l'absence de pédiatre ou de gynécologue.

En dehors de ces deux pôles de santé, l'offre est très ténue (1 dentiste à Etais-la-Sauvin et quelques infirmiers à Etais, Thury et Fontenoy).
On ajoutera également la présence d'un SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) à Saint-Sauveur).

Maison de Santé St-Amand :
2 MÉDÉCINS GÉNÉRALISTES (lundi au samedi)
2 INFIRMIÈRES (lundi au vendredi)
2 CHIRURGIENS-DENTISTES (lundi au samedi)
1 SAGE-FEMME (2 j/sem)
1 KINÉSITHÉRAPEUTE D.E. (tous les jours)
1 PSYCHOLOGUE CLINICIENNE (1 j/sem)
1 OSTÉOPATHE D.E. (2 j/sem)
1 PÉDICURE PODOLOGUE (1 j/sem)
1 ORTHOPHONISTE – NEUROPSYCHOLOGUE (4 j/sem)
1 CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CMP COSNE ADULTE) (1 j/sem)
1 DIÉTÉTICIENNE (1 j/sem)

Source : site internet commune

Maison de Santé St-Sauveur :
3 MÉDÉCINS GÉNÉRALISTES
4 INFIRMIÈRES
1 CHIRURGIENS-DENTISTES
1 SAGE-FEMME
1 KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.
1 PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
1 OSTÉOPATHE D.E.
1 PÉDICURE PODOLOGUE
1 ORTHOPHONISTE – NEUROPSYCHOLOGUE
2 PSYCHIATRIE - CMP
1 DIÉTÉTICIENNE
1 ADDICTOLOGUE
1 THERAPIE FAMILIALE ET DE COUPLE
1 PSYCHOMOTRICIENNE

Source : site internet commune

Une « maison des internes et des autres », visant à héberger de jeunes médecins non encore diplômés ainsi qu'un foyer intergénérationnel, va être construite à Saint-Sauveur dans un ancien bâtiment du centre-ville.

Maison de santé de Saint-Sauveur (photo Rivière-Letellier, juin 2019)

	St-Amand	St-Sauveur	Etais-la-Sauvin	Thury	Fontenoy	Total/type médecine
Généraliste	2	3				**5**
Dentiste	2	1	1			**4**
Orthophoniste	1	1				**2**
Masseur-kinésithérapeute	1	1				**2**
Infirmier	3	6	3	2	2	**16**
Total/commune	**9**	**12**	**4**	**2**	**2**	**29**

Sources: INSEE (Base permanente des équipements), sites internet des communes

Sources : C@rtoSanté/ARS, sites des communes

b. Des structures pour personnes âgées en capacité de répondre aux besoins

Commune	Nom	Nombre de places
St-Amand	Les Ocrières	69
Treigny	Résidence le Cèdre	25
Etais la Sauvin	EHPAD St-François	70
Lainsecq	EHPAD Le Village	47
St-Sauveur	Résidence Gandrille en Bel Air	91
	Total	***302***

Avec un taux d'équipement de 194 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans, le territoire est très bien fourni en EHPAD, avec un chiffre au-delà de la moyenne régionale et des deux moyennes départementales.
Il faut cependant considérer qu'une part potentiellement non-négligeable de personnes qui ne sont pas issues du territoire occupent une partie de ces structures.

Population de +75 ans en 2014 = **1555** (INSEE)

Nombre de places en EHPAD = **302**

Taux d'équipement* = (302/1555)*1000 = **194**

EHPAD d'Etais-la-Sauvin, en cours de réhabilitation (photo Rivière-Letellier, avril 2019)

Equipement	Ex-CCPPF	BOURGOGNE -FRANCHE-COMTÉ	NIÈVRE	YONNE	FRANCE
Taux d'équipement en places dans les EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus	194	112,4	120,1	150,2	101,4

L'association ATOME (Association Amandinoise Pour l'Aide à Domicile), basée à la maison de santé de Saint-Amand, apporte par ailleurs un service d'aide à domicile, de portage de repas et de téléassistance.

**Le taux d'équipement en structures d'hébergement des personnes âgées dépendantes est la somme des lits de maisons de retraite, des logements de logements-foyers et des lits d'hébergement temporaire et des lits d'USLD pour 1 000 personnes de 75 ans et plus.*

Sources : annuaire.action-sociale.org, Data.Drees (ministère de la Santé)

c. Une offre en équipements hospitaliers éloignée du territoire

Le territoire de la CCPF, ni celui de l'ex-CCPPF, ne comptent d'établissements hospitaliers. Les plus proches se situent à Auxerre, Clamecy, Cosne-Cours/Loire, Gien et Sancerre.
Les maternités les plus proches sont celles d'Auxerre ou Gien, depuis la fermeture de la maternité de Cosne en 2018.

Offre hospitalière en région Centre-Val de Loire (Loiret, Cher)

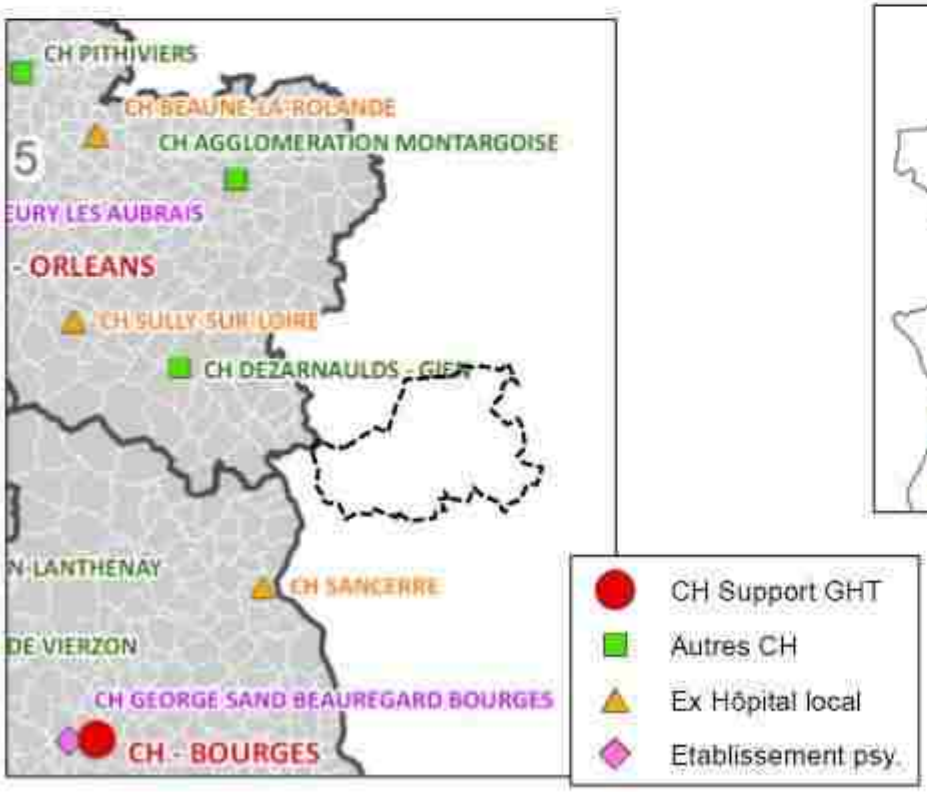

Réalisation : ARS Centre-Val de Loire -1er Mars 2018

Offre hospitalière en région Bourgogne-France-Comté (Yonne, Nièvre)

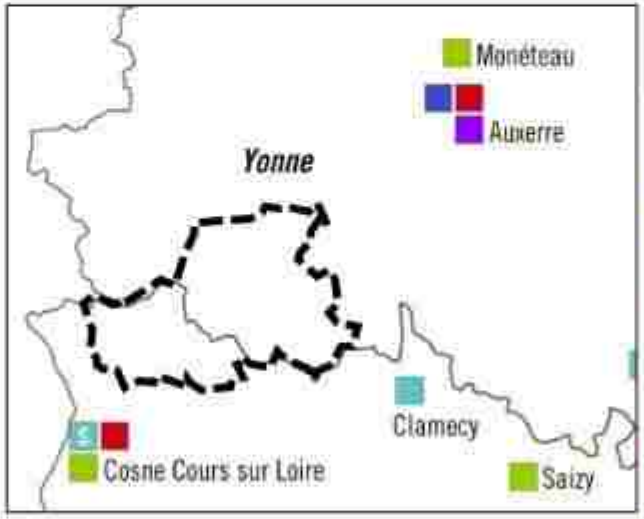

ARS Bourgogne - Franche-Comté - DIS-DES
Source : FINESS - février 2019

c. Une offre en équipements hospitaliers éloignée du territoire

Les cartographies de temps d'accès aux structures les plus proches en médecine, chirurgie et urgences font apparaitre des situations contrastées. La partie nivernaise, plus proche de Cosne que le nord du territoire ne l'est d'Auxerre, bénéficie d'une meilleure accessibilité en termes de chirurgie et de médecine. Les communes du sud-est du territoire bénéficient quant à elles davantage du service d'urgence de Clamecy. Pour ces trois services (médecine, chirurgie, urgences), la partie du territoire comprise entre Treigny et Levis et englobant Saint-Sauveur compte des temps de trajet de 30 à 44mn pour atteindre les services hospitaliers les plus proches. Les services de santé encore présents dans les pôles environnants (Gien, Cosne, Clamecy, Auxerre) représentent donc un maillage précieux, dont la fermeture handicaperait encore davantage une population déjà fragilisée en termes d'accès aux soins.

Temps d'accès à la structure sanitaire ou médico-sociale la plus proche (en min) (2017) (Source : C@rtosanté/ARS)

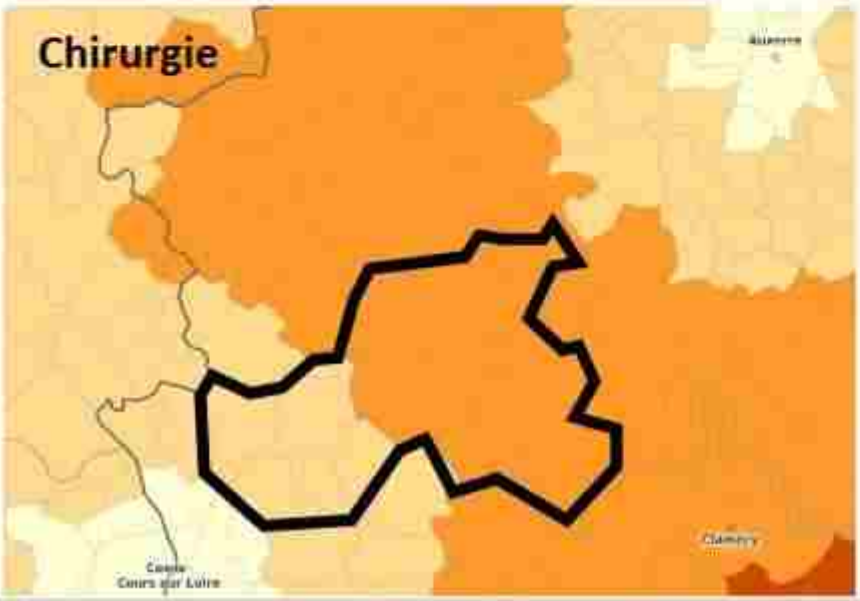

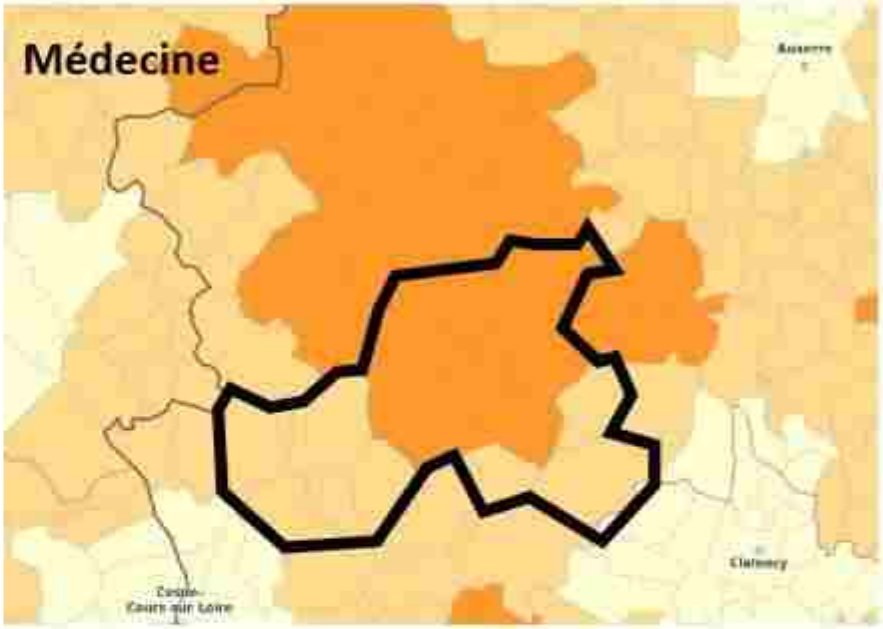

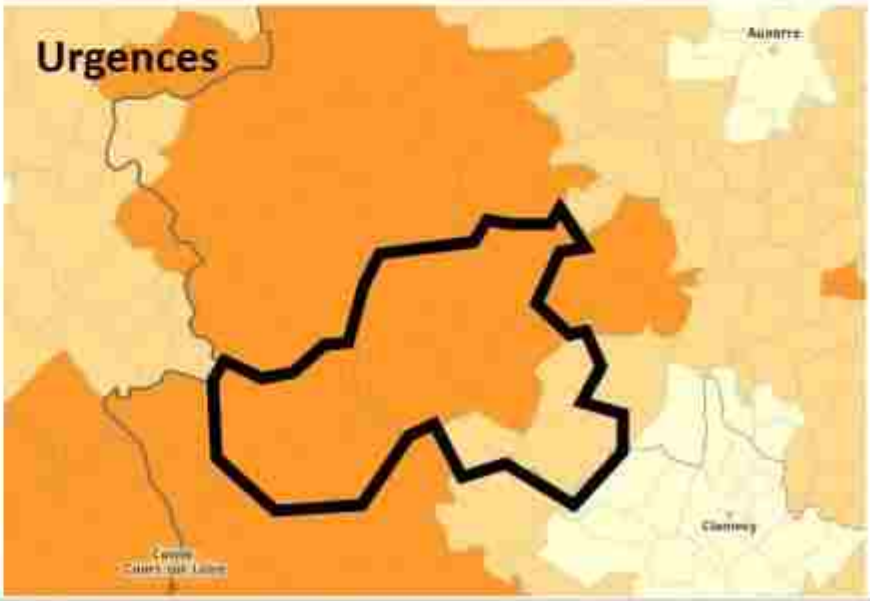

d. Une accessibilité aux soins limitée et fragile

Le territoire de l'ex-CCPPF est divisé et réparti entre deux « Territoires de Vie-Santé » (zonage ARS) : celui de Saint-Sauveur-en-Puisaye et celui de Cosne-Cours/Loire (qui comprend les communes de la Puisaye nivernaise).
La dernière actualisation du zonage régional des médecins généralistes (mars 2019) place le territoire de vie-santé de Saint-Sauveur en zone d'intervention prioritaire (ZIP, territoires jugés les plus déficitaires bénéficiant d'aides à l'installation des médecins) et celui de Cosne en zone d'action complémentaire (ZAC, jugés moins prioritaires mais qui bénéficient également d'aides). Dans le zonage précédent (novembre 2017), les deux territoires étaient en ZAC.

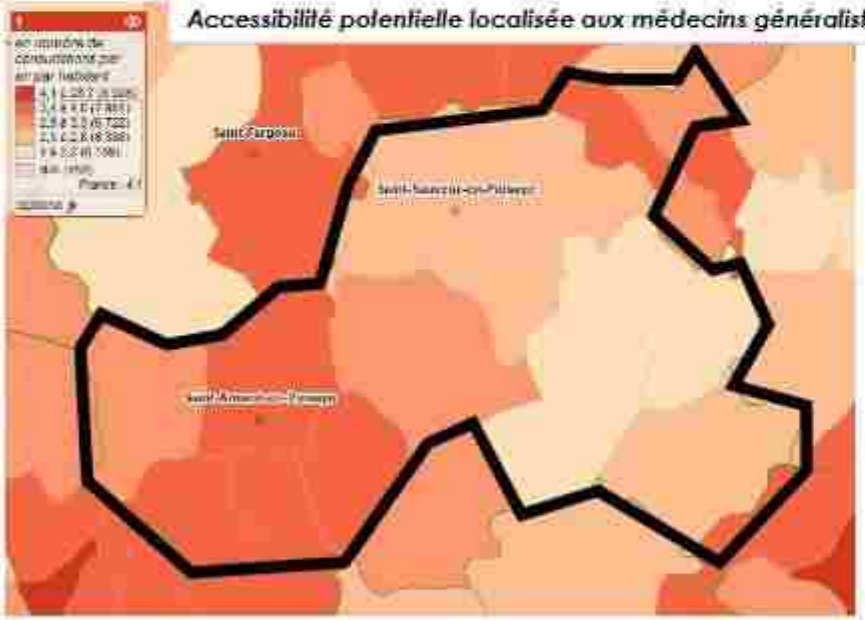

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes (Source : ARS/C@rtosanté)

Zonage Régional des Médecins Généralistes
(Arrêté DGARS du 29/11/17, révisé en mars 2019)

- Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP)
- Zones d'Action Complémentaire (ZAC)
- Zones non sélectionnées
- Territoires de Vie Santé BFC
- Territoires de Vie Santé communs avec une autre région
- Limites départementales BFC

Accessibilité potentielle localisée* aux médecins généralistes (nb de consultations/an/habitant)	
ex-CCPPF	**2,82**
Nièvre	2,73
Yonne	2,85
Bourgogne	2,95

La notion d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes offre un indicateur plus précis que le zonage ARS quant à la disponibilité effective de médecine à proximité, en se basant sur le nombre de consultations par an par habitant en prenant en compte la distance aux praticiens.
Sur le territoire, la situation est contrasté avec une partie nivernaise qui semble en meilleure position (constat corroboré par le classement de cette partie en zone d'action complémentaire plutôt qu'en zone d'intervention prioritaire), que les communes situées sur un axe allant de Sainpuits à Sougères. La moyenne du territoire se situe au-dessus de la moyenne nivernaise, mais sous les moyennes icaunaise et bourguignonne.

**L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence les disparités d'offre de soins. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. (Source : Observatoire des territoires)*

e. Un territoire qui cumule les difficultés socio-sanitaires, en lien avec son profil socio-économique

Profils socio-sanitaires des cantons de Bourgogne

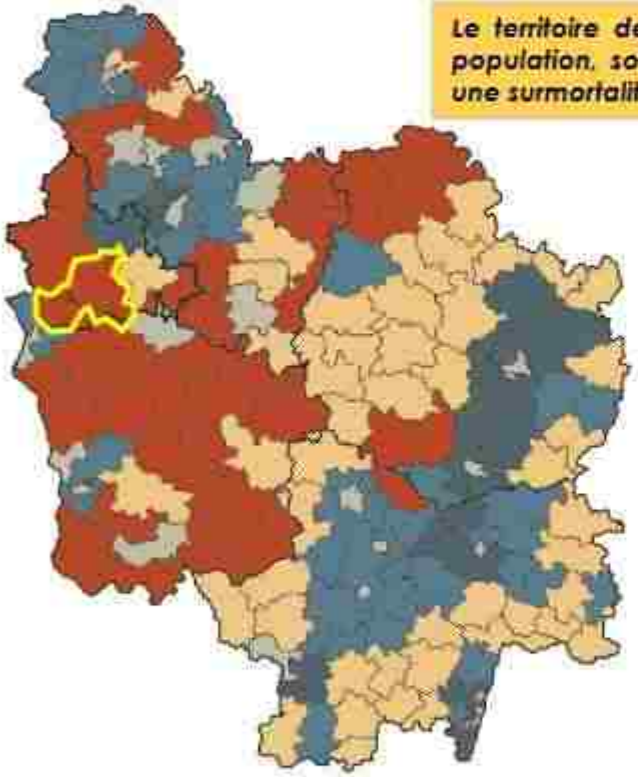

Le territoire de l'ex-CCPPF est qualifié par le fort vieillissement de sa population, son taux de précarité, la difficulté de l'accès aux soin, et une surmortalité générale et prématurée.

- Ruraux, vieillis ++, précarité +, accès offre soins - -, surmortalité générale, prématurée
- Ruraux, vieillis +, foyers non imposés +, accès offre soins -, surmortalité causes traumatiques
- Villes et cantons peuplés, précarité ++, accès offre soins +, surmortalité prématurée
- Situations sociales plutôt favorisées, familles +, accès soins hospitaliers + mais libérale -, sous-mortalité générale, prématurée
- Socialement les + favorisés, accès offre +, recours +, sous-mortalité générale, prématurée & diverses causes

Toutes les caractéristiques de chaque classe peuvent ne pas se retrouver pour tel ou tel canton en faisant partie : c'est une « tonalité » générale.

- *Sources : Fnors. Inégalités socio-sanitaires en France. De la région au canton. Masson 2010 ; ORS Bourgogne. Atlas Social Santé en Bourgogne, 2011.*

Un **contrat local de santé** a été signé début 2019 entre l'ARS, la communauté de communes de Puisaye-Forterre, la préfecture de l'Yonne, le conseil régional, les conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, le groupement hospitalier de territoire (GHT) Unyon, la caisse primaire d'assurance maladie, la MSA et l'Education nationale. Il porte sur 5 axes d'actions prioritaires :

- Renforcement des soins de proximité (promotion du territoire, télémédecine...)
- Action pour les personnes dépendantes ou en situation de handicap
- Parcours jeunes et prévention
- Prévention, dépistage et accès aux soins (actions autour sport, nutrition, tabac...)
- Risques sanitaires liés à l'environnement (qualité de l'eau, de l'air...)

L'Observatoire régional de santé Bourgogne (ORS) a réalisé en 2012 avec l'Agence régionale de santé un « portrait socio-sanitaire du pays Puisaye-Forterre en vue de la mise en place d'un diagnostic et d'un projet de santé ».

Ce portrait réalisé à l'échelle du Pays de Puisaye-Forterre correspondant à l'actuelle CCPF fait état d'un certain nombre de difficultés socio-sanitaires spécifiques au territoire : mortalité prématurée « évitable » liée à des comportements à risques (addictions, accidents, suicides...), éloignement des services spécialisés...

Des atouts sont cependant pointés : la présence des maisons de santé, la qualité de l'environnement naturel, la mobilisation des acteurs du territoire et la mise en place d'actions spécifiques (adaptation de l'habitat au vieillissement, amélioration de la qualité de vie des personnes âgées...).

Est également souligné le besoin de développer l'habitat locatif pour s'adapter au profil socio-économique, la rénovation de l'habitat ancien et l'amélioration de l'autonomie énergétique.

3. Equipements et services culturels, sportifs et de loisirs

a. Une dynamique associative et festive active

Les événements réguliers organisés sur le territoire sont variés mais tournent autour de plusieurs thématiques en lien avec l'identité du territoire : la poterie, les savoir-faire anciens, les produits locaux, l'art et la création, la découverte des territoires... mais également des événements plus originaux (festival métal, course de zombies) et qui participent de son attractivité et sont le signe d'un territoire en phase avec son époque.

Principaux événements et animations :

- Foire des potiers de Saint-Sauveur (parc du château)
- Festival de céramique de Treigny (couvent)
- Moissons d'antan à Saints (Moulin de Vanneau)
- Convergence : marches-communes de Puisaye-Forterre
- Fête de la Madeleine à Sainpuits (feu d'artifice, bal, vide-grenier)
- Course de zombies « Zombie Puisaye Race » à Saints (Moulin de Vanneau)
- La Fête de l'art (café de la Poèterie/Village d'artistes la Poèterie)
- Festival Métal « Poet'Fest OPEN AIR » à Saint-Sauveur (café de la Poèterie/Village d'artistes la Poèterie)
- Marché de vins bio de Saint-Amand (1ère édition automne 2018)

Evénements à forte notoriété dans le reste de la Puisaye-Forterre :

- Marché de Toucy
- Bricabrac de Mézilles

Nombre d'associations/1000 hab.	
ex-CCPPF	**29,9**
Yonne	21,2
Nièvre	20,5

On recense **283 associations** dont le siège social est localisé sur le territoire en 2019. Toutes les communes comptent au moins une association. La dynamique associative est logiquement plus forte dans les villes les plus importantes (Saint-Amand, Saint-Sauveur, Treigny comptent plus de 20 associations), mais un calcul du nombre d'associations pour 1000 habitants permet une lecture plus fine des dynamiques associatives locales. Des communes comme Fontenoy, Sainpuits, Moutiers ou Thury ressortent ainsi par la densité d'associations rapportées à la population, ainsi que Treigny ou St-Sauveur. La moyenne d'associations pour 1000 habitants du territoire dépasse par ailleurs les moyennes départementales, indiquant le dynamisme du territoire.
Les objets des associations sont variés, mais les thématiques de la culture, de la création, du sport, du loisir, des rencontres, de l'entraide, de la chasse, de la préservation du patrimoine ou de l'environnement sont fréquentes.

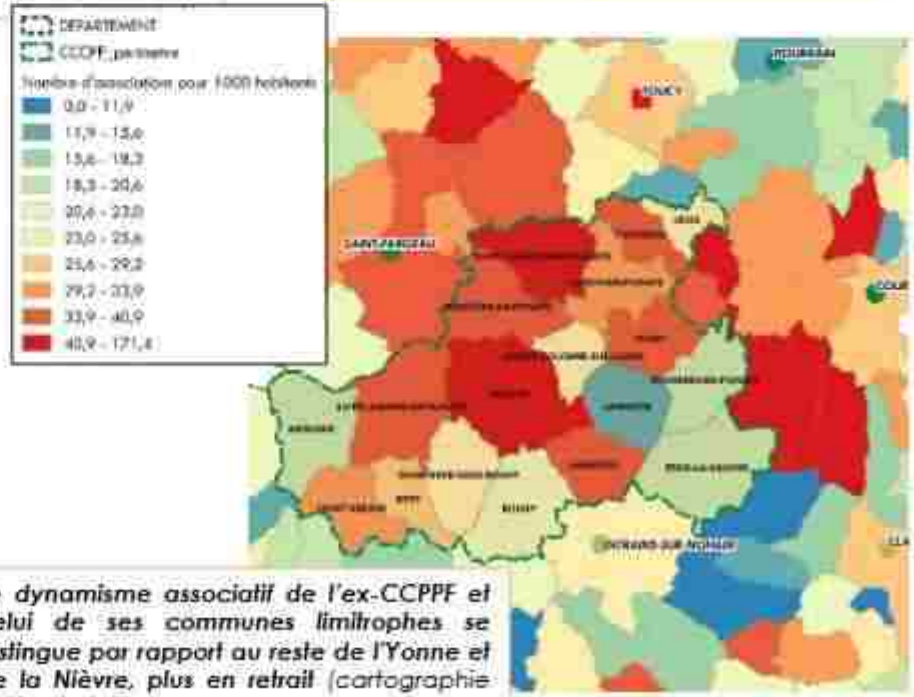

Le dynamisme associatif de l'ex-CCPPF et celui de ses communes limitrophes se distingue par rapport au reste de l'Yonne et de la Nièvre, plus en retrait *(cartographie Rivière-Letellier)*

La forte dynamique festive est associative du territoire est le signe d'une vitalité sociale, sportive et culturelle, et participe à son attractivité et la consolidation de son identité.

Source: répertoire national des associations (RNA)

b. Des équipements sportifs privés qui complètent l'offre publique et participent à l'attractivité du territoire

Principaux équipements sportifs

La CCPF ne dispose pas de compétences obligatoires ou optionnelles en matière sportive (compétence seulement facultative).
Le territoire compte deux gymnases publics, à Saint-Amand et Saint-Sauveur, situés à proximité des collèges et comportant également des plateaux sportifs (tennis, football, handball...).
En dehors de ces pôles, d'autres équipements d'intérêt sont à relever : un dojo à Treigny qui accueille un club de karaté de réputation nationale (des cours d'aikido ont par ailleurs lieu au château de Saint-Amand), plusieurs courts de tennis (Etais, Fontenoy, Thury, Treigny), des terrains de football (Saints, Thury, Arquian, Etais, Fontenoy, Sainpuits), un stand de tir (Thury), et quelques boulodromes. Certaines des salles polyvalentes peuvent accueillir également des activités sportives (Fontenoy, Thury, Etais).

Le territoire se distingue par la forte présence d'équipements équestres (Arquian, Dampierre, Fontenoy, Saint-Sauveur). Certains de ces centres équestres comme le Domaine de l'Espérance de Dampierre ou le Centre du Gué de Frise d'Arquian, privés, ont aggloméré autour d'eux toute une palette d'équipements à destination notamment de groupes scolaires. Le Domaine de l'Espérance propose ainsi une piscine, des courts de tennis, des terrains de basket et de volley-ball, en plus de séjours thématiques.
On ne compte pas de bassin de natation public. Outre celui du domaine de l'Espérance, on en relève cependant un autre au sein du camping des Joumiers à Saint-Sauveur.
La CCPF dispose cependant de piscines intercommunales à Charny, Bléneau et Toucy, datant des années 70.
Une nouvelle piscine doit être construite à Toucy. Un appel d'offre a été lancé en 2019.

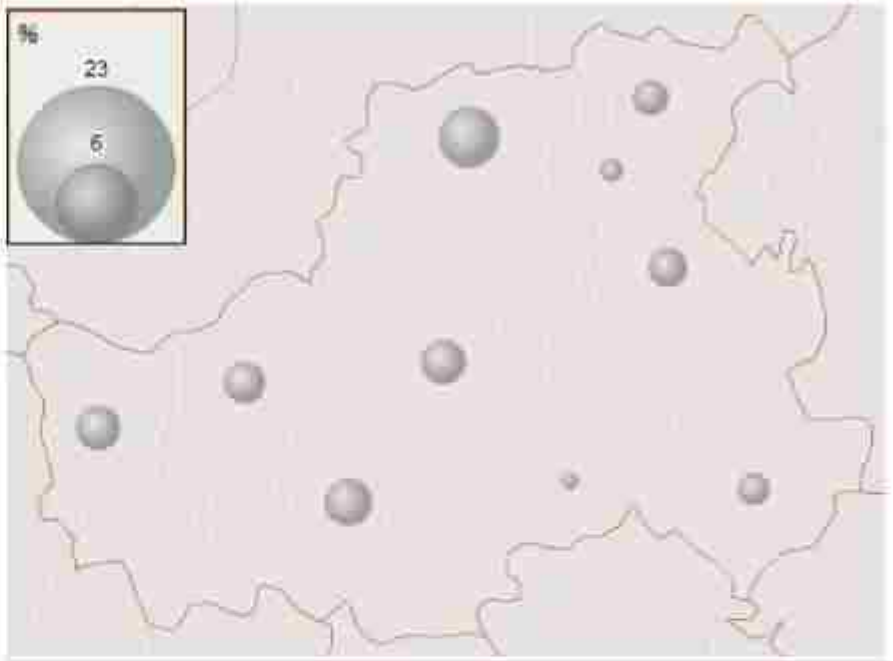

Nombre d'équipements par commune (source : res.sports.gouv.fr)

Terrain de football de Saints (photo Rivière-Letellier, avril 2019)

c. Un cadre naturel et paysager apte aux activités de pleine nature

Loisirs et activités de pleine nature

En matière de loisirs, on compte deux équipements ou services d'importance à vocation touristique : le parc aventure du Bois de la Folie à Treigny (accrobranche, paintball), et une activité de vols en montgolfière basée à Saints, proposant des vols à partir de différentes destinations en Puisaye.
La commune de Treigny accueille également le Parc naturel de Boutissaint, qui donne à voir en particuliers de grands mammifères européens (bisons, sangliers, cerfs, daims, mouflons…). Le Parc propose également une activité de pêche.

Le territoire offre un cadre idéal pour les activités de pleine nature, randonnée pédestre ou vélo notamment. Même en l'absence de chemins de grande randonnée sur le territoire (labellisés par la Fédération française de randonnée pédestre), de nombreuses randonnées sont identifiées par l'Office de tourisme et sur le site participatif Visorando. L'association « A chacun son chemin en Puisaye », créée en mai 2019, a été chargée par la CCPF d'harmoniser le balisage des chemins de randonnée du territoire.
Des itinéraires de randonnées autour de l'œuvre du peintre impressionniste Emmanuel de la Villéon sont également balisés entre Bitry et Saint-Vérain.
L'ecolodge Beauregard à Treigny propose par ailleurs un service de location de vélos à assistance électrique.
Le lac du Bourdon, dont une partie est sur le territoire de Moutiers, accueille également une activité de pêche. L'étang de Moutiers, à proximité, accueille une activité de pêche de carpe de nuit. La pêche est également autorisée sur une partie de la Vrille (parcours de 1ère catégorie).

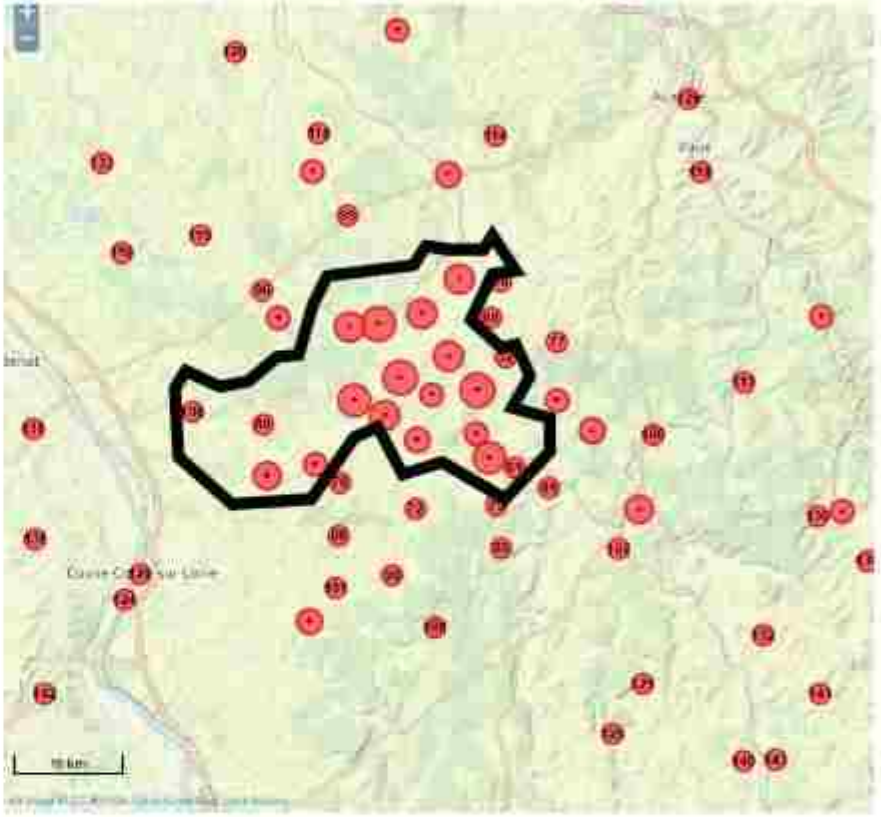

Densité des randonnées proposées sur le territoire de l'ex-CCPPF sur le site Visorando.fr

La présence d'une variété d'équipements sportifs et de loisirs, y compris dans le domaine privé, est une ressource pour le territoire, qui participe au lien social et à la santé des habitants, mais également à l'attractivité touristique.

Les équipements privés ne profitent cependant pas toujours à la population locale (en termes de revenus indirects ou de services proposés). Une forme de contractualisation entre les communes ou l'intercommunalité avec ces équipements, pourrait permettre de les ouvrir davantage au public, notamment en basse saison.

d. Des équipements culturels principalement concentrés dans les pôles…

En matière culturelle, la CCPF ne dispose également que d'une compétence facultative. La dynamique culturelle du territoire est fortement liée à son tissu associatif et artisanal.
Saint-Amand-en-Puisaye représente ainsi un pôle culturel du territoire, de par la densité de ses artisans potiers (traditionnels ou contemporains), sa galerie municipale « L'art et la matière », son musée du Grès et sa Maison de la mémoire potière, ses séances de cinéma itinérant (1x/mois dans l'ancienne halle par l'association Panoramic), et ses œuvres d'art publiques. La librairie « Les oiseaux de nuit » propose aussi des activités en direction du public : conférence, goûters-philo pour enfants, ateliers d'écriture, rencontres d'auteurs…
La commune a par ailleurs entrepris la rénovation d'un bâtiment du parc du château à l'abandon, « le cube », pour un faire espace social et culturel utilisable par tous (marchés, concerts…).
Le centre social et culturel de Puisaye-Forterre, de statut associatif, offre une palette d'animations à destination de différents publics, en plus de faire office de Maison de services aux publics.

Saint-Sauveur représente l'autre pôle culturel, notamment par son lien avec l'écrivain Colette (Musée et Maison de Colette).
On y retrouve également depuis 2016 un musée-conservatoire des arts de la forge, en centre-bourg. Le Village d'artiste de la Poèterie, lieu de résidence permanente pour artistes, est quant à lui installé dans une friche industrielle (usine de tuyaux en grès), et accueille un café culturel associatif très actif (organisateur du festival multiculturel la Fête de l'Art, du festival métal Poet Fest, et de concerts et animations tout au long de l'année). Le site de la Poèterie a également une activité de location de gîtes et de salles de réception.

« Le Cube » à Saint-Amand, en cours de réhabilitation (photo Rivière-Letellier, avril 2019)

Galerie « L'art et la matière » à Saint-Amand (photo Rivière-Letellier, avril 2019)

Site de la Poèterie à Saint-Sauveur (photo Rivière-Letellier, juin 2019)

e. ...mais un dynamisme événementiel également visible sur l'ensemble du territoire

Sur le reste du territoire, la Poterie de la Bâtisse à Moutiers jouit d'une certaine renommée, et offre des visites ainsi que de nombreuses activités tous publics autour de la céramique et de la mosaïque.

Le Moulin de Vanneau, à Saints, est un autre lieu culturel important par la variété de sa programmation et de ses activités. Le lieu est à la fois un écomusée autour du monde rural, une auberge, un restaurant, une ferme pédagogique, et organise des visites liées à l'eau ou aux zones humides, des balades en calèche, des ateliers sur les métiers anciens ou sur la biodiversité... Il est également le site d'accueil d'événements annuels comme la Zombie Race ou la Fête des Moissons.
Le château médiéval de Ratilly à Treigny, en plus de visites patrimoniales, propose également une programmation musicale variée, des expositions d'art contemporain, des stages culturels et de poterie... Également à Treigny, le Couvent, porté par l'association des potiers créateurs de Puisaye, est un centre d'exposition autour de la céramique contemporaine, qui propose des ateliers, stages, visites, conférences, concerts, un marché-festival et la possibilité de louer son four de cuisson.

Le Château de Guédelon, en plus de ses activités de visites, propose également à ses visiteurs une programmation culturelle et notamment des spectacles. Le Moulin de Hausse Côte, basé à Saints, accueille des artistes en résidence et propose une programmation à la période estivale (musique, théâtre, conférences...).
Le théâtre rural la Closerie, basé à Etais-la-Sauvin, organise annuellement le festival « Les Etaisiades », de mai à octobre, avec une programmation large : musique, chant, poésie, théâtre, danse, mime...

A Fontenoy, le Centre régional d'art contemporain, de gestion associative, est basé dans le château du Tremblay. Il accueille une exposition annuelle et de nombreux événements et animations (ateliers, concerts), principalement à la saison estivale. On retrouve également dans la commune le Musée de la Bataille de Fontenoy, animé par l'association FONTANETUM 841 et lié au site du même nom qui a vu se dérouler au IXe siècle une importante bataille entre les héritiers de Charlemagne pour le partage de son empire.

La salle polyvalente communale de Bitry est également très sollicitée pour des événements puisque c'est l'une des seules rares salles de la région à posséder un plancher en bois, donc très adapté pour des danses de salon. La salle est ainsi régulièrement louée pour des bals dansants par des associations.

Des boîtes à livres, mises en place par les communes, commencent par ailleurs à trouver leur place parmi le mobilier urbain des villages, contribuant à une diffusion culturelle participative.

f. Une offre contribuant à l'attractivité du territoire et la consolidation de son identité

►Une action culturelle portée essentiellement par des acteurs privés (associatifs notamment), qui bénéficient du rayonnement touristique du territoire.

► Des sites culturels et touristiques aux programmations variées visant un large public, tournée autour d'une vision globale du développement local (alimentation, culture, création, savoir-faire, patrimoine, environnement ...).

► Une dynamique culturelle cependant concentrée essentiellement sur la période estivale.

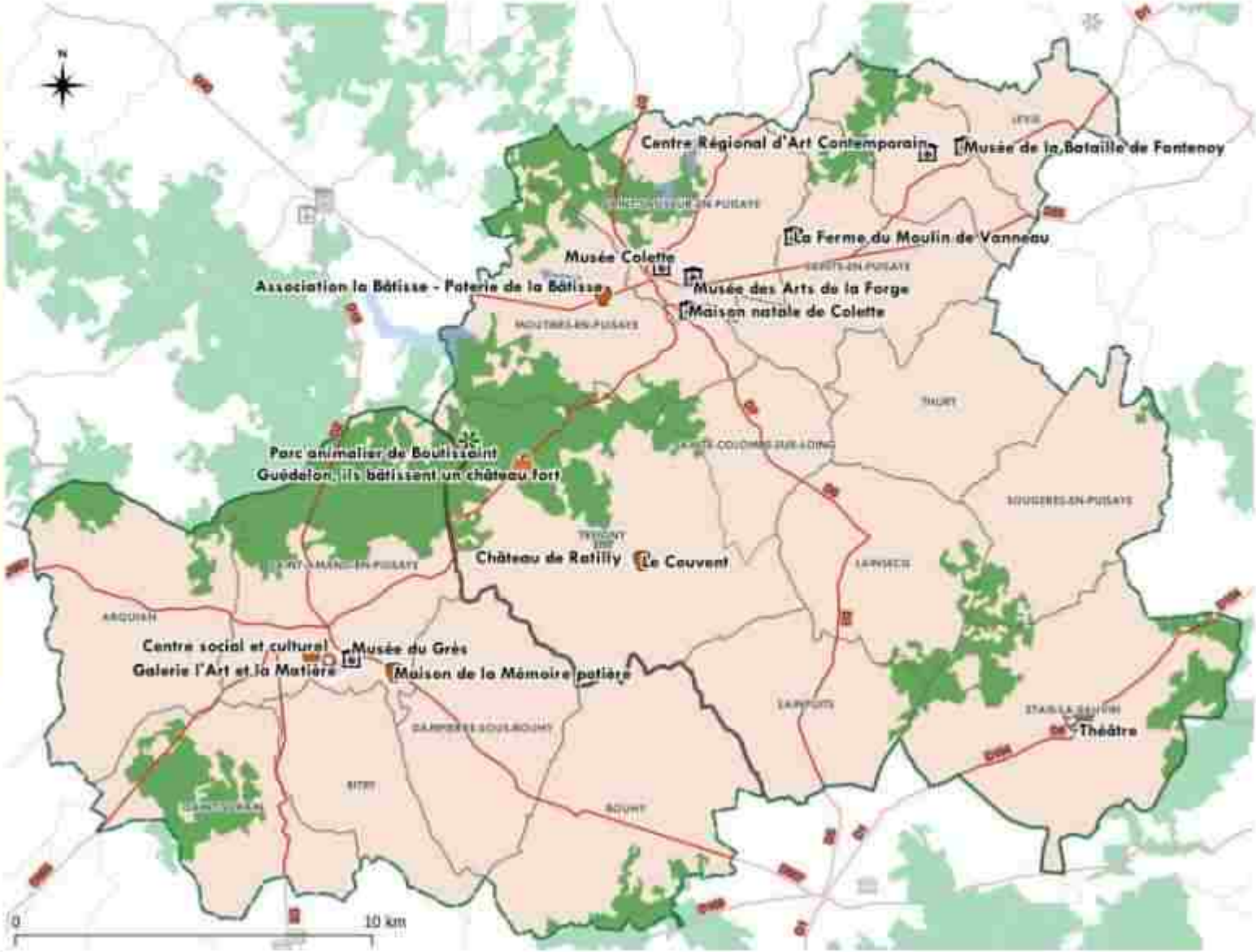

Source: CRT Bourgogne-Franche-Comté

4. Equipements et services publics

a. Des services aux publics concentrés dans les pôles

On retrouve sur le territoire une assez bonne répartition de certains services publics de proximité (poste et services d'incendie et de sécurité), et deux maisons de services au public, à Saint-Amand et Saint-Sauveur, qui permettent une mutualisation de l'offre de services.

Le **centre social et culturel de Puisaye-Forterre** à Saint-Amand, associatif, fait office de maison de services au public. On y retrouve les services suivants : CAF, CPAM, Assurance retraite, MSA, pôle emploi, Conseil départemental, Maison départementale de l'autonomie, mission locale, préfecture, RSI, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), mutuelles.
Le centre social et culturel accueille également un relai assistantes maternelles. Il propose aussi des permanences des services suivants : Habitat et Développement, Trajectoires (association intermédiaire d'insertion par l'emploi), Vie Libre (association de lutte contre les addictions), Agence Info Énergie Bourgogne, CAUE 89.
On y trouve également une micro-crèche de 10 places, un centre de loisirs, un accueil périscolaire, un espace lecture.
La programmation y est étoffée, avec des ateliers sportifs ou culturels, des visites, des sorties de groupe... Le centre social est enfin le siège du service de mobilité « Voisins solidaires en Puisaye » et d'un chantier d'insertion comprenant 8 à 10 salariés.

La **maison de services au public de Saint-Sauveur**, communale, est hébergée à la mairie, et propose les services suivants : CAF, CPAM, Assurance retraite, GRDF, MSA, pôle emploi, Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), Banque de France, Caisses de retraite complémentaires, Centre social, Conciliateur de justice, Conseil départemental, DGFIP - Aide à la Déclaration de revenus, Eau - opérateur, EDF, Enedis, Huissier / organisme de recouvrement, Juge aux affaires familiales, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Pro BTP, Trésor Public, Tribunal, UFC Que Choisir.

Divers permanences sont également disponibles dans les locaux de la mairie : Service Social du Conseil Départemental, Mission Locale, Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL), conciliateur de Justice.

On compte une antenne de gendarmerie sur le territoire, la brigade territoriale de Saint-Amand, qui appartient à la Communauté de brigades de Cosne-Cours/Loire, qui intègre également la brigade de Donzy.
Côté icaunais, les antennes les plus proches sont celles de Saint-Fargeau et Toucy qui forment la Communauté de brigades Toucy-Saint-Fargeau (la gendarmerie de Saint-Sauveur a fermé en 2013).

Centre social et culturel de Puisaye-Forterre à St-Amand

On ne relève pas d'équipements de service publics itinérants (type crèche mobile, bibliobus). Dans le cas d'un développement de ce type d'initiatives, la forme diffuse de l'habitat dans les communes demanderait à ce que ces itinéraires privilégient les centres-bourgs plutôt que les hameaux, dans un souci d'efficacité.
Le numérique peut dans une certaine mesure pallier aux distances, mais il nécessite tout de même un travail pédagogique et un accompagnement humain, notamment dans le cas de personnes âgées.
Enfin, on relèvera que le mode de gouvernance du centre social et culturel de Saint-Amand, de statut associatif mais proposant des services publics, représente une forme d'hybridation souple qui semble adaptée à la typologie du territoire.

a. Des services aux publics concentrés dans les pôles

Saint-Sauveur et Saint-Amand, les deux communes les plus peuplées (avant fusion Treigny-Ste-Colombe) concentrent logiquement les services et équipements du territoire.
Le nombre d'équipements par commune rejoint globalement celui de la population communale.

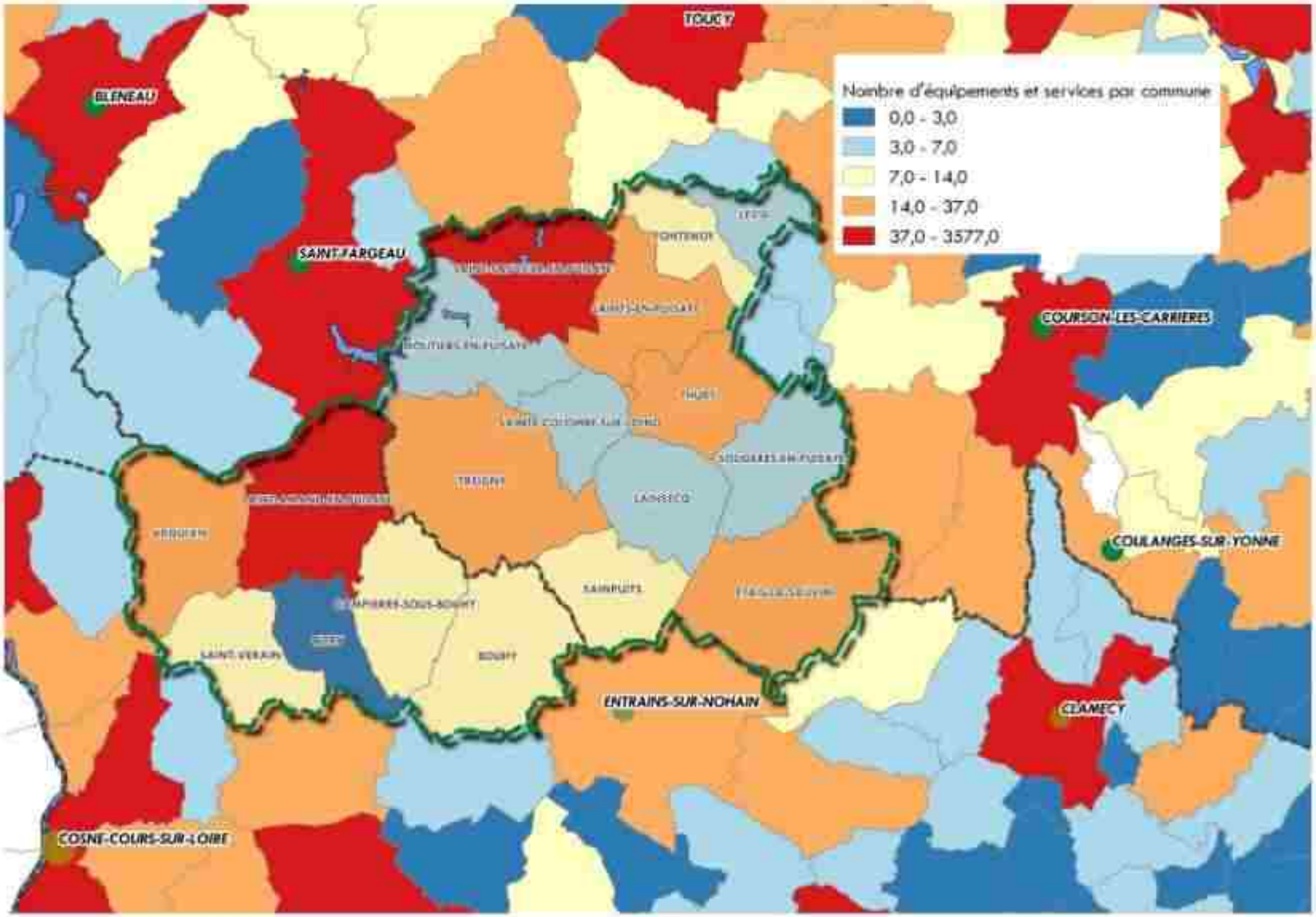

Cartographie : Rivière-Letellier (source : Base permanente des équipements / INSEE)

a. Des services aux publics concentrés dans les pôles

La répartition relativement homogène des écoles, postes et services d'incendies représente un accès précieux à ces services de base.

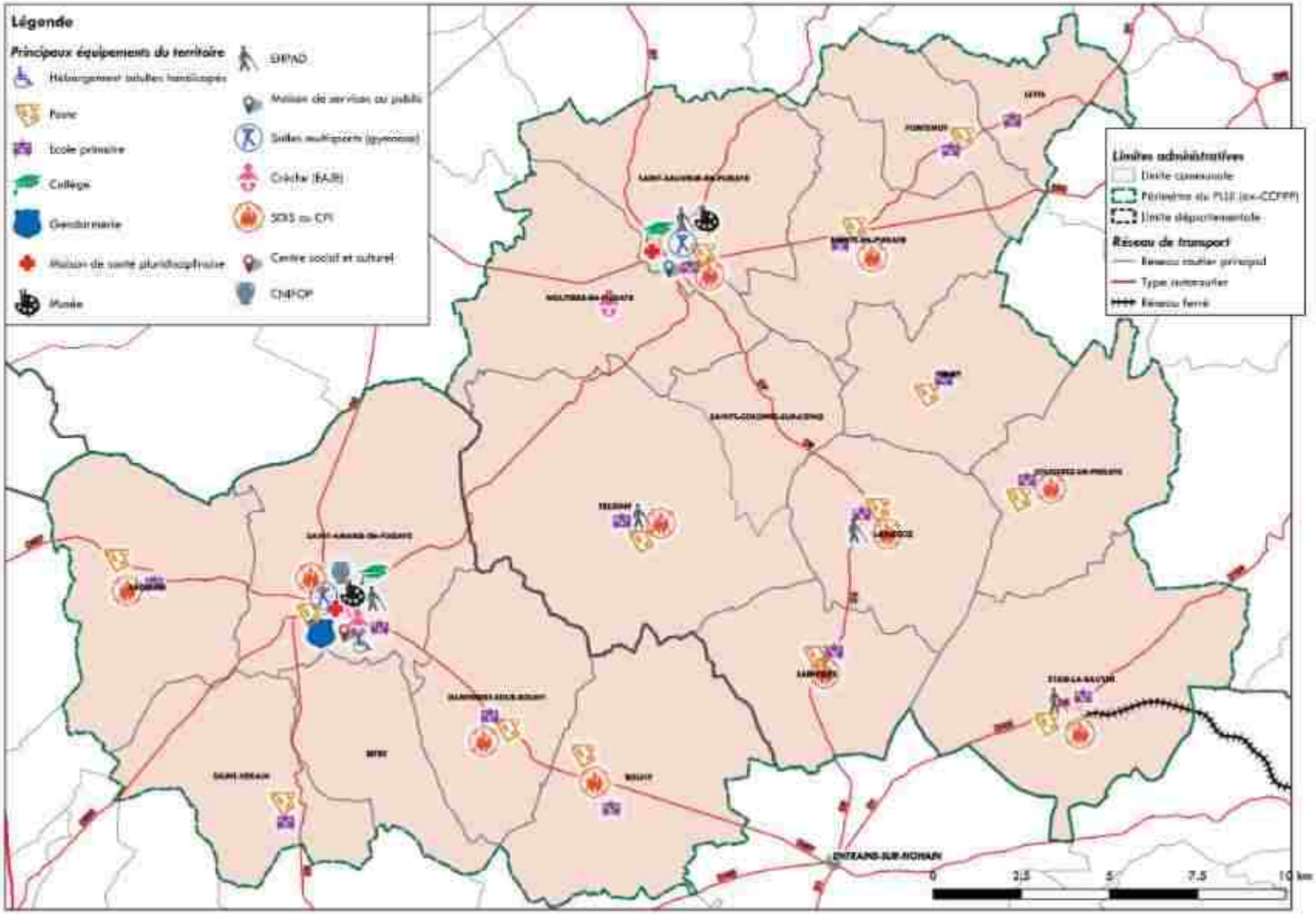

Cartographie : Rivière-Lefellier (source : Base permanente des équipements / INSEE)

V. MOBILITÉS, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

1. Réseaux, infrastructures et services

a. Réseau ferroviaire

L'Ex CCPPF n'est traversée par aucun axe ferroviaire.

Gare les plus proches du territoire :

•**Gare de Cosne-Cours-sur-Loire** au sud-ouest : ligne Saint-Germain-du-Puy ↔ Cosne-Cours-sur-Loire (à 30 minutes de Saint-Sauveur-en-Puisaye). *Fréquence de 26 trains par jour.*
Elle dessert les gares de Nevers, Paris-Bercy et Sancerre.

•**Gare de Clamecy** au sud-est : axe Entrains-Clamecy (à 40 minutes de Saint-Sauveur-en-Puisaye).
Elle desserre les gares de Laroche-Migennes, Corbigny et Paris-Bercy.

Gare de Briare à l'ouest (à 45 mn de Saint-Sauveur-en-Puisaye) : ligne Paris-Bercy – Nevers. Elle desserte notamment : au nord les gares de Giens et Montargis, au sud les gares de Cosne-Cours/Loire et La Charité/Loire.

•**Gares de Laroche-Migennes et de Joigny** : à environ 50mn de Saint-Sauveur, sur la ligne Paris-Dijon.

•**Gare d'Auxerre** (à 45 minutes de Saint-Sauveur en Puisaye). *Fréquence de 37 trains par jour.*
Elle dessert les gares de Paris-Bercy, Avallon, Laroche-Migennes, Dijon, Corbigny et Clamecy.
La gare d'Auxerre possède aussi **une gare routière**, où une desserte en bus (Flixbus) donne accès aux villes de Paris, Dijon, Genève, Strasbourg et Lyon.

La **gare TGV** la plus proche est à Montbard (environ 1H45 de route de Saint-Sauveur).

Par ailleurs, un patrimoine d'anciennes gares aujourd'hui réhabilitées participent à marquer l'identité du territoire. L'ancienne gare de Saint-Sauveur à Moutiers a hébergé les locaux de la communauté de commune des Portes de Puisaye-Forterre.

Le train touristique de Puisaye-Forterre ne circule aujourd'hui plus entre Toucy et Moutiers, pour cause d'un manque de fonds dans l'entretien des voies ferrées de Charny à Saint-Fargeau.

La gare de fret d'Etais la Sauvin (ligne Laroche-Migennes – Cosne), qui servait notamment au transit du blé, a récemment cessé son activité.

b. Réseau routier

Réseau autoroutier accessible entre 10 et 35km

- Proximité de l'A77 – permet de rejoindre Nevers
- Liaison avec l'A6 par le biais de l'A77 – permet de rejoindre Paris (en 2h30 environ)

Réseau routier national accessible entre 15 et 40km

- Proximité N151 : Châteauroux ↔ Auxerre

Réseau routier départemental entre 7 et 25km

- Proximité D965 : sortie N° 20 de l'autoroute A6 ↔ Auxerre
- Augmentation du trafic poids lourd sur la RD 965

Réseau routier secondaire qui relie les communes

- D955 : Jolgny ↔ Bourges
- D957 : Neuvy-sur-Loire ↔ Clamecy
- D2 : Prémery ↔ Saint-Amand-en-Puisaye
- D85 : Saint-Fargeau ↔ Auxerre (N151)
- Maillage important entre les communes

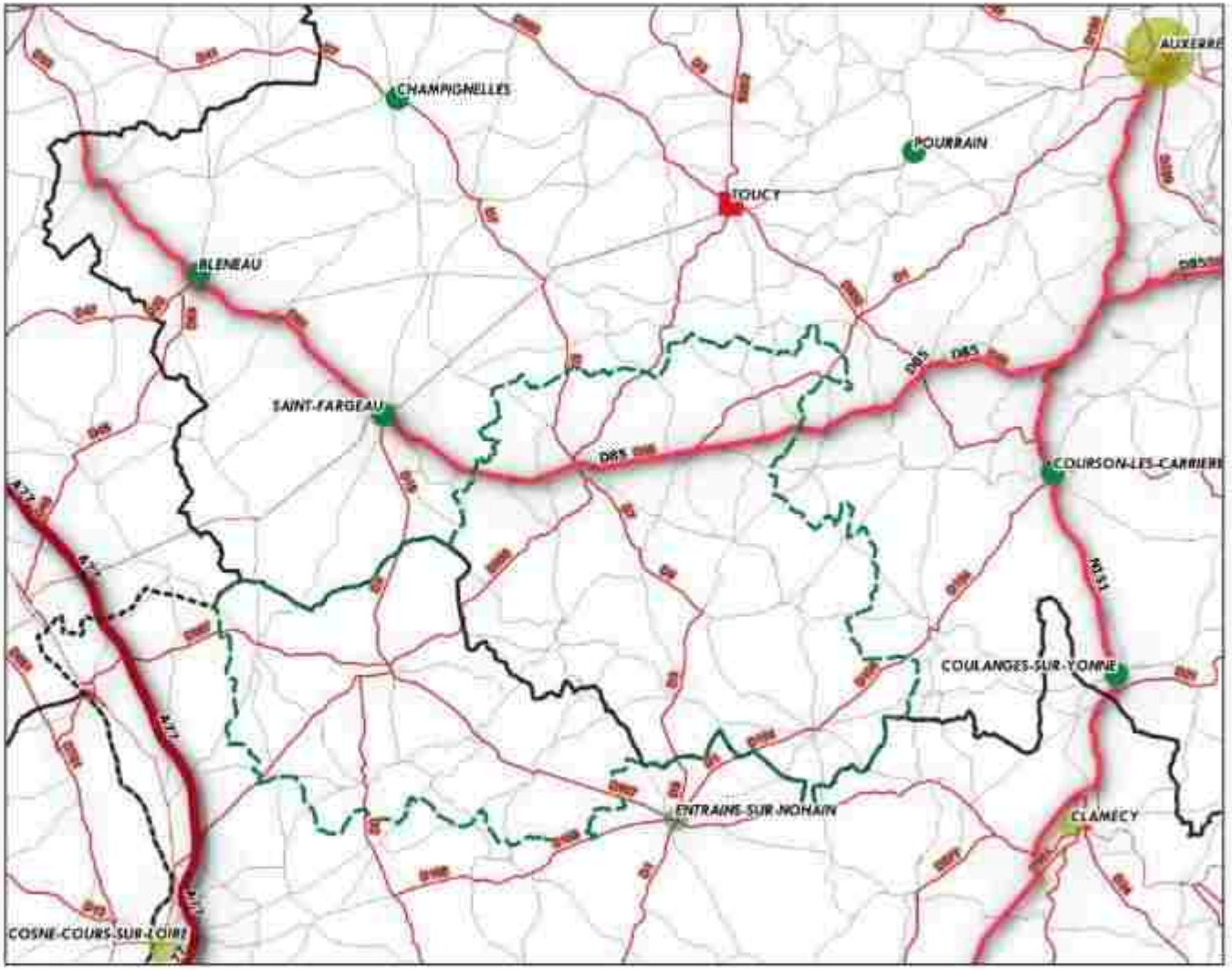

La Puisaye-Forterre est encadrée par trois axes structurants : l'A77 qui circule notamment de Nevers à Montargis, la RD 965 qui traverse Saint-Fargeau et Toucy jusqu'Auxerre, et la N151 à l'Est et au sud, qui travers Auxerre, Clamecy et Bourges.

La D955 et la D85 sont les principales départementales secondaires qui assurent la desserte interne du territoire.

Le réseau routier permet de rejoindre les principaux pôles attractifs de la région (Auxerre, Cosne, Clamecy) mais aussi Paris en 2h30. Le maillage entre les communes est dense et permet une desserte aisée du territoire.

c. Sécurité routière

Sur la période 2013 à 2017, 29 accidents ont été recensés

Cartographie des accidents routiers

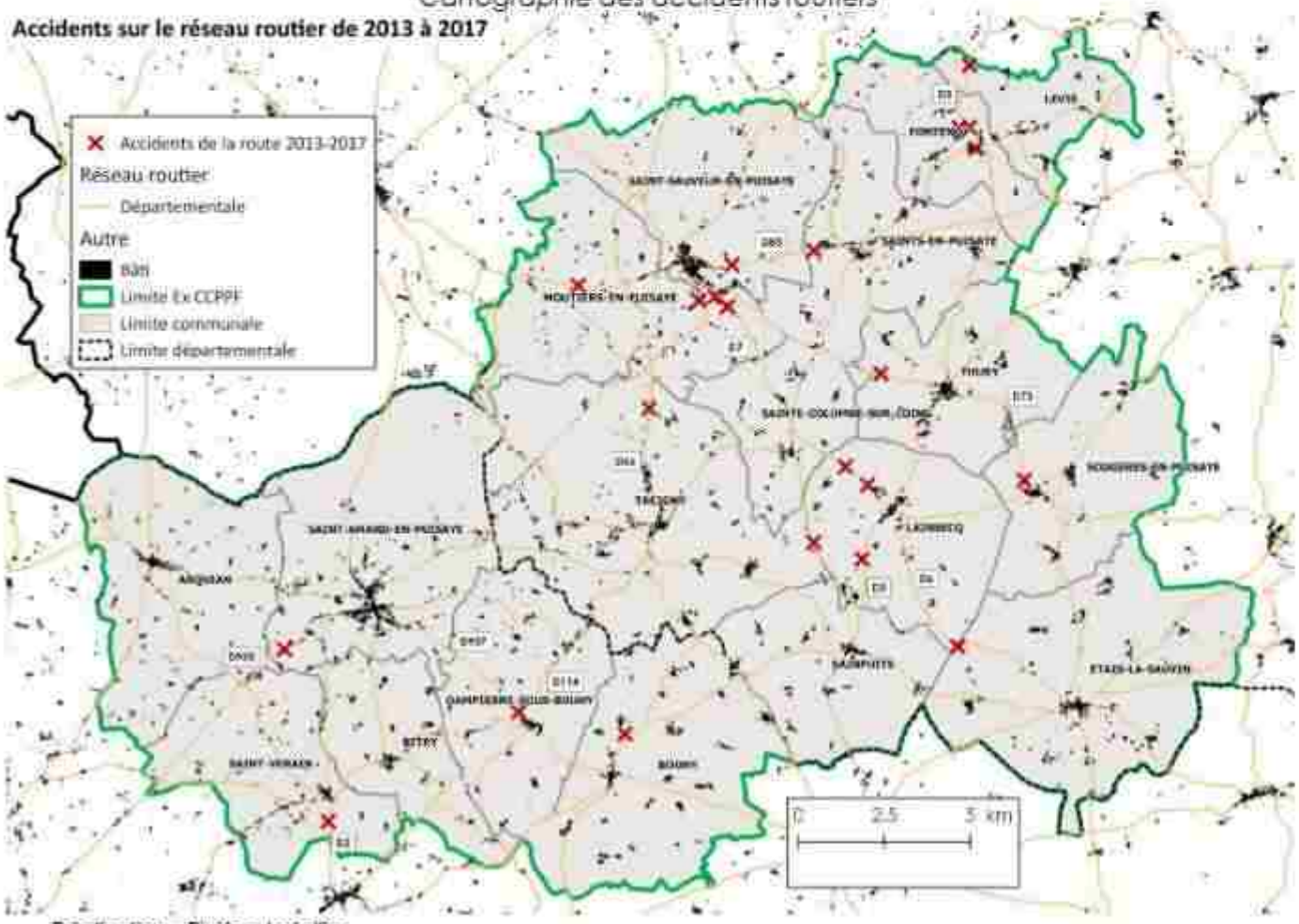

Réalisation : Rivière-Letellier

Tous les accidents ne sont pas représentés sur la cartes, certaines coordonnées GPS n'ayant pas été enregistrées. *(Source : Ministère de l'Intérieur, 2018, Base de données des accidents corporels de la circulation)*

Comparaison du nombre d'accidents sur le territoire par rapport aux départements
(pour 100 accidents)

	Ex CCPPF	Nièvre	Yonne
Nombre de personnes tuées	24	9	16
Nombre de blessés hospitalisés	86	53	76
Nombre de blessés légers	59	69	52
Nombre de personnes indemnes	38		

Source : Ministère de l'intérieur, 2018

Les axes de la D3, D6 et D7 sont les plus accidentogènes.

d. Transports en commun

Lignes de marché

- Ligne spécifique les jours de marché .
- 1 ligne le mercredi et vendredi :
- LM550 : Entrains-sur-Nohain ↔ Cosne-Cours-sur-Loire (desserte [illegible] Bouhy, Dampierre-sous-Bouhy, Saint-Amand, Arquian)

Trajet de la ligne LM550 Entrains – Cosne (itinéraire partiel) (source : viamobigo.fr)

- **Bourg** Entrains-sur-Nohain
- **Forges** Bouhy
- **Bourg** Bouhy
- **Mairie** Bouhy
- **Bourg** Dampierre-sous-Bouhy
- **Eglise** ST AMAND EN PUISAYE
- **La Chapelle** Arquian
- **Bourg** Arquian

Service de « transport à la demande » (TAD)

- 1 ligne de TAD : TAD 567 : Entrains ↔ Clamecy (desserte à Étais-la-Sauvin), service disponible les mercredi et samedi à raison d'un aller-retour par journée
- Tarif : 1,50€

- **Commune** Entrains-sur-Nohain
- **Comm** Étais-la-Sauvin
- **Commu** Billy-sur-Oisy
- **Commune** Oisy
- **Auchan** Clamecy
- **Place des Jeux** Clamecy

Lignes régulières de transport interurbain

•Ligne LR809 : Saint-Sauveur en Puisaye ↔ Auxerre (dessertes à Saint-Sauveur en Puisaye, Saints, Fontenay, Levis à raison d'un bus par jour dans chaque sens en semaine et le samedi)

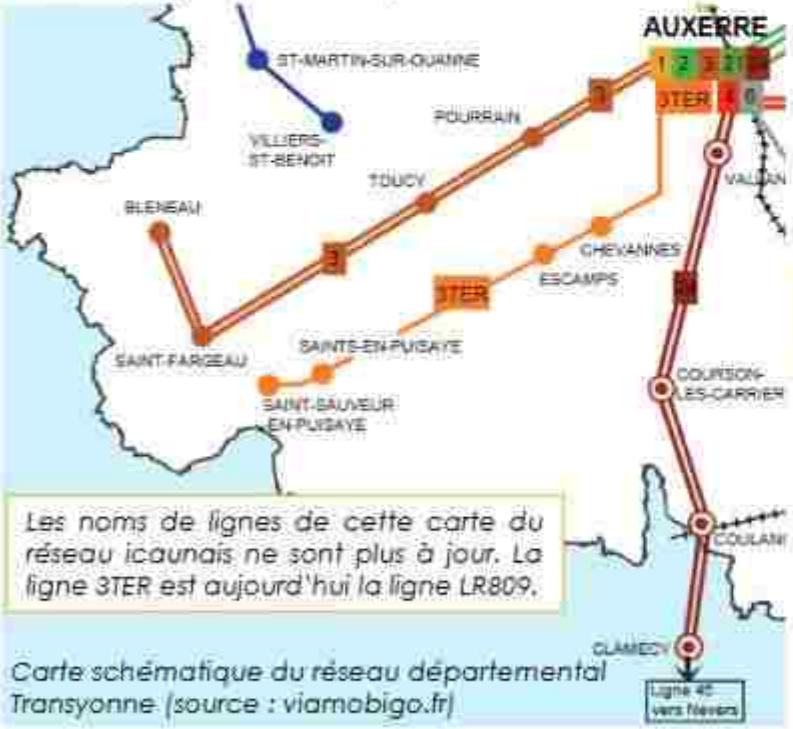

Les noms de lignes de cette carte du réseau icaunais ne sont plus à jour. La ligne 3TER est aujourd'hui la ligne LR809.

Carte schématique du réseau départemental Transyonne (source : viamobigo.fr)

Trajet de la ligne 809 St-Sauveur – Auxerre (source : viamobigo.fr)

- **GERBAUDE** Saint-Sauveur-en-Puisaye
- **ARRET DES CARS EGLIS** Saints-en-Puisaye
- **34 RUE PRINCIPALE** Fontenoy
- **ABRI** Levis
- **ARRET DES CARS** Leugny
- **VOLVENT** Diges
- **LYCEE FOURIER** Auxerre
- **ARQUEBUSE** Auxerre
- **GARE S.N.C.F.** Auxerre
- **GARE ROUTIERE** Auxerre

Tarif des lignes de bus :
Lignes régulières et de marché : 1,50€/trajet (3€ A/R)
Abonnement mensuel : 40€

Transport scolaire :
La Région a décidé la gratuité des transports scolaires par la région pour les départements de Yonne et de la Nièvre à compter de la rentrée 2019 (la gratuité étant déjà en place dans les autres départements avant cette date).

Lignes communales

Certaines municipalités peuvent également proposer des trajets réguliers en car à leurs habitants, comme Fontenay avec un aller/retour hebdomadaire vers le marché de Toucy.

Le territoire de l'Ex CCPPF est faiblement desservi par les transports en commun, seules 4 communes étant couvertes par un service quotidien régulier, et 4 autres par un service occasionnel les jours de marché.

e. Voies cyclables et randonnée

Circuit de randonnées pédestres

- PR (itinéraire linéaire ou en boucle d'une durée égale ou inférieure à la journée) : autour de Bouhy
- GR (itinéraire de grande randonnée) : GR 3G qui passe par Saint-Amand et Saint-Verain, GR de « Pays des Méandres de l'Yonne » qui passe par Etais-le Sauvin
- Réseau parfois complété par des circuits à l'échelle des villages
- Réseau d'itinéraires répertoriés par l'office de tourisme et disponible sur l'application Visorando

Réseau de voie cyclable

- Un réseau de piste cyclable relie Paris à Clamecy en passant par Sens et Auxerre
- Le réseau de pistes cyclables n'est pas développé sur le territoire

GR « Pays des Méandres de l'Yonne » Etais-le-Sauvin

GR 3G Saint-Amand-en-Puisaye

PR Bouhy

Source : Géoportail

On ne relève pas encore sur le territoire de pistes cyclables balisées, qui pourraient être un atout au développement du tourisme vert, mais également contribuer aux trajets quotidiens courts.
Le réseau de chemins de randonnée, qu'il soit utilisés au quotidien ou à visée touristique, est dense mais gagnerait à se développer en termes de visibilité. C'est notamment l'objet de l'association « A chacun son chemin en Puisaye » chargée par la CCPF de l'harmonisation du balisage.

Véloroutes et voies vertes

La véloroute « Tour de Bourgogne » (V51) ne passe pas par le territoire de Puisaye-Forterre (source : CD Yonne).

f. Pratiques de mobilité alternative

Covoiturage/transports partagés

- Le covoiturage est présent entre particuliers sans avoir de statut reconnu (pas de parkings relais identifiés).
- Un système d'aide entre voisins permet aux personnes âgées d'avoir accès aux services (services « Voisins Solidaires en Puisaye » du Centre social et culturel de Saint-Amand).
- Le territoire de Puisaye-Forterre s'est engagé à rejoindre le Rézo'Pouce, qui permet aux habitants de se déplacer de facile rapide et sécurisée en autostop.
- La commune de Treigny a le projet de se doter d'un véhicule en autopartage.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

- Certaines communes disposent déjà de bornes de recharges installées par le SDEY (Syndicat départemental d'énergie de l'Yonne) : Treigny (5 : Guédelon et centre-bourg), Moutiers en Puisaye (1), Lainsecq (1).
- Certaines communes prévoient de s'en équiper : Bouhy, Etais-la-Sauvin, Saint-Sauveur.

La CC Portes de la Puisaye-Forterre rencontre une problématique d'accessibilité aux services et équipements, en particulier pour les personnes âgées. Certains projets de mobilités alternatives en cours (rézo pouce, autopartage) peuvent permettre de rompre l'isolement et le difficile accès aux services, et de réduire la dépendance au véhicule individuel.

Développer les transports alternatifs et partagés participerait à désenclaver les territoires de la CCPPF sujets au vieillissement et au manque de services de proximité.

2. Parts et modes de déplacements

a. Modes de déplacements pendulaires

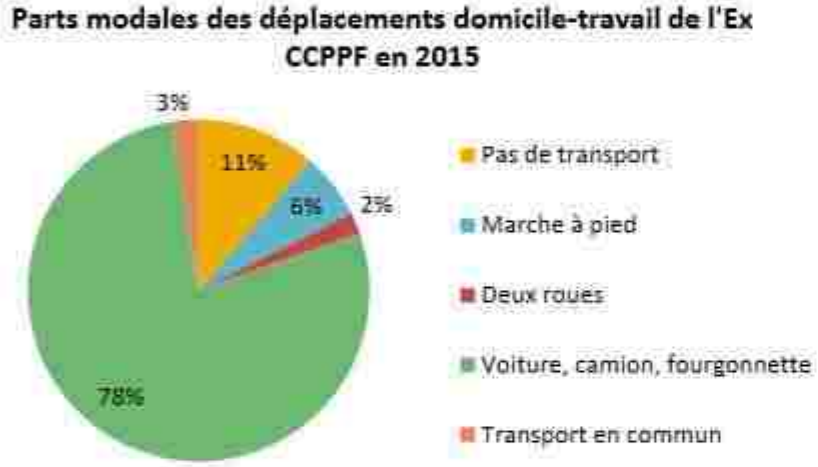

La part modale correspond à la proportion d'utilisation d'un mode de transport pour réaliser un déplacement.

La voiture individuelle reste le mode de transport privilégié pour se rendre au travail (au dessus de la moyenne nationale, 70,2%). Inversement, les transports en commun sont très peu utilisés comme dans les autres territoires ruraux.

Part modale des déplacements domicile-travail
•Prédominance de l'usage de la voiture pour les déplacements pendulaires
•Faible part modale pour les transports en commun

b. Motorisation des ménages

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2011-2014
Ensemble résidences principales	4309	4301	4313	4313	***+4***
Au moins un emplacement réservé au stationnement (%)	76	75,5	72,9	71	***-6,6%***
Au moins une voiture (%)	87	87,2	87,2	87,4	***0,5%***
1 voiture (%)	49,8	50	49,4	49,3	***-1,0%***
2 voitures ou plus (%)	37,2	37,2	37,9	38,1	***2,4%***

Logiquement, la très grande majorité des ménages possèdent, un voire plusieurs véhicules. Sur la période 2011-2014, la part des ménages motorisés (possédant une voiture) a très légèrement progressé, notamment en raison d'une hausse des ménages avec 2 voitures ou plus.

b. Distances et temps de trajet domicile-travail

Les statistiques disponibles sur les temps et distances de trajet domicile-travail ne sont pas disponibles à l'échelle des communes mais des bassins de vie. Les communes de l'ex-CCPPF sont ainsi réparties sur 4 bassins de vie au sens de l'INSEE (Clamecy, Cosne, Saint-Sauveur, Toucy).
Les habitants de la plupart des communes se situent à un temps médian de 8 à 9 mn de leur travail, et une distance médiane de 5,8 à 7,6 km, des chiffres dans l'ensemble inférieurs à la moyenne nationale.
On relève également que la part de déplacements domicile-travail en voiture augmente plus vite que la moyenne nationale (+1,5% contre +0,5%), et la part des déplacements en commun y décroit légèrement (-0,5%) alors qu'elle croit à l'échelle nationale (+0,5%). On peut supposer que ce constat est dû au très faible développement de l'armature de transports en commun sur le territoire pour les trajets professionnels des habitants.

		Trajets domicile-travail - 2014 (médiane par bassin de vie)						
Commune	Bassins de vie 2012	Distance médiane du bassin de vie (km)	Temps médian du bassin de vie (mn)	Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (2011)	Part des actifs occupés travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence (2015)	Evolution de la part des déplacements domicile-travail en voiture (2010-2015)	Evolution de la part des déplacements domicile-travail en transports en commun (2010-2015)	Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (2015)
Étais-la-Sauvin	Clamecy	8,1	11	80,90%	66,3%	+3%	-0,5%	0,80%
Arquian	Cosne-Cours-sur-Loire	5,8	8	84,10%	60%	-0,5%	-0,3%	2,40%
Bitry								
Bouhy								
Dampierre-sous-Bouhy								
Saint-Amand-en-Puisaye								
Saint-Vérain								
Fontenoy	Saint-Sauveur-en-Puisaye	7,6	9	75%	58%	+0,9%	-0,6%	1,80%
Loinsecq								
Moutiers-en-Puisaye								
Sainpuits								
Sainte-Colombe-sur-Loing								
Saints-en-Puisaye								
Saint-Sauveur-en-Puisaye								
Sougères-en-Puisaye								
Thury								
Treigny								
Levis	Toucy	13,8	21	73%	72%	+2,6%	-0,6%	1,20%
	Moyenne des 4 bassins de vie	8,8	12	78,3%	64,2%	+1,5%	-0,5%	1,55%
	Moyenne France	7,7 km	16 mn	74,3%	65,1%	+0,5%	+0,5%	15%

Source : Observatoire des territoires

c. Flux domicile-travail et études : destination des déplacements

Les flux domicile-travail correspondent aux migrations pendulaires.

Part des destinations privilégiées pour le travail
- 58% des déplacements restent au sein du département de l'Yonne
- 34% des déplacements restent au sein du département de la Nièvre
- 5% des déplacements vont vers l'Ile-de-France, dont 41% à Paris

Part des destinations privilégiées pour les études
- L'Yonne et la Nièvre sont les départements privilégiés des études (96%)

Flux domicile-travail sortant de l'ex CCPPF : **Nombre de déplacements produits par les communes**

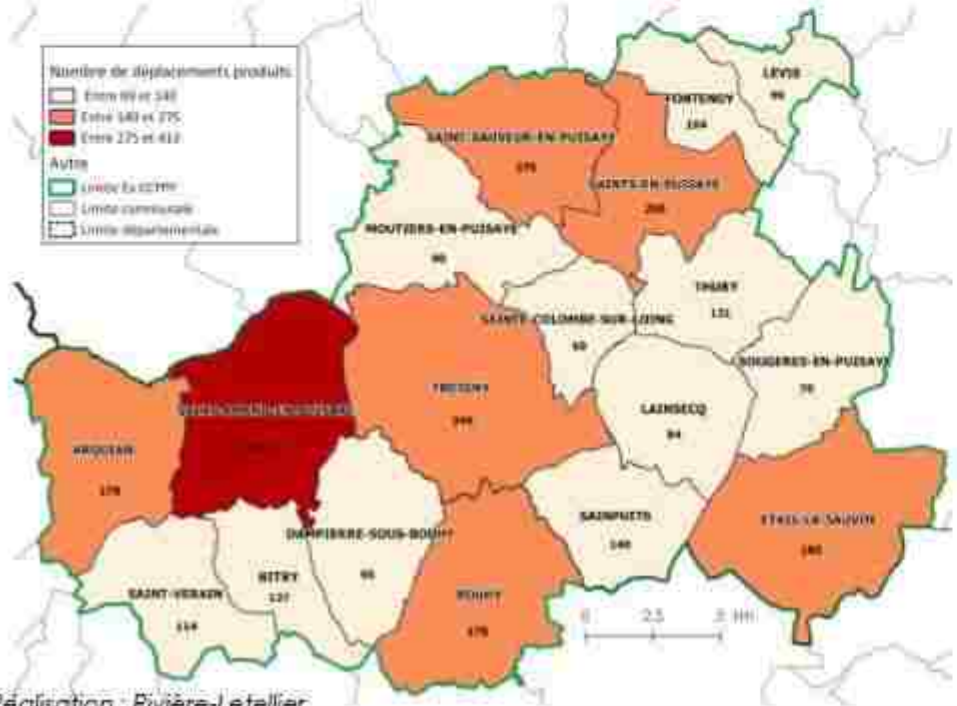

Réalisation : Rivière-Letellier

Saint-Amand est la commune qui « émet » le plus de trajets quotidiens

Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Destination des déplacements produits par l'ex CCPPF pour le motif travail

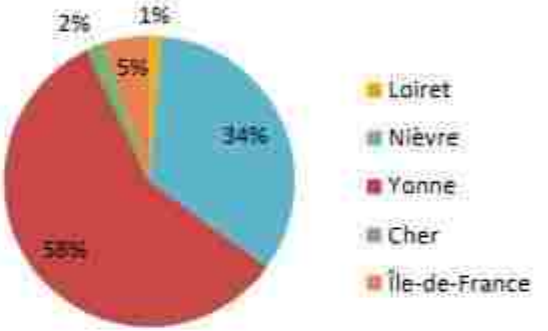

Destination des déplacements produits par l'ex CCPPF pour le motif étude

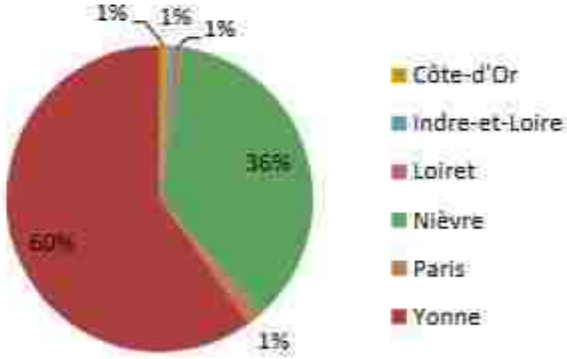

Source : bases de données INSEE (mobilités professionnelles et scolaires 2015)

d. Flux domicile-travail et études : origine des déplacements

Origine pour le motif travail
• En majorité des flux venant de la Nièvre et de l'Yonne (96%)

Origine pour le motif études
• Principalement des flux en provenance de la Nièvre et de l'Yonne (99%)

Flux domicile-travail entrant dans l'ex CCPPF : **Nombre de déplacements attirés par les communes**

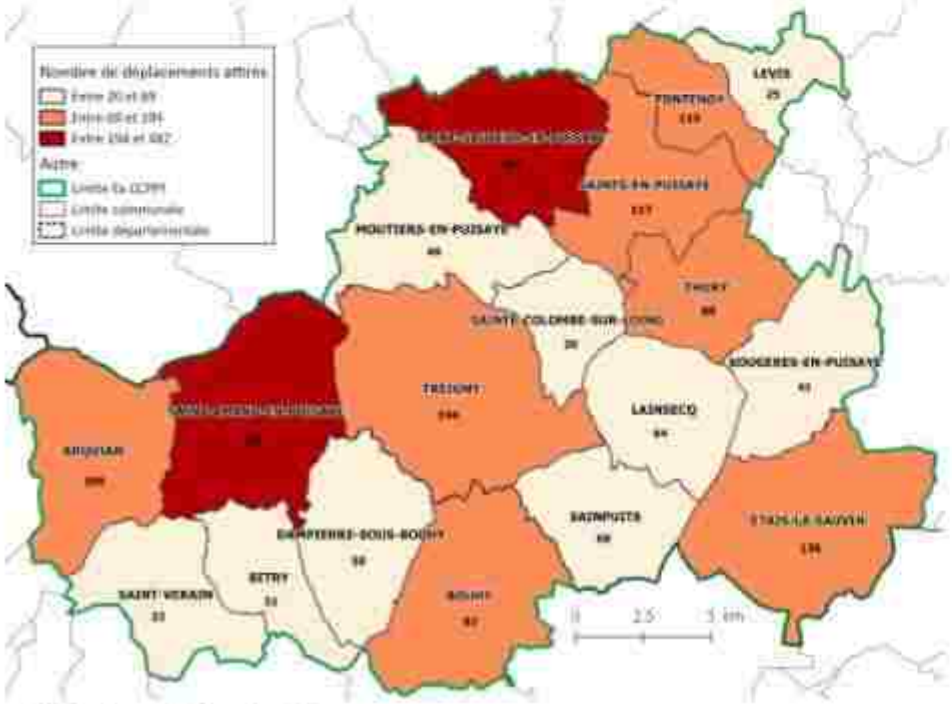

Saint-Amand, puis Saint-Sauveur, sont les communes qui « attirent » le plus de trajets quotidiens

Réalisation : Rivière-Letellier

Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Origine des déplacements attirés pour le motif travail

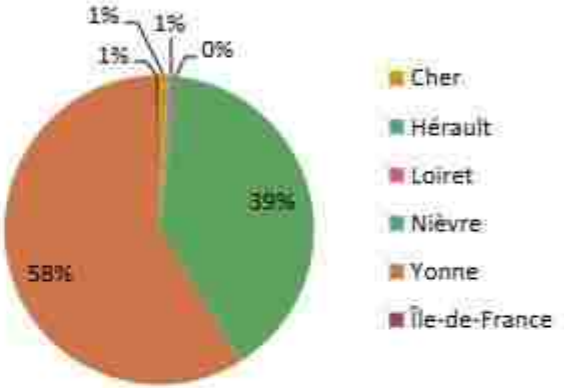

Source : bases de données INSEE (mobilités professionnelles et scolaires 2015)

e. Mobilités professionnelles internes

Flux domicile-travail internes

Au sein des déplacements professionnels qui se font à l'intérieur de l'ex-CCPPF, deux pôles d'emplois se démarquent : Saint-Amand en Puisaye et Saint-Sauveur en Puisaye

Cartographie en oursins des flux-domicile-travail internes à l'ex CCPPF :
Flux domicile-travail internes à l'ex CCPPF

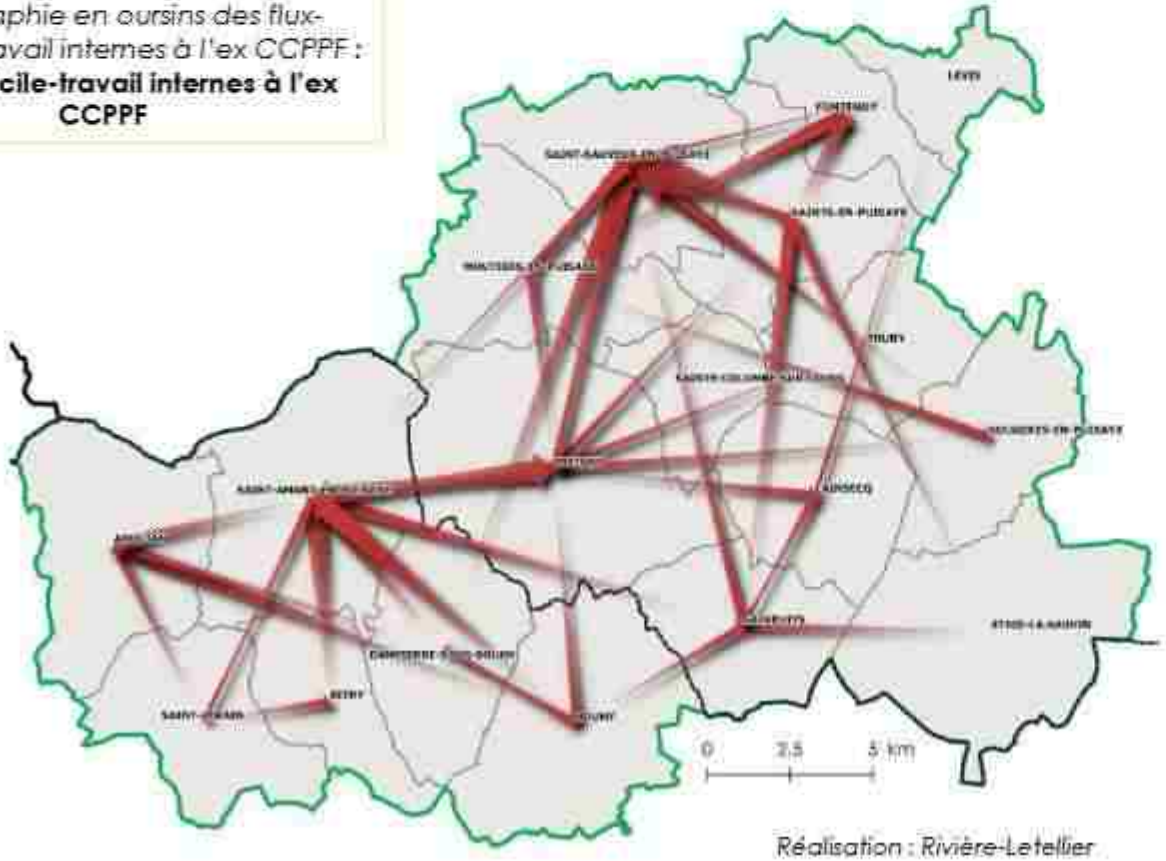

Réalisation : Rivière-Letellier

Les flux de la base de données de l'INSEE sont ajustés.

Territoire de destination pour les flux domicile-travail à l'intérieur du territoire

Saint-Amand en Puisaye	**23%**	**482**
Saint-Sauveur en Puisaye	**19%**	**407**
Treigny	9%	194
Etais la Sauvin	6%	136
Saints en Puisaye	6%	117
Fontenoy	5%	115
Arquian	5%	109
Thury	4%	85
Bouhy	4%	83
Sainpuits	3%	69
Lainsecq	3%	64
Bitry	2%	51
Dampierre sous Bouhy	2%	50
Moutiers	2%	49
Sougères en Puisaye	2%	41
Saint-Vérain	2%	32
Levis	1%	25
Sainte Colombe sur Loing	1%	20
Total	**100%**	**2129**

La part la plus importante des flux domicile-travail a pour destination une commune du territoire. Au sein de celui-ci, ce sont les pôles de proximité qui attirent principalement les travailleurs, à savoir Saint-Amand en Puisaye et Saint-Sauveur en Puisaye.

Source : bases de données INSEE (mobilités professionnelles et scolaires 2015)

f. Mobilités professionnelles externes

Normandie	0,3%
Nouvelle Aquitaine	0,7%
Auvergne Rhone Alpes	1,6%
Centre-Val de Loire	6,3%
Ile-de-France	9,6%
Bourgogne-Franche-Comté	**81,5%**

Localisation des lieux de travail des résidents de l'ex-CCPPF travaillant à l'extérieur du territoire

Côte d'Or	0,4%	
Nièvre	**32,3%**	►►►
Yonne	**48,8%**	►►►

CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	8,8%
CC Loire, Nièvre et Bertranges	0,4%
CA de Nevers	2,6%
CC Loire, Vignobles et Nohain	**20,5%**
Ex commune de Charny Orée de Puisaye	0,7%
CC de l'Aillantais	0,7%
CA de l'Auxerrois	**17,8%**
CC Chablis, Villages et Terroirs	0,3%
CC Avallon - Vézelay - Morvan	0,4%
Ex CC Forterre Val d'Yonne	3,6%
Ex CC Cœur de Puisaye	**23,8%**
CC du Jovinien	1,0%
CC du Grand Sénonais	0,4%

Réalisation : Rivière-Letellier

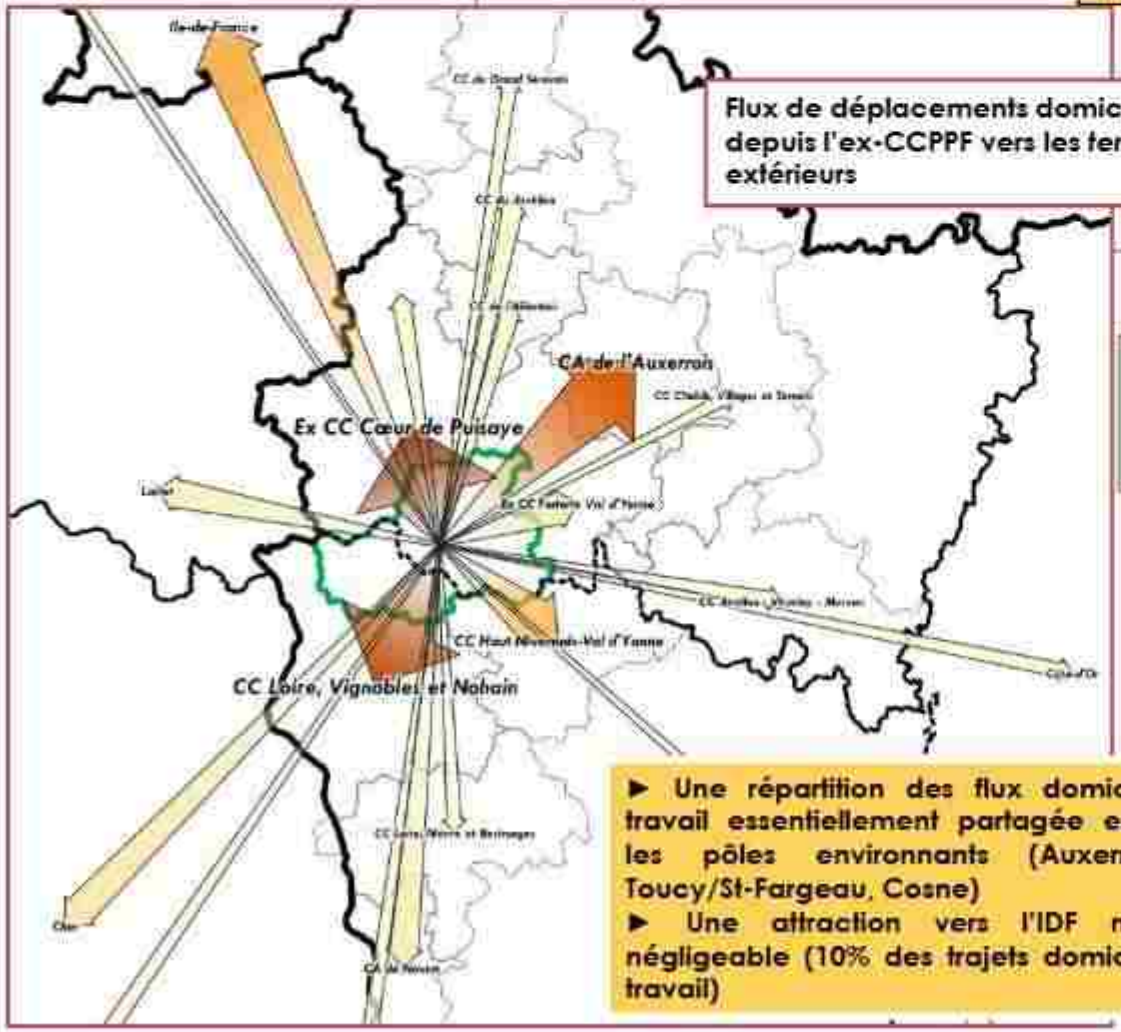

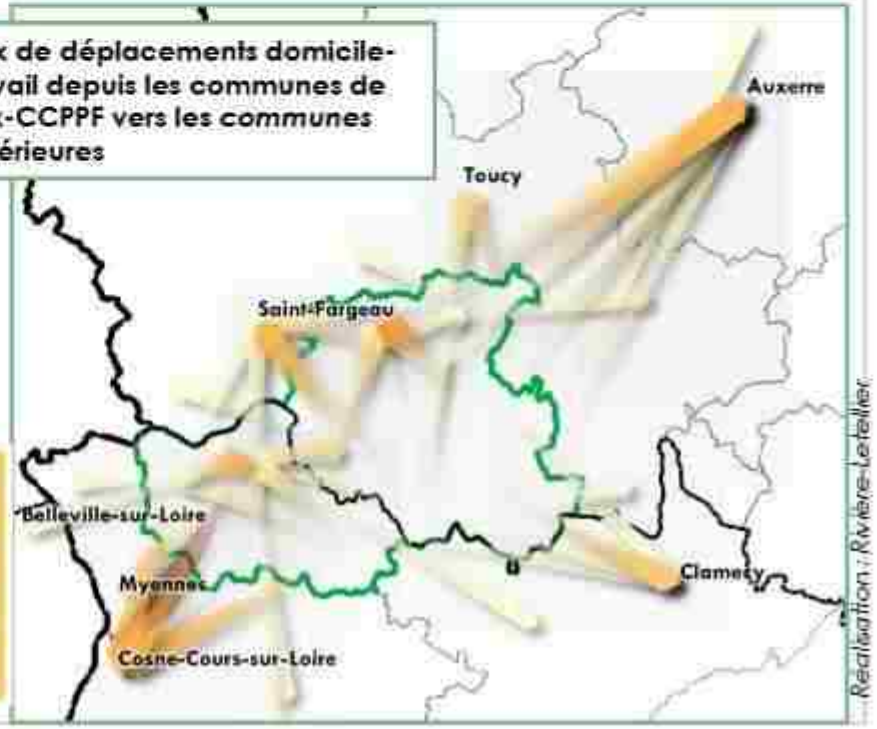

► **Une répartition des flux domicile-travail essentiellement partagée entre les pôles environnants (Auxerrois, Toucy/St-Fargeau, Cosne)**
► **Une attraction vers l'IDF non-négligeable (10% des trajets domicile-travail)**

(Source : INSEE base de données Mobilités professionnelles 2015)

EQUIPEMENTS, SERVICES ET MOBILITÉS : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Atouts à valoriser

- ✓ Bonne **répartition des services** de proximité (postes, défense incendie, écoles...)
- ✓ Des **équipements mutualisés** dans les pôles qui permettent de fédérer les énergies (maisons de santé)
- ✓ Un fort **dynamisme culturel et associatif** qui s'appuie sur l'identité locale (Colette, poterie, création, événements et savoir-faire...)
- ✓ Des **équipements spécialisés** qui rayonnent au-delà du territoire (CNIFOP)

Faiblesses à résorber

- ✓ Comme partout, difficulté de **maintenir les commerces et services** de proximité
- ✓ L'**espacement des habitations** qui allonge les distances d'accès aux services (y compris pour services itinérants) => renforce l'**isolement** des personnes fragiles
- ✓ Une fragilité en termes **d'accessibilité aux soins**, notamment dans les pôles voisins dont la pérennité des équipements hospitaliers n'est pas toujours assurée
- ✓ **Faibles taux de qualification**, notamment des femmes

Opportunités à saisir

- ✓ Numérique pour **services dématérialisés** (administration, télémédecine) mais nécessite toujours une présence physique pour assurer la transition
- ✓ Développement de **nouveaux services de mobilité** (Rézo Pouce, autopartage...), avec l'appui associatif, pour accéder aux pôle de services
- ✓ Des **structures mutualisées** pour partager les risques/charges
- ✓ Des équipements (culturels, sportifs) associatifs ou privés qui doivent pouvoir travailler avec les partenaires publics pour **assurer un service tout au long de l'année** et auprès de tous les publics et non seulement à la période estivale (partage de ressources humaines...)

Menaces à anticiper

- ✓ La **dévitalisation des bourgs-centres** pose la question de l'avenir des services
- ✓ L'**éloignement des services** dans des pôles toujours plus loin
- ✓ La **dématérialisation** des services, sans accompagnement, risque d'écarter les publics en situation de précarité numérique de leurs droits
- ✓ Les risques de **fermeture d'établissements** (scolaires, de santé...) sur le territoire et dans les territoires voisins

EQUIPEMENTS, SERVICES ET MOBILITÉS : SYNTHÈSE ET ENJEUX

RELIER, COMMUNIQUER POUR OFFRIR DES SERVICES EFFICIENTS AU PLUS PRES DES BESOINS

- ► Communiquer sur les équipements et services existants et leur accessibilité (annuaires, plateformes numériques, réseaux des offices de tourisme…)
- ► Encourager les mobilités collectives, solidaires ou partagées
- ► Développer les services itinérants pour se rapprocher des publics
- ► Impliquer les acteurs associatifs locaux en tant que relais de services aux publics

MUTUALISER, PARTAGER POUR TIRER LE MEILLEUR PARTI DES EQUIPEMENTS EXISTANTS

- ► Encourager les offres multiservices permettant de répondre aux besoins locaux (commerce, services publics de proximité, mobilité…)
- ► Poursuivre et approfondir les coopérations en matière de partage d'équipements entre collectivités à l'intérieur et l'extérieur du territoire
- ► Ouvrir les équipements spécialisés à leur environnement social proche, en variant les publics et la programmation, en lien notamment avec le monde associatif (collèges, CNIFOP, médiathèques, musées, EHPAD…)

IV. DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET TOURISTIQUES

a. Profil socio-économique

DES REVENUS MODESTES : UNE POPULATION SOUVENT FRAGILISÉE

- **Des revenus en moyenne légèrement inférieurs à ceux des 2 départements**
  CCPF (57 communes) : ***19 600 €***
  les 18 communes du PLUI : ***18 300 € (revenu médian 2015)***
  Yonne = 19 808 €
  Nièvre = 19 360 €
- **La part des ménages fiscaux non imposés supérieure à la moyenne départementale et de la CCPF.**
- **Poids élevé des retraites dans les revenus de la population (47%)**
- **Une population relativement précarisée et faiblement qualifiée.**

2,6% de la population de la CCPF est allocataire du RSA
-CC Gâtinais en Bourgogne : 1,9%
-CC Jovinien : 4,8%
-Département de l'Yonne : 3,7%

- **Un taux de pauvreté élevé**

Taux de pauvreté pour les 18 communes (population touchant moins de 1000€/mois) : **16,9 %.**
Un état de santé souvent défavorable (surmorbidité/surmortalité).

Voir les Rapports du Centre social et culturel de Puisaye Forterre et de l'ARS Bourgogne Franche Comté qui alertent sur ce point.

► La population du territoire reste dans la catégorie des revenus intermédiaires et modestes …
En contraste avec les occupants des Résidences Secondaires, plus aisés.

► Les indicateurs de précarité se dégradent .
Les difficultés d'accès aux soins, les problèmes de mobilité et le vieillissement accentuent cette tendance.

b. Emploi et activité

ACTIFS RÉSIDENTS ET EMPLOIS : UN CERTAIN ÉQUILIBRE QUALITATIF

Profil par Catégorie socio-professionnelle (CSP) des Actifs et des Emplois : une quasi adéquation avec les emplois pour presque toutes les catégories de CSP.

► Les actifs résidents Ouvriers représentent 29% (CCPF) et celle des Employés 28 % *(très proche du % des emplois).*
La part des Cadres est très modeste au sein de la population active résidente (5 %) ; elle l'est également au niveau des emplois (8,%) .

► Forte représentation des agriculteurs (11%) et des artisans – commerçants - entrepreneurs (8,5%).

► Les deux communes les mieux dotées en emplois, Saint Sauveur en Puisaye et Saint-Amand, totalisent 872 emplois, soit 40% des effectifs des 18 communes. Elles constituent des pôles d'emplois de rayonnement local (services, commerces, banques, petites entreprises ...). Seules les communes de **Treigny** et de **Saints** dépassent 200 emplois.

► Deux pôles locaux complémentaires assurent un certain équilibre au bassin de vie :
-Saint Sauveur en Puisaye
-Saint Amand en Puisaye

► Toutefois, la faiblesse des niveaux de formation (et de l'offre de formation) tendent à cantonner le territoire dans des activités de qualification modeste ou intermédiaire ....

b. Emploi et activité

DES PERTES D'EMPLOIS EN PARTIE CONTREBALANCEES …

Globalement le territoire tend à perdre des emplois (- 243 emplois entre 2010 et 2015, soit -10% sur un total de 2401 en 2010).

Principales baisses de l'emploi total entre 2010-2015 à Saint Amand (-135), Saint-Sauveur (-40), Lainsecq (-28) et Saints (-20).

Principales hausses à Treigny (+ 3 emplois), Sougères (+ 13) et à Etais la Sauvin (+18).

Les évolutions des filières pourvoyeuses d'emploi entre 2010 et 2017 (emplois salariés) :

- Pertes sensibles d'emplois dans l'Industrie et le secteur du bâtiment (-70 emplois).
- Le secteur « Santé et action sociale » reste le premier employeur du territoire (24% des emplois salariés). Hausse dans le secteur « hébergement social pour personnes âgées ».
- Supermarchés (Carrefour contact, ATAC) et commerce de détail : stabilité (100 emplois salariés).

► Des baisses d'emploi variables selon les communes

► L'activité industrielle (moins de 10% des emplois) et le bâtiment principalement touchés par les pertes d'emploi

► Le secteur Santé et action sociale se renforce (EHPAD …), en raison de la part élevée de population âgée.

► L'agriculture, le tourisme et l'artisanat jouent un rôle essentiel et forgent l'identité économique du territoire.

Evolution des emplois salariés par grands secteurs d'activité

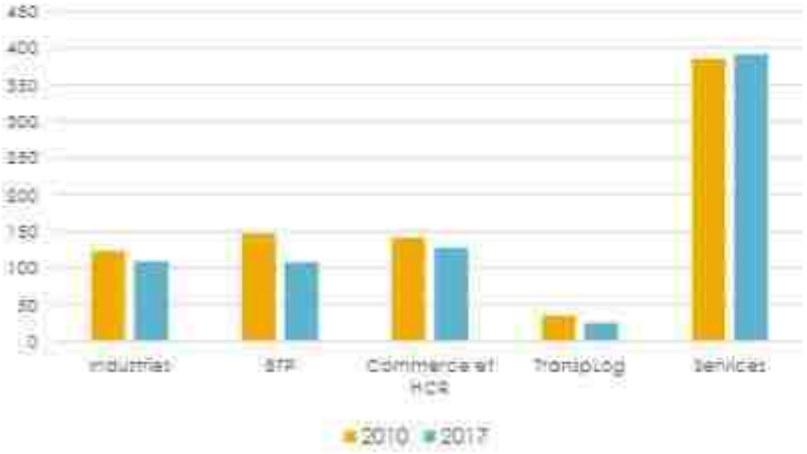

Sources : ACOSS en NACE 732

Principaux employeurs du territoire

Raison sociale	Commune	Activité	Emplois
Guédelon	Treigny	Chantier médiéval	70 (cumul de plusieurs activités)
EHPAD Saint-François	Etais la Sauvin	EHPAD	49
EHPAD Les Ocrières	Saint-Amand en Puisaye	EHPAD	40
Parqueterie Beausoleil	Saint-Amand en Puisaye	Fabrication de parquets de qualité	40 environ
EPHAD Le village	Lainsecq	EHPAD	35
AMH Labo	Fontenoy	Produits d'entretien	35
B1 ex-ATAC	Saint-Sauveur en Puisaye	Supermarché	25
Foyer Petit Pierre	Saint-Amand en Puisaye	Etablissement spécialisé (accueil personnes handicapées)	24
EHPAD Le Cèdre	Treigny	EHPAD	23
Solargil	Moutiers	Extraction d'argile et fabrication de céramiques	22
Ludo Transports	Sainpuits	Transports routiers	16

c. Identité de la structure économique locale

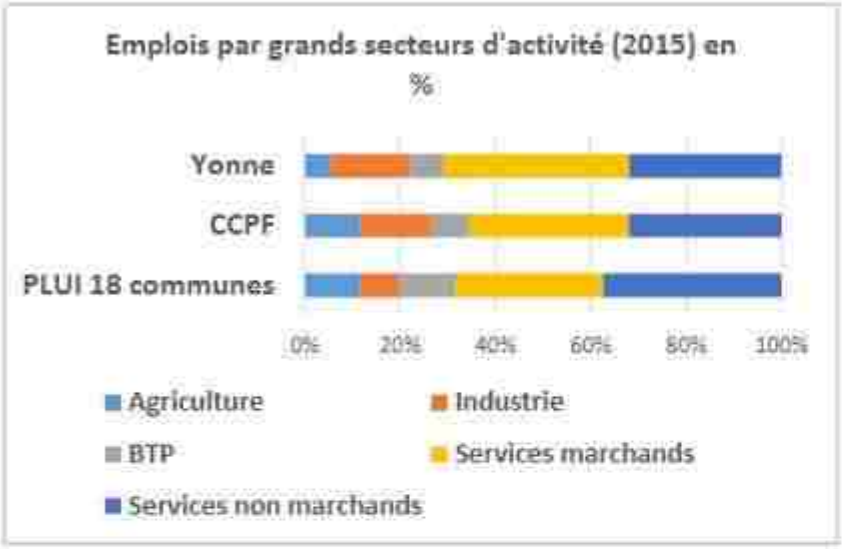

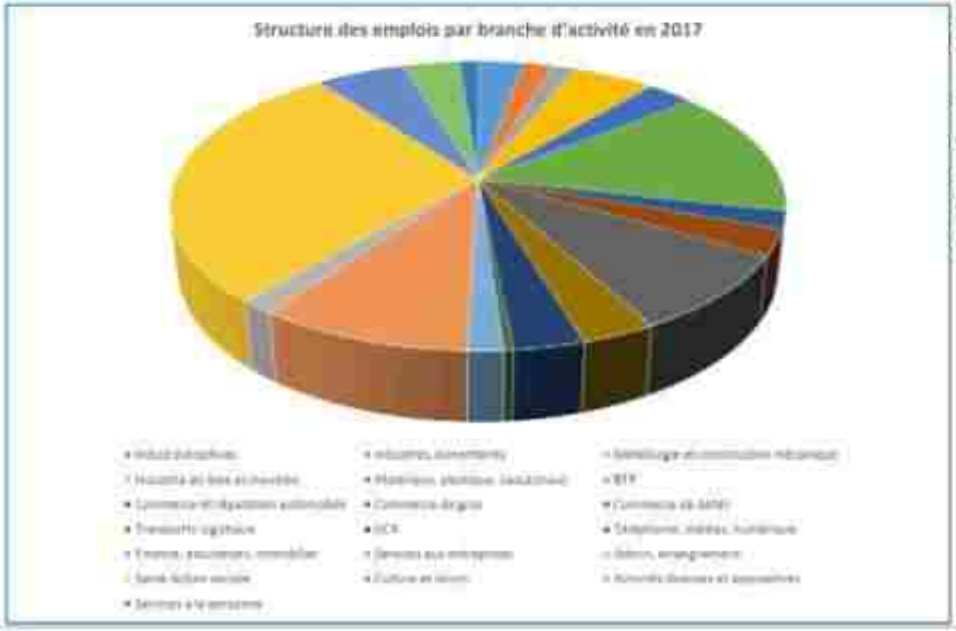

-CC *Puisaye Forterre* (57 communes) :
9719 emplois en 2015.

-CC ex-Portes de Puisaye Forterre (18 communes) : **2158 emplois** en 2015.

Principaux pôles d'emploi d'attraction externes :
Auxerre (aire urbaine : 40 000 emplois, 2015), Cosne sur Loire (6000 emplois ...).Clamecy (3000) et Belleville sur Loire (1245) + Montargis 25000) et Gien (9000).

➢« Tertiarisation » du tissu économique (services de proximité).
➢Mais une activité artisanale qui semble bien résister.

► Un territoire qui se fragilise
- **Baisse globale de l'emploi,**
- **Très peu d'activités industrielles,**
- **Peu de créations d'activités ...**

► Une certaine dispersion des emplois (absence de pôle majeur).

Parqueterie Beau Soleil (40 emplois), des produits haut de gamme.

c. Identité de la structure économique locale

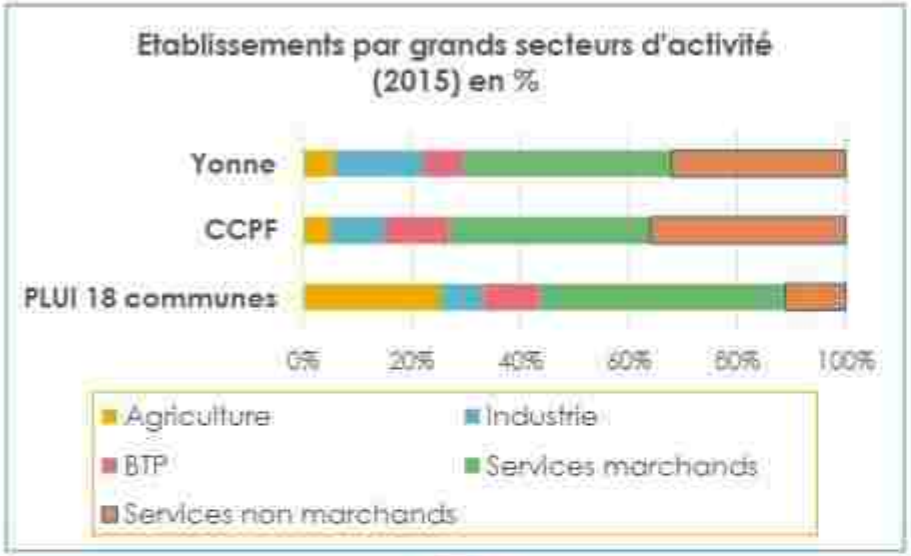

Une dynamique économique spécifique :

➢ *Faible part de l'industrie par rapport aux CC voisines*

➢ *Une particularité :* ***« l'Ecosystème potier ».***

➢ ***Saint-Amand en Puisaye est reconnue « Ville et métiers d'art ».***

➢ ***Saint-Sauveur en Puisaye « Cité de Caractère ».***

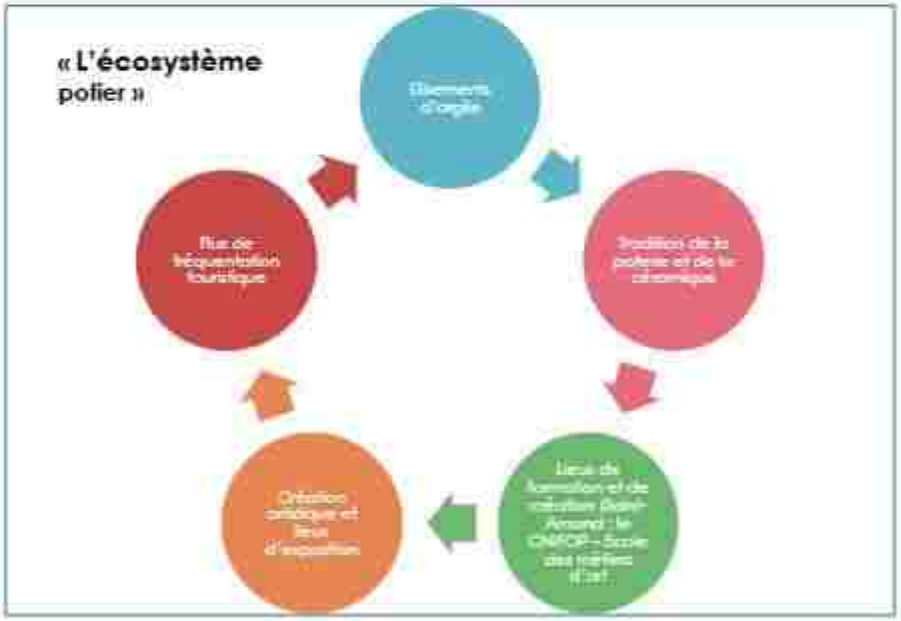

Quelques entreprises historiques et/ou atypiques : le chantier de Guédelon (70 emplois), AMH, SOLARGIL (extraction des argiles et ocres de Puisaye, conception et fabrication de matériels), et ASILYS (post production cinéma) …

► Recul historique des activités de fabrication et gains d'emploi dans les services.

► Des créations d'entreprises en faible nombre, principalement concentrées dans les services et un peu dans l'artisanat, la restauration et le tourisme..

► Quelques « signaux » encore modestes, de nouvelles relations au travail (télétravail).

d. Foncier économique

UNE OFFRE TRÈS MODESTE, UN POTENTIEL LIMITÉ

ZA Saint-Sauveur en Puisaye

ZA communale de Saints en Puisaye

Le Foncier économique existant :
4 « zones d'activités » effectives réparties dans **3 communes** :
- Saint-Sauveur en P. : Zone industrielle (3ha disponibles), zone artisanale (21 000 m²)
- Levis (3 ha potentiels), zone « communale ».
- Saints (2,6 ha disponibles), zone « communale ».

En projet à Saint-Amand en P. : 0,66 ha prévus au PLUI de la Puisaye-Nivernaise

Une forte concurrence de sites mieux desservis et objet d'une promotion souvent plus active
-Cosne sur Loire, Saint-Fargeau, Toucy, **Clamecy ,Varzy ….**
Peu de demandes exprimées (exogènes/endogènes) : besoin de produits d'accueil mieux adaptés : bâtiments relais, village d'entreprises, tiers lieux ….
Certains artisans et créateurs ont réinvesti des commerces fermés.

Perspectives et enjeux :
• *Quelles **réelles opportunités** pour cette offre foncière ? Des projets d'implantation très rares ces dernières années.*
• *Des **zones à redynamiser** (voirie, espaces publics, signalétique…).*
•*Quelle maitrise foncière effective des collectivités ?*

► **Les zones d'activités : une offre restreinte, peu aménagée. Mais est-ce la bonne réponse aux enjeux du développement territorial ?**

► **Besoin de réflexion sur les zones existantes et les réels besoins du territoire (+ haut débit).**

► **Une faible demande d'installations, qui doit inviter à la prudence.**

Un territoire moins attractif *par rapport aux territoires voisins (enclavement relatif, niveau de services, pas assez performant en connexions THD et mobile…).*

e. Locaux d'activités économiques

UN MARCHÉ ÉTROIT ET SPÉCIALISÉ

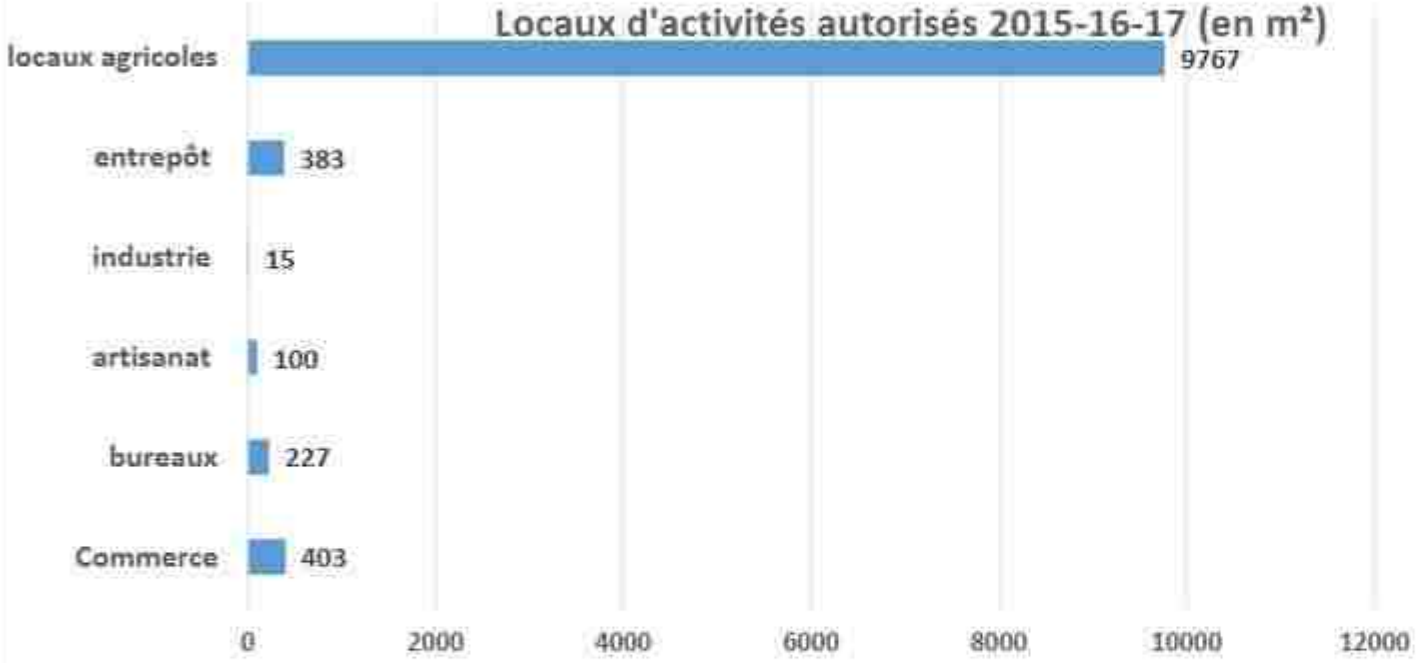

Source : SITADEL

Sur ces trois années, très peu d'autorisations en locaux industriels, artisanaux et d'entrepôt. Quelques surfaces en commerces. Et surtout près de 10000 m² en locaux agricoles.

► **Exceptés les locaux à usage agricole, très peu de projets d'extension ou de création de locaux à vocation économique ces trois dernières années.**

► **Des locaux commerciaux vacants réinvestis par des artisans-créateurs.**

Projet Poléthic. (Saint-Sauveur en P.) un bâtiment en attente de nouvelles vocations

f. Activité touristique

Etat des lieux

Revenus activités touristiques (source : SCOT Puisaye-Forterre Val d'Yonne)

➢ Activité touristique : 3,7% des emplois du SCOT (soit 350 emplois) pour plus de 500 000 visiteurs annuels

➢ Principal enjeu en matière de développement touristique pour le SCOT = « **affirmer le positionnement et l'identité touristique du territoire** à une échelle plus large, en tirant notamment profit du rôle de locomotive exercé par le site de Guédelon »

➢ « Portes d'entrées » touristiques identifiées par le SCOT pour l'ex-CCPPF : **tourisme médiéval**, tourisme vert et patrimonial lié au **paysages de l'eau**, **tourisme culturel** en lien avec les musées.

Répartition des emplois touristiques à l'échelle du SCOT

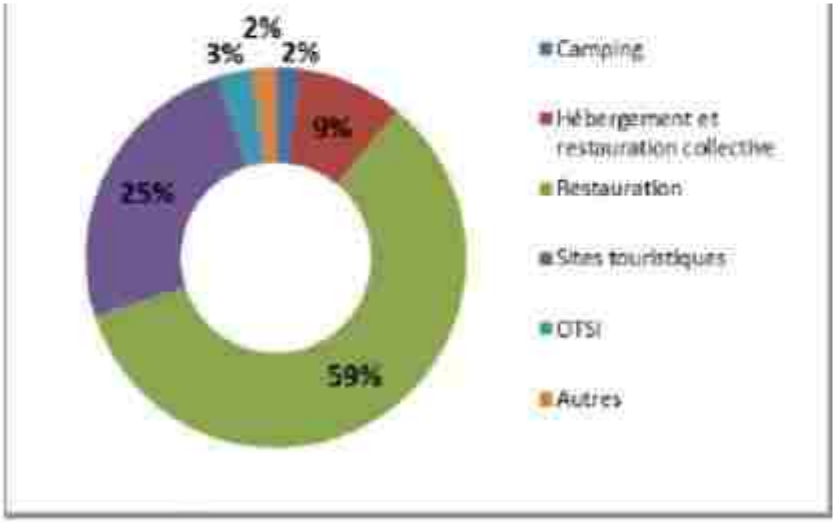

Source : Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne

Baisse de la part de résidences secondaires depuis 1990 (29% de résidents secondaires en 2015 / 36% en 1990), mais qui reste supérieure au niveau du SCOT (24% en 2010)

Principaux sites et lieux de visite du territoire

1) Guédelon (Treigny) : 316 096 visiteurs (2e de l'Yonne/5e de Bourgogne-FC)
2) Château de Ratilly (Treigny) : 10 308 visiteurs
3) Poterie de la Bâtisse (Moutiers) : 8 750 visiteurs
4) Musée du Grès (St-Amand) : 2085 visiteurs

Chiffres 2017 (Sources : CDT Yonne, Nièvre, Bourgogne)

Offre touristique

➢Nombreux **chemins de randonnées** balisés ou en cours de balisage

➢**Tourisme vert** (cadre naturel et paysager) : Moulin de Vanneau, étangs…

➢6 **musées**

- ➢ *Un « **Pass Musée** » commun aux musées de la CCPF*

➢ Événements liés à l'**artisanat local** (poterie) et ateliers ouverts à la visite

➢**Tourisme patrimonial** : château (Guédelon, Ratilly), églises, petit patrimoine…

➢**Centre régional d'art contemporain, Musée Colette**

➢Nombreux gîtes utilisés pour des **réunions familiales.**

Hébergement touristique

➢**4 Campings** dont 2 municipaux (Saints et Saint-Amand)

➢**26 chambres d'hôtes + Air B&B**

➢**Hébergement de groupe** : 1 à Saint-Vérain, 1 à Bitry, 2 à Dampierre-sous-Bouhy

➢**1 auberge de jeunesse** (Treigny) + écolodges

➢**Hôtel** : 1 à Fontenoy (6 chambres).

Information touristique

➢3 offices de tourisme/syndicat d'initiative (Treigny, St-Amand, St-Sauveur)

➢L'association Bourgogne buissonnière (ex « Pays de Guédelon ») fédère un réseau d'acteurs et de professionnels du tourisme sur l'ensemble de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne.

f. Activité touristique

UNE ACTIVITÉ MULTIFACETTES, PORTEUSE D'ATTRACTIVITÉ

Des atouts très appréciables mais une offre d'accueil limitée et une promotion à réactiver :

- Un pôle d'attraction majeur, **le chantier médiéval de GUEDELON** (300 000 visiteurs /an)
- D'autres sites très attractifs et riches de potentiels d'animation : **Château de Ratilly, Centre d'art contemporain de Fontenoy, écomusée et Moulin Vanneau, Maison et Musée Colette …**
- Musée du grès
- **Parc animalier de Boutissaint ….**
- Développement du **« tourisme nature »**, quelques **gites et chambres d'hôtes**
- Une **offre de restauration assez diversifiée** : deux campings, une auberge de jeunesse (à Treigny). Mais l'absence d'hôtel d'une certaine capacité est un handicap.

La part élevée de résidences secondaires (29%) amplifie la fréquentation (des sites, des événements, des commerces).

► Une fréquentation familiale, interrégionale et francilienne, un peu internationale … de week-ends et de courts séjours. Estivale mais aussi en demi saison.

► Une offre d'accueil et des infrastructures limitées (1 seul hôtel, 2 campings), mais des potentialités de développement importantes liées au cadre naturel, patrimonial, historique, ainsi qu'à une vie culturelle active.

f. Activité touristique

UNE ACTIVITÉ MULTIFACETTES, PORTEUSE D'ATTRACTIVITÉ

Des <u>potentialités de développement en termes de visibilité :</u>

-Les **randonnées** (GR, chemins des bois et bocages, étangs, belvédères ...) et les itinéraires de découverte et d'observation nature.

-**Intérêt patrimonial** des villages et de leurs églises fortifiées (Treigny, Saints .....), des châteaux et du petit patrimoine vernaculaire.

-**Des composantes spécifiques qui pourront être encore activées avec des retombées positives en terme d'image, de notoriété et de création d'emplois :**
-création d'art,
-vie culturelle, rencontres musicales, artistiques,
- manifestations théâtrales et littéraires ...

-**Une gastronomie qui contribue (déjà) à valoriser les produits locaux ...**

-**Et une marque :** ***« En Bourgogne, la Puisaye a du génie » !***

Maison de Colette

Réservoir du Bourdon

Gite dans les arbres

g. Offre commerciale

UNE RÉPONSE AUX BESOINS À CONSOLIDER …

Le constat de la dévitalisation commerciale :

- Une population globalement aux revenus modestes, âgée et en baisse …
- Le commerce local résiste mais souvent avec difficultés. Pertes de chiffre d'affaires, fermetures, peu de créations nouvelles, sauf récemment.

- Les deux moyennes surfaces (enseignes ATAC / BI1 à Saint-Sauveur et Carrefour Contact à Saint-Amand en Puisaye) et quelques supérettes (Treigny, Etais la Sauvin …) freinent relativement bien l'évasion vers les pôles extérieurs, mais le déficit d'offre pour les biens non alimentaires s'accentue avec le recours croissant aux achats sur Internet.

- Quelques commerces spécialisés (jardineries, bricolages, prêt à porter, antiquaires, dépannage informatique …) ou atypiques maintiennent une certaine diversité de l'offre locale.

- Les marchés (Saint-Sauveur, Arquian, Saint-Amand, Treigny…) complètent et animent la vie commerciale.

- L'apport en produits locaux commercialisés en circuits courts de proximité (viandes, volailles, fruits et légumes, produits élaborés …) tend à se développer.

- Plusieurs communes soutiennent activement les initiatives de reprise ou création.

► Un marché théorique en baisse (potentiel de dépenses commercialisables)

► Des facteurs locaux de résistance » qui tempèrent l'évasion vers les pôles extérieurs …

Un besoin demeure de modernisation, d'adaptation aux modes d'achats et d'intensification de l'animation commerciale.

g. Offre commerciale

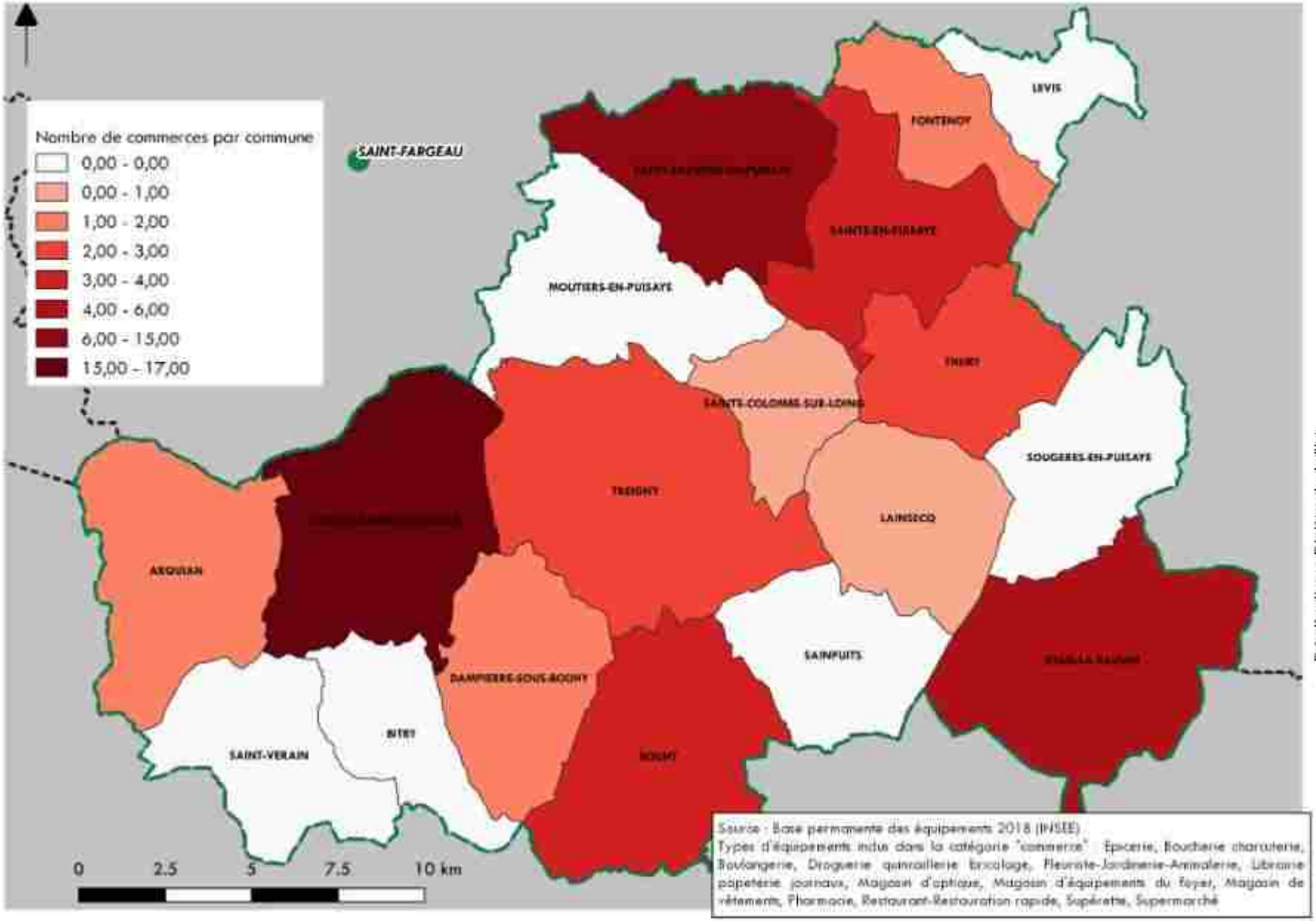

Réalisation : Rivière-Letellier

h. Activités agricoles

La thématique agricole sera intégrée au diagnostic global via le diagnostic agricole en cours de finalisation par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Principaux constats du diagnostic en cours :

- Rôle indispensable de l'agriculture dans la valorisation de l'espace
- Moyenne d'âge élevée des exploitants
- Des filières dépendantes de l'extérieur
- Une céréaliculture qui remplace progressivement les prairies (conséquences paysagères)
- Dynamisme de jeunes exploitations (circuits courts…)

QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX

❑ **Deux défis majeurs :**

Le vieillissement de la population : va-t-il s'accentuer dans les 10 prochaines années ? De nouveaux arrivants : à quel rythme ?
Les faibles revenus et la précarisation : une cohésion sociale fragile …

❑ **Une attractivité économique freinée** par le relatif enclavement (et l'éloignement des grandes zones de marché), l'éloignement des gares, les connexions réseaux imparfaites (mobile, THD).

❑ **Des valeurs sûres et des potentiels de valorisation très appréciables :**

- La dimension artisanat d'art, la créativité culturelle, l'événementiel …
- L'importance du potentiel touristique (et l'image externe globalement positive du territoire).
- Les évolutions de l'activité agricole et d'élevage (diversification, conversions en AB…).

DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET TOURISTIQUES : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Atouts à valoriser

- ✓ Existence de **filières spécialisées et reconnues** (poterie, métiers d'art, charpentes bois, élevage…)
- ✓ **Attractivité** auprès de porteurs de (micro)projets extérieurs au territoire
- ✓ Activité touristique soutenue et bonne **notoriété du territoire**
- ✓ Liaison avec l'**A77 et l'A6**
- ✓ **Locomotives locales** (Guédelon, Colette, poterie et métiers d'art…).
- ✓ **Réseau de gîtes** et chambres d'hôte, hébergements originaux (de type écolodges)
- ✓ Une offre de **restauration** non négligeable.
- ✓ 3 **offices de tourisme**
- ✓ **Richesses patrimoniales**, paysagères et immatérielles
- ✓ **Dynamisme culturel** et événementiel
- ✓ Une base de **résidents secondaires**/visiteurs pour alimenter le tourisme local

Faiblesses à résorber

- ✓ Peu d'**entreprises de plus de 5 salariés**
- ✓ **Dépendance aux pôles d'emplois** extérieurs
- ✓ Niveaux de **qualification** modestes et difficultés d'accès aux pôles de formation
- ✓ **Dévitalisation commerciale** (solde créations/fermetures négatif ; quelques reprises)
- ✓ **Peu d'hébergements** pour groupes (et peu de tourisme social)
- ✓ Diffusion des **flux touristiques** de Guédelon sur le territoire encore limitée
- ✓ Les commerces proposant les **produits locaux** (viande, fromages, fruits et légumes …) restent en nombre limité.

Opportunités à saisir

- ✓ **Proximité relative de Paris et du marché francilien** (12 millions d'hab, 30% du PIB)
- ✓ Projets apportés par les **nouveaux habitants**
- ✓ **Dynamiques locales** (filières et spécialités)
- ✓ **Réseaux** de soutien/accompagnement, initiatives, incitations fiscales et appui à la **création**…
- ✓ **Clientèle touristique et résidents secondaires** pour alimenter l'économie locale (économie résidentielle)
- ✓ Mise en réseau/**complémentarité des sites** (dont Guédelon)
- ✓ Meilleure **intégration au cœur des pôles « phare » régionaux** (du Val de Loire à Vézelay, Autun et Beaune …)

Menaces à anticiper

- ✓ Faiblesse de la dynamique démographique = réduction de la **clientèle locale**
- ✓ Capacité d'**initiative et d'investissement** affaiblie
- ✓ **Concurrence** de territoires ruraux qui ont adopté une stratégie de communication très active (Perche, Vallée du Loir, Combrailles…)
- ✓ **Départ des industries** encore pourvoyeuses d'emploi
- ✓ Dégradation du **profil socio-économique** de la population
- ✓ **Marginalisation du territoire** accentuée par l'écart de performance numérique
- ✓ **Risque de dépendance à l'IDF** seule au détriment d'autres marchés/clientèle
- ✓ **Concurrence** d'autres gisements touristiques attractifs
- ✓ Visiter la Puisaye **sans véhicule individuel** ?

DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES : SYNTHÈSE ET ENJEUX

PROMOUVOIR UN TERRITOIRE CRÉATIF

- ► Valoriser les filières créatives des métiers d'art (poterie, céramique, ...) comme élément essentiel de l'identité économique locale.
- ► Faciliter l'installation des artisans et artistes locaux, extérieurs (et issus du CNIFOP)....
- ► Envisager de développer l'accueil d'artistes en résidence.

PRÉPARER UN TERRITOIRE MIEUX CONNECTÉ ET EN TIRER PARTI

- ► Activer l'amélioration indispensable d'une couverture numérique satisfaisante tant pour les habitants que pour les activités économiques (y compris commerciales et touristiques).
- ► Etudier la faisabilité d'un ou deux sites de coworking *(ou « tiers lieux » associant d'autres activités)*.
- ► Développer la formation à distance grâce au numérique et permettre aux jeunes de monter localement en compétences.

DÉVELOPPER LE POTENTIEL EN PRODUITS LOCAUX FRAIS OU TRANSFORMÉS LOCALEMENT

- ► Faciliter la diversification des productions agricoles et l'installation de nouveaux producteurs orientés polyculture et maraîchage.
- ► Travailler les circuits de commercialisation (localement et vers les grandes zones de consommation), par ex. Drive fermier, vente en ligne ...
- ► Encourager la création d'un ou plusieurs ateliers de transformation collectifs (viandes, volailles, légumes ...) avec des groupements de producteurs.

DYNAMIQUES TOURISTIQUES : SYNTHÈSE ET ENJEUX

ENRICHIR L'OFFRE EN ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET CULTURELLES

- ► Diversifier et étoffer l'offre d'hébergement (hôtellerie **, accueil de groupes, tourisme social : maison familiale, village de vacances...).
- ► Renforcer et faire connaitre l'activité culturelle (théâtrale, musicale ....).
- ► Activer les interactions entre fréquentation touristique, offre de restauration et qualité de l'offre commerciale. Cela passe notamment par l'activation d'une animation commerciale, diversifiée, suffisamment régulière et coordonnée à l'échelle du territoire.

ANTICIPER LES MUTATIONS DES PRATIQUES TOURISTIQUES

- ► Préparer de nouveaux modes de découverte moins dépendants de l'automobile.
- ► Anticiper l'Après Guédelon (ou du moins l'après chantier ...).
- ► Encourager les pratiques d'éco-tourisme.

METTRE EN RÉSEAU LES RICHESSES DU TERRITOIRE ET CELLES DES TERRITOIRES VOISINS

- ► Mettre en réseau les sites et richesses touristiques du territoire (échelle locale).
- ► Redonner une centralité touristique à la Puisaye au cœur des Grands itinéraires Bourgogne, Val de Loire, Morvan ...
- ► Accueillir un festival d'envergure régionale (éventuellement en alternance avec d'autres sites de l'Yonne et de la Nièvre).

VI. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET POTENTIEL D'OPTIMISATION DU FONCIER

a. Bilan de l'artificialisation des sols 2009-2017

Superficie artificialisée par commune (en ha)

Moyenne communale : 1,68 ha

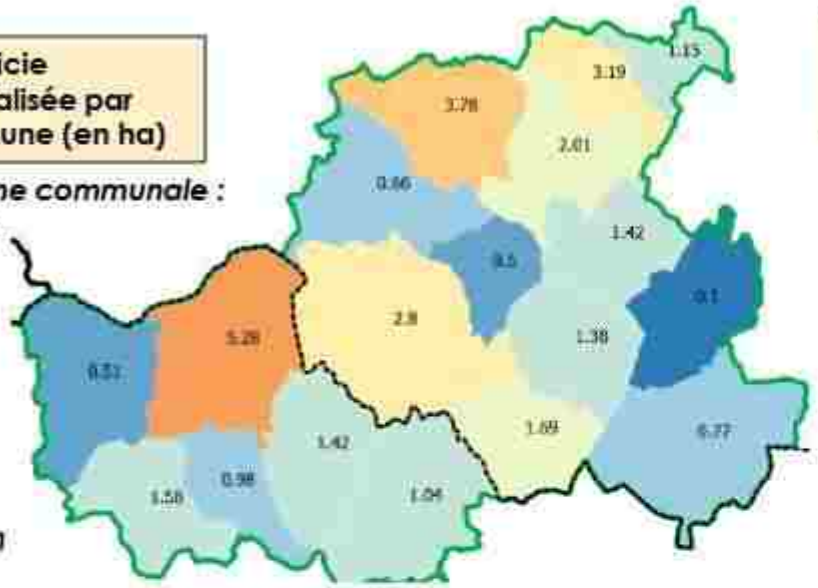

Carte 1

Superficie artificialisée par rapport à la superficie communale (en %)

Moyenne communale : 0,06%

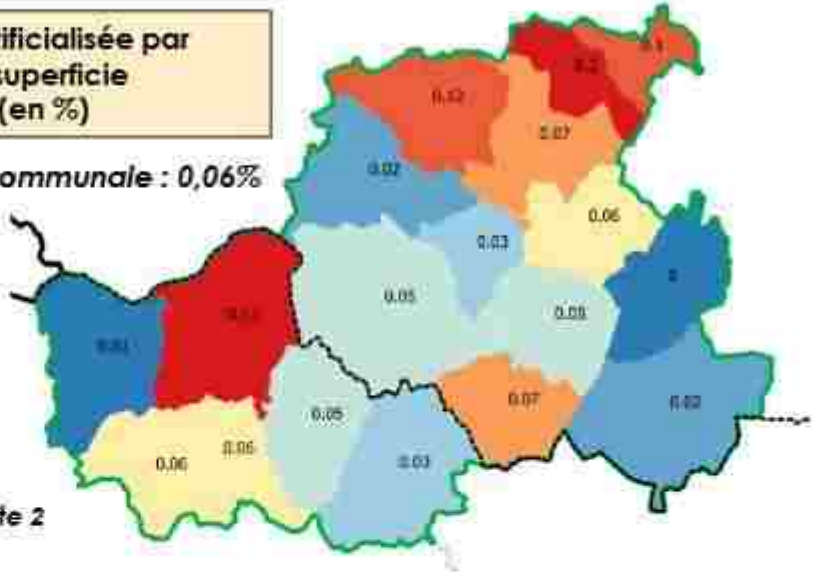

Carte 2

Variation de population entre 2010 et 2015

Moyenne communale : -16,5 habitants

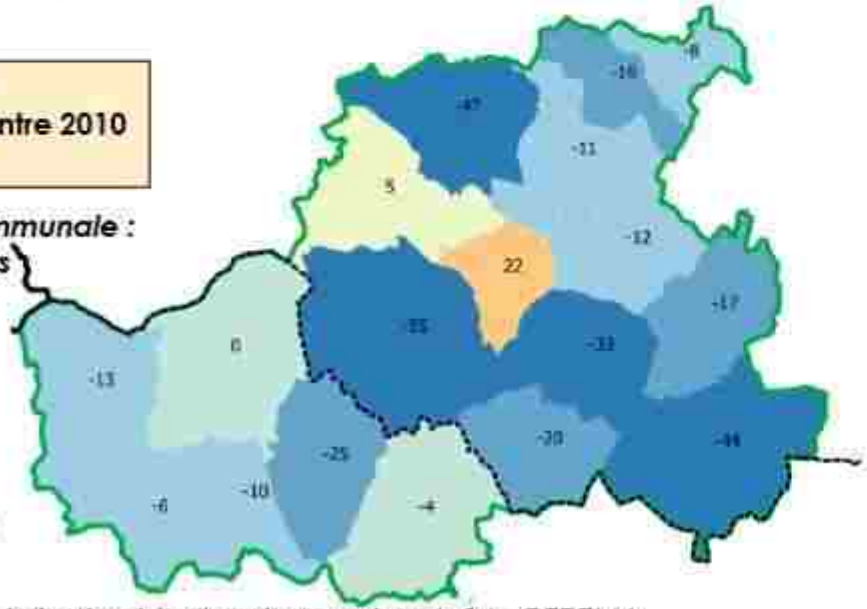

Carte 3

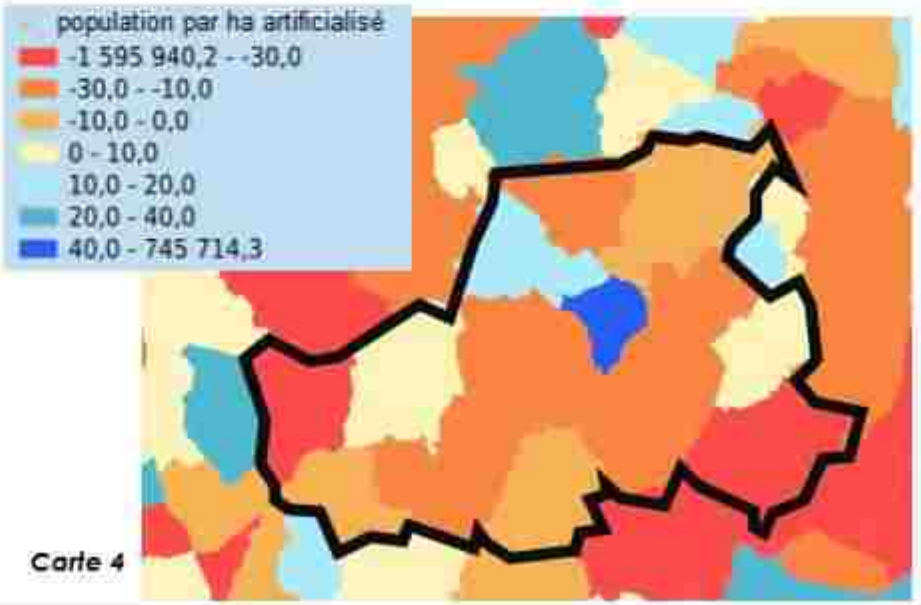

Carte 4

Source : artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/ - CEREMA

a. Bilan de l'artificialisation des sols 2009-2017

302 534 m² (30,56 ha) de terres naturelles, agricoles et forestières ont été artificialisées entre 2009 et 2017

dont : 84% pour l'habitat
8,5% pour l'activité
7,5% pour un usage mixte (activité+habitat)

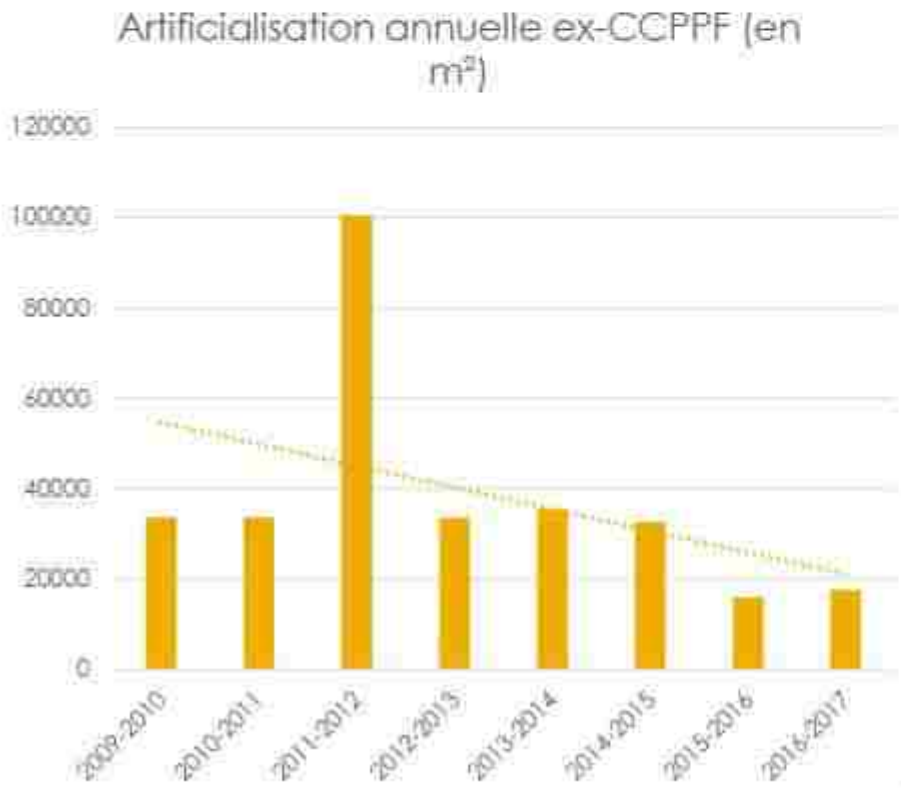

Source : artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/ - CEREMA

Les données mises à disposition par l'Observatoire de l'artificialisation des sols font état d'une artificialisation de plus de 30 ha de terres naturelles, agricoles ou forestières en 8 ans, entre 2009 et 2017, soit un rythme annuel moyen de 3,8 ha. Cependant, près d'un tiers des surfaces artificialisées l'ont été entre 2011 et 2012, traduisant une forte activité de construction sur cette période. Globalement sur la période, la tendance est cependant à la baisse, correspondant au rythme de construction enregistrée, même si l'échantillon considéré est court pour affirmer une tendance définitive.

Logiquement, les deux pôles que sont Saint-Sauveur et Saint-Amand, ont été les communes les plus « consommatrices » en espace. Treigny et Fontenoy ont également connu des consommations d'espaces non-négligeables (cf ***carte 1***).
En rapportant les chiffres de l'espace d'artificialisation à la superficie communale, Fontenoy est ainsi la commune qui a le plus consommé d'espace par rapport à sa taille, suivie de Saint-Amand, Saint-Sauveur et Levis (cf ***carte 2***).
Un autre indicateur donné par l'observatoire est celui de la population rapportée à l'artificialisation, c'est-à-dire l'effet de chaque nouveau m² construit sur la population attirée (cf ***carte 4***). Cet indicateur montre que pour la plupart des communes (hors Sainte-Colombe et Saint-Sauveur), l'artificialisation n'a pas eu d'effet démographique positif.
Ce constat rejoint celui qui est fait à l'échelle nationale, où de manière globale, les territoires les moins denses ont tendance à artificialiser leurs espaces plus vite que la population et l'activité économique.

(cf étude IDDRI février 2019 : « Artificialisation des sols : quelles avancées politiques pour quels résultats ?
https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/D%C3%A9cryptage/201902-IB0219-AC%20artificialisation%20France_0.pdf)

b. Rappel des prescriptions du SCOT en matière de densité et d'optimisation du foncier

Le SCOT de Puisaye-Forterre indique des prescriptions sur les conditions d'urbanisation des communes. Le statut de chacune des entités des communes (village, hameau ou écart) a donc une influence directe sur sa capacité d'urbanisation future. Cette partie précise les différents types d'entités recensés au SCOT et les possibilités d'urbanisation qui leur sont associées.

Articulation entre SCOT et PLUi

- **Le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) est le document-cadre qui s'applique à tout le territoire de la CCPF.**
- **Adopté fin 2016, il définit des prescriptions, notamment en termes d'optimisation du foncier et du bâti, qui doivent être suivies.**
- **Le PLUi, qui doit être compatible avec le SCOT, doit ainsi retranscrire localement les grandes orientations du SCOT, dont :**

	Densités intermédiaires	Densités optimisées
Pôle d'appui	18 logements/ha	22 logements/ha
Pôles de proximité	15 logements/ha	18 logements/ha
Autres communes	12 logements/ha	15 logements/ha

➢*St-Sauveur, St-Amand et Etais-la-Sauvin sont des « pôles de proximité » au sens du SCOT. La densité doit y être renforcée par rapport aux autres communes. Une plus grande partie de la construction neuve nécessaire peut cependant s'y faire en extension que dans les autres communes.*

Mobiliser le foncier disponible au sein des enveloppes déjà bâties qui disposent d'un potentiel foncier majeur :
- **Dans le pôle d'appui :** planifier environ 25% de la construction neuve au sein des enveloppes bâties ;
- **Dans les pôles de proximité :** planifier entre 30 et 40% de la construction neuve au sein des enveloppes bâties ;
- **Dans les autres communes :** planifier entre 40 et 50% de la construction neuve au sein des enveloppes bâties.

Distinction des formes urbaines au sens du SCOT

Le SCOT définit trois grands types de formes urbaines au sein des communes, avec pour chacun des conditions d'urbanisation particulières (voir conditions page suivante).

Village = « centralité historique de la commune » (bourg)
- *Village **équipé** = « au moins un commerce, service ou équipement structurant pour la commune »*
- *Village **non-équipés** = autres villages*

Hameau = enveloppe bâtie comprenant **au moins 5 constructions à usage d'habitation** (satellites du village)

Ecart = enveloppe bâtie comprenant **moins de 5 constructions à usage d'habitation** (fermes et habitat isolé)

Les hameaux principaux et secondaires doivent être distingués en fonction des principes suivants :
- nombre de logement
- présence de commerce, service ou équipement
- proximité et liaisons à la centralité
- capacité des réseaux (secs et humides)
- présence d'une activité agricole
- rôle historique du hameau dans le fonctionnement de la commune

b. Rappel des prescriptions du SCOT en matière de densité et d'optimisation du foncier

Conditions d'urbanisation en fonction du statut

Extraits du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT Puisaye-Forterre Val d'Yonne

Villages : Réglementer l'urbanisation

- ***Équipés*** *: Définir des secteurs d'urbanisation nouvelle (sur des espaces agricoles et naturels) prioritairement en continuité de l'enveloppe bâtie;*
- ***Non-équipés*** *: Permettre l'ouverture à l'urbanisation maîtrisée de zones naturelles et agricoles en extension de l'enveloppe bâtie (aux conditions suivantes : Protéger l'identité rurale et architecturale du villages : Conserver des coupures d'urbanisation avec les hameaux voisins ; Préserver la silhouette du villages)*

Hameaux : Réglementer l'urbanisation

- ***Principaux*** *: Permettre des extensions maîtrisées de l'enveloppe bâtie [...]*

- ***Secondaires*** *: Favoriser la construction au sein de l'enveloppe bâtie mais interdire toute extension de cette dernière.*

Ecarts : arrêter l'urbanisation

Interdire toute nouvelle construction en secteur d'habitat isolé ou diffus, non continu à un tissu bâti existant, afin de stopper le mitage des espaces agricoles et naturels *(à l'exception des extensions des constructions d'annexes, d'habitat léger et d'espaces d'agréments de type piscine ou terrasse par exemple situées sur une parcelle bâtie).*

⚠ Le SCOT ne propose pas de liste des entités des communes en fonction de leur catégorie. C'est donc dans le PLUi que seront définies les catégories des entités, en fonction des critères listés par le SCOT.

Répartition intercommunale de la consommation d'espace

	Besoin total en logement	Besoin foncier total	Part en renouvellement urbain	Part en extension urbaine
CC Cœur de Puisaye	≈ 1 600	95-113 ha	**37-44ha**	**59-69ha**
CC Forterre Val d'Yonne	≈ 350	24-28 ha	**10-12ha**	**13-16ha**
CC Portes de Puisaye	≈ 600	39-46 ha	**16-19ha**	**24-27ha**
CC Orée de Puisaye	≈ 450	29-36 ha	**11-13ha**	**18-23ha**
SCoT	**≈ 3 000**	**188-223 ha**	**74-88ha**	**118-141ha**

c. Potentiel d'optimisation du foncier à vocation résidentielle

Analyse préliminaire des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

Une analyse globale du potentiel d'optimisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines des villages a permis de mettre en évidence des capacités foncières.
Toutefois, la mise en œuvre effective de ce potentiel dépend de nombreux critères, au premier rang desquels figure la volonté du propriétaire à céder ou non tout ou partie de son terrain.
D'autres données viennent réduire à la baisse ce potentiel global : la difficulté de retrouver ou contacter les ayants-droits, la proximité des établissements agricoles (nuisances sonores ou olfactives), la sensibilité environnementale, paysagère ou patrimoniale, une situation topographique ou géologique particulière...
Nous diviserons ainsi par deux la surface globale identifiée, pour se rapprocher d'un potentiel plus réaliste (**taux de rétention de 50%**).

Compte-tenu de leur plus grande taille, les villages de Saint-Amand et Saint-Sauveur comptent les plus grandes surfaces optimisables. D'autres villages disposent aussi de potentiels non-négligeables. Dans l'ensemble, on considère qu'entre 1 et 10% de l'enveloppe des villages est valorisable (voir tableau page suivante).

Cette première analyse du potentiel global des capacités de renouvellement urbain est ainsi estimé **à 33 ha.** Elle constitue une base de travail pour les étapes suivantes dans le cours de la définition d'un projet d'aménagement durable qui réponde aux besoins en logements.

Potentiel du parc vacant

Les données de l'INSEE font état d'un taux de vacance moyen pour l'ex-CCPPF de 11,5% en 2015, soit 830 logements vacants. En ramenant ce taux à 10% (moyenne de la région), ce seraient 111 logements potentiellement remis sur le marché. Le travail sur la mobilisation du logement vacant (préemption/acquisition de biens vacants, constitution d'une veille immobilière, recherche des ayants droits, inventaire des biens vacants...) représente donc un levier important de reconstitution du stock de logements habités, sans consommer d'espace supplémentaire et en contribuant à la redynamisation des espaces déjà construits.

Objectif « zéro artificialisation nette »
Le Plan Biodiversité présenté par le Gouvernement le 4 juillet 2018 vise un objectif de « zéro artificialisation nette ». Bien que les moyens réglementaires de parvenir à cet objectif n'aient pas encore été précisés en totalité au moment de la rédaction du diagnostic, il convient de considérer qu'une nouvelle réglementation va potentiellement contraindre les conditions de constructibilité hors enveloppe urbaine (sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers).
Il est donc important d'envisager le plus tôt possible de nouvelles formes d'accueil de logements dans les enveloppes constituées (formes du découpage parcellaire, rapprochement entre propriétaires, logements groupés...) et une sensibilisation des habitants à l'enjeu de l'artificialisation et des intérêts de l'optimisation de l'espace (préservation des terres naturelles, agricoles et forestières, réduction des distances, regroupement des services, commerces et de la population dans les zones de densité, lien social...).

c. Potentiel d'optimisation du foncier à vocation résidentielle

Synthèse du potentiel d'optimisation dans les enveloppes urbaines des villages et le parc vacant des communes (cartes en annexe)

Commune	Potentiel d'optimisation estimé dans le village (après rétention) (ha)	Surface d'enveloppe urbaine du village (ha)	Part de l'enveloppe urbaine du village optimisable	Type de commune au SCOT	Logements potentiellement constructibles dans le village (densités intermédiaires SCOT)	Nb logements vacants dans la commune (INSEE 2014)	Part de logements vacants dans la commune
ARQUIAN	2,8	35,9	7,9%	autre commune	34	70	15,4%
BITRY	1,1	19,7	5,5%	autre commune	13	25	9,1%
BOUHY	0,1	11,1	1,3%	autre commune	2	55	13,4%
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	0,4	17,3	2,5%	autre commune	5	55	12,1%
ETAIS-LA-SAUVIN	1,6	26,4	6,1%	pôle de proximité	24	68	13,8%
FONTENOY	0,6	10,0	6,2%	autre commune	7	21	8,7%
LAINSECQ	0,9	18,0	4,9%	autre commune	11	22	8,7%
LEVIS	0,3	7,5	3,5%	autre commune	3	14	10,0%
MOUTIERS-EN-PUISAYE	0,4	4,3	9,1%	autre commune	5	36	11,5%
SAINPUITS	2,2	21,5	10,3%	autre commune	27	23	8,6%
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	9,1	120,9	7,5%	pôle de proximité	137	111	11,6%
SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING	0,8	17,2	4,9%	autre commune	10	16	8,6%
SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE	5,0	76,0	6,6%	pôle de proximité	75	85	13,9%
SAINTS-EN-PUISAYE	1,2	21,7	5,7%	autre commune	15	33	8,6%
SAINT-VERAIN	0,7	12,2	6,1%	autre commune	9	25	8,9%
SOUGERES-EN-PUISAYE	0,4	15,2	2,8%	autre commune	5	37	12,7%
THURY	3,1	37,1	8,2%	autre commune	37	48	13,0%
TREIGNY	1,8	27,7	6,5%	autre commune	21	86	10,6%
Somme	***32,7***	***499,9***	***5,9%***		***440***	***830***	***11,5%***

►Un important potentiel dans les enveloppes urbaines des villages et dans le parc vacant, mais qui nécessite un travail de sensibilisation afin de pouvoir être effectivement mobilisé.

Potentiel d'optimisation des hameaux

Une estimation tenant compte d'une **optimisation des hameaux** à hauteur de **5% de leur enveloppe urbaine** (chiffre légèrement inférieur à la moyenne du potentiel d'optimisation au sein des villages, rétention inclue), à raison de **10 logements par hectare,** donne les résultats suivants :
Total enveloppe urbaine : 870 ha pour environ 300 hameaux
5% de 870 ha = 43 ha
43 ha optimisables à raison de 10 logements/ha = **430 logements potentiels par optimisation des hameaux**

►Les capacités potentielles estimées en renouvellement urbain des hameaux sont donc suffisantes pour accueillir les logements qui ne peuvent l'être au sein des enveloppes urbaines des villages.

Définitions (voir définitions complètes p. 245) :
Potentiel d'optimisation : ensemble des dents creuses et espaces sous-utilisés
Enveloppe urbaine : étendue d'une ville ou d'un village, espace de continuité du bâti et des lieux d'activité humaine

VII. STRUCTURE URBAINE ET CONTEXTE PATRIMONIAL

1. Formes, structures et composantes urbaines

a. Des formes urbaines diversifiées héritées de l'histoire

Cadastre Napoléonien

Aujourd'hui

Le type « linéaire »

Sainpuits :
-Village-rue :
-Extensions urbaine en partie vers le Sud en perpendiculaire de la structure urbaine traditionnelle

Cadastre Napoléonien

Aujourd'hui

Le type « carrefour »

Saints :
- village-carrefour (D1 et D211)
- extension urbaine vers les hameaux proches le long des axes de communication principaux

Carte d'état major

Aujourd'hui

Le type « concentrique »

Saint-Vérain :
- forme urbaine concentrique héritée de ses fortifications
- extension urbaine circulaire, selon des axes de communication principaux ou secondaires

Trois grands types de formes urbaines, basés sur les tracés historiques, se détachent :

- **La forme urbaine de type "linéaire"**, caractérisée par :
  - une implantation linéaire de part et d'autre d'un axe de communication
  - Une extension urbaine :
    - le long de l'axe historique
    - le long d'axes secondaires (vers une structure de carrefour)
  - *Exemples : Arquian, Dampierre-sous-Bouhy, Lévis, Sainpuits, Saint-Amand-en-Puisaye.*

- **La forme urbaine de type "carrefour"**, caractérisée par :
  - un nœud routier forme le noyau central historique
  - extension urbaine : linéaire ou en étoile
  - *Exemples : Bitry, Bouhy, Fontenoy, Lainsecq, Moutiers-en-Puisaye, Sainte-Colombe-sur-Loing, Saints-en-Puisaye, Sougères-en-Puisaye , Treigny.*

- **La forme urbaine de type "concentrique"**, caractérisée par :
  - Un développement urbain contenu par des dispositifs défensifs
  - un noyau central historique
  - Une extension urbaine en continuité avec la trame existante, mais de densité moindre lorsqu'on s'éloigne du centre.

Exemples : Etais-la-Sauvin, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saint-Vérain, Thury .

Cette typologie ne correspond qu'aux villages du territoire. Les hameaux épousent des formes urbaines plus distinctes.

b. Structures urbaines : quatre types distincts

La structure urbaine des entités du territoire se caractérise par la présence d'un noyau villageois organisé autour des équipements publics et patrimoniaux (mairie, église, château). Structuré autour de l'axe de développement historique du village/bourg (axe routier, espace public), ils possèdent une trame bâtie ancienne située à l'alignement sur voie, et intègre généralement un linéaire commercial en rez-de-chaussée.

Les grands traits de la structure urbaine du territoire se décline ainsi en quatre grandes entités :
- Bourgs principaux (bourgs-centre de St-Sauveur et Saint-Amand)
- Villages ruraux (bourgs-centre des autres communes)
- Hameaux
- Ecarts et habitat isolé

1- Les bourgs principaux

Ensembles urbains compacts, les bourgs principaux sont caractérisés par une densité résidentielle importante, comprise entre 40 et 70 logements/ha. Les lignes de hauteurs sont continues (du comble au R+1 +comble) pour des logements individuels et mitoyens. Cette enveloppe bâtie compacte et continue comprend le plus de constructions à usage d'habitation.
Caractérisés par son bâti traditionnel et ses maisons de bourg et de village, ces constructions étroites et serrées confèrent aux rues dans lesquelles elles sont implantées un caractère très urbain. Certains ont conservé la trace de leurs anciennes fortifications, on reconnait la forme concentrique de leur organisation, aujourd'hui disparue. La limite des centres anciens est marquée par des rues étroites, un bâti compact et un très petit parcellaire. On note que la majorité des bâtis traditionnels ont été reconstruits au XVIIIe et XIXe siècle. Les centres anciens ont malgré cela préservé des traces d'anciennes constructions, témoignage des différentes temporalités auxquelles les villages ont appartenus.

Place du marché de Saint Sauveur

Place du marché de Saint Amand

Les bourgs principaux du territoire sont Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Sauveur-en-Puisaye. Outre leurs caractéristiques urbaines, ils sont caractérisés par leur attractivité commerciale et d'équipements et représentent des pôles structurants du territoire.
Ces deux pôles sont caractérisés par leur nombre plus élevé d'habitants (1282 pour Saint-Amand et 890 pour Saint-Sauveur), dont une grande partie concentrée dans leur centre. L'attraction des habitants dans ces pôles fait que l'urbanisation est plus développée, elle part du centre ancien dense et se déploie le long des axes routiers qui traversent le bourg en habitat diffus linéaire et progressif.
Par ailleurs, ces deux pôles se différencient des villages par la présence d'une large place publique structurant l'espace environnant.

Sources : Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre, SCOT PPFVY

2- Les villages ruraux

Structure urbaine traditionnelle

Les villages possèdent la même structure urbaine historique que les bourgs principaux, néanmoins, ils ne se sont pas davantage développés. L'enveloppe bâtie, compacte et continue, comprend majoritairement des constructions à usage d'habitation. Généralement traversé par l'axe routier principal de la commune, le village joue un rôle de centralité dans l'organisation de la commune. Il est généralement composé de fermes, auxquelles se joignent quelques maisons occupées autrefois par des manœuvriers, des artisans et des commerçants, des notables. En raison de leur petite taille, les villages ruraux entretiennent une relation très forte avec leur site et leur environnement naturel et agricole. La transition entre le village et son cadre extérieur se fait très rapidement, d'où l'importance de traiter la question des franges des villages pour accompagner cette transition et limiter les ruptures entre l'environnement bâti et agricole.

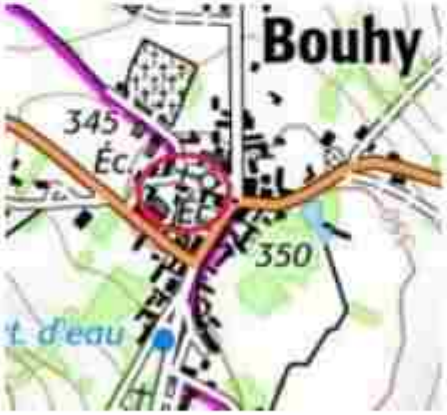

Place de l'église, centrale dans l'organisation du village

L'église et la place comme repère de centralité

Les centres des petits villages ruraux du territoire sont la plupart du temps marqués par la présence de l'église et d'une place. Cette caractéristique est parfois absente de certains villages-rues. La notion de centre est très ancrée, elle se traduit par sa forme urbaine et son bâti et par la présence de fonctions spécifiques.

Les plus petits villages ne possèdent parfois pas de place centrale, l'église reste le seul repère central. L'église signale et annonce de loin le village. Elle émerge de la masse homogène des toitures des constructions rurales et hiérarchise la silhouette. Située au cœur des villages, elle est souvent associée à une place autour de laquelle rayonne le village. Au moins une église par commune, de style roman ou gothique, quelques chapelles et prieurés, des matériaux en grès, pierre calcaire et silex sont privilégiés, mobiliers à forte valeur patrimoniale. Quelques villages ruraux se sont constitués autour d'un château qui joue alors ce rôle de signal et de pôle structurant.

Des commerces et services historiquement intégrés dans les structures anciennes

Certains villages ont su préserver un commerce ou un café qui maintient une attractivité et un repère dans la commune, néanmoins, certains villages sont dépourvus de cet équipement.

Intégrés le plus souvent dans le tissu ancien dense, ils jouent un rôle tant d'animation urbaine que sociale.

Bitry

Dampierre-sous-Bouhy

Sources : Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre, SCOT PPFVY

3- Les hameaux

Les hameaux correspondent à une enveloppe bâtie de taille plus réduite que les villages, regroupant généralement de 5 à 20 maisons et leurs dépendances, mais également des exploitations agricoles ou artisanales.
Ils se sont historiquement développés autour d'une ferme et d'une trame parcellaire traditionnelle, généralement supérieure à 2500 m². Généralement peu dense et faiblement structurée, la trame urbaine du hameau se distingue de l'organisation du village par une absence de centralité (fonctionnelle, paysagère) et une diffusion de l'habitat contemporain.
Forme urbaine à l'origine du maillage multipolaire du territoire, les hameaux ont en effet connu un développement résidentiel important au cours des 10 dernières années. Plusieurs tendances d'évolution récentes fragilisent l'identité rurale du territoire et soulèvent d'importants enjeux de maitrise de l'urbanisation notamment :
•Un processus d'urbanisation rapide et une consommation d'espace agricole important, entrainant des conflits d'usages sur le foncier agricole
• Un développement urbain « diffus » et une absence de fonctions de centralité qui entraine d'importants besoins de mobilité automobile
• Une fragmentation des continuités environnementales, à l'origine d'un phénomène de banalisation urbaine et paysagère.

Typologies des hameaux de Puisaye et de Forterre
Les hameaux sont sensiblement plus nombreux en Puisaye (où ils sont diffus avec peu d'habitations), qu'en Forterre (davantage regroupés et de plus grande taille). En Forterre, ils se déploient souvent autour d'anciennes fermes où s'est développé l'habitat, et sont entourés de hautes haies brise-vent. En Puisaye, davantage nivelée, les haies sont plus basses et taillées, et les hameaux se nichent souvent auprès d'un boisement.
Le bâti de Puisaye fait souvent apparaître d'un mélange de briques, de pierre et de grès (et éventuellement du silex), tandis que celui de Forterre adopte davantage la pierre calcaire seule.

Hameau « Les Cordes » à Dampierre-sous-Bouhy (Puisaye)

Hameau « Grangette » à Thury (Forterre)

4- Les écarts et l'habitat isolé

Les écarts regroupent moins de 5 maisons à usage d'habitation. Ils correspondent aux fermes et à l'habitat isolé en mitage. Ils s'articulent à partir d'un carrefour ou d'une voie de desserte en impasse.
L'habitat isolé est moins représenté que les hameaux sur le territoire, il est issu d'un développement ponctuel et diffus initialement lié à l'activité agricole, marge des hameaux et écarts. Sur le territoire, la densité résidentielle est généralement faible et comprise entre 1 et 3 logements/ha.
Plusieurs typologies d'habitat isolé sont représentées sur le territoire :
• le siège d'exploitation agricole
•Le microgroupe d'habitat de 2 à 3 maisons
• la maison ou le bâtiment totalement isolé
• le château et/ou manoir et ses dépendances. Représentés sur l'ensemble du territoire, ces derniers se distinguent des pavillons et corps de ferme par une vaste parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment principal, parfois des annexes, un bois, des jardins privatifs...

Exploitation agricole — Habitat isolé — hameau Le Moulin Gros Bois à Dampierre-sous-Bouhy

Sources : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre, SCOT PPFVY

c. Formes récentes de l'urbanisation

La périphérie

Autour des centres s'étend le reste du bourg ou du village, avec une organisation du bâti généralement bien moins dense que celle du centre. Cette urbanisation a un caractère rural affirmé, avec des fermes et des maison de manœuvriers parfois regroupées en petits quartiers. S'étend autour du bourg le reste des habitations, dans une organisation du bâti beaucoup moins dense, admettant des dents creuses. Dans les plus gros bourgs, les extensions constituent des quartiers qui se sont étendus, en particulier dans les bourgs les plus dynamiques de la Puisaye-Forterre, tels que Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Sauveur-en-Puisaye. Ces extensions ont la particularité depuis le milieux du XXe siècle d'être en rupture avec la forme urbaine traditionnelle. Elles s'appuient parfois cependant sur la topographie et le bocage.

Ces extensions urbaines semblent parfois être non maitrisées, et entraînent un mitage en extension le long des axes.

Extension urbaine au nord de Saint-Sauveur-en-Puisaye, type lotissement.

Développement urbain linéaire à Arquian

Extensions le long des axes de circulation structurants du pôle de St Amand en Puisaye.

Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre - Conseil de Développement de Puisaye-Forterre

d. Entrées de villages : caractère, transition paysagère et limites traditionnelles

Les entrées de bourg doivent apporter une lecture efficace des lieux, elles doivent permettre de déterminer où commence le village et où s'arrête l'espace agricole. Mais aussi, doit donner envie d'entrer et de rester dans la commune, de la parcourir. Elle correspond aussi à la vitrine du village, elle doit renvoyer une image positive.

Le territoire de la Puisaye-Forterre offre différents visages d'entrées de bourg, à commencer par les vues. Il s'agit d'une découverte lointaine et progressive de la silhouette du bourg, la notion d'entrée ne doit pas se limiter au seul endroit où l'on pénètre physiquement dans le village. L'entrée doit être associée à des vues lointaines de qualité, qui permettent de découvrir l'espace bâti progressivement. Leur approche commence au moment où, depuis la route, on aperçoit une masse indistincte de toits où seul émerge un clocher.

Sur le territoire, les villages se présentent toujours comme une masse bâtie émergente ou enfouie dans le paysage rural, de bocage ou de grandes cultures.
On parle aussi d'un lieu de transition entre l'espace cultivé et l'espace bâti, les franges urbaines sont assimilées à des massifs boisés, des haies qui doivent accompagner le bâti afin de lui donner un cadre et d'assurer une transition douce avec l'espace agricole. Un marquage du seuil urbanisé (arbres isolés, alignement d'arbre...) doit interpeler et rappeler l'arrivée dans le village ou le bourg.

Emergences patrimoniales depuis la route

Entrées de bourg avec accompagnement paysager par des rangées de haies ou d'arbres taillés

Entrées de bourg urbanisées ou discontinues

Photos : Rivière-Letellier, Google Street View

e. Entrées de villages : urbanisation en rupture avec le tissu ancien

De nouveaux logements ont fait leur apparition en entrée des villages ou des hameaux, qui redéfinissent le paysage rural. Ces extensions sont souvent en rupture avec la forme urbaine traditionnelle des villages ruraux.

La forme traditionnelle des villages s'est développée autour des axes de circulation structurants. En effet, les petits villages se sont étendus tandis que le développement des bourgs plus importants connait des extensions plus courantes, en quartiers de type lotissement en entrée de bourg.

La structure urbaine de la campagne de la Puisaye-Forterre, caractérisée par des hameaux est aujourd'hui fragilisée. Des interdictions de construire dans et autour des écarts et des hameaux, à l'exception de bâtiments agricoles, vise à préserver l'identité rurale contre le mitage. Des constructions neuves risques de faire disparaître la notion même de hameau au profit d'une urbanisation continue de type banlieue dans le cas des bourgs les plus développés. Il s'agit également d'un enjeu en terme de protection végétale autour des hameaux (bosquets, haies, arbres isolées) qui doivent être protégés pour préserver l'unité paysagère du territoire.

Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre

Saint-Sauveur en Puisaye, entrée par le lotissement au nord du bourg

Etais-la-Sauvin, entrée depuis la D104 par l'ouest : les nouvelles constructions pavillonnaires sont masquées par la structure bocagère (une partie de la haie à gauche a cependant disparu depuis la prise de vue)

Photos : Google Street view

f. Entrées de village : zones commerciales et industrielles

Sont présents également dans le tissu urbain d'entrée de bourg, le paysage des implantations d'activités industrielles, commerciales et artisanales. Ces derniers sont soit accolés aux entrées de bourg, soit isolés.

L'enjeu concernant ces nouvelles entités qui donnent un nouveau visage du paysage rural de la Puisaye-Forterre consiste à limiter la consommation d'espace, les impacts sur les coûts d'aménagement et les qualités paysagères. Ces objectifs tendent vers l'objectif d'un aménagement durable, qui participe également à préserver l'identité du territoire.

Le développement résidentiel le long des faubourgs de certaines communes ont également contribué à créer une continuité bâtie entre les centres-bourgs et des zones artisanales ou commerciales dont elles étaient auparavant isolées.

Développement route de Saint-Fargeau (entrée ouest de St-Sauveur)

Parqueterie Beau Soleil – Saint-Amand-en-Puisaye

Solargil à la sortie de Saint-Sauveur –en-Puisaye sur la route de Moutiers en puisaye

Manufacture Normand, route de Cosne – Saint-Amand-en-Puisaye

g. Espaces publics : caractéristiques et usages

Les bourgs et villages

Les rues y sont peu nombreuses, leurs tracés sont hérités d'anciens chemins ruraux. Les églises ne sont pas toujours accompagnées d'une place, elles sont parfois simplement légèrement en retrait de la rue. Le végétal y est très présent dans la composition des espaces publics (petites places enherbées souvent plantées, ou trottoirs enherbés et fleuris). On retrouve parfois dans ces espaces publics de petits édifices vernaculaires qui témoignent de l'ancienne organisation de la vie rurale (puits, lavoirs...)

La présence de haies entre les constructions délimite les espaces publics tout en conservant au village un caractère très campagnard. La présence de murs pleins en maçonnerie le long des rues donne un aspect plus urbain aux espaces publics des villages.

Ils présentent une typologie des espaces publics très diversifiés, à l'intérieur même d'un bourg et d'un bourg à l'autre. En effet, les caractéristiques des voiries sont indissociables de celles des constructions qui la bordent.

Les rues des centres des gros villages et des bourgs autrefois enserrés dans une enceinte sont facilement identifiables avec leur étroitesse, leur absence de trottoirs et les maisons alignées et serrés qui les bordent. Lorsque l'espace disponible n'est pas limité par une enceinte ou par la topographie, les espaces publics des centres sont beaucoup plus généreux. Leur largeur autorise la présente de trottoirs, de vastes places... Certaines d'entre elles, comme à Sainpuits ou à Lainseca, qui nous paraissent aujourd'hui surdimensionnées par rapport à la taille des villages, ont historiquement accueilli des foires importantes (et continuent cette vocation d'accueil d'événement) et étaient autrefois bordées de nombreuses auberges.

Espace vert à Saint Amand en Puisaye, rue du faubourg des potiers

Puits fleuri place du marché à Saint-Sauveur.

Hameau de Dominon sur la D114, Etais-la-Sauvin

Place de Lainseca, ancienne foire aux bestiaux

St Sauveur : étroitesse des trottoirs

Les hameaux

Soit traversés par un axe routier principal, soit en marge de ceux-ci, ils offrent en général peu d'espaces publics, et ne présentent souvent pas de trottoirs. Cependant, la distinction entre espace public (voirie) et espace privé peut y être moins nette que dans les bourgs, constituant des espaces publics de fait.

Lorsque les hameaux sont constitués le long d'axes routiers importants, deux usages doivent se côtoyer : celui du piéton et celui de l'automobiliste.

g. Espaces publics : caractéristiques et usages

Aire de jeux à Treigny ouvrant sur une perspective paysagère

Square jouxtant l'école d'Etais la Sauvin, avec ses deux cèdres monumentaux encadrant le chemin d'entrée

Aire de jeux et terrain de sports en limite de bourg à Fontenoy

Aire de jeux autour de l'église de Saints

Terrain communal enherbé en continuité d'un parking à proximité de l'église de Levis

Aire de jeux en limite de bourg à Sainte-Colombe

Alignements de marronniers en limite de bourg à Thury

Alignements d'arbres autour de l'église de Sougères

Interstice aménagé à Sougères

Interstices aménagés à La Bruyère, hameau de Levis

Même s'ils montrent une diversité d'usages et de formes, on peut relever certaines similarités parmi les espaces publics des bourgs et hameaux des communes du territoire.

On constate ainsi dans plusieurs bourgs la présence d'espaces publics constitués autour des équipements de proximité que sont les aires de jeux pour enfants, éventuellement accompagnés de terrain de sport (boulodrome, terrain de football, basket, table de ping pong...). Des arbres, bancs ou tables de pique-nique viennent en général agrémenter ces espaces que l'on retrouve souvent en limite de bourg, voire légèrement à l'extérieur de ceux-ci, offrant à l'occasion des points de vue paysagers intéressants.

Un autre type d'espace public récurrent est celui constitué en cœur de bourg autour des églises. Parkings, alignements d'arbres, aires de jeux, plantations, bancs ou puits historiques sont des éléments régulièrement visibles autour de ces espaces centraux.

D'autre part, on relève, dans les bourgs comme dans les hameaux, la présence d'espaces publics au sein des interstices présents de manière diffuse dans le tissu urbain (souvent des parcelles étroites en pointe au croisement d'intersections). Des aménagements légers et discrets (panneaux, arrêt de bus, banc, puits...) viennent accompagner et animer ces espaces, qui n'ont pas nécessairement de fonction assignée mais participent du cadre de vie et de la qualité des lieux.

On relèvera enfin la présence régulière d'espaces interstitiels enherbés ou boisés (venelles, sentes), où s'imbriquent le privé et le public, qui agissent comme lien et comme liant au sein des tissus urbains villageois.

h. Faiblesses de la structure urbaine du territoire (SCOT)

Le SCOT Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne relève certains des enjeux qui se posent à l'échelle de la communauté de communes en matière de développement et d'intégration urbaine :

Des entrées de territoire peu valorisées

Le traitement des entrées de territoire de la CCPF est important. Il permet d'affirmer et de valoriser l'identité du territoire de la Puisaye-Forterre. Ces espaces représentent en effet les premières images du territoire. On observe des portes de territoire globalement peu marquées, elles ne présentent pas d'aménagements spécifiques, marquage par un alignement d'arbres, du mobilier urbain....
Le recherche d'une trame végétale ou dans le traitement des seuils permettrait d'asseoir l'identité du territoire et d'en affirmer l'image.

L'étalement urbain linéaire et l'urbanisation diffuse

Dans le secteur de la Puisaye, où l'organisation originelle de l'habitat s'établit de façon diffuse et en hameaux isolés, on observe une tendance à une intensification du phénomène de diffusion du bâti par l'implantation de constructions récentes, soit de façon isolée ce qui implique une apparition de nouveaux noyaux bâtis, soit en continuité des hameaux existants avec une tendance à l'urbanisation « interhameaux » qui conduit au mitage linéaire et à l'étalement urbain. Ce développement urbain récent rend l'organisation originelle moins lisible et augmente l'effet de dissémination du bâti, ce qui n'intervient pas en faveur de la compréhension des entités bâties.
→ Dans les vallées fermées, où les terrains sont plus délicats car humides, l'urbanisation le long des routes ou bien l'éparpillement par mitage constitue des dérives dommageables qui banalisent la qualité des paysages ruraux.

L'implantation de nouveaux bâtiments agricoles

Dans les paysages plus ouverts, les fermes, souvent en positon dominante, sont visibles de loin. Les nouveaux bâtiments agricoles construits sont souvent en rupture avec les bâtiments anciens par leurs volumes, leurs matériaux ou bien leur couleur, en raison des mises aux normes ou de l'évolution des techniques. Leur qualité architecturale et l'aménagement de leurs abords ont donc une grande importance dans le paysage. Il s'agit d'un enjeu fort pour le territoire rural de la Puisaye Forterre qui de soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords.

De nouvelles constructions qui n'empruntent pas les mêmes codes architecturaux et urbains que les constructions traditionnelles

Malgré une qualité architecturale intéressante des centres anciens, on observe de nouvelles formes architecturales qui tendent à dénaturer l'ensemble. Il s'agit notamment des secteurs urbanisés depuis les années 1970-1980 sous une forme de bâti pavillonnaire par division parcellaire ou lotissements. Cette typologie est en totale rupture avec le tissu ancien des villes et bourgs puisqu'elle ne respecte pas les typologies traditionnelles architecturales et urbaines du territoire. Les parcelles sont de grande taille, de faible densité et occupées par un seul bâtiment. L'intégration au bâti existant est d'autant plus difficile que le motif récent n'entretient pas de correspondance avec le motif ancien. Il en résulte des difficultés d'intégration paysagère et des difficultés de lecture du paysage urbain, qui a du mal à être perçu comme un ensemble, puisqu'il n'est pas homogène.

Source : SCOT PPFVY

2. Contexte patrimonial et architectural

a. Une variété de types architecturaux vernaculaires

Une identité architecturale traditionnelle qui façonne le territoire de la Puisaye

« Ces constructions ont été réalisées avant les bouleversements des modes de production du bâtiment qui ont conduit progressivement à une **uniformisation du bâti et à la disparition des particularismes locaux**. Ce sont les monuments mais aussi et surtout les constructions rurales « ordinaires » telles que les fermes, les maisons d'artisans, de commerçants et de manœuvriers, les villas et les maisons bourgeoises, le petit patrimoine bâti… dans lesquelles ont été mis en œuvre des matériaux et des savoir-faire constructifs d'origine presque exclusivement locale.
La préservation de ce bâti doit maintenir ce qui lui confère sa qualité et son intérêt. La composition des façades, les détails des modénatures, les proportions des ouvertures, la diversité des matériaux… **Les constructions neuves peuvent elles aussi participer à cette identité architecturale de la Puisaye-Forterre en reprenant à leur compte ses éléments les plus caractéristiques** : palettes de couleurs des façades et des menuiseries, utilisation ponctuelle de matériaux traditionnels, modénatures… »

Prépondérance du bâti traditionnel, identité architecturale de la Puisaye Forterre

Maisons de bourg et de village : elles sont ces petites maisons étroites, serrées les unes contre les autres, souvent sans dépendances ni jardin, que l'on trouve au cœur des bourgs et des villages de Puisaye-Forterre. Elles accueillaient autrefois toute la population, aujourd'hui une grande partie a disparu. Un certain nombre d'entre elles sont aujourd'hui vacantes. Les maisons de bourg sont de petites constructions à la façade plus haute que large. Elles sont pour la plupart à deux niveaux plus combles et ont deux à trois travées de fenêtres. Certaines sont d'anciennes auberges, elles sont plus importantes.

Photos : Rivière-Letellier

Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre

b. Formes d'habitat

Maisons bourgeoises : détails des toitures, rythme des façades avec des ouvertures particulières et modénatures. Les façades possèdent des enduits de la Puisaye, si elles ne sont pas en brique ou en pierre de taille appareillées. Importance des éléments de ferronnerie, clôtures d'époque. Mais aussi l'ambiance des jardins.

Villas : elles sont une variante de la maison bourgeoise et sont leur apparition au début du XXe siècle. Marquantes pour leur forme pittoresque et de leurs détails, leurs charpentes apparentes, les fausses moulures, les encadrements et menuiseries, grilles et portails.

Maisons de manœuvriers : petites maisons rurales avec leurs façades ordonnancées, composées d'un simple rez-de-chaussée, elles sont souvent en bande continue ou discontinue. Leur toiture est en tuiles plates de Bourgogne, à deux pentes, parallèles à la rue. Elles possèdent un jardinet fermé par une clôture constituée d'un mur bahut surmonté d'une grille, implanté à l'alignement ou en retrait de quelques mètres de la voie. Elles possèdent également à l'arrière un potager ou u petit jardin d'agrément et de petits appentis.

Photos : Rivière-Letellier

Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre

c. Héritage agricole

Les fermes et bâtiments agricoles : elles constituent le bâti le plus nombreux et le plus caroctéristique du pays rural de la Puisaye-Forterre. Elles sont soit regroupées dans les hameaux, soit isolées. Les petites fermes ou maisons rurales : elles sont des petites constructions liées autrefois à une économie de subsistance et qui comprenaient, outre l'habitation, des remises, celliers, poulaillers. Également situées dans des hameaux ou villages ruraux, elles sont rarement encloses de murs ou de haies.

Les bâtiments agricoles modernes : l'inadaptation de certain nombre de bâtiments anciens aux pratiques actuelle de l'agriculture a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments : hangars, silos, poulaillers industriels, porcheries... Ces bâtiments relèvent pour la plupart d'une typologie radicalement différente tant en termes de volumes d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleurs. Ils sont souvent implantés à l'écart des lieux d'habitations pour des raisons fonctionnelles.

Les grosses fermes à grange attenante : elles sont des fermes importantes où l'habitation et l'ensemble des fonctions de la ferme, y compris la grange, étaient réunies sous un même toit, dans un long bâtiment bas. (exemples à Saint Amand).

Les fermes à plusieurs bâtiments séparés : Ces fermes sont caractérisées par plusieurs bâtiments qui abritent une fonction différente, maison d'habitation, granges, hangars, poulaillers, étables, écuries, pigeonniers. Certaines ont une qualité architecturale exceptionnelles. Chaque bâtiment est caractérisé par son volume, lié à sa fonction initiale. Le nombre de bâtiments dépend de l'importance de l'exploitation, ils sont organisés autour d'une cour intérieure, close ou non. Les maisons d'habitation se distinguent toujours par leur façade ordonnancée. Certaines ont été transformées au cours du siècle dernier en maison bourgeoise et relève alors souvent d'un autre vocabulaire architectural.

Photos : Rivière-Letellier

Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre

d. Matériaux

Les construction traditionnelles ont su tirer partie de la **très grande diversité des matériaux contenus dans le sous-sol de la Puisaye Forterre** : pierre calcaire, grès ferrugineux, silex, argile, ocres et sables ocreux, bois des importantes forêts qui couvrent le sol de la région. L'utilisation de ces matériaux était en général localisée, donc proche de leur territoire d'exploitation. Certaines parties du territoire présentent ainsi une identité architecturale très marquée par un ou plusieurs matériaux dominants dans la région de Saint-Sauveur notamment. Ailleurs, les matériaux se mélangent de façon très pittoresque. Ces éléments patrimoniaux sont à préserver dans le paysage du territoire.

Le bois
Jusqu'au XVIe siècle, la plupart des constructions rurales de Puisaye étaient en colombage ou en pans de bois, avec un remplissage en torchis, en brique ou en silex recouvert le plus souvent d'un enduit. Il en subsiste de beaux exemplaires : granges, maisons, halles, couisses (grange à 3 nefs) et quelques belles lucarnes.

La pierre calcaire
Les façades en pierre de taille calcaire, blanche, tendre et crayeuse symbolisent l'architecture traditionnelle de la Forterre où étaient exploitées de nombreuses carrières. Sur le reste du territoire, la pierre de taille est réservée à des constructions généralement plus prestigieuses : églises, châteaux, maisons de notables et à des ouvrages techniques : ponts, lavoirs, fontaines, puits. En raison de sa résistance, ce matériau a également été souvent utilisé pour les éléments de structure des constructions : chainage d'angle, linéaux de portes et de fenêtres, bandeaux et corniches. Facile à tailler, il a permis des effets décoratifs raffinés : moulures, grains d'orge...

La brique
L'usage de la brique, qui caractérise l'architecture traditionnelle du nord de la Puisaye, s'est développée au XIXe siècle grâce à l'essor des briqueteries locales et la souplesse de mise en œuvre de ce matériau modulaire. Elle a beaucoup été utilisée comme matériau de construction des façades. Elle favorise des effets pittoresques très intéressants par la variété de sa texture, de ses coloris bruts ou vernissés et la diversité des appareillages et des calepinages qu'elle autorise.

Le silex
Il s'agit d'une pierre de forme irrégulière bosselée à cassure grise au contour éclaté, de couleur rouille orangée, que l'on trouve encore aujourd'hui dans les champs de la Puisaye. Ce matériau a été utilisé dans les constructions les plus modestes, les granges et les clôtures en maçonnerie jointoyées au mortier de chaux ou recouverte d'un enduit parfois à pierres vues. IL donne aux façades et aux murs un relief et une matière très intéressante.

Le grès ferrugineux
Très présent dans l'architecture rurale de la région de Saint-Sauveur, où plusieurs carrières étaient exploitées. Ce matériau, d'un couleur sombre très particulière qui varie du rouille au brun, personnalise fortement les constructions dans lesquelles il est utilisé. Très dur et imperméable, le grès taillé apparent servait essentiellement à réaliser des sous-bassements et des éléments de structure ainsi que certains ouvrages défensifs.

Le territoire de l'ex-CCPPF se situe sur une zone de transition entre un bâti de pierre calcaire seule, et une zone où celle-ci se mêle au grès et à la brique

Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre

Le bois

La pierre calcaire

La brique

Le silex

Le grés ferrugineux

e. Intérêt architectural et protection du patrimoine bâti du territoire

Les maisons de manœuvriers

Ces petites maisons rurales aux façades ordonnancées tiennent leur intérêt pour les toitures en tuiles de bourgognes ainsi que les lucarnes,

- leurs ouvertures, les menuiseries des fenêtres et des volets en bois
- les clôtures anciennes et le jardinet de devant.

Les maisons bourgeoises

Matériaux et détails des toitures

Le rythme des façades avec leurs ouvertures et les modénatures

la ferronnerie, les clôtures,

l'ambiance des jardins

Les villas

Intérêt pittoresque de leurs formes et de leurs détails : charpentes apparentes vraies ou fausses, moulures, encadrements, menuiseries,

Les grilles et les portails, très caractéristiques

Les fermes traditionnelles

La diminution du nombre d'agriculteurs et la modification des pratiques agricoles ont entraîné l'obsolescence d'un certain nombre de bâtiments agricoles voire de fermes entières. L'arrivée d'une nouvelle population urbaine offre à ce patrimoine la possibilité d'une nouvelle vie. Néanmoins, elles nécessitent d'être protégées afin qu'elles puissent conserver leur intérêt architectural typique :

Conserver tous les bâtiments

les toitures en tuiles de bourgogne, les volumes importants de toits sont visuellement très présents dans cette architecture

Respect des modénatures

respect des caractéristiques des percements par leur proportions, dispositions, menuiseries

Utilisation d'enduits à la chaux

Les nouveaux bâtiments agricoles

Ils sont tout à fait différents par leur volumétrie, leur échelle et leurs matériaux de construction que les bâtiments agricoles traditionnels. Ils doivent néanmoins avoir une qualité architecturale afin qu'ils s'intègrent au mieux au paysage de la Puisaye Forterre.

Source : Guide de recommandation architecturale et paysagère de la Puisaye Forterre – Conseil de Développement de Puisaye-Forterre

f. Architecture contemporaine

Habitat :

Compte-tenu de la forte prédominance du bâti ancien sur le territoire, les formes d'architecture contemporaine dans l'habitat sont rares, mais existent. On relève ainsi quelques exemples d'habitat s'inscrivant dans une architecture contemporaine durable (matériaux bio-sourcés, conception bioclimatique) pouvant soit s'inspirer des formes rurales traditionnelles (type longère), soit proposer des formes plus originales. Leur intégration dans leur environnement urbain et naturel est dans tous les cas facilitée par les matériaux et les couleurs employés (bois, teintes claires type ocre...).

Quelques exemples d'habitat collectif ou d'individuel groupé sont présents (à Saints et Etais la Sauvin notamment), reprenant une typologie pavillonnaire classique. On note enfin quelques exemples de lotissements, datant des années 70 à aujourd'hui, pouvant à l'occasion donner à voir des morphologies différentes, comme près du collège de Saints-Sauveur en Puisaye.

Habitation contemporaine à Thury

Habitat contemporaine écologique à St-Amand

Logements individuels groupés à Etais-la-Sauvin

Logements collectifs à Saints

Lotissement à Saint-Sauveur

Activité :

L'activité industrielle et tertiaire donne également à voir quelques exemples d'architecture contemporaine, comme dans la zone d'activité de Saint-Sauveur-en-Puisaye avec notamment le bâtiment Polyéthic et son bardage en bois.

Les bâtiments de la parqueterie Beausoleil à Saint-Amand illustrent une architecture à vocation industrielle s'inscrivant, par la forme et les matériaux, dans une continuité historique.

Le traitement des bâtiments industriels, de vente, de stockage ou d'élevage, qui ont souvent un impact fort par leurs dimensions, représente enfin un enjeu en terme d'intégration paysagère et architecturale.

Zone d'activité de Saint-Sauveur

Bâtiment d'élevage à Ste-Colombe

Usine AMH Labo à Levis/Fontenay

Parqueterie Beau Soleil à Amand

Sources photos : Rivière-Letellier, Observatoire CAUE, Google Street view, site internet Beau Soleil

f. Architecture contemporaine

Equipements :
Les équipements, notamment publics, représentent la catégorie qui donne le plus à voir une architecture contemporaine sur le territoire. Il est difficile d'en dresser une typologie globale compte-tenu de la variété de ces équipements, mais on pourra les regrouper en trois types : les bâtiments polyvalents, les équipements scolaires et de formation, les équipements à vocation socio-sanitaire.
L'ensemble des ces trois types de bâtiments représentent ainsi une diversité en termes de styles (d'une architecture typique des années 70-80 comme le collège de Saint-Sauveur ou l'EMA-CNIFOP à une architecture des années 2010 davantage marquée par la sobriété comme la maison de santé de Saint-Sauveur), d'intégration à leur environnement urbain (extension d'un bâtiment historique pour l'EHPAD de Lainsecq, réhabilitation d'un bâti ancien pour la maison de santé amandinoise, création ex-niholo pour le foyer Petit Pierre), ou de matériaux et de couleurs utilisés (bois pour le local infirmier de Fontenoy, brique pour la salle polyvalente de Bitry, métal noir pour la maison de santé amandinoise).

Salles polyvalentes

Equipements socio-sanitaires

Equipements scolaires et de formation

Sources photos : Rivière-Letellier, Google Street view, site internet St-Amand, MDRS

g. Un patrimoine historique et culturel riche et diversifié

Patrimoine religieux

Église de Treigny

Croix de la poterie à Etais-la-Sauvin

Chapelle Sainte-Anne, Bouhy

Château

Château des Barres, Sainpuits

Château de Ratilly à Treigny

Château de maison fort à Bitry

Patrimoine commercial et industriel

Ancienne Halle au sucre, Saint-Amand-en-Puisaye

Four à poterie La Bâtisse – Moutiers-en-Puisaye

Château de Guédelon, Treigny

Chantier médiéval débuté en 1997, sa construction et ses matériaux restent fidèles aux techniques du Moyen-âge. Il met en scène le déroulement réel de la construction. Situé dans une carrière de grès ferrugineux et à proximité d'une foret qui sant les matériaux utilisés pour la construction du château. Sa construction est prévue pour durer 25ans .

Patrimoine lié à l'eau

Lavoir de Bouhy

Fontaine de Pisserote à Lainsecq

Moulin de Vaneau à Saints-en-Puisaye

Fortifications

Fortifications Etais-la-sauvin

Porte de Cosne à Saint-Verain

Arbres remarquables

Tilleul de Pessellière (planté en 1598)

Tilleul de Sully, Perreuse

Cèdre du Liban, Sougères

Divers

Maison de Colette, Saint-Sauveur-en-Puisaye

h. Patrimoine protégé

Édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques

type	appelation	categorie	evenement	legende	statut	dpt	commune
Immeuble	Eglise	architecture religieuse	inscription le 10 juin 1926	Inscrit	commune	58	Bitry
Immeuble	Eglise	architecture religieuse	inscription le 10 juin 1926	Inscrit	commune	58	Bouhy
Immeuble	Eglise	architecture religieuse	classement le 16 septembre 1907	Classé	commune	58	Dampierre-sous-Bouhy
Immeuble	Eglise Saint-Marien	architecture religieuse	classement le 04/06/1993	Classé	commune	89	Fontenoy
Immeuble	Eglise Saint-Martin	architecture religieuse	inscription le 27/02/1934	Partiellement inscrit	commune	89	Lainsecq
Immeuble	Eglise Saint-Pierre	architecture religieuse	classement le 31/12/1862	Classé	commune	89	Moutiers-en-Puisaye
Immeuble	Four à poterie de la Bâtisse	architecture industrielle	inscription le 23/12/1985	Inscrit	privé	89	Moutiers-en-Puisaye
Immeuble	Château des Barres	architecture domestique	inscription le 05/11/1997	Partiellement inscrit	privé	89	Sainpuits
Immeuble	Chapelle Notre-Dame de Lorette	architecture religieuse	inscription le 02/03/1987	Inscrit	commune	89	Sainpuits
Immeuble	Château	architecture domestique	classement le 28/11/1991	Partiellement Classé	commune	58	Saint-Amand-en-Puisaye
Immeuble	Eglise Saint-Amand	architecture religieuse	classement le 27/08/1975	Classé	commune	58	Saint-Amand-en-Puisaye
Immeuble	Eglise Sainte Colombe	architecture religieuse	classement le 10/09/1913	Classé	commune	89	Sainte-Colombe-sur-Loing
Immeuble	Maison de Colette	architecture domestique	inscription le 08/06/2011	Inscrit	association	89	Saint-Sauveur-en-Puisaye
Immeuble	Château (ancien)	architecture militaire	classement le 26/02/1996	Partiellement Classé	commune	89	Saint-Sauveur-en-Puisaye
Immeuble	Eglise Saint Prix	architecture religieuse	classement le 10/02/1983	Classé	commune	89	Saints-en-Puisaye
Immeuble	Eglise	architecture religieuse	classement le 25 octobre 1906	Classé	commune	58	Saint-Vérain
Immeuble	Château et enceinte (ruines)	architecture militaire	classement le février 1907	Partiellement Classé	privé	58	Saint-Vérain
Immeuble	Eglise Saint Julien	architecture religieuse	classement le 04/08/1970	Classé	commune	89	Thury
Immeuble	Château de Ratilly	architecture domestique	inscription le 03/10/1983	Partiellement inscrit	personne privée physique	89	Treigny
Immeuble	Eglise Saint-Symphorien	architecture religieuse	classement le 15/06/1939	Classé	commune	89	Treigny
Immeuble	Maison du Prévost et Aux situés dans le hameau de Perreuse	inscriptions architecture domestique	inscription le 04/03/2015	Inscrit	privé	89	Treigny

Sources : Atlas des patrimoines, base Mérimée (MCC)

-Eléments classés ou inscrits au titre des sites :
Site inscrit : Village de Saint-Amand-en-Puisaye, le 22/01/1986
Site classé : Site de la bataille de Fontenoy (Fontenoy/Levis/Saints), le 30/03/1995
(les Tilleuls entourant l'église de Bouhy sont toujours recensés en tant que site classé bien qu'ils aient été abattus en 1966 en raison d'un risque structurel)
-Site patrimonial remarquable : la Puisaye nivernaise (AVAP approuvée le 19/12/2018)
-Labels : *Ville et Métiers d'Art* (Saint-Amand), *Cité de caractère de Bourgogne-Franche-Comté* (Saint-Sauveur)

En matière de **patrimoine archéologique**, une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) est également recensée dans le bourg Saint-Vérain, autour du château. Par conséquent, dans cette zone, les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) de moins de 3 ha peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.
On relève par ailleurs de nombreux sites archéologiques dans chaque commune, qui reflètent toutes les époques archéologique, du paléolithique à l'époque contemporaine, avec cependant une forte récurrence de sites gallo-romains ou médiévaux. Au-delà des vestiges issus de fonctions résidentielles ou urbaines (dépôts monétaires, habitat, fossés, voies, fermes), militaires (buttes, mottes castrales, enceintes), funéraires ou culturelles (sarcophages, tumulus, cimetières, église), on retrouve un certain nombre de sites liés à l'extraction de matériaux (fours, carrières, feriers, production métallurgique, ateliers de poterie), particulièrement présents à Treigny, St-Amand et Moutiers.

h. Patrimoine protégé

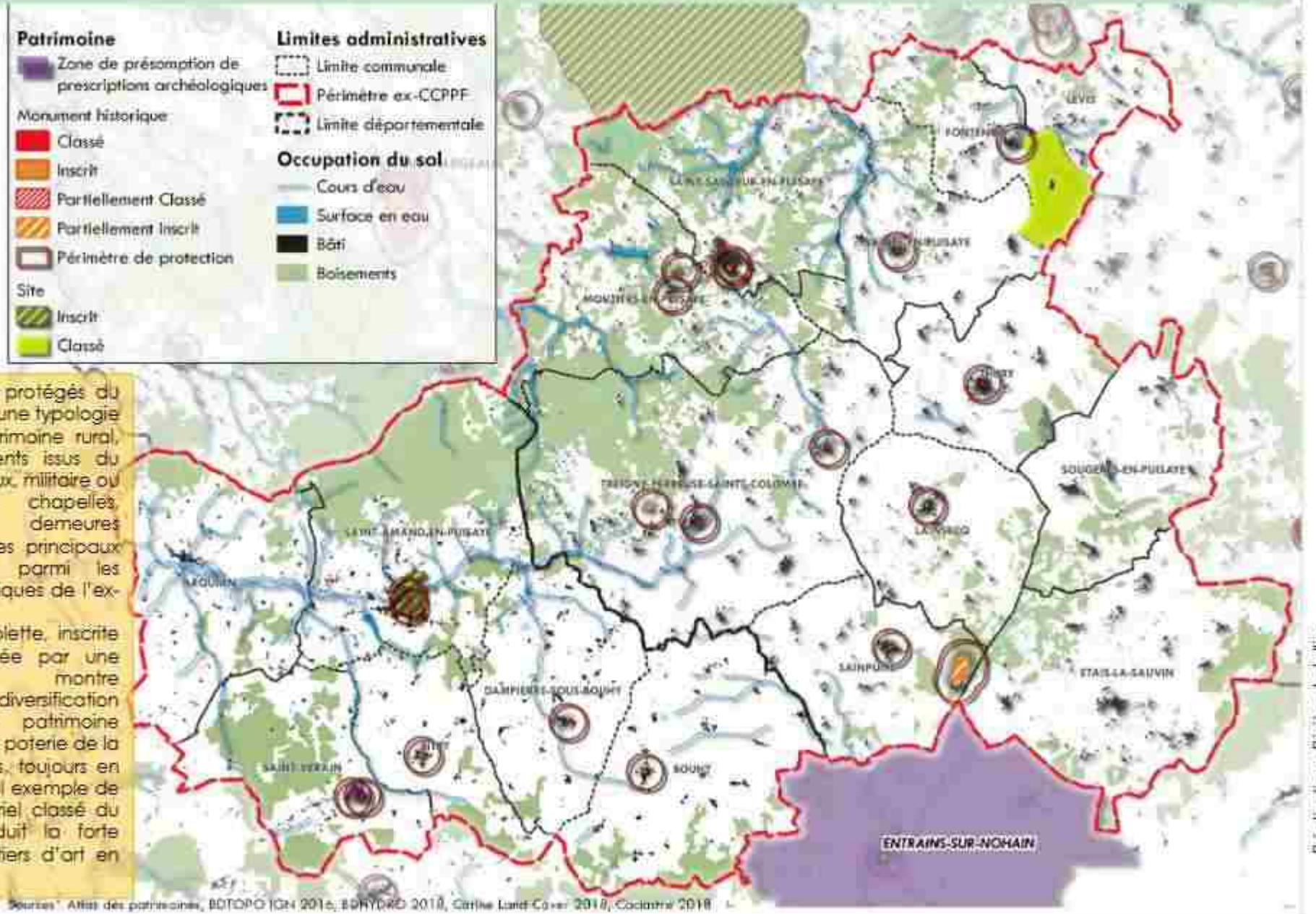

Les sites culturels protégés du territoire reflètent une typologie classique du patrimoine rural, avec des éléments issus du patrimoine religieux, militaire ou civil : églises, chapelles, châteaux et demeures historiques sont les principaux types recensés parmi les monuments historiques de l'ex-CCPPF.

La maison de Colette, inscrite en 2011 et gérée par une association, montre cependant une diversification des types de patrimoine recensé. Le four à poterie de la Bâtisse à Moutiers, toujours en activité, est le seul exemple de patrimoine industriel classé du territoire, et traduit la forte tradition des métiers d'art en Puisaye.

Sources : Atlas des patrimoines, BDTOPO IGN 2016, BDHYDRO 2018, Corine Land Cover 2018, Cadastre 2018

Réalisation : Rivière-Lethellier

h. Patrimoine protégé : sites classés ou inscrits au titre du code de l'environnement

Site classé :

Le **site de la bataille de Fontenoy du 25 juin 841** est le seul site classé du territoire, et à ce titre répond à des obligations de de déclaration en cas de modification de son aspect initial. Situé à l'est du territoire ex-CCPPF, à cheval sur les communes de Saints, Fontenoy et Levis, il s'étend sur 462 ha et prend place au sein du vallon formé par le ruisseau de Saint-Bonnet, entre les hameaux du Deffand à Saints au sud-ouest, celui du Sablon à Levis au nord-est, et le bourg de Fontenoy au nord-ouest. Son périmètre est notamment formé par les routes qui l'encadrent : la D3 à l'ouest, la D1 au nord et la D301 au nord-est. Au sud-est, c'est la limite communale entre Levis et Sementron et entre Saints, Fontenoy et Loin qui sert de démarcation. Au sud ouest, la crête du vallon agit comme une limite naturelle. Elle est symbolisée physiquement par quelques haies et bosquets. Les différentes routes qui encadrent le site sont ponctuellement semées d'arbres, sans former cependant une barrière boisée autour du site. La D85 travers le site d'est en ouest.

Le ruisseau de Saint-Bonnet, qui sillonne le site, est bordée sur la majeure partie de sa longueur par deux rangées de haies. Le site est principalement occupé par des surfaces agricoles : prairies aux abord du ruisseau, céréales sur les versants (blé, orge, colza notamment).

Le hameau de Solmet, situé au coeur du site, n'est pas concerné par le classement. Ce hameau, qui jouxte le bois de Solmet, est protégé des regards par les haies qui l'entourent et reste donc très peu perceptible depuis le reste du site.

Site inscrit :

La création de l'AVAP de la Puisaye nivernaise, approuvée le 19/12/2018, a pour effet de suspendre sur son aire l'application des servitudes de site inscrit, en l'occurrence celle du site inscrit du **Village de Saint-Amand-en-Puisaye.**

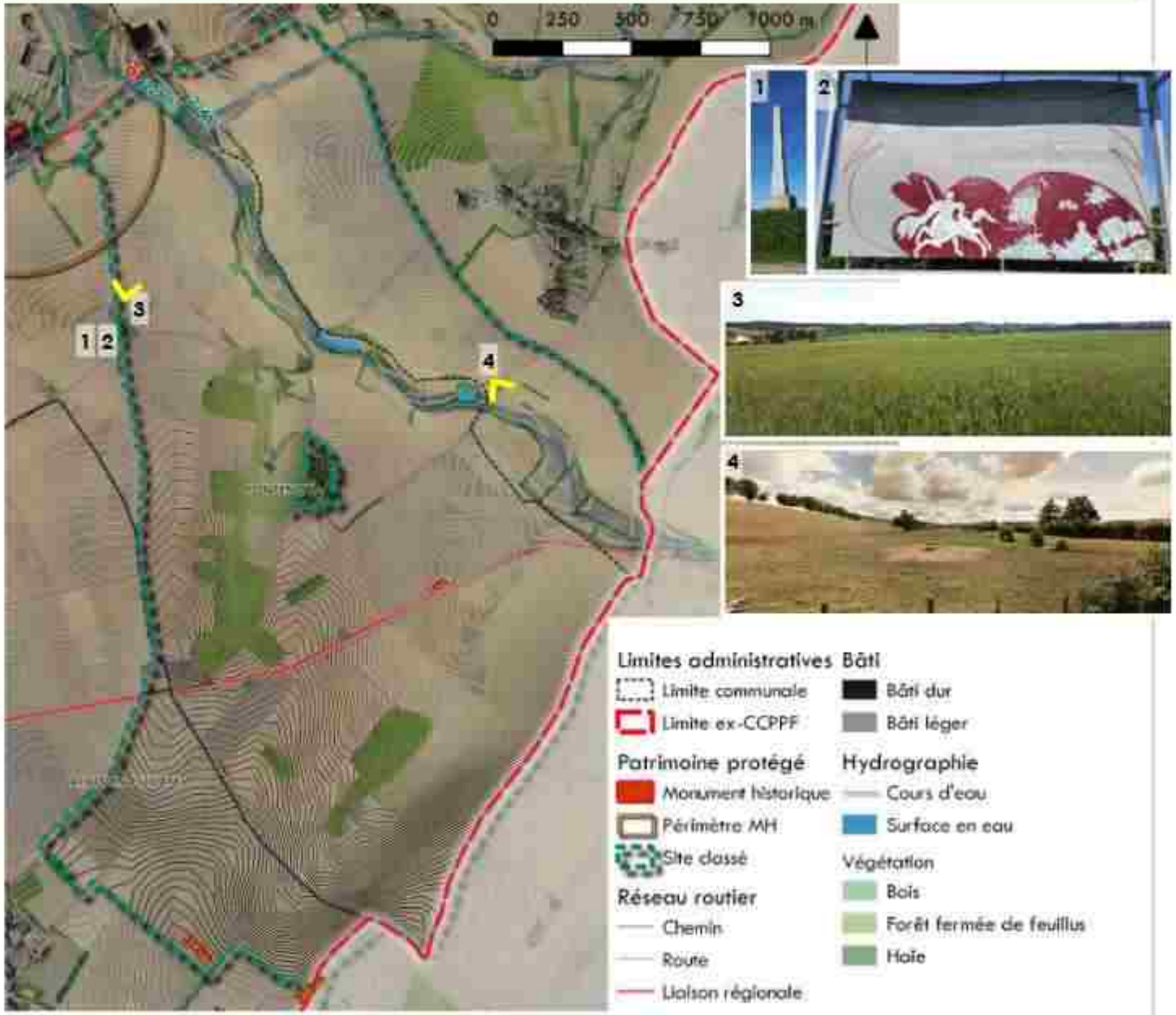

Réalisation : Rivière-Lefellier

i. Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la Puisaye nivernaise

L'AVAP de Puisaye Nivernaise a été décidée en 2010 et consacre la reconnaissance de la qualité architecturale et paysagère de la Puisaye Nivernaise. Les communes concernées par cette AVAP sont : Arquian, Bitry, Bouhy, Dampierre-sous-Bouhy, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Vérain.
L'objectif de cette AVAP tend à protéger le patrimoine du territoire par commune à partir d'une « nomenclature archéologique et patrimoniale » comprenant : les sites archéologiques, les église et chapelles, les châteaux, les moulins à eau, fontaine et lavoirs, moulins à vent et ateliers, et hameaux. Il s'agit par là d'établir une protection du patrimoine qui octroie au territoire son identité particulière. Ont été principalement ciblés par l'AVAP des secteurs de vues remarquables (de sites remarquables, sites en position dominante, points de vue,) et des bâtiments remarquables du patrimoine rural (pouvant faire l'objet d'un changement de destination).

L'architecture
Ont été mis en avant la richesse architecturale des monuments protégé, mais aussi non protégés mais dont l'intérêt justifierait une protection. C'est également l'architecture rurale et bourgeoise des centres bourgs qui a été mise en avant, tout comme les maisons de bourg ainsi que l'architecture agricole des métairies et des fermes qui a été détaillée afin de préserver l'identité de la Puisaye-Forterre.

L'urbanisme
Ont été mis en avant l'intérêt de la ville-centre de Saint-Amand-en-Puisaye, la cité fortifiée de Saint-Vérain, l'urbanisme traditionnel en organisation nucléique des villages du territoire d'origine médiévale, ainsi que l'organisation des hameaux, nombreux et souvent organisés autour d'un puits. Ces éléments d'urbanisme sont décrit de telle manière à être protégés et valorisés afin de préserver la structure historique et traditionnelle de ces communes rurales.

Paysage
Suite au Plan paysage dressé en 2007, l'intérêt des paysages de la Puisaye Nivernaise a été soulevé. L'AVAP confirme ce diagnostic et lui rajoute une dimension historique et patrimoniale. Ont été mis en avant l'importance de l'entretien et du renouvellement de la végétation du bocage et des motifs végétaux caractéristiques, la valorisation de la présence de l'eau et le patrimoine bâti lié à l'eau, les parcours routiers, en fonction des secteurs paysagers traversés.

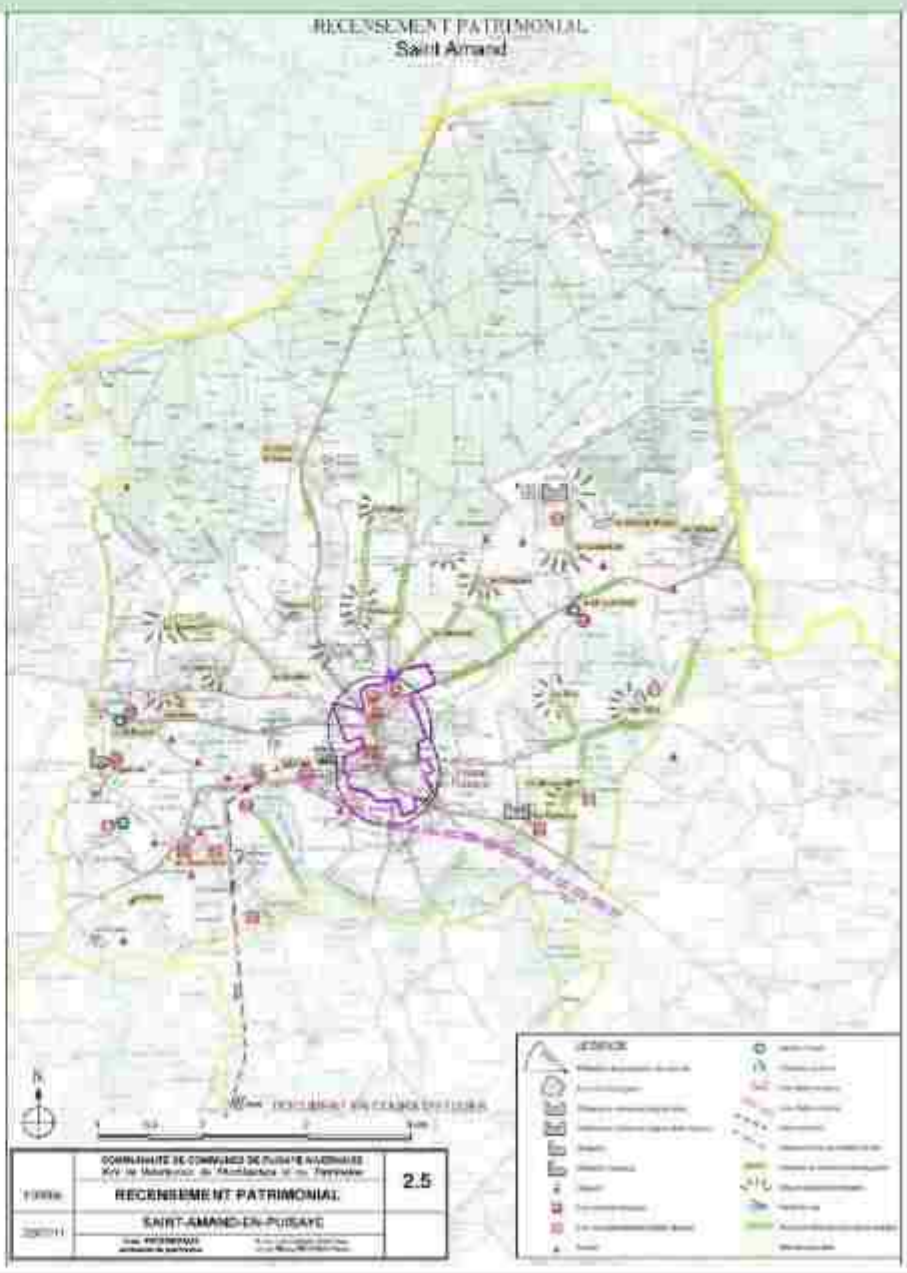

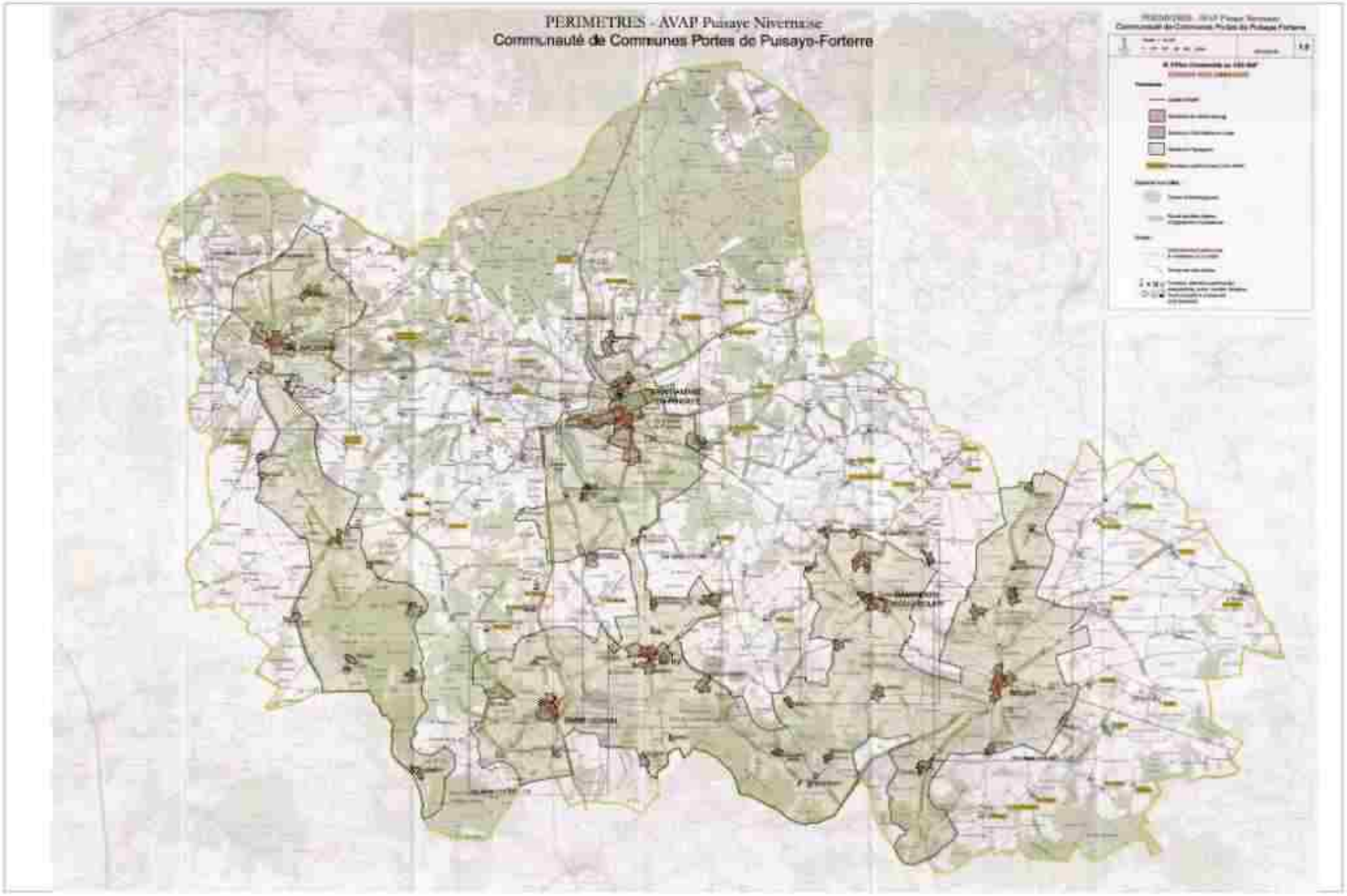
PERIMETRES - AVAP Puisaye Nivernaise
Communauté de Communes Portes de Puisaye-Forterre

j. Localisation des éléments protégés du territoire

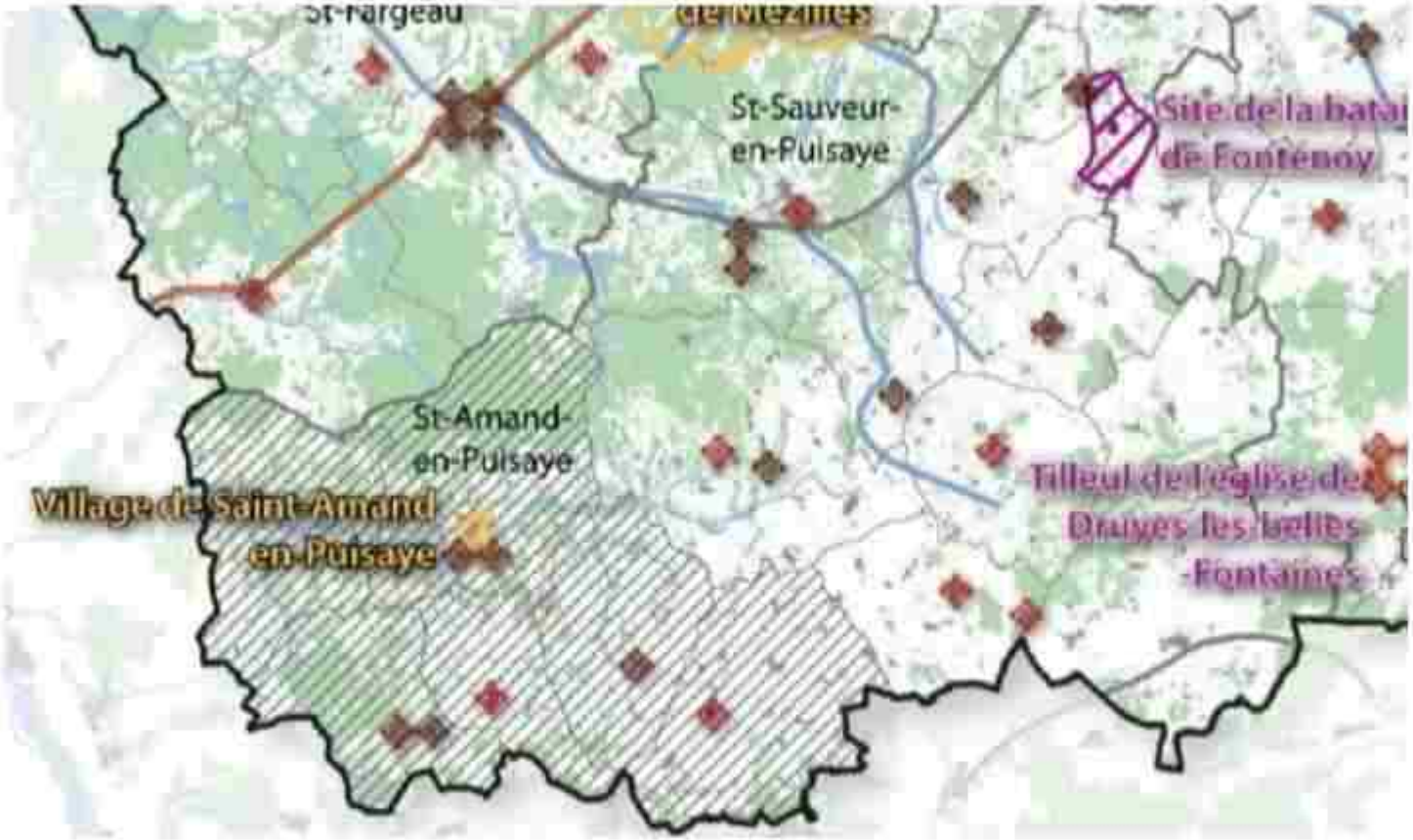

Source : SCOT PPFVY

VIII. ANALYSE PAYSAGÈRE

a. Caractérisation paysagère (Atlas des paysages Yonne)

Au sens de l'atlas des paysages de l'Yonne (DIREN Bourgogne/DDE Yonne, 2008), le territoire des Portes de Puisaye-Forterre représente un espace de liaison entre les deux grands plateaux Icaunais, celui du Gâtinais et de la Puisaye, à l'ouest, et celui de Bourgogne, à l'est. Les Collines de Puisaye servent de transition entre ces deux plateaux et traversent le territoire du nord-est au sud-ouest. La Forterre, à l'est des Collines de Puisaye, constitue l'amorce des vastes plateaux de Bourgogne.

Le territoire est donc divisé entre trois grands ensemble paysagers : « les plateaux de l'Ouest », « les confins de la Champagne humide et de la Puisaye », et « les plateaux de Bourgogne ».

Au sein de ces trois grands ensemble, l'Atlas des paysages distingues 3 unités paysagères au sein de la Puisaye-Forterre.

Le plateau boisé de Puisaye (les plateaux de l'Ouest - 4) :
Présence de grandes forêts, surfaces conséquentes de prairies quadrillées de haies bien développées, présence importante de hameaux, utilisation du grès coloré d'oxydes pour le bâti, enduits de façade de couleur chaude, volume bâtis bas et allongés, présence nombreuse de mares et étangs.

Les collines bocagères de Puisaye (les confins de la Champagne humide et de la Puisaye - 17) :
Ensemble paysager en creux dominé au nord par les rebords des plateaux de Puisaye, et au sud par les contreforts des plateaux perchés de la Forterre, reliefs modérés, labyrinthiques et collinaires, culture sur les hauteurs, nombreuses prairies, boisements éparpillés, habitat dispersé, utilisation du grès, enduits de façade de couleur chaude, volume bâtis bas et allongés.

La Forterre (les plateaux de Bourgogne - 20)
Dorsale de plateaux perchés, ouvrant des vues très lointaines et incisés de nombreux petits vallons secs, paysages très largement cultivés et ouverts, rareté des eaux de surface, bâti en pierre calcaire, bâti épars.

Source : Atlas des paysages 89

b. Enjeux paysagers (Atlas des paysages Yonne)

La zone de collines bocagères englobant Saint-Fargeau, Saint-Sauveur et Toucy est considérée comme un paysage remarquable, qui nécessite des action de protection, préservation et valorisation particulière.

En matière de paysages agricoles, la zone correspondant au territoire de Forterre est catégorisée comme « paysage agricole et boisé appauvri par simplification », tandis que les collines bocagères sont des « paysages agricoles et boisés fragilisés », malgré leur caractère remarquable identifié, en raison notamment d'un recul relatif de leur caractère bocager.

L'atlas développe cependant des principes d'actions pour intégrer la dimension paysagère dans les pratiques agricoles :

- Enrichir les paysages de parcelles de grandes cultures (diversité culturale)
- Préserver et développer les réseaux de chemins
- Préserver et réintroduire des structures végétales (arbres isolés, haies, bosquets, alignements, vergers)
- Préserver et réhabiliter le patrimoine rural construit
- Encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesse paysagère
- Maintenir les surfaces en herbe (prairies naturelles ou ensemencées, jachères) et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau
- Mettre en valeur les lisières agro-urbaines (espaces de contact entre villages et champs)
- Inciter à une meilleure qualité architecturale et paysagère des bâtiments agricoles

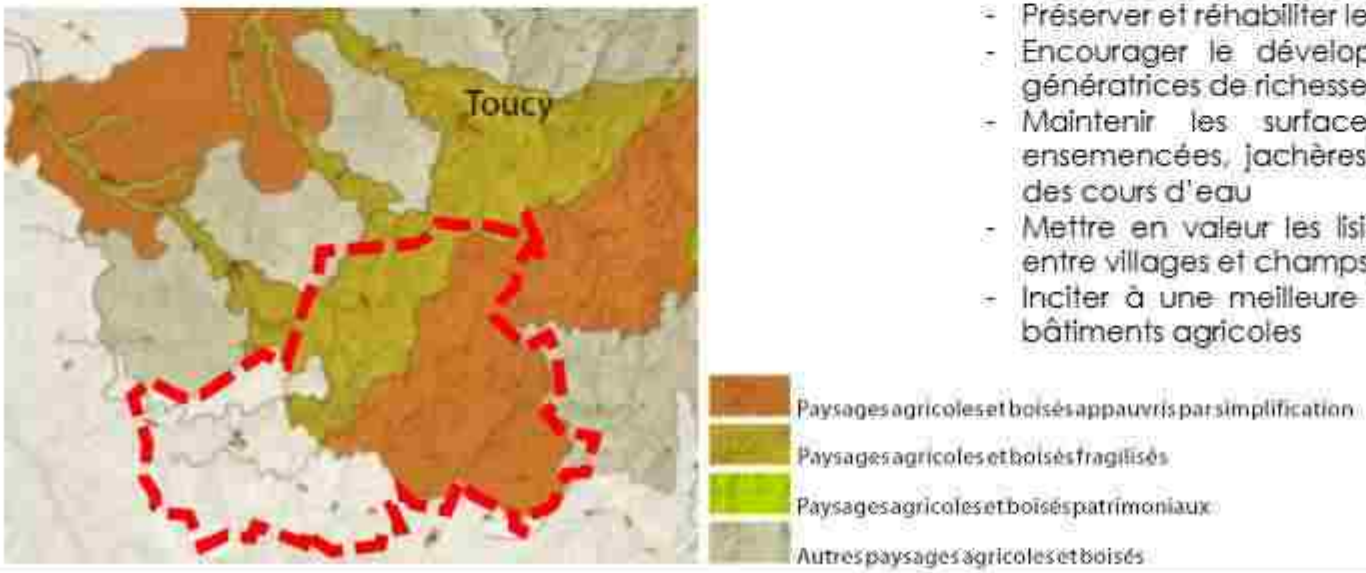

Source : Atlas des paysages 89

c. Caractérisation paysagère (Atlas des paysages Nièvre)

Côté nivernais, la caractérisation paysagère issue de l'Atlas des paysages de la Nièvre (DDT 58, 2011) identifie deux sous-unités paysagères sur le territoire, chacune relevant d'une unité paysagère propre :

- L'**unité paysagère de la Puisaye**, de type « bocage », et son unique sous-unité « entre Puisaye et Forterre ».
  - Les caractéristiques de l'unité « Puisaye » sont les suivantes : de grands massifs boisés bordant le nord de la vallée, une topographie prononcée, des versants forestiers et bocagers, des fonds humides bocagers, des cours d'eau discrets, des villages proches de l'eau, au fil de la vallée la RD 952 qui suit la vallée de la Vrille et relie les villages, un bocage irrégulier entre fil de fer et haies hautes ou basses, de petites fermes isolées.
  - Le territoire « entre Puisaye et Forterre » donne à voir : un relief aux larges ondulations, une dominante de cultures, une moindre présence des arbres et des haies, des versants comportant encore des prés, allongés ou de petits bois, de larges panoramas, des villages en belvédère aux clochers bien visibles.
  - La vallée de la Vrille a également ses caractéristiques paysagères propres, avec un relief prononcé et un paysage cloisonné par les haies hautes, les bois et quelques peupleraies.

- L'**unité paysagère du Donziais**, de type « paysage ouvert », à laquelle appartient la sous-unité « Forterre », aux caractéristiques suivantes :
  - Des collines ouvertes, des crêtes dégagées visibles de loin et qui
  - offrent de vastes panoramas, des villages groupés en belvédère.

Source : Atlas des paysages 58

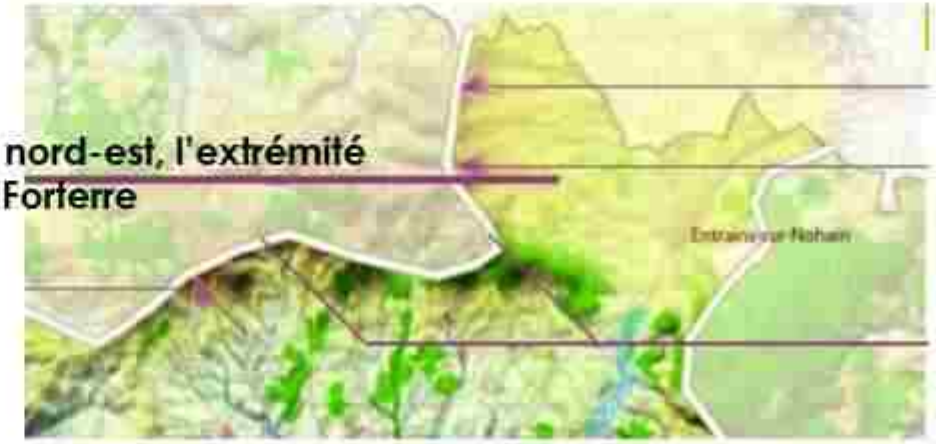

La séparation entre la Puisaye et la Forterre se fait au niveau de Dampierre et Bouhy, le long d'une ligne nord-sud passant pas la Chapelle Sainte-Anne et le Moulin de Blot.

d. Enjeux paysagers (Atlas des paysages Nièvre)

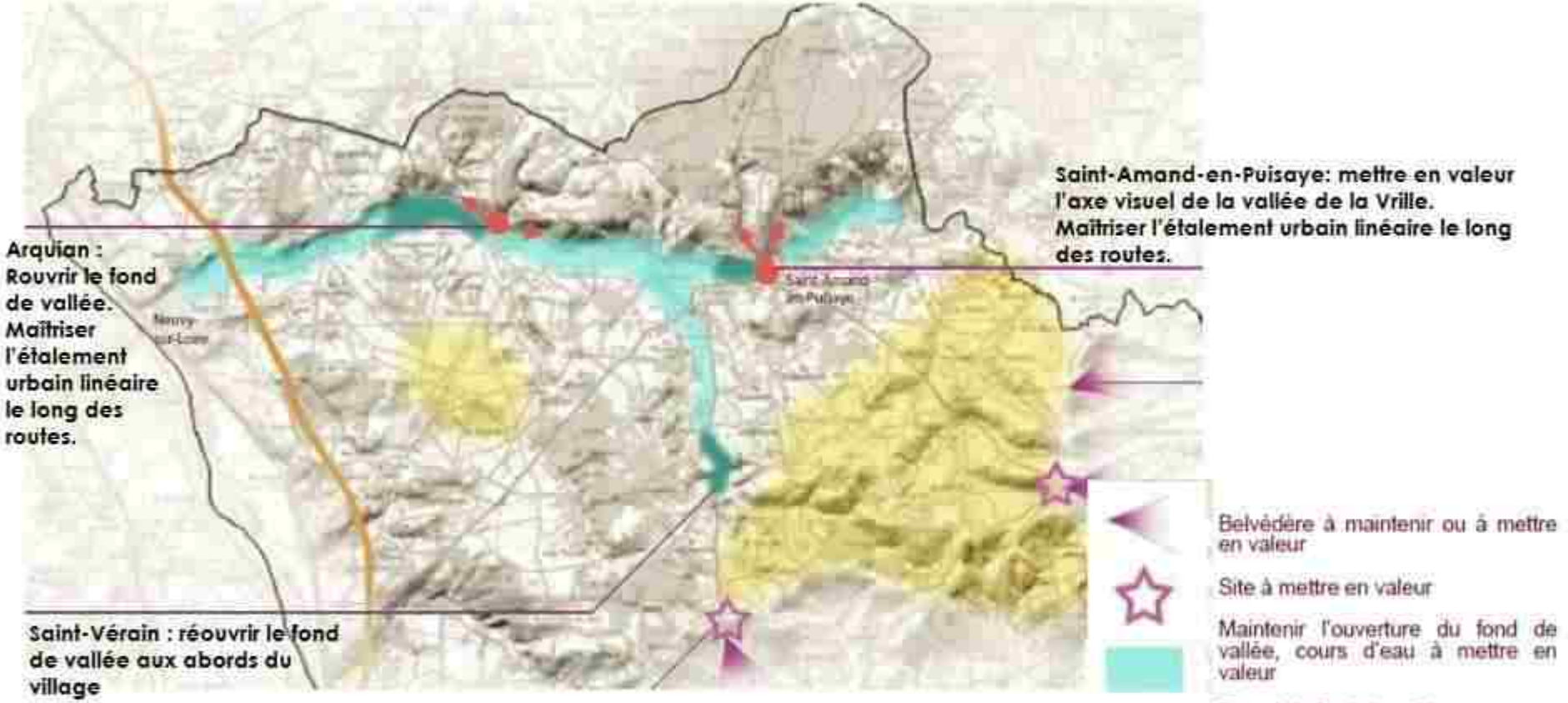

Des enjeux à la fois spécifiques et généraux pour le territoire sont identifiés.
Outre ceux localisés sur la carte ci-dessus pour la Puisaye, les enjeux concernant de manière plus globale la Puisaye comme la Forterre nivernaises sont :

- La mise en valeur des belvédères
- La maîtrise du développement de l'urbanisation et la mise en valeur des centres bourgs
- La mise en scène de la découverte du territoire depuis les routes
- L'affirmation de la présence des vallées et cours d'eau
- Le maintien d'une diversité dans les espaces de grandes cultures
- La qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords

L'atlas de la Nièvre est très précis quant à l'identification des situations paysagères à valoriser ou corriger. On pourra s'y reporter pour des exemples de mise en œuvre précise des types d'action recommandées.

Source : Atlas des paysages 58

e. Caractérisation et enjeux paysagers (Atlas des paysages Bourgogne)

L'atlas des paysages de Bourgogne (DIREN Bourgogne, 1997) identifie 4 entités paysagères distinctes sur le territoire de l'ex-CCPPF, et deux zones de transition :

- **La Puisaye occidentale**, plus particulièrement son unité « ***entre Vrille et Loire*** » (environs d'Arquian), correspondant à l'ensemble paysager de « système mixte » (« espaces dispersés où cohabitent culture, herbage et bois, héritiers d'une tradition de polyculture, en cours de mutation ») , et de type « plateau à culture à bois ».

L'unité paysagère « entre Vrille et Loire » se caractérise par une humidité souvent affleurante au sol (mares dans les villages), de nombreuses petites vallées, et une alternance entre zones de culture et zones de bocage, dans un contexte boisé et une ambiance verdoyante forte.

- **La Puisaye bocagère**, et son unité « ***Puisaye boisée*** » (nord de Treigny, Moutiers, St-Sauveur, nord de Saints et nord-est de Fontenoy), qui appartient à l'ensemble et au type paysagers « bocages hauts associés aux bois ».

Son contexte est celui d'un plateau dominant à 200-300m, drainé par des rivières s'écoulant vers le Loing. On y retrouve de nombreux étangs, et dans le sous-sol, des fonds d'argile et de quartz fin qui servent aux ocres de Puisaye.
La Puisaye bocagère se distingue de la Puisaye occidentale par son utilisation du sol : beaucoup plus boisée, l'espace y est également plus cloisonné par le bocage.

- **Le Forterre*** (bande sud-ouest/nord-est passant de Saint-Vérain à Lévis, et continuant jusqu'à Auxerre) relevant du type paysager « plaine, plateau et dépression cultivés ».

Il s'agit d'un paysage de cultures, lumineux, parsemé de quelques bosquets et bandes boisées, avec des villages groupés sur eux-mêmes et ceinturés d'une masse arborée, des maisons à entourage de pierre, parfois de brique, des restes de haies, bosquets ou petits bois sur le versant séparant Forterre et Puisaye.

- **Le Plateau nord nivernais**, et son unité « ***Le Donziais*** » (est de Bouhy, Sainpuits, Etais-la-Sauvin, Sougères, Lainsecq, sud du Thury), de type « plateau à culture, bois et herbage ».

Il s'agit également d'un paysage de grandes cultures, mais relativement plus boisé qu'en Forterre, avec quelques bosquets et prés qui parsèment le territoire. On peut également y trouver des restes de haies complantées de fruitiers le long des routes. L'architecture des bourgs présente une architecture simple mais de caractère, en pierre et entourage de brique ou calcaire.

On compte par ailleurs deux **zones de transition** entre certaines de ces unités : l'une entre la Puisaye bocagère et la Forterre entre le sud de St-Amand et le nord de Dampierre, l'autre entre la Puisaye occidentale et la Forterre, depuis le bourg de Saint-Amand jusqu'à celui de Saint-Vérain, englobant l'ouest du territoire communal de Bitry.

L'atlas ne fait pas mention d'enjeux spécifiques à ces entités paysagères, mais fait état pour chacune d'entre elle de l'évolution historique constatée. Parmi ces constats figurent notamment des signes d'abandon ou recul de l'activité agricole : élargissement des parcelles d'herbage, enfrichement des prairies, vieillissement ou disparition des haies.

** L'atlas des paysages de l'Yonne utilisent le féminin pour désigner « Forterre », tandis que celui de la Nièvre et de Bourgogne utilisent le masculin. La plupart des sources font cependant mention de « la Forterre ».*

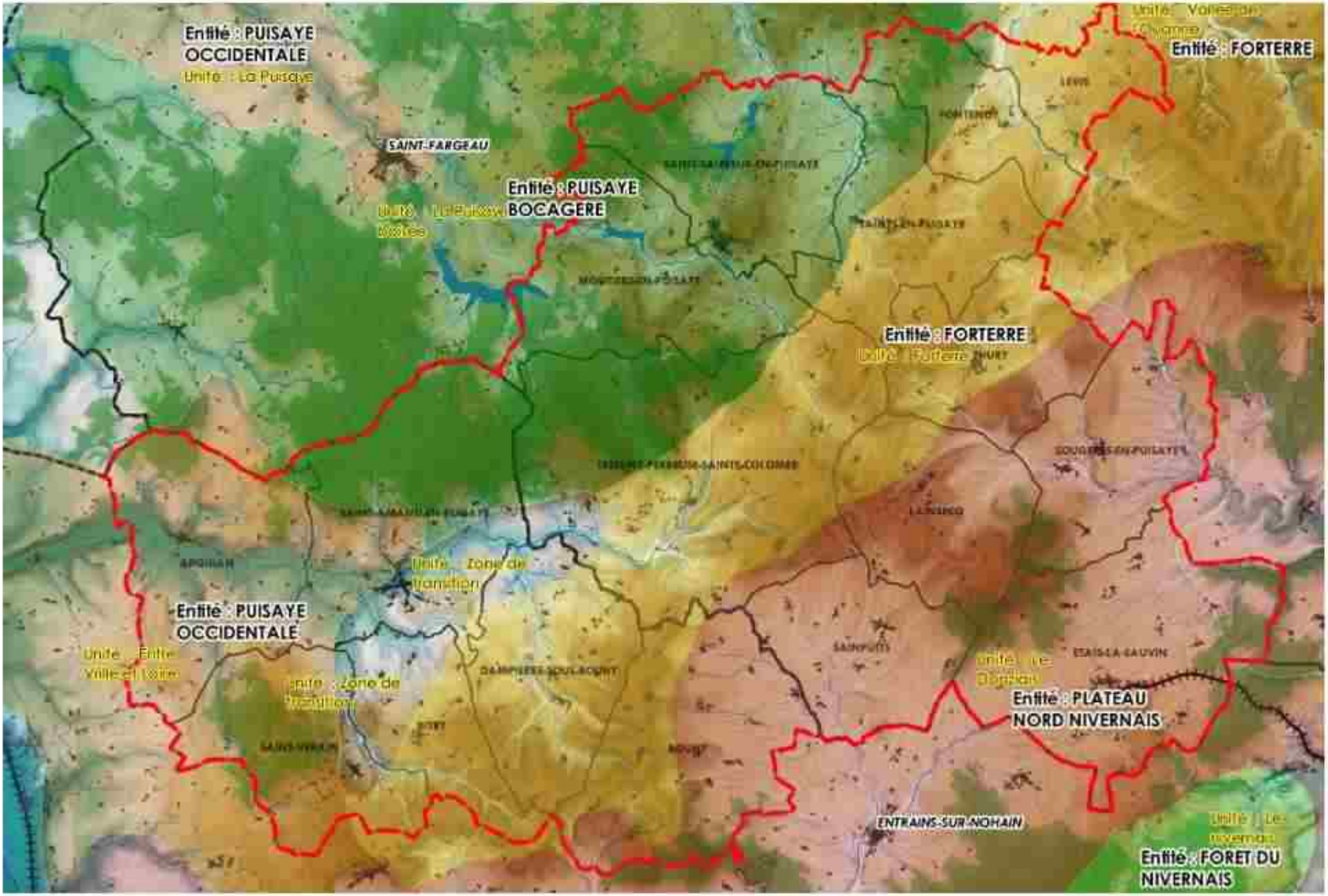

Entités et unités paysagères de Bourgogne sur le territoire de l'ex-CCPPF (sources : DREAL BFC, IGN. Réalisation : Rivière-Letellier)

f. Protections et enjeux paysagers dans le PLUi de la Puisaye nivernaise

Source : Plan de paysage Puisaye nivernaise, 2007

Le rapport de présentation du PLUi de la Puisaye nivernaise, approuvé en 2016 et qui s'appuie notamment sur le Plan de paysage réalisé par le CC de Puisaye nivernaise en 2007, fait état de plusieurs types ou éléments paysagers à surveiller ou préserver particulièrement :

- Les secteurs de crête
- Les côtes
- Les axes routiers
- Les vallées bocagères et bosquets
- Les massifs forestiers
- Les hauteurs vallonnées

Ainsi que des secteurs spécifiques :

- Secteur autour des Mouillères
- Vallon de la Maloise
- Plaine du Nohain

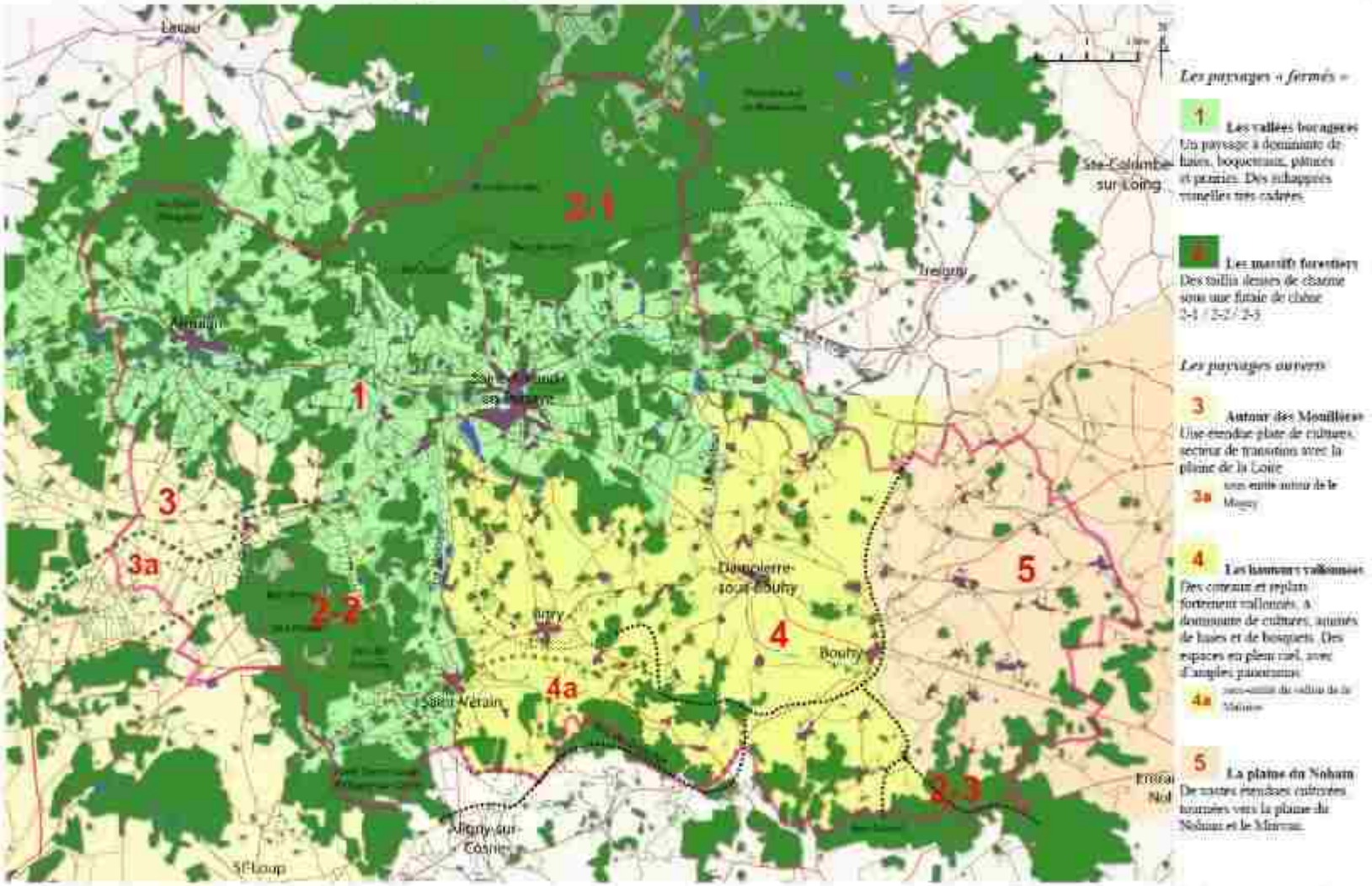

Plusieurs prescriptions réglementaires ont été appliquées dans le cadre du PLUI, afin d'encadrer ces secteurs à enjeux. Plusieurs linéaires de haies bocagères ou d'alignements en bord de route ont ainsi été classés en patrimoine à préserver ou créer, tout comme plusieurs vues remarquables (art. L123-1-5-7 du C.U.). Le plan de zonage vise également à éviter le développement urbain linéaire le long des routes d'accès, l'encadrement des développement sur les crêtes ou en milieu bocager.

g. Eléments paysagers à valoriser au SCOT

Dans le volet de son PADD dédié aux « ambitions de développement pour le territoire », le SCOT fait apparaitre un nombre réduit d'enjeux patrimoniaux et paysagers dont la valorisation serait bénéfique au rayonnement touristique du territoire.

Source : Projet d'aménagement et de développement durable du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne (volet « Les ambitions de développement pour le territoire »)

OBJECTIF 1 : UNE RURALITÉ INNOVANTE ET D'EXCELLENCE QUI VALORISE DURABLEMENT SON IDENTITÉ ET SON TERROIR

> Renforcer durablement l'animation et l'attractivité des bourgs et des villages du territoire

- Faire des bourgs et des villages des lieux privilégiés de la vie sociale et de l'animation locale
- Reconnaître les bourgs et villages en tant que témoins de l'identité rurale et du patrimoine historique du territoire

> Valoriser les filières locales et le capital économique du territoire

- Structurer la valorisation des ressources forestières du territoire (sylviculture, bois de construction, etc...).
- Encourager le développement d'une agriculture de proximité - circuits courts, agriculture biologique ou raisonnée, agrotourisme.
- Valoriser les foires et marchés en tant qu'espaces de promotion du terroir et des productions locales
- Poursuivre le développement de l'artisanat d'art
- Améliorer les conditions d'accès à l'emploi et à la formation sur l'ensemble du territoire

OBJECTIF 2 : UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER DIVERSIFIÉ QUI FAÇONNE L'IMAGE ET ACCROIT LA VISIBILITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

> Une découverte des paysages à structurer

- Enrichir la connaissance du patrimoine bâti du territoire afin de mieux le protéger et le faire découvrir
- Développer le réseau de déplacements doux autour des points d'intensité paysagère (vues remarquables, sites patrimoniaux...)
- Valoriser les routes-paysage et les itinéraires majeurs de découverte

> un projet touristique partagé et reconnu qui participe au rayonnement du territoire

- Développer de véritables parcours historiques entre Guédelon et les sites emblématiques du territoire
- Valoriser le potentiel touristique du territoire en améliorant la visibilité des sites emblématiques du territoire
- Poursuivre le développement d'outils de promotion touristique pour développer l'image du Pays de la Puisaye-Forterre Val d'Yonne à l'échelle régionale

h. Altitudes, points de vue remarquables, routes-paysage et itinéraires de découverte

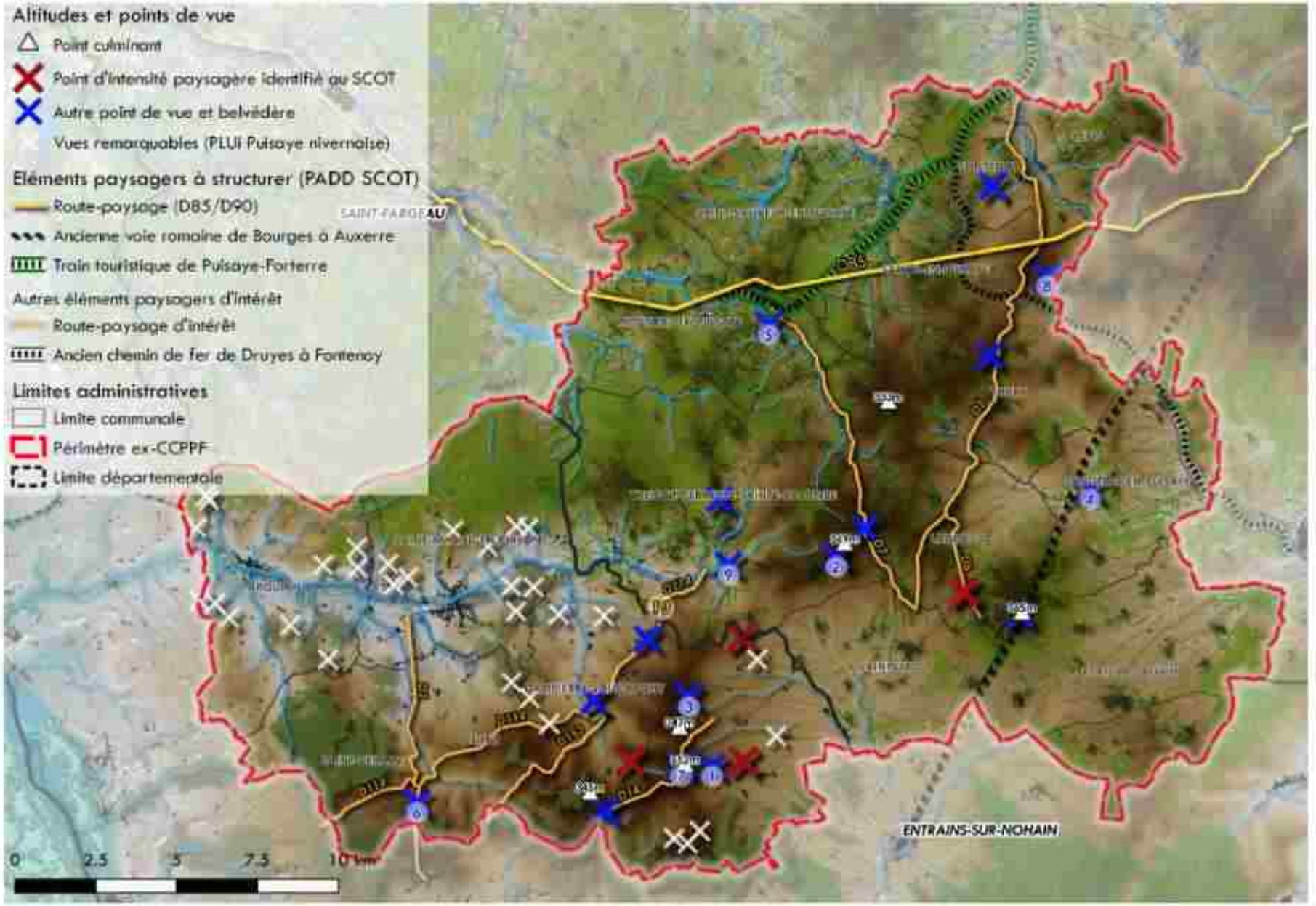

Réalisation : Rivière-Letellier

i. Typologie des vues remarquables

Vues panoramiques et belvédères aménagés

1. Moulin de Bouhy

2. Belvédère de Treigny

3. Chapelle Sainte-Anne

Silhouettes urbaines et émergences patrimoniales

4. Silhouette de Sougères depuis la D212

5. Château de Saint-Sauveur depuis la D955

6. Silhouette de Saint-Vérain depuis la D2

Points de vue ouverts

7. Village-belvédère de Bouhy

8. Vue sur la Forterre depuis le Deffand (Saints)

9. Vue sur la Vrille depuis la D1 à Treigny

Perspectives dynamiques le long d'axes paysagers

10. Ambiances paysagères depuis la D114 entre Treigny et Dampierre-sous-Bouhy

j. Contribution des cultures à l'identité paysagère

Outre les spécificités topographiques et paysagères du territoire, la répartition des exploitations agricoles offre un autre axe de lecture pour caractériser la distinction entre Puisaye et Forterre.

En regroupant le parcellaire agricole en deux grandes familles « élevage » (fourrage, prairies permanentes et temporaires) et « grandes cultures » (céréales, oléagineux et protéagineux), on remarque une division diagonale du territoire assez marquée, qui reprend la division entre Puisaye et Forterre exprimée dans les atlas.

Dans la partie ouest et nord-ouest du territoire (Puisaye), principalement occupée par des terres dédiées à l'élevage, celles-ci viennent s'intercaler dans la plupart des espaces disponibles entre la forêt et les zones bâties.

Dans la partie sud et sud-est (Forterre), l'occupation des grandes cultures est plus uniforme et occupe quasiment l'ensemble de la plaine du Nohain.

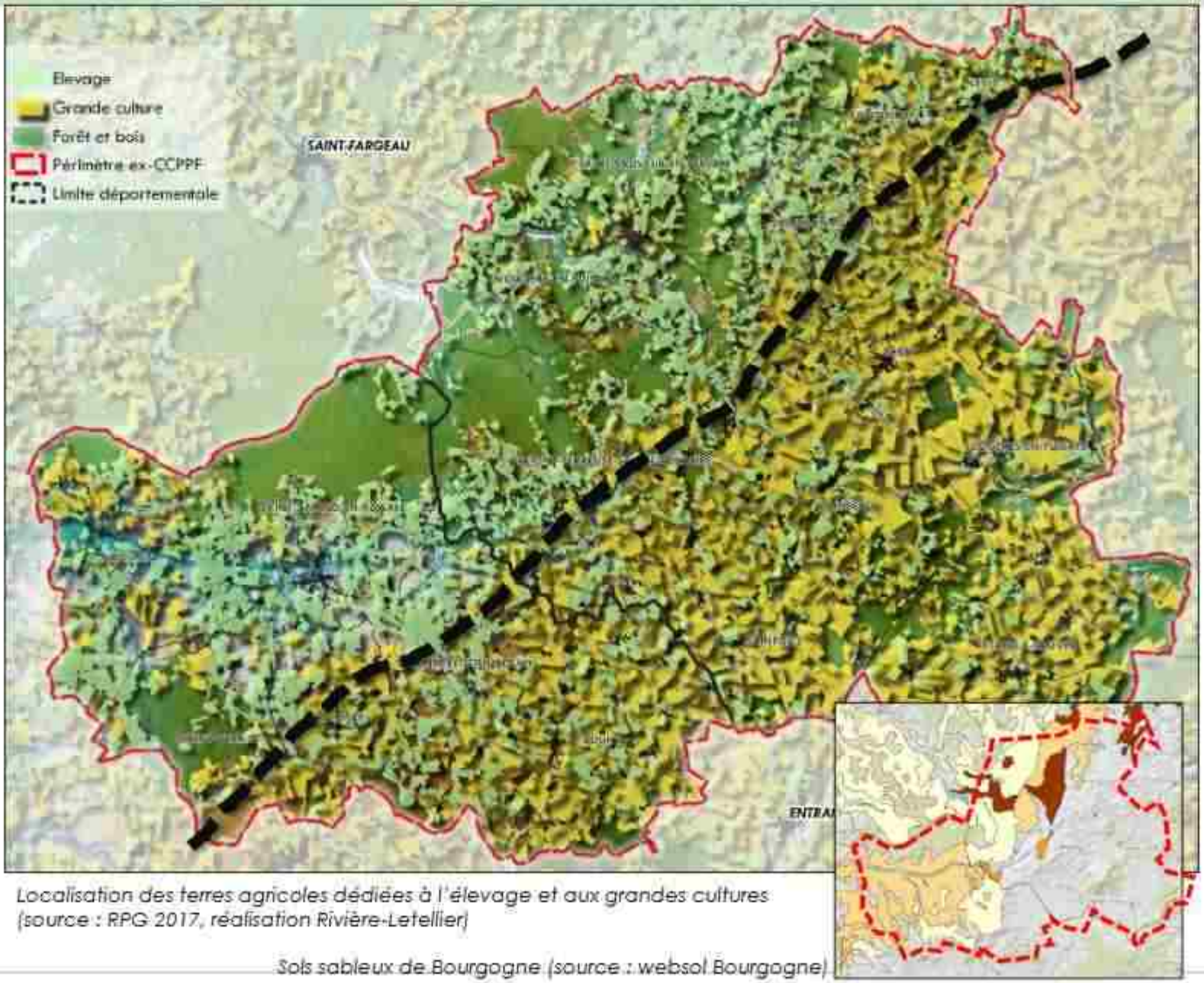

Localisation des terres agricoles dédiées à l'élevage et aux grandes cultures (source : RPG 2017, réalisation Rivière-Letellier)

Sols sableux de Bourgogne (source : websol Bourgogne)

k. Synthèse paysagère : un territoire divisé en trois entités

De manière schématique, et compte-tenu des caractéristiques topographiques, hydrographiques, agriculturales, forestières et culturelles du territoires, nous pouvons diviser le territoire en trois zones principales, chacune d'entre elle s'échelonnant le long d'un axe nord-est/sud-ouest :

- **La Puisaye bocagère,**
- **Les crêtes de Puisaye-Forterre,**
- **Plaine et collines de Forterre.**

Dans ce découpage, la zone des crêtes sert à la fois de bande de démarcation et lien entre la Puisaye et la Forterre. Elle traverse des villages (Levis, Fontenoy, Saints, Thury, Sainte-Colombe...) dont l'identité est partagée entre ces deux paysages culturels forts, et entre lesquels il n'est pas nécessaire de choisir puisque leurs composantes paysagères intègrent à la fois des éléments issus de ces deux territoires. Cette crête donne à voir simultanément chacun des deux autres paysages qu'elle lie. Ce syncrétisme (espace à la fois boisé et désert, vertical et horizontal, plat et vallonné...) confère à ce territoire « du milieu » une identité propre.

Même si la démarcation entre Puisaye et Forterre peut sembler très nette à certains endroits (comme le long de la D1 à Ste-Colombe), ce territoire des crêtes offre un profil paysager spécifique, où les efforts visant à diversifier les pratiques agriculturales et préserver ou replanter les haies ne visent pas nécessairement à imiter la Puisaye pour s'en rapprocher, mais participent au contraire de la revendication d'une identité propre car intermédiaire.

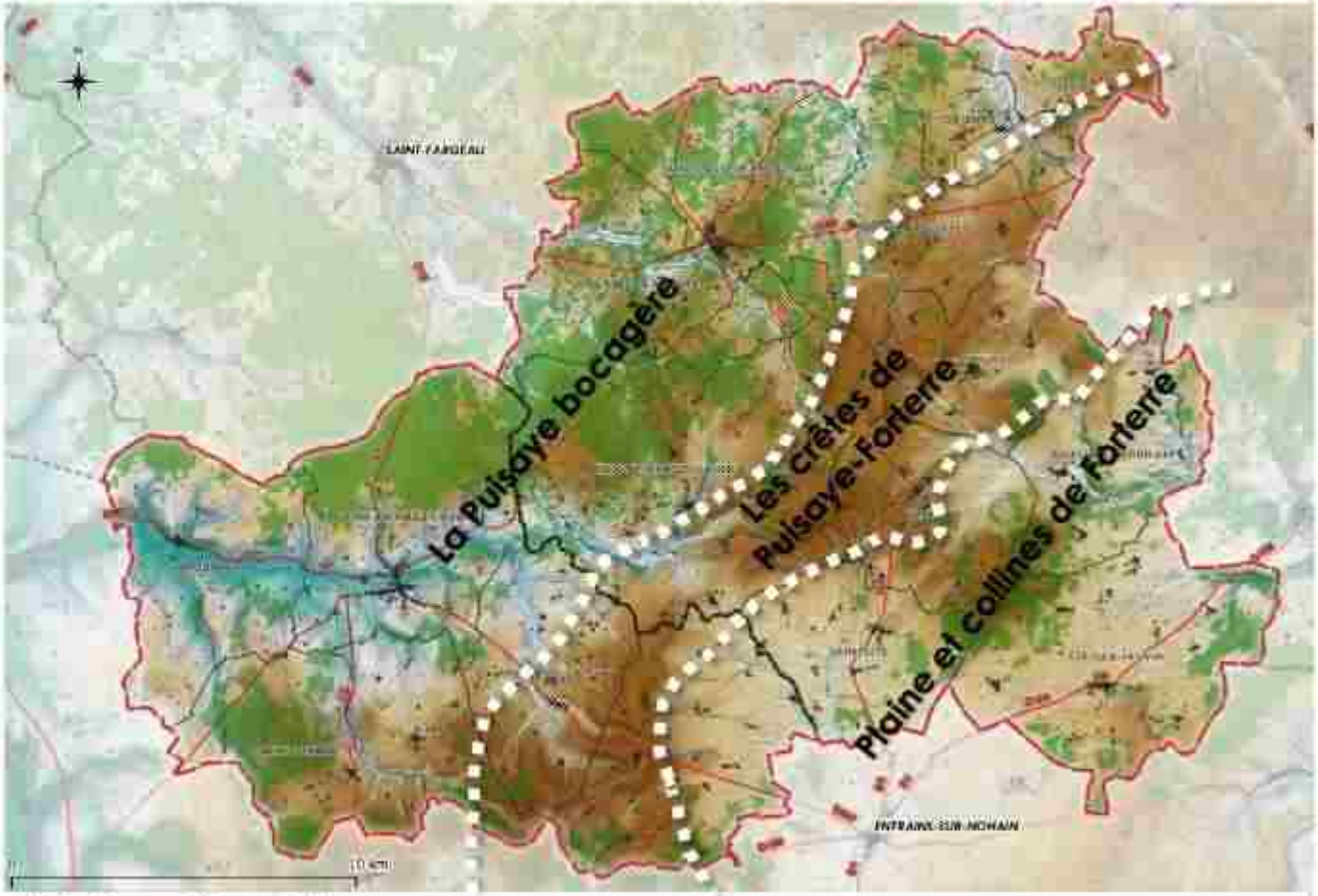

Réalisation : Rivière-Lefellier

La Puisaye bocagère

Le paysage de Puisaye est bien documenté, mais on peut en rappeler ici les grands traits : des alternances de grands espaces boisés (Forêt de Treigny/Saint-Amand), de bosquets et de haies qui forment une maille arborée présente sur l'ensemble de la Puisaye bocagère, à l'exception du secteur de la Vallée de Vrille et de ses vallons, qui donne à voir, discrète, la présence de l'eau.

Compte-tenu de cette forte présente végétale, l'horizon est étroit, souvent fermé, les routes longées de hautes haies formant des murs végétaux et conférant une forte verticalité à un paysage constitué d'un unique premier plan.

En s'écartant des axes, la profondeur devient perceptible et la verticalité cède la place à une horizontalité formée par les stries des haies bocagères qui s'étagent le long des faibles vallonnements, et où des percées offrent à l'occasion des vues plongeantes sur la mer bocagère. La verdure est permanente, même si les saisons fraîches offrent une alternance avec le brun des arbres redécouverts, éventuellement sur fond de grisaille dû à la brume et nuages bas.

Terre d'élevage essentiellement, la présence de l'animal en saisons douces agit comme une ponctualité paysagère.

St-Vérain

Treigny (Perreuse)

St-Sauveur

Entre Treigny et Moutiers

Dampierre

La Vrille à Arquian

Moutiers

La Vrille à St-Amand

Photos : Rivière-Letellier

Les crêtes de Puisaye-Forterre

Les crêtes de Puisaye-Forterre présentent un paysage marqué par le contraste. Zone de transition, elles donnent à voir dans la même perspective à la fois les bocages poyaudins et les grandes plaines céréalières de Forterre. Les vues, dégagées, présentent des alternances fortes mais gardent pour fil conducteur ces lignes de crêtes perceptibles dans un horizon plus ou moins proche.

Les haies s'y font moins présentes, les parcelles agricoles gagnent en surface et viennent épouser les pentes du relief.
Dans l'ensemble assez peu boisées, même si des bosquets viennent toujours ponctuer les reliefs, les crêtes offrent une diversité agricole relativement supérieure à celle de ses deux territoires voisins, en ce qu'elles voient s'imbriquer dans un même espace les terres d'élevage, qui se déploient en dehors du cadre bocager, et les cultures céréalières.
Les vallons qui sillonnent ce territoire peuvent être bordés de haies ou de boisements, comme le long de l'ancienne voie ferrée de Druyes-les-Belles-Fontaines à Fontenoy. Ces espaces participent de l'animation paysagère autant qu'ils représentent un intérêt environnemental avec notamment la présence régulière de pelouses sèches à proximité des boisements.

Depuis le belvédère de Treigny vers les crêtes

Depuis Fontenoy vers les crêtes : une diversité culturale qui se déploie en dehors du cadre bocager

Vue des crêtes à Sainte-Colombe

Depuis la D6 à Thury

Sur la D1 à Sainte-Colombe (à gauche : les crêtes, début de la Forterre / à droite : la Puisaye)

Depuis Thury direction St-Sauveur

Photos : Rivière-Letellier, Google Streetview

Plaine et collines de Forterre

Enfin, les terres de Forterre, dédiées quasi-exclusivement à la grande culture, sont celles des horizons profonds et plats, parfois ponctués par des arbres isolés au milieu des cultures qui accrochent le regard. La présence de l'activité agricole se manifeste également par la verticalité et la blancheur des silos, autres résurgences à l'horizon. Les tons bruns et dorés (terre à nu ou blés murs) offrent une alternance au vert intense de la Puisaye. Avec la diagonale des crêtes de Puisaye-Forterre à l'horizon vers le nord-ouest, la montagne des Alouettes entre Lainsecq, Sougères et Etais-la-Sauvin représente la principale éminence au sein de ces paysages, et agglomère de nombreux boisements sur ses pentes.

Les vallons qui parcourent la Forterre peuvent accueillir des prairies humides qui jouent un rôle autant écologique que paysager, en ce qu'ils offrent une alternance avec les plateaux découverts et cultivés. Tant en Forterre que sur les crêtes, les qualités de ces vallons sont à préserver, notamment compte tenu du risque de déprise agricole.

L'ancienne voie ferrée de Druyes à Fontenoy et l'ancienne voie romaine qui sert de limite communale entre Etais-la-Sauvin, Lainsecq et Sainpuits relient la Forterre au territoire des crêtes au nord et font office de support de transition linéaire entre les paysages.

Paysage agricole à Sougères

Fond de vallon avec prairie à Sougères (près de Fougilet)

Depuis la D14 à Bouhy, vers l'est

Depuis Etais la Sauvin vers le nord

Depuis Thury vers le reste de la Forterre

Photos : Rivière-Letellier, Google Streetview

ANALYSE PAYSAGERE : SYNTHESE ET ENJEUX

L'étude des atlas du paysage départementaux et régional, du PLUI de la Puisaye nivernaise et du SCOT de Puisaye-Forterre fait apparaître plusieurs enjeux et points de vigilance en matière de préservation et valorisation des caractéristiques paysagères :

- **Le maintien des structures bocagères, des bosquets et des systèmes de prairies**
- **Le contrôle des extensions urbaines et l'intégration architecturale des nouvelles constructions au tissu existant**
- **L'intégration paysagère et architecturale du bâti agricole**
- **La préservation des points de vue remarquables et la valorisation des belvédères**
- **La composition des cultures en mosaïque (alternances de prairies, haies, champs…), une qualité à préserver**
- **La valorisation des fonds de vallée, vallons et talwegs, de la présence de l'eau et des milieux naturels et culturels associés (prairies humides notamment)**
- **L'identification, l'entretien, le balisage et la préservation des chemins ruraux (voire leur recréation dans le cas de discontinuités)**
- **La valorisation des routes-paysages, à la fois en tant que routes formant paysage (notamment par la présence de hautes haies latérales formant une alcôve autour de la voirie, comme un tunnel de verdure) que les routes support à de larges points de vue ouverts sur le paysage bocager**

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

a. Données Physiques

Station de référence : NEVERS –MARZY (58000)

Climat 1/2 –température et pluviométrie

Située à la frontière entre l'Yonne et la Nièvre, l'Ex CC PPF dans sa globalité possède un climat océanique dégradé. Son influence majeure est océanique et son influence mineure est continentale. La rencontre de ces deux climats se traduit par des pluies régulières sur toute l'année, des hivers doux et des étés frais.

Sur la période 1981-2010, la température moyenne annuelle observée est 10,9°C soit +0.4°C par rapport à la moyenne observée entre 1971-2000 (cf. PLUI de la Puisaye-Nivernaise). La moyenne mensuelle la plus faible de l'année est 5,8°C en février (avec -0.1°C en température minimum). La température moyenne mensuelle maximale est de 16,0°C lors du mois de juillet, les températures moyennes maximum y atteignant alors 25,5°C.

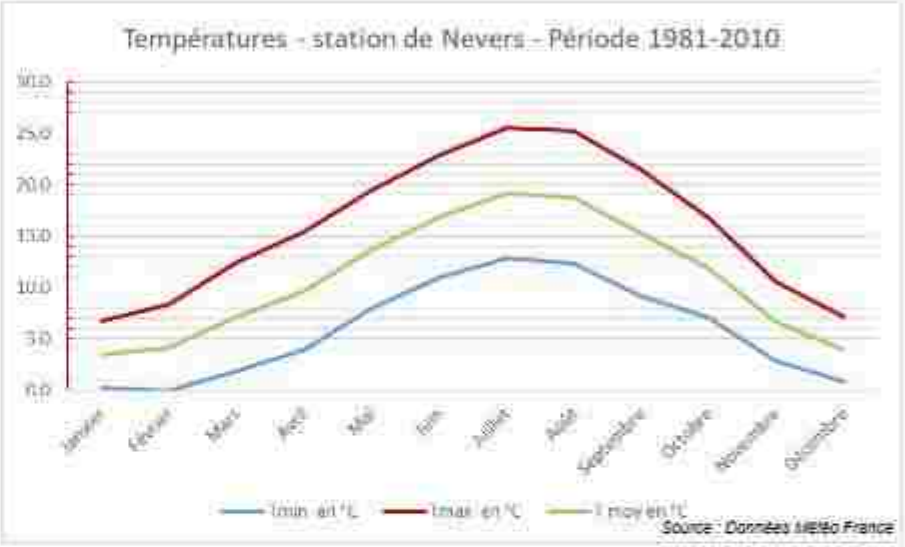

Figure : Courbes des températures sur la ville de Nevers

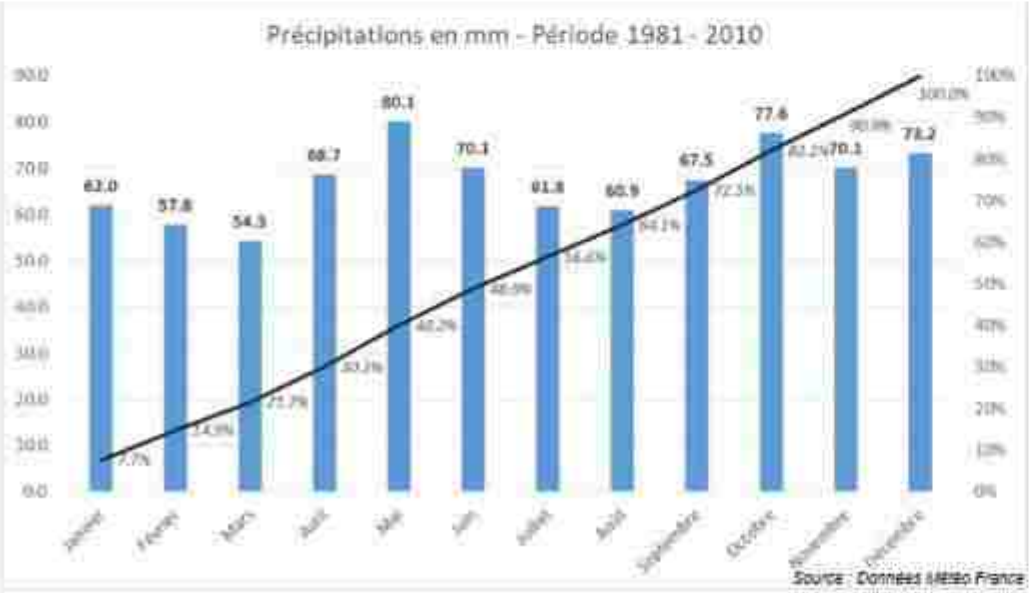

Figure : Histogramme des précipitations à Nevers pour la période 1981-2010

Pour la période 1981 – 2010, la ville de Nevers connait des précipitations assez stables sur l'année (67,0 mm en moyenne mensuelles) avec un minima en Mars (54,3 mm) et un maximal en Mai (80,1 mm). Le cumul annuel s'élève à ainsi à 804 mm. Cette observation reste stable par rapport aux observations faites entre 1971-2000 (cumul de 800.5mm).

A l'échelle locale on observe 2 situations différentes :

La Puisaye présente un microclimat océanique plus marqué que la Forterre avec une pluviométrie moyenne pouvant aller jusque 900mm/an, des température globalement plus fraiches et des gelées plus tardives.
La Forterre, moins boisée et moins vallonée, est balayée par des vents plus constants révélant un microclimat plus tourné vers son influence continentale.

Source: Informel et Les stations forestières de la Puisaye, novembre 1968, Denis GIRAULT, éditions CEMAGREF

a. Données Physiques

Station de référence : NEVERS (58000)

Climat 2/2 –Ensoleillement et vents

Avec un cumul moyen de 1774 h de soleil par an entre 1991 et 2010 (Météo France), l'Ex CC PPF bénéficie d'un bon ensoleillement. Ainsi, 65 jours par an bénéficient d'une météo ensoleillée, 123 jours sont avec précipitations et 177 jours sont mitigés.

Figure : Histogramme de durée d'ensoleillement à Nevers pour la période 1981-2010

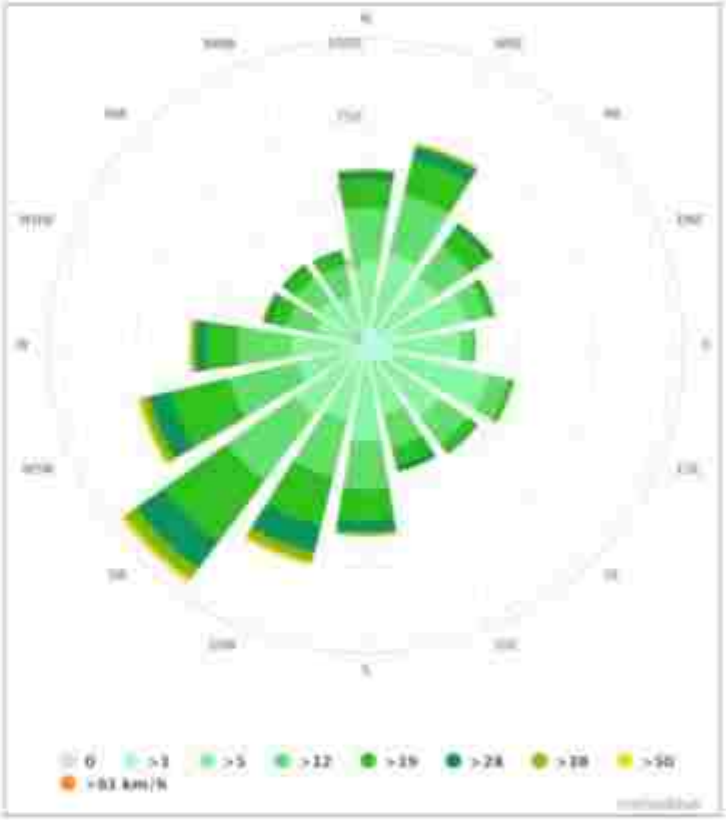

Figure : Rose des vents relevée sur la station de Nevers pour la période

Vents calmes	jusqu'à 5 km/h	73 h
Vents faibles	jusqu'à 12 km/h	215 h
Vents modérés	jusqu'à 28 km/h	532 h
Vents assez forts	jusqu'à 50 km/h	155 h
Vents Forts	plus que 50 km/h	15 h

Les vents dominants sont majoritairement de Sud-Ouest. Un second axe de vent plus léger est observé dans la direction opposée, générant un second couloir de vent.

Figure Cumuls d'heure de vent par catégorie (catégories Météo France réadaptées de l'échelle de Beaufort) pour la direction Sud-Ouest

a. Données Physiques

Géologie

Le sous-sol de la Puisaye-Forterre correspond aux auréoles du Jurassique supérieur et du crétacé du Bassin de Paris.

Au Sud-Est, la Forterre est caractérisée par les terrains jurassiques calcaires (les terres fortes sont des sols calcaires). On y pratique la culture extensive de céréales.

Au Nord-Ouest, la Puisaye correspond aux terrains variés du Crétacé inférieur: sables, argiles, marnes par endroits. Les sols de Puisaye sont plus humides et sont couverts par des prairies, des forêts et des étangs ; les cultures n'existent qu'en quelques endroits épars.

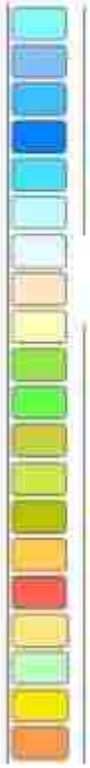

Terrains jurassiques calcaires

Terrains variés du Crétacé inférieur

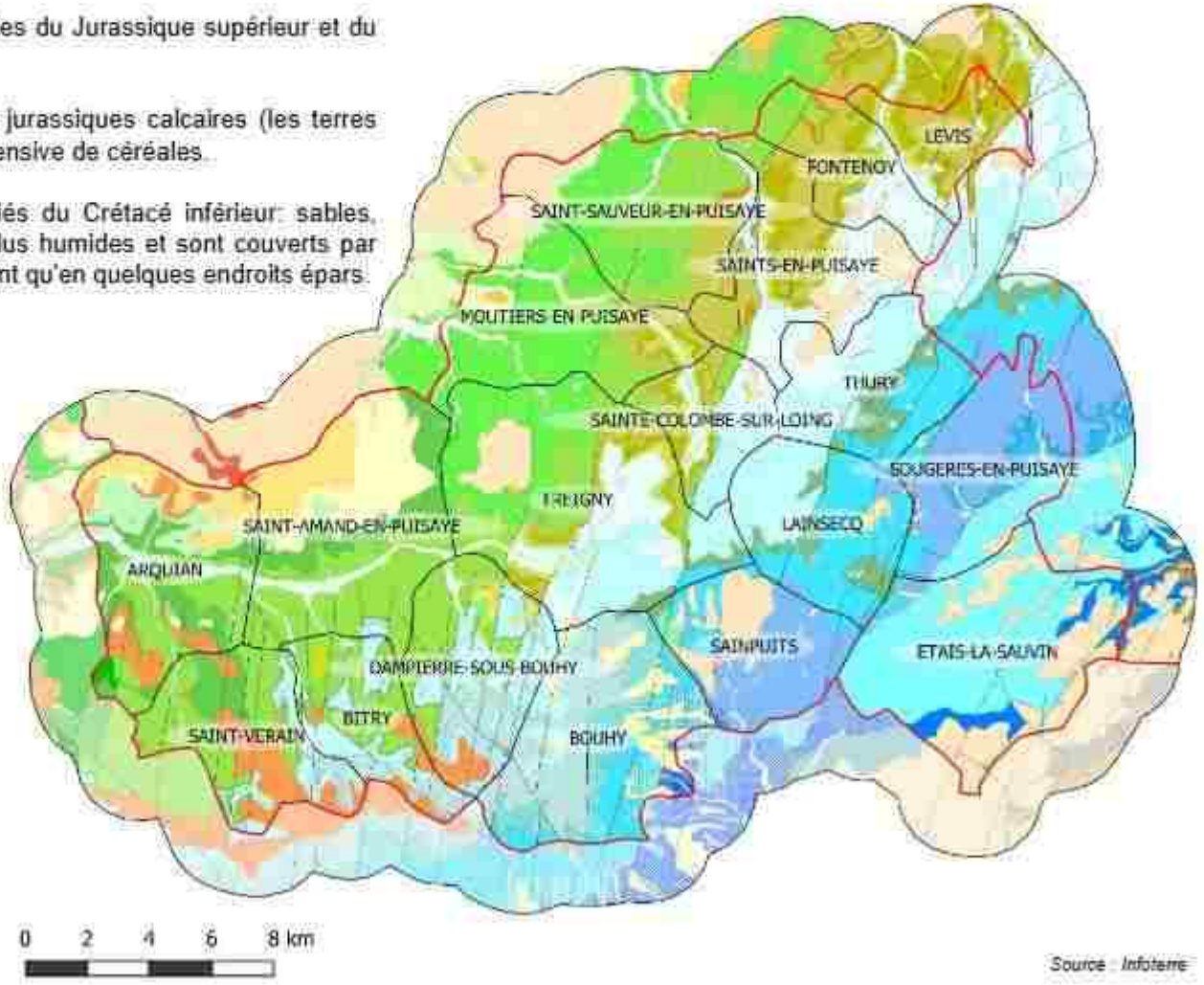

Figure : Carte Géologique harmonisée

a. Données Physiques

Topographie

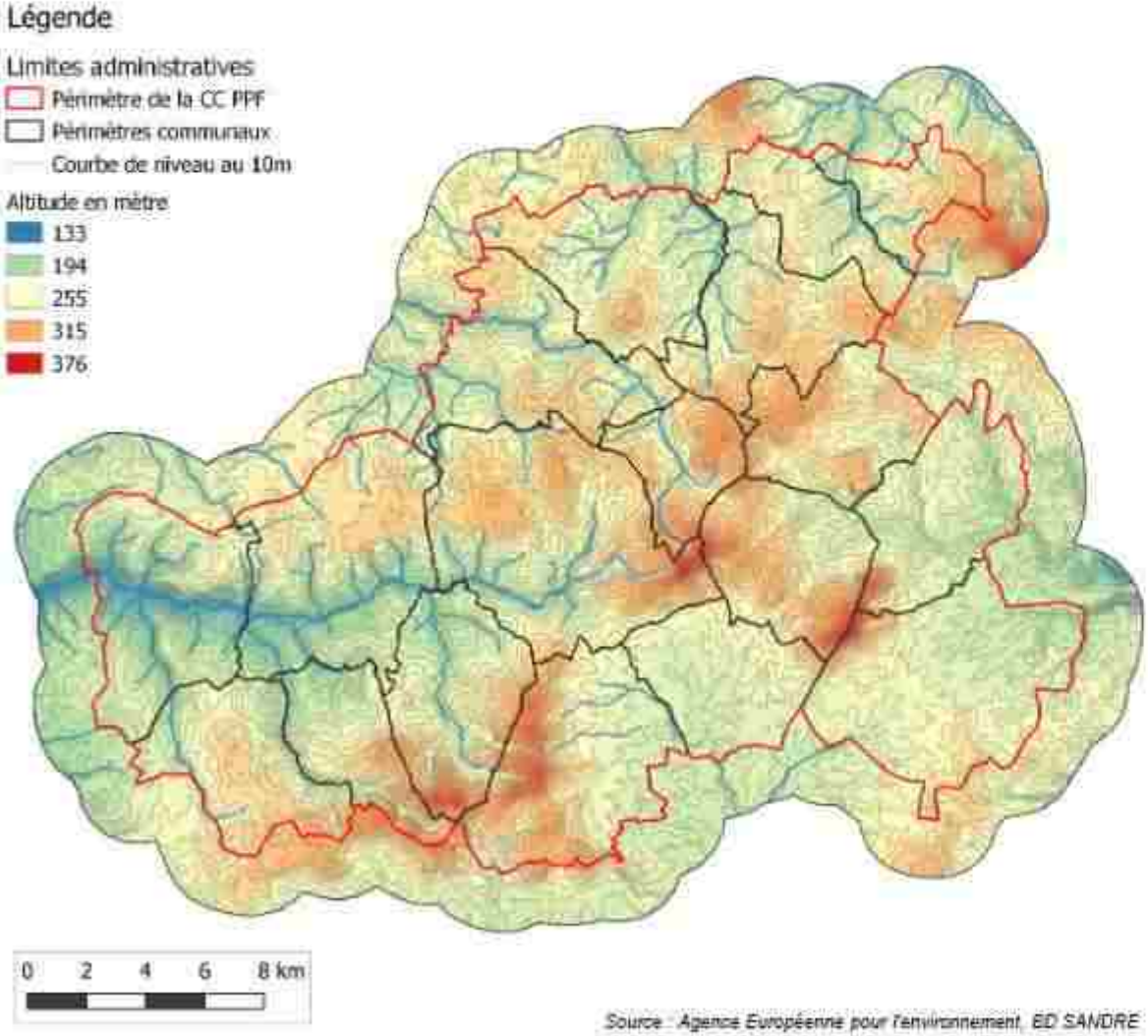

Source : Agence Européenne pour l'environnement, BD SANDRE

Figure : Carte hypsométrique (fausses couleurs) de l'Ex CC PPF

Le nord et l'Ouest du territoire sont marqués par la présence de collines où les rivières de la Vrille, du Loing, de La Cheuille et du Branlin prennent leur source avant d'inciser les terrains par la puissance de leurs eaux. Ces collines marquent la limite entre le bassin de la Seine et celui de la Loire leurs sommet traçant ainsi la ligne de partage des eaux. On y observe des pentes pouvant dépasser 40% par endroit le long des coteaux de la Vrille.

Au Sud-Est, en Forterre, le terrain est plus régulier et est organisé en 2 bassins versants à pentes légères. Le premier bassin couvrant le sud d'Etais-la-Sauvin, Sainpuits et l'Est de Bouhy est celui du Trelon et du Nohain. Le second bassin, plus dessiné est celui en amont de la rivière de Druyes, affluent de l'Yonne. La « montagne aux alouettes » est le point culminant qui sépare ces deux bassins versants.

Les pentes, la nature et l'occupation des sols peuvent générer des ruissellements voire des mouvements de terrain lors de fort épisodes orageux. Sur certaines communes, la topographie est également une contrainte technique à la constructibilité des terrains.

a. Données Physiques

Occupation des sols

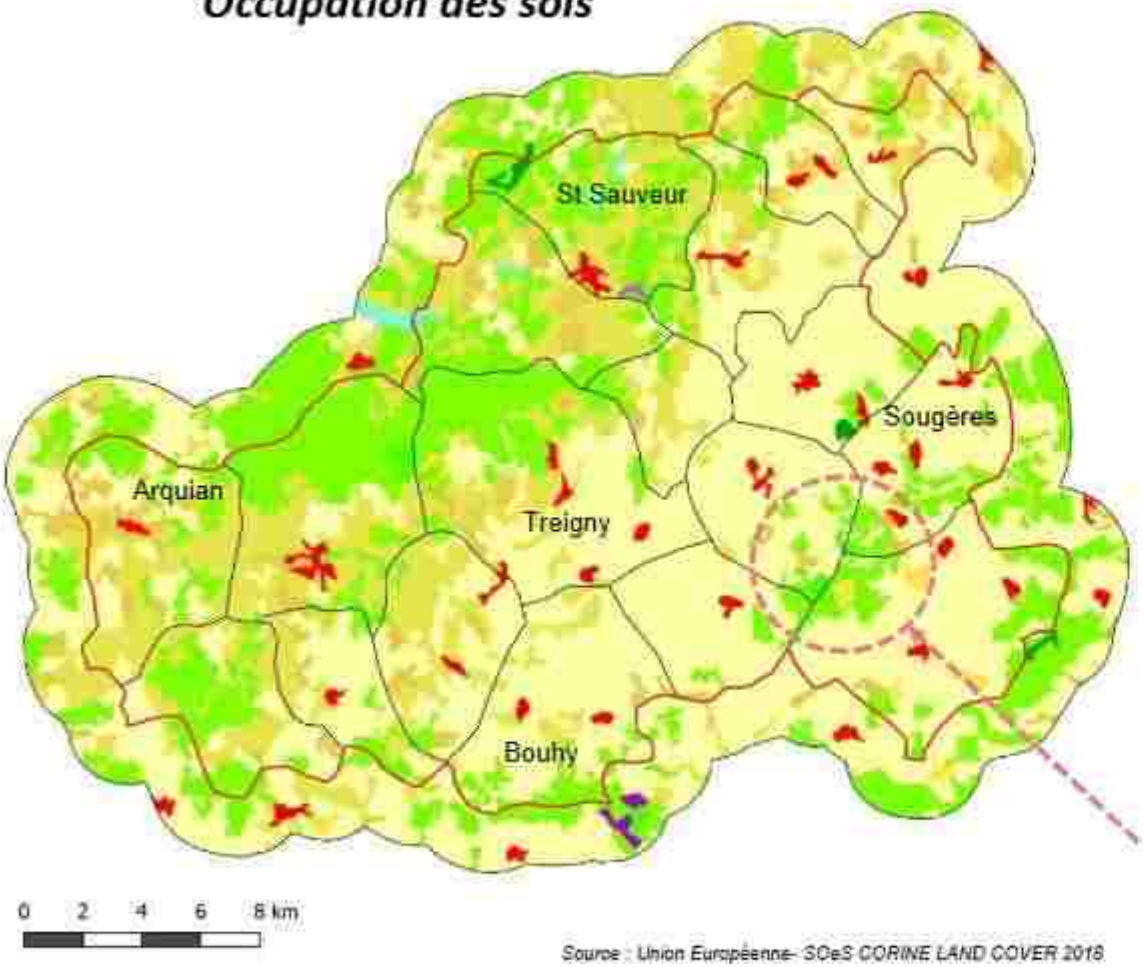

Source : Union Européenne- SCeS CORINE LAND COVER 2018

Figure : Occupation des sols sur le territoire des portes de Puisaye Forterre

L'occupation des sols est dominée par les terres cultivées et la forêt. Le territoire peut être séparé en deux types d'occupation du sol distinct. La moitié nord-ouest est principalement occupée par des massifs forestiers et des prairies alors que la moitié sud-est est majoritairement occupée par de la grande culture céréalière. Autour de la montagne aux Alouettes où la pente est plus forte, et en fond de vallon, des boisements et prairies subsistent.

Les milieux urbanisés sont de petite taille et isolés les uns des autres.

a. Données Physiques

Hydrogéologie - Identification des masses d'eau souterraines

La Directive Cadre sur l'Eau introduit la notion de « masses d'eaux souterraines » qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » (article 5 et Annexe II) ; un aquifère représentant « une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et d'une perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine ».

Plusieurs masses d'eau sont identifiées sur le territoire des Portes de Puisaye Forterre. Les masses d'eau de niveau 1 (les plus proches de la surface) sont les suivantes :

Code Européen	Désignation	SAGE
FRGG061	Calcaires et marnes du Dogger-Jurassique supérieur du Nivernais nord	LB
FRHG210	Craie du Gâtinais	SN
FRHG217	Albien-néocomien libre entre Loire et Yonne	SN

SN= Seine-Normandie, LB= Loire-Bretagne

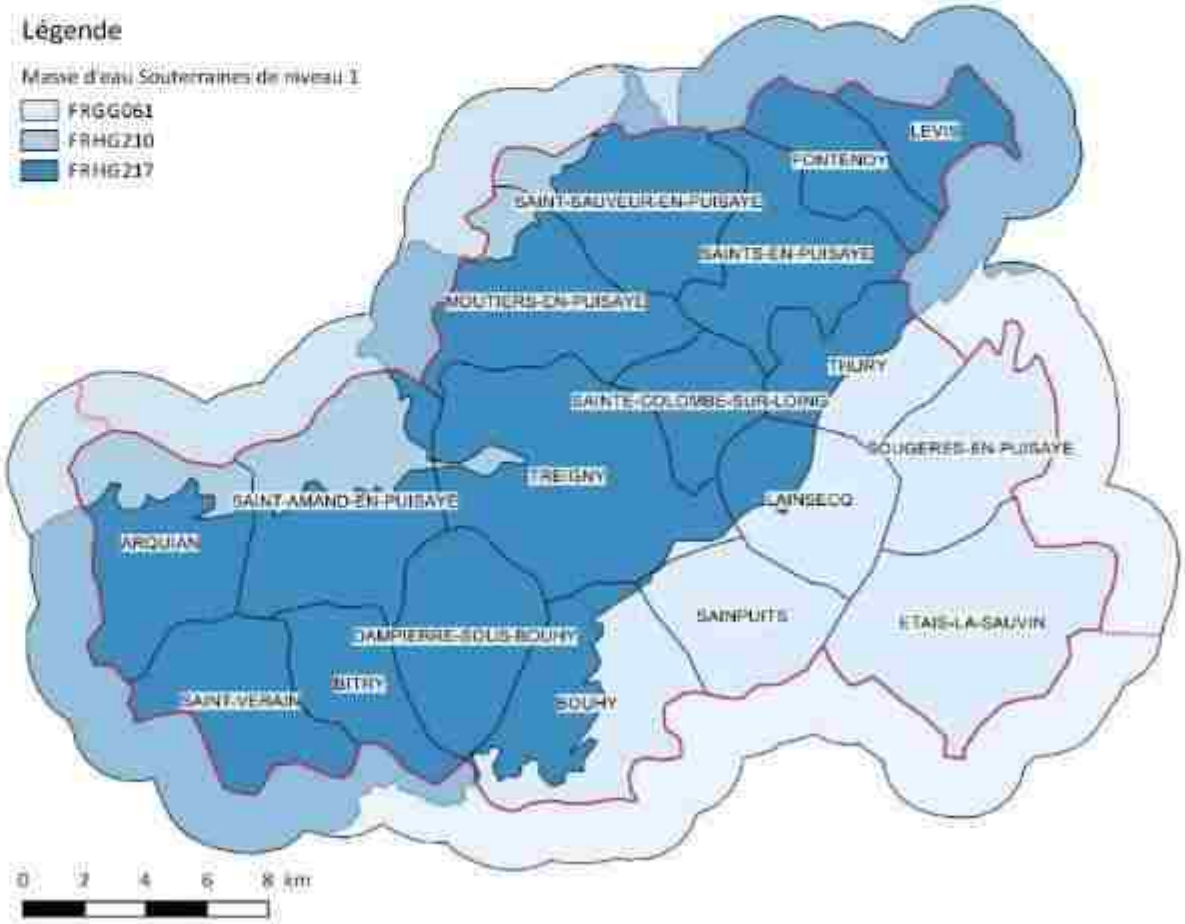

Figure : Masses d'eau de niveau 1 *Source : BD SANDRE*

a. Données Physiques

Hydrogéologie – Qualité des masses d'eau

Dans les données issues de l'évaluation 2015 de l'état des masses d'eaux (données jusqu'en 2013) précédant le SDAGE 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne, la masse d'eau de niveaux 1 n° FRGG061 a un bon état quantitatif mais montre un état qualitatif médiocre (déclassement dû aux nitrates et aux pesticides).

Tableau Etat des masses d'eau souterraines issu des SDAGE

Date de mise à jour	2013 pour Loire Bretagne, 2012 pour Seine-Normandie	Evaluation de l'état					Délais de retour au bon état	
Code Européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique Bon Médiocre	Paramètre Nitrates Bon Médiocre	Paramètre Pesticides Bon Médiocre	Paramètre(s) déclassant(s) de l'état chimique	Etat quantitatif de la masse d'eau Bon Médiocre	Objectif chimique de bon état	Objectif quantitatif de bon état
FRGG061	Calcaires et marnes du Dogger-Jurassique supérieur du Nivernais nord				Nitrates Pesticides		2027	2015
FRHG210	Craie du gâtinais				Nitrates Pesticides Métaux (Antimoine, Fer)		2027	2015
FRHG217	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Loire et Yonne				Nitrates Pesticides Métaux (Fer)		2021	2015

Dans les données issues du document d'état et objectif du SDAGE 2015-2021 du bassin Seine Normandie les masses d'eau FRHG210 et FRHG217 ont un bon état quantitatif mais leur état qualitatif est déclassé pour les paramètres nitrates, pesticides et métaux.

Pour chaque masse d'eau considérée, les SDAGE fixent un niveau d'ambition (bon état ou objectif moins strict) et un délai d'atteinte de l'objectif (2015, 2021 ou 2027). Pour les trois masses d'eau dont l'état qualitatif est médiocre dans l'état des lieux du SDAGE le délai d'atteinte de l'objectif de bon état à été repoussé à 2021 voire 2027.

a. Données Physiques

***Hydrographie** – Bassins Versants*

Figure : Bassins versants des fleuves français, Aires d'influence des Agences de l'eau

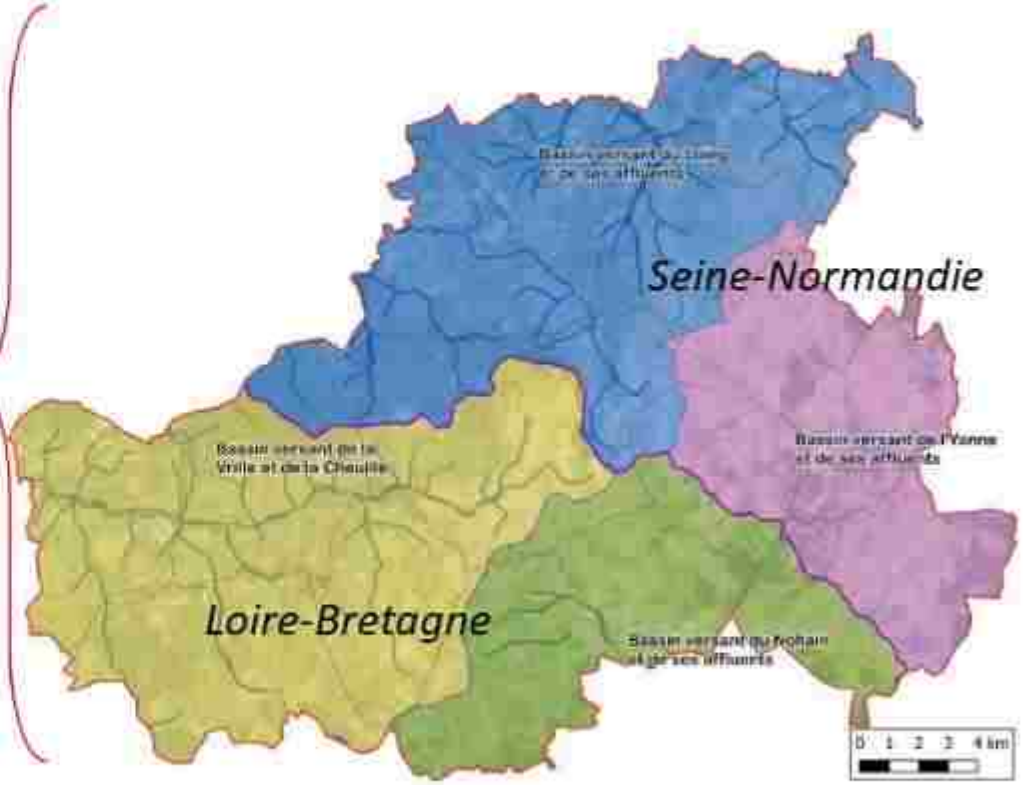

Figure : Bassins versants de l'ex CC PPF

a. Données Physiques

Hydrographie – Cours d'eau

N°	Nom du cours d'eau	Classe Sandre[1]
1	Le Loing	1
2	La Cheuille	3
3	La Vrille et ses bras secondaires	3
4	Le Branlin	3
5	Le Ruisseau Bourdon	4
6	Les Vallées	4
7	La Malaise	5
8	La Maloise	5
9	Le Ruisseau de Fontenoy	5
10	La Rivière rouge	6

L'hydrographie du territoire de l'Ex CC PPF est organisée autour de 2 bassins versants principaux :

- Le bassin versant de la Vrille et de ses affluents, (bassin versant de la Loire)
- Le bassin versant du Loing et de ses affluents, (bassin versant de la Seine)

Le territoire est parcouru d'un grand nombre de plus petits cours d'eau de taille plus modeste :

- Les ruisseaux du Vernoy, du vallon et du Jourdain, affluents de la Vrille à l'Ouest du territoire
- Les ruisseaux des Fontaines, de la Maladrerie, de la Maison-fort, autres affluents de la Vrille plus en amont
- L'Ingeron et le ru du Bourdon, au nord-ouest du territoire
- Un grand nombre de fossés et autres rus

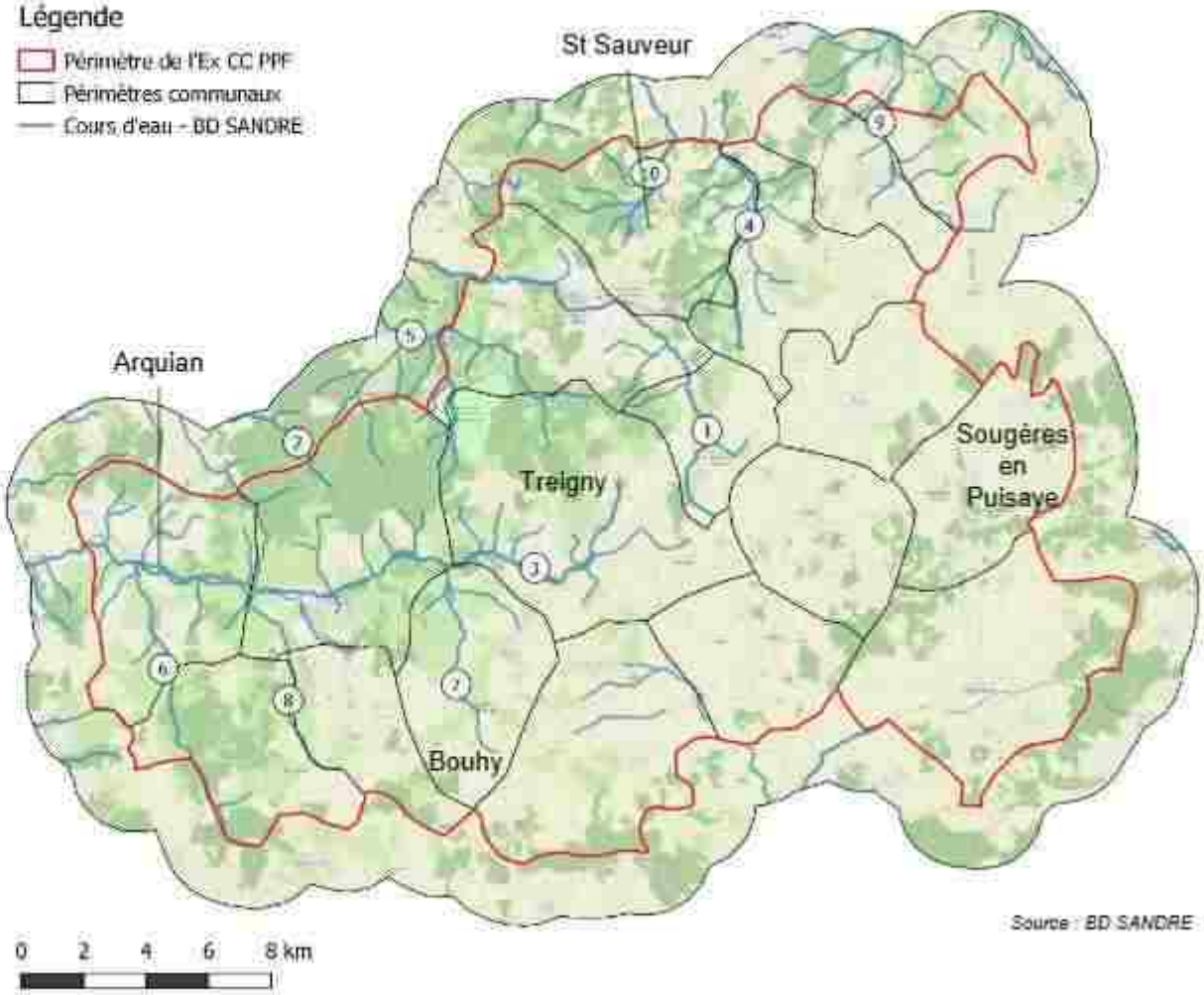

Figure : Carte des cours d'eau principaux couvrant l'Ex CC PPF

Sandre[1] : Indice faisant référence à la longueur d'un cours d'eau voir http://www.sandre.eaufrance.fr pour plus de précision

a. Données Physiques

Source : EPAGE du bassin du Loing

Hydrographie – Le Bassin versant du Loing et ses cours d'eau – Qualité

Le Loing possède un bassin versant de **4 150** km². Celui-ci, à cheval sur trois départements (l'Yonne, le Loiret et la Seine et Marne), prend sa source à Ste-Colombe-sur-Loing dans l'Yonne et conflue après 143 kms avec la Seine à Saint-Mammès en rive gauche de la Seine en Seine et Marne.

Pour une gestion optimale du Loing, il a été divisé en quatre sous-bassins (différent des bassins versant montrés ci-dessous). Depuis le 1er Janvier 2019, l'EPAGE du bassin du Loing porte la compétence GEMAPI sur ce territoire. Il regroupe 269 communes du Loiret, de l'Yonne et de la Seine-et-Marne. 39 délégués élus représentant les 18 EPCI du territoire siègent à l'assemblée de ce nouvel établissement.

Par cette organisation et pour s'assurer de la réactivité et l'efficacité des actions engagés l'EPAGE se dotera de deux principaux outils :

- **un Contrat Eau et Climat 2019-2024** qui vise à restaurer les secteurs de cours d'eau les plus dégradés et maintenir les secteurs considérés en bon état.
- **un Programme d'Actions de Prevention des Inondations** (PAPI) sur le Loing qui vise à mobiliser de nombreux acteurs publics et privés afin d'engager des actions de réductions des impacts liés aux inondations.

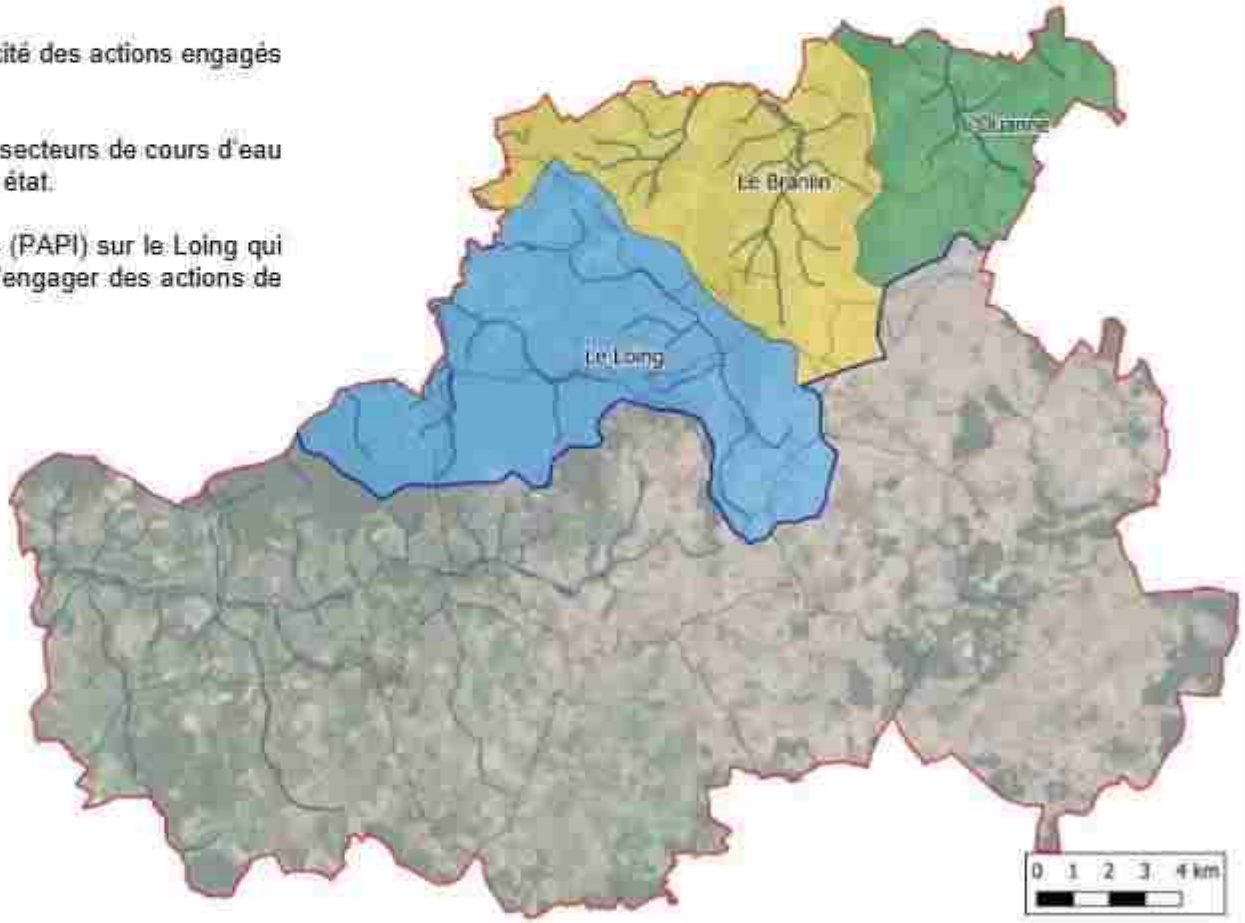

Figure : Carte des bassins versant du Loing et de ses principaux affluents

Principalement alimenté par la Nappe de craie, le Loing voit son cours perturbé par la présence de nombreux étangs et leur corollaire d'ouvrages sur sa partie amont (102 ouvrages sur le territoire de l'Ex CC PPF voir partie Sous trame cours d'eau).

En aval du territoire des communes du PLUi, l'accumulation de petits ruisseaux donne rapidement de l'importance au Loing. Et, à partir de Rogny les Sept Ecluses, nous nous trouvons sur une rivière typique de plaine alluviale aménagée au XIXéme siècle pour la navigation. Le Loing compte cinq affluents rive gauche (le Puiseaux, le Vernisson, le Solin, la Bezonde et le Fusin) ; puis neuf affluents en rive droite (Ouanne, Cléry, Betz, Orvanne,...).

a. Données Physiques

Hydrographie – Le Bassin versant du Loing et ses cours d'eau – Qualité

Sources du Loing

Le territoire sous l'autorité du comité de bassin Sources du Loing s'étendant de la source du Loing à Sainte-Colombe jusqu'à la frontière de l'Yonne à Rogny les sept écluses. Situé en tête de bassin du Loing, ce territoire est caractérisé par la naissance de nombreux cours d'eau qui vont grossir au fil des kilomètres par l'apport liquide et sédimentaire de leurs affluents. Les ruisseau ci-contre constituent les principaux cours d'eau de la tête de bassin versant du Loing présent sur le territoire de l'Ex CCPPF.

Tableau de l'état des cours d'eau

masse d'eau	Masse d'eau		Objectif		Etat écologique			Etat Chimique	
	code	nom	Eco	Chimique	Biologique	Physico-chimique	Ecologique	hors HAP	avec HAP
cours d'eau									
Bassin du Loing	FRHR74	Le loing de sa source au confluent de l'Ouanne	2015	2027	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais
	FRHR74B	Le ruisseau du Bourdon de l'amont du lac du Bourdon au confluent du loing(exclu)	2015	2015	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Bon	Bon
Bassin de l'Ouanne amont	FRHR77-F4134000	Ruisseau de Fontenoy	2015	2015	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Mauvais
Bassin du Branlin	FRHR78	Le Branlin de sa source au confluent de l'Ouanne (Exclu)	2015	2027	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais
	FRHR78-F4141000	Ruisseau de l'Ingéron	2015	2015	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Mauvais
	FRHR78-F4142000	Ru de l'ingéron	2015	2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais
	FRHR78-F4144000	Rivière Rouge	2015	2015	Médiocre	Médiocre	Médiocre	Bon	Mauvais

Les rivières, ruisseaux et rus de la face Nord de la CC (Loing, Bourdon, Ingeron, Branlin, Rivière rouge, Fontenoy) sont couverts par le contrat global Loing-Amont.

Actions portées sur le territoire par l'EPAGE

La mise en défens des berges a pour objectifs de réduire les effets suivants :

- la détérioration des berges et du lit ainsi que l'accélération des phénomènes d'**érosion**;
- la détérioration de la ripisylve par **piétinement** et **abroutissement**;
- la mise en **suspension de particules** fines préjudiciables au milieu et à la faune aquatique;
- l'apport direct au cours d'eau d'**excréments** qui a une incidence sur la qualité bactériologique de l'eau;
- le risque de **problèmes sanitaires** pour le bétail.

Ainsi, dans le cadre du Contrat Global Loing Amont animé par l'EPAGE, les techniciens ont travaillé avec les propriétaires d'ouvrages sur les cours du Loing, mais aussi de l'Ouanne et du Branlin afin d'en restaurer les continuités écologiques et d'en améliorer la qualité générale (diminution du piétinement animal, replantation et stabilisation de berges…)

Avant avec présence d'un ouvrage

Après suppression de l'ouvrage

Cette partie est développée dans la partie « sous-trame cours d'eau »

a. Données Physiques

Source: PLUI de la Puisaye-Nivernaise, Etude sur l'état écologique de la Vrille faite par AgroParisTech

Hydrographie – La Vrille

La Vrille est une rivière non domaniale d'une longueur de 22 km prenant sa source à Treigny et se jetant en rive droite de la Loire. La superficie de son bassin Versant est de 167km². Le statut non domanial de la Vrille implique que les riverains du Cours d'eau sont propriétaires des berges et du lit du cours d'eau. Les « Propriétaires » du cours d'eau sont très nombreux et les propriétés le bordant sont pour la plupart des résidences secondaires. La Qualité des eaux est mesurée en aval du Territoire au niveau du pont de la RD142 à Arnay.

Selon le Plan Départemental de Protection et Gestion des milieux aquatiques et piscicoles de la Nièvre, la Vrille fait partie des 5 rivières du département qui ont un contexte dégradé pour ce qui est de la qualité morphologique du cours d'eau.

(AgroParisTech, 2008)

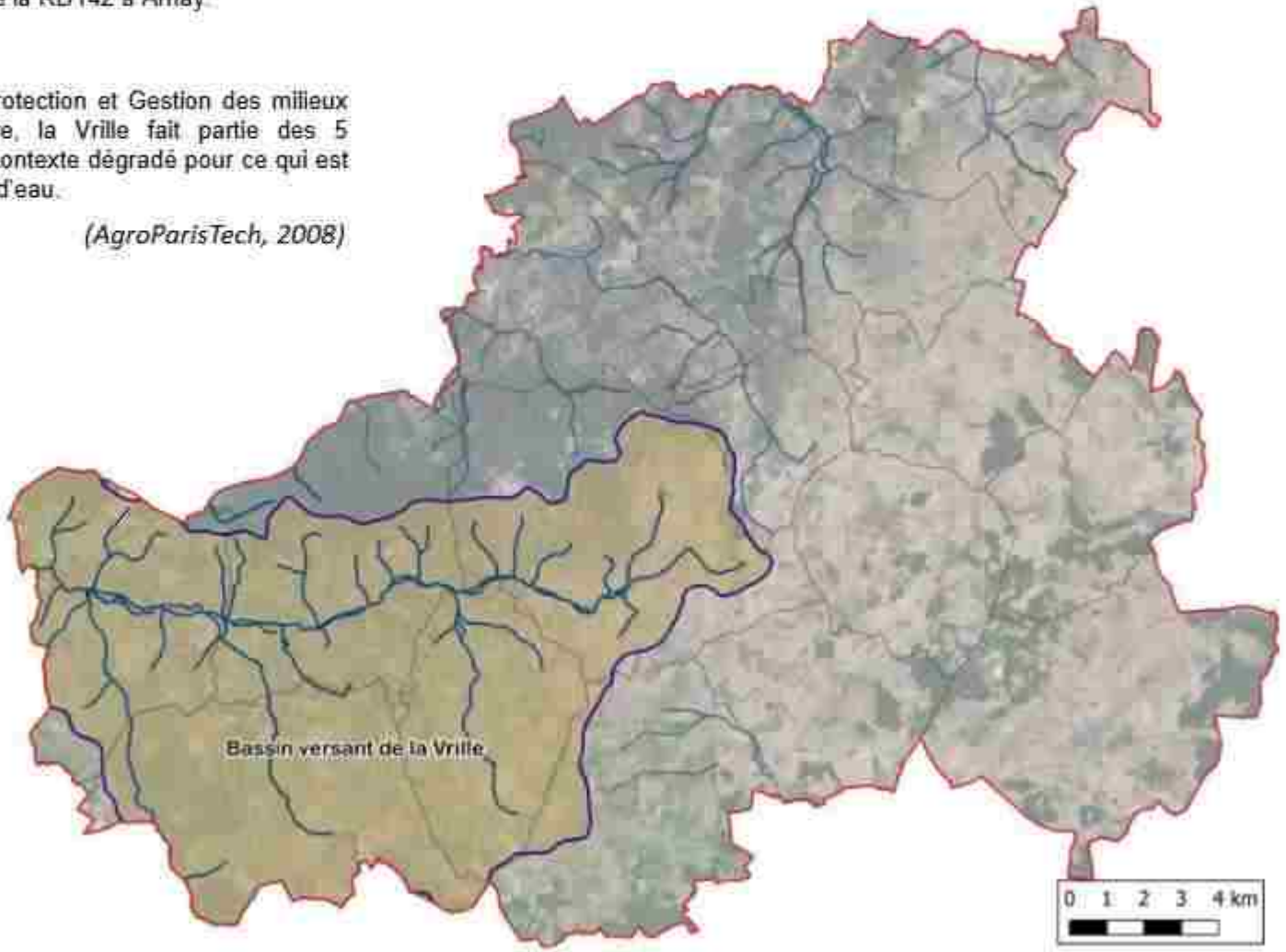

Figure Cartographie du bassin versant de la Vrille et de la cheuille

a. Données Physiques

Source: PLUI de la Puisaye-Nivernaise, Etude sur l'état écologique de la Vrille faite par AgroParisTech

Hydrographie – La Vrille

La qualité du cours d'eau a été mesurée par différentes méthodes :

- **Le SEQ-eau, (Cf tableau ci-contre)**
- **l'Indice Biologique Global normalisé (IBGN), (Très Bon en 2005)**
- **l'Indice Biologique Diatomées (Moyen en 2005)**
- **la Qualité piscicole. (Médiocre en 2008)**

La Vrille a subit plusieurs curages dans les années 80-90, notamment sur la commune de St-Amand. Ils avaient pour but de lutter contre les inondations. Ces interventions et remaniements ont eu plusieurs conséquences :

- L'érosion importante des berges, ainsi qu'un colmatage du fond accentué par les sédiments apportés par les émissaires de drainages agricoles
- La destruction du lit de la rivière,
- Le rectification des méandres banalisant les milieux et homogénéisant les courants)
- L'asséchements de frayères par baisse du niveau d'eau et suppression des méandres.
- Création d'une dénivellation entre la Vrille et ses affluents, créant des obstacles à la circulation des espèces .

« Dans le bassin versant de la Vrille, les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole seraient négligeables. En revanche, l'alimentation en eau des communes, dont les populations s'accroissent fortement à la belle saison (nombre important de résidences secondaires dans la région), serait en grande partie responsable de la baisse du niveau du cours d'eau en été. » (AgroParisTech, 2008)

Cette partie est développée dans la partie Sous-trame des cours d'eau.

Qualité des eaux de la Vrille

Paramètre	2004	2005	2006
Matières organiques et oxydables (MOOX)	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Matières azotées (hors nitrates)	Bonne	Bonne	Bonne
Nitrates	Médiocre	Médiocre	Médiocre
Matières phosphorées	Bonne	Bonne	Moyenne
Phytoplancton	Bonne	Bonne	Bonne
Particules en suspension	Bonne	Bonne	Médiocre

Source : Service du Laboratoire Départemental de la Nièvre, bureau d'études ARALEP, DIREN Bourgogne.

Figure Cartographie des Obstacles à l'écoulement (Moulin, seuils...) de la Vrille et de ses affluents, selon l'ONEMA et les Agences de l'eau

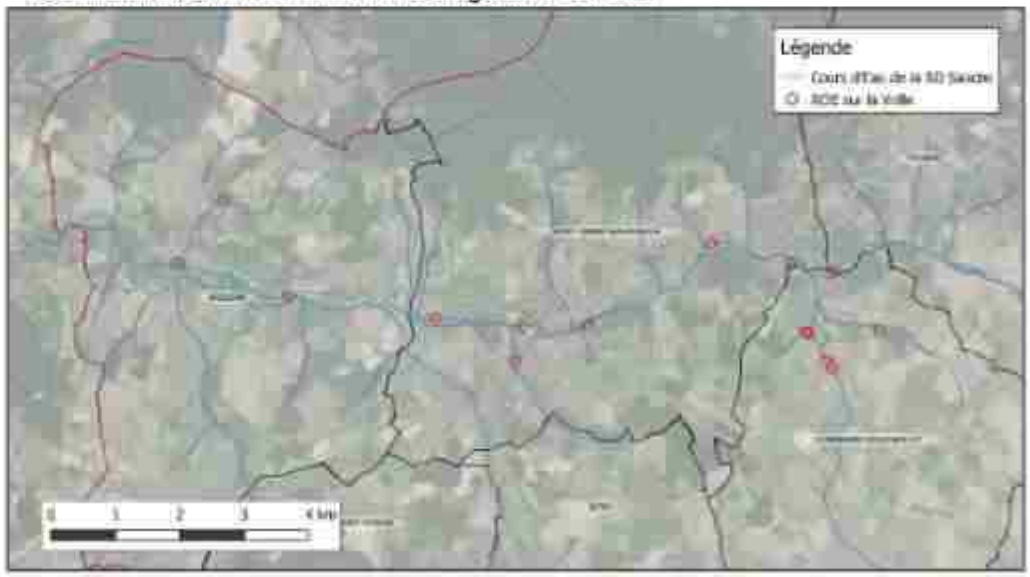

a. Données Physiques

Hydrographie – Plans d'eau

N°	Nom du plan d'eau	Classe Sandre
1	Réservoir Bourdon	1
2	Etang de Moutiers	2
3	Etang des Barres	3
4	Etang de Charmoy	4
5	Etang de Gaudry	4
6	Etang de Guédelon	5
7	Etang de Chassin	5

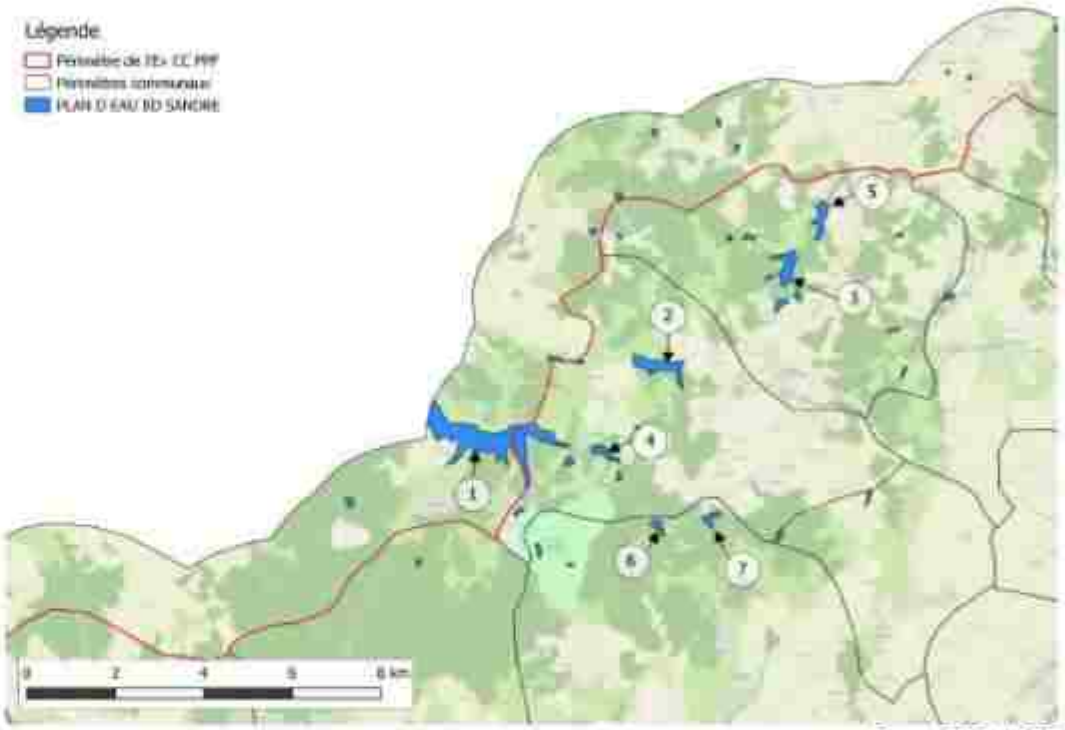

Source : BD SANDRE

Figure : Carte des plans d'eau sur l'Ex CC PPF

Les plans d'eau classés dans la BD SANDRE sont concentrés sur le nord-ouest du territoire. La plupart d'entre eux sont situés sur les cours d'eau (le Bourdon, le Loing et la rivière rouge) présentés précédemment.

Le territoire est également ponctué d'un grand nombre de plans d'eau non répertoriés dans la base SANDRE. Une majeure partie d'entre eux se situent en travers des cours d'eau et écoulement temporaires qui se forment notamment l'hiver sur les sols argileux de la Puisaye.

De manière plus générale, les étangs de la Puisaye sont source d'attractivité (loisir, tourisme ...), pour certain de biodiversité (sites Natura 2000) mais peuvent également parfois être source de déséquilibre pour les cours d'eau (et notamment sur le Branlin et sa nappe d'accompagnement).

DOCOB du site Natura 2000 de la vallée du Branlin, 2017

La création d'étang favorisée par les politiques publiques dans le passé est désormais strictement encadrée par la réglementation.

- Favorisent le réchauffement de l'eau, l'eutrophisation de l'eau et les pertes par infiltration et évaporation diminuant leur qualité intrinsèque. Une fois rendue aux eaux libres, cette eau diminuent également la qualité des cours d'eau.
- Les vidanges de plan d'eau peuvent entrainer des impacts forts en déversant de manière brutal leurs sédiments dans les cours d'eau (diminution de la capacité auto-épuratrice, asphyxie des milieux, colmatage des cours d'eau)
- Diminution du débit des cours d'eau diminuant la capacité de transport des matières en suspension altérant ainsi l'oxygénation du cours d'eau et entrainant son colmatage
- Favorisent le développement d'espèces indésirables qui par des connexion ou action de vidange se retrouvent dans les cours d'eau entrainant parfois l'extinction des espèces autochtones
- Impact physique sur les cours d'eau par l'intermédiaire des seuils retenant l'eau des étang en travers des cours d'eau empêchant ainsi la libre circulation des

a. Données Physiques

Synthèse

Constats	Enjeux

• **Climat doux et tempéré de type « Océanique dégradé »**
  • Précipitations régulière au cours de l'année, plus fortes en mai et octobre
  • Ensoleillement moyen
  • Vent dominants SO → NE
 	
• **Géologie : deux zones bien distinctes**
  • Puisaye: Sous-sols variés orientés sur des Argiles, sables ou marnes
  • Forterre: Sous-sols Calcaires
 	
• **Topographie du territoire en conséquence**
  • Zone Ouest et NO fortement ciselée par la Vrille et ses affluents
  • Zone Est plus douce, séparée par une chaine de collines et marquée par la montagne aux Alouettes
 	
• **Hydrologie de surface:**
  • Territoire « à cheval » sur 2 bassins versants majeurs français Seine-Normandie et Loire-Bretagne
  • Plusieurs étangs d'importance (E de Moutiers, des Barres et du Bourdon), très nombreux petits étangs, mares et milieux humides.
 	
• **2 Masses d'eau souterraines principales**
  • Etat chimique qualifié de médiocre
  • Etat quantitatif qualifié de bon
 	
• **Occupation des sols très rurale en deux zones bien distinctes**
  • NO: occupation forestière importante
  • E et SE, occupation en grande culture majoritaire
	• Morphologie et de la **continuité écologique** des cours d'eau **à améliorer** pour contrebalancer l'héritage des politiques anciennes d'aménagement (curages, rectification de méandres, hydraulique agricole) et à la présence de nombreux ouvrages formant des obstacles au déplacements nécessaires au cycle de vie des espèces
	• Une **qualité physico-chimiques** des eaux **à mieux protéger** des polluants « classiques » (nitrates, phosphore, MES...) liées aux activités humaines (agriculture, assainissement...) mais aussi à la présence d'**Etangs** notamment en Puisaye.
	
	• Maintien et amélioration de la qualité des **eaux souterraines** et de leur quantité de la ressource dans un contexte de **changement climatique défavorable**.
	
	• Une nature de l'occupation des sols contrastée qui participe à l'identité du territoire **à préserver de l'homogénéisation**.

b. Climat Air et Energie

Source: *Chiffres clés du Climat, France Europe et Monde 2019*

Climat – Scenarii futurs

Le réchauffement de la température mondiale est désormais incontestable (+0.21°C entre la décennie 2001-2010 et celle de 1991-2000). Ce réchauffement impacte notre environnement de multiples façons : augmentation des épisodes extrêmes (sécheresses, orages, cyclones…), déplacement des cyclones tropicaux vers les pôles et augmentation de leurs fréquence et violence, augmentation du niveau des océans…

Ces modifications entrainent une multitude d'impacts directs et indirects sur l'Homme et son environnement: changement de l'aire de répartition des espèces animales et végétales, changement des périodes et tracés migratoires, disparition de milieux, augmentation des mouvements de population, augmentation des risques sanitaires, ….

Ces changements causés par une augmentation de la concentration des Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère ont été modélisés par des groupes de travail internationaux. Ces derniers ont identifié les sources naturelles et anthropiques jouant sur cette concentration et les leviers que nous avons à disposition pour agir. De ces modélisations sont nées plusieurs scénarii en fonction de l'effort fourni par l'Homme pour stabiliser et infléchir le réchauffement climatique.

RÉPARTITION PAR SOURCE DES ÉMISSIONS DE GES (HORS UTCATF) EN FRANCE EN 2016

En %

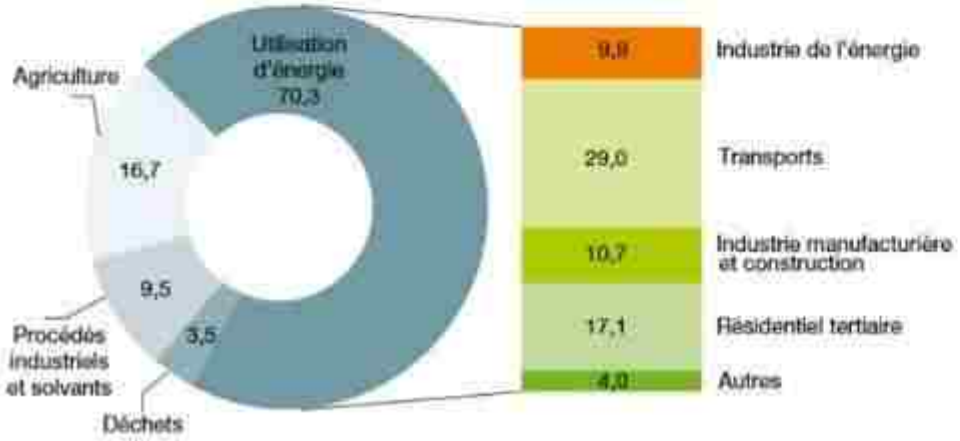

Source : *AEE, 2018*

PROJECTIONS DES ÉMISSIONS LIÉES AUX ÉNERGIES FOSSILES SUIVANT LES QUATRE PROFILS D'ÉVOLUTION DE GES (RCP DU GIEC)

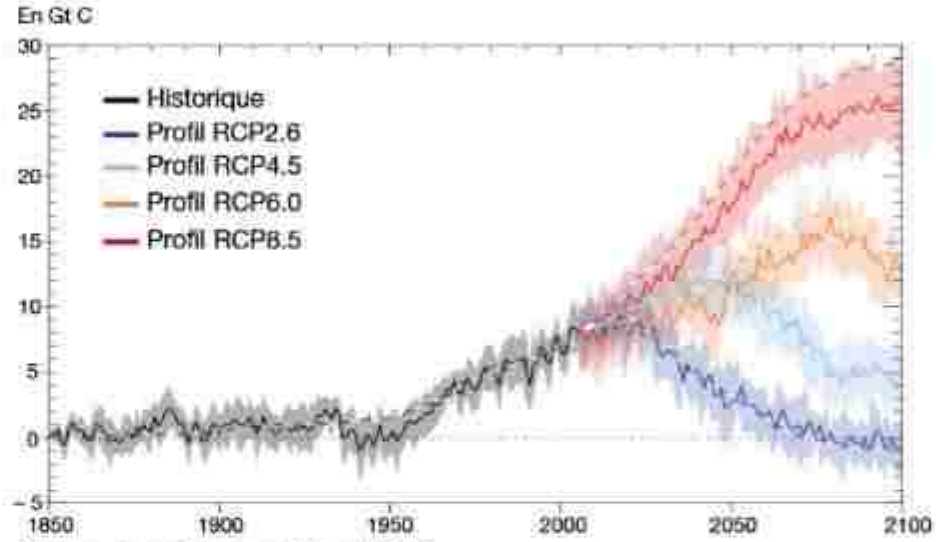

Source : *Giec, 1er groupe de travail, 2013*

Ainsi des objectifs internationaux de diminution de la production de GES ont été annoncés, ces derniers ont ensuite été déclinés à l'échelle nationale, puis régionale puis enfin territoriale.

La nouvelle communauté de commune de Puisaye Forterre a démarré l'année passée l'écriture de son Plan Climat-Air-Energie Territorial. Celui-ci vient affiner les constats et objectifs pris ou annoncés par le Schéma Régional Climat Air énergie de la Bourgogne (SRCAE, 2012).

Le PCAET du territoire est actuellement (Eté 2019) au stade du diagnostic : ses principaux éléments viendront étayer la présente section à leur parution.

b. Climat Air et Energie

Source. Rapport final du projet HYCCARE Bourgogne

Climat – Scenarii futurs

Les changements climatiques futurs impacteront tous les domaines de la société.

En 2016, le projet HYdrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau en Bourgogne (HYCCARE) a produit un rapport d'analyse sur les impacts du changement climatique et sur les systèmes hydriques bourguignons.

Cette étude rappelle les tendances climatiques observées et modélisées en France depuis 1961 (date à laquelle le nombre et la répartition de stations météo a permis la modélisation du climat en France).
En Bourgogne, une hausse des extrêmes de température est observée ainsi qu'un réchauffement moyen global. On parle même de rupture de température en 1987/1988, période à laquelle un saut de température est observé de manière statistique à l'échelle de la Bourgogne et de la France.

En parallèle, aucune rupture des cumuls de précipitations n'est observée mais la variation interannuelle des mesures complique l'interprétation d'une modification des tendances par saison. Après cette rupture de température, les débits annuels des bassins versant bourguignons étudiés par le projet ont tous diminués. Cette diminution est indicatrice de l'état de stress hydrique grandissant des territoires.

Les observations et modélisations faites par ce projet n'ont pas porté sur les cours d'eau majeurs de l'Ex-CC PPF. Cependant, la persistance de la tendance sur l'ensemble des bassins observés laisse prévoir les mêmes impacts sur ce territoire.

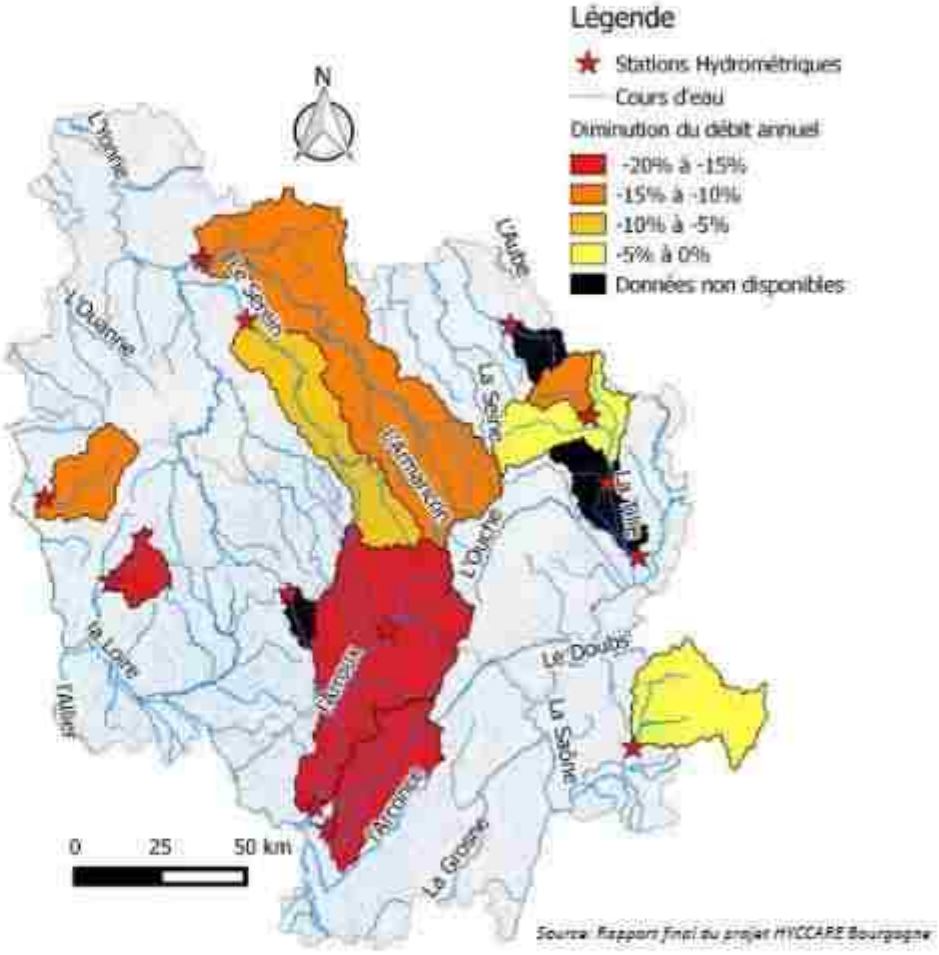

Figure 14 : Différence de débit annuel entre les périodes 1969-1987 et 1988-2009 sur les 9 bassins versants étudiés (différence en % [1988-2009] - [1969-1987])

« Un climat plus chaud, mais pas nécessairement plus sec en terme de précipitations, qui conduit à la diminution des débits moyens et à des étiages plus sévères. » (Rapport Final projet HYCCARE, p 56)

b. Climat Air et Energie

Source: Diagnostic du PCAET de la CCPF

Consommations énergétiques

La consommation principale d'énergie du territoire revient au secteur résidentiel majoritairement consommateur d'électricité (23% de l'énergie totale consommée). L'énergie la plus utilisée provient des produits pétroliers (61%). Le bois arrive en deuxième position (chauffage principalement).

La forte consommation par le secteur résidentiel s'explique par plusieurs facteurs : la médiocre qualité de l'isolation des logements et souvent l'incapacité financière de faire évoluer les situations, la superficie par habitant des logements... Le PCAET conclut pour ce secteur, qu'une rénovation énergétique n'étant pas rentable même à moyen terme, le seul moyen d'obtenir des résultats le sera par le biais d'incitations réglementaires et financières très fortes.

En ce qui concerne le transport routier, autre poste majeur de consommation d'énergie, le profil extrêmement rural couplé à une population âgée induit un maintien du transport individuel. Les pistes de réduction possible sont donc dans l'adaptation du parc automobile local: allègement des véhicules, diminution de leur consommation .....

Pour l'agriculture, on peut faire le constat suivant : En 2016, l'utilisation de carburant pour les tracteurs et engins agricoles représente quasiment 70% de la consommation d'énergie d'une exploitation agricole sur le territoire, ce qui est cohérent avec l'orientation technico-économique « grandes cultures » d'une grande partie des exploitations présentes. Le second poste de consommation d'énergie revient aux bâtiments d'élevage, seconde activité agricole du territoire.

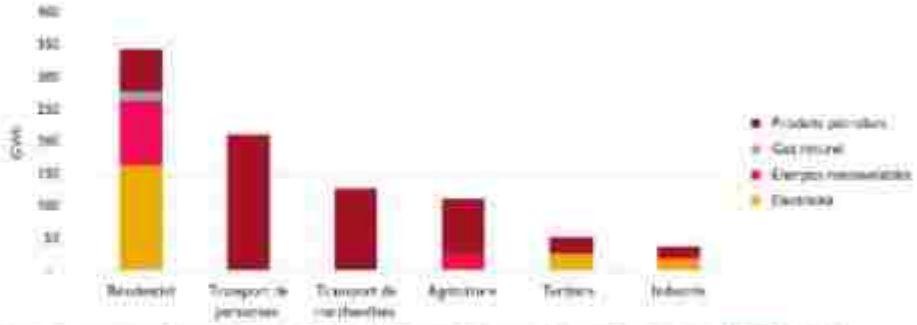

FIGURE : CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR, PUISAYE-FORTERRE, SOURCE OPTEER, 2016

Pistes de réduction:

- *Résidentiel*
  - Rénovation du parc de logements par la mise en place d'incitations réglementaires et financières très fortes (nationale, régionale, départementale et locale, ...)
- *Transports routiers*
  - Diminuer le poids moyen des véhicules
  - Réadapter la puissance des véhicules à l'usage
  - Réduire les vitesses de circulation
  - Augmenter le taux de remplissage des véhicules (Co-voiturage...)
  - Diminuer le besoin en déplacement (télétravail...)
- *Agriculture*
  - Faire évoluer son bol alimentaire, vers une consommation de « circuit court »
  - Augmenter la production de protéines végétales,
  - Diminution du travail des sols
  - Modification des réglementations et Plans agricoles (directives nitrates, taxation des consommations énergétiques, incitations aux pratiques alternatives par divers leviers financiers...)

b. Climat Air et Energie

Source: Diagnostic du PCAET de la CCPF

Qualité de l'air

Le territoire de l'Ex CC PPF est une aire à très forte dominance rurale sans réelles zones denses ou industrielles, limitant ainsi fortement la pollution atmosphérique due aux zones urbaines (particules fines, pots d'échappement, fumées de cheminées, poussières d'industrie ...) Ainsi la qualité globale de l'atmosphère y est bonne et globalement, les émissions sont en baisse depuis 2008.
Il est tout de même bon de noter que cette qualité peut chuter de manière ponctuelle (dans le temps et l'espace) lors de pollutions localisées (traitements des cultures, des bâtiments, période de froid sans vent entrainant une accumulation de particules due au chauffage au bois, incendies...)

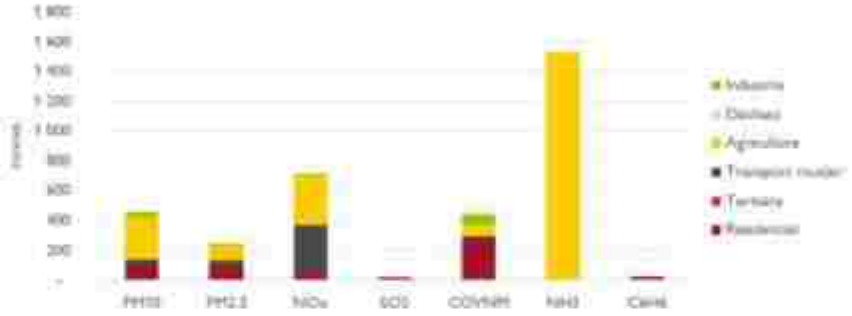

FIGURE : ÉMISSIONS DE POLLUANTS EN TONNES PAR AN EN PUISAYE-FORTERRE EN 2016, SOURCE OPTEER

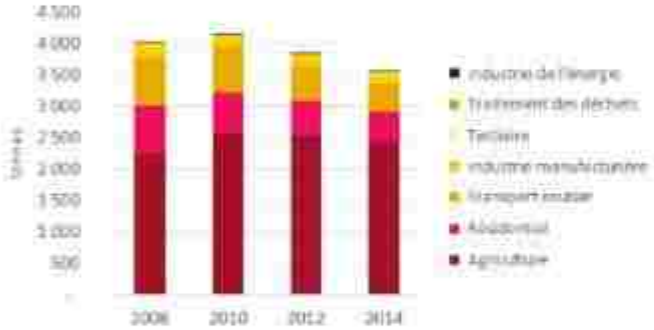

POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES PAR SECTEURS DE 2008 À 2014 EN PUISAYE-FORTERRE, SOURCE OPTEER

En s'intéressant aux différents polluants atmosphériques présents sur le territoire, on pourra constater que l'ammoniac (NH3) dont l'origine est agricole est le plus important pour le bilan total des émissions est le seul n'ayant pas enregistré de diminution nette entre 2008 et 2014. (voir ci-dessous)

Les protoxydes d'azotes (NOx) et les Composés Organiques Volatiles non Méthaniques (COVNM) sont les seconds principaux polluants notés sur le territoire et proviennent tous deux des systèmes de chauffage résidentiels et des transports routiers. Cet élément nous renseigne sur la qualité du parc de logements et de la qualité des systèmes de chauffage.

Dans une logique de diminution des émissions, les actions à mener par le territoire à énergie positive (TEPOS), concernent donc ces 3 domaines. (Agriculture, résidentiel, transport routier)

La rénovation thermique du parc de logements est un levier important pour la diminution des émissions en COVNM, benzène et dioxyde de souffre dont le secteur résidentiel est le premier émetteur. Pour réduire la production de fumées dues à la combustion des déchets verts par les habitants de la CC, une filière de récupération et de compostage de celle-ci a été mise en place par la CC afin de réduire cette problématique. (NB : cette pratique, assimilée à la combustion de déchets ménagers, est interdite)

Le territoire est, par l'absence d'alternative, très dépendant aux transports routiers individuels et de manière plus large dépendant aux énergies fossiles. Sauf modification des pratiques ou des techniques employées, la part d'émissions de NOx associée à ce secteur demeure incompressible à ce jour.
Enfin l'activité agricole, prépondérante sur le territoire, ne peut réduire ses émissions que par le biais de changements de pratiques: diminution de l'utilisation d'engrais azotés, diminution du contact de l'air avec l'ammoniac lors des épandages par enfouissement, ...

Dans tous les cas de figure, l'élément central est la sensibilisation, l'information et l'offre d'alternatives aux acteurs locaux afin de permettre un changement de pratiques consenti et durable.

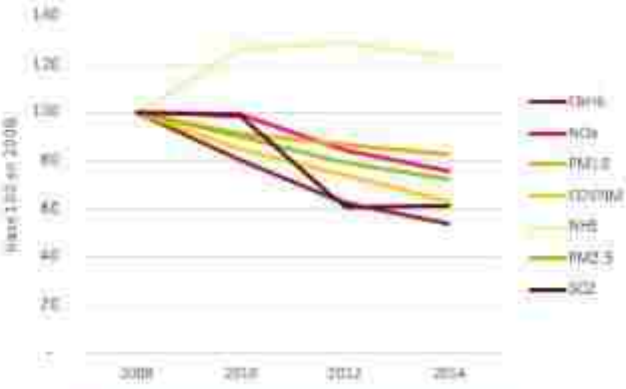

FIGURE : EVOLUTION DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ENTRE 2008 ET 2014, BASE 100, SOURCE OPTEER

b. Climat Air et Energie

Source: Diagnostic du PCAET de la CCPF

Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) –

L'émission de gaz à effet de serre est directement liée aux consommations énergétiques. L'agriculture, les transports et le résidentiel sont donc naturellement les 3 premiers postes d'émission de GES. Les émissions issues de la combustion du bois de chauffage ne sont pas prises en compte dans le bilan des émissions car considérées comme contrebalancées par la captation liée au renouvellement du stock forestier.

L'agriculture est le premier secteur émetteur de GES du territoire mais contribue également à la réduction des émissions. Une étude sur la séquestration du carbone menée par l'INRA dont les résultats ont été présentés en juin 2019 avance que :

- Les prairies permanentes et forêts sont les plus gros séquestrateurs de carbone
- Les grandes cultures ont aujourd'hui une tendance à la libération du carbone mais cette tendance peut, par le changement de pratiques, s'inverser pour en faire des puits de carbone et non sources d'émission (passage au semis direct, reprise de l'activité de prairie temporaire, allongement des cultures intermédiaires, développement de l'agroforesterie intra parcellaire, replantation de haies…).

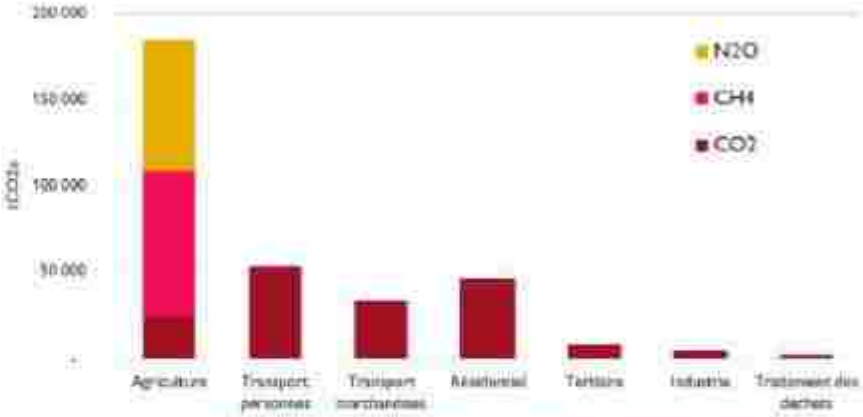

FIGURE : ÉMISSIONS PAR SECTEUR, EN TCO2E, OPTEER, 2016

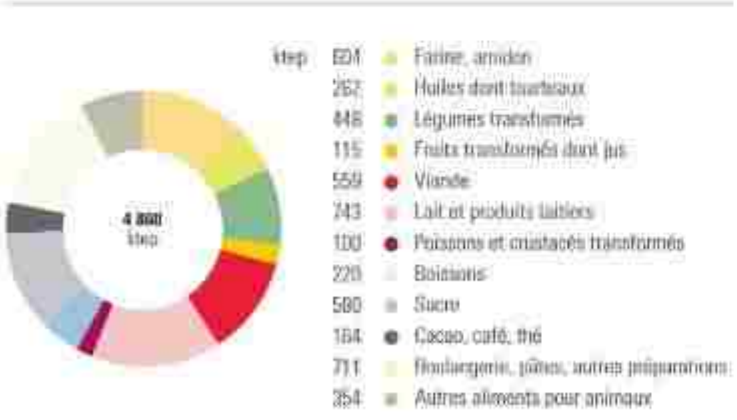

La diminution des GES par la séquestration du carbone sur les terres arables est donc une solution à toutes les échelles mais nécessite un effort dans la modification de la réglementation et de l'incitation aux pratiques « vertueuses »

L'INRA rappelle également les nombreux autres services rendus par ces changements de pratiques (augmentation de la matière organique, préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, etc). A l'échelle de l'étude (nationale) seules 6.8% des émissions de GES seraient compensées (en prenant en compte les métropoles et autres sources d'émission). (ReseauActionClimat France, 2019)

A l'échelle du territoire de la CC PF, les émissions de CO2 sont compensées à 80%, et ce, malgré le recul des prairies et le changement progressif des assolements. Ainsi, on peut conclure qu'un travail même léger sur la réduction des émissions (diminution de production des GES) couplé à une incitation positive sur la séquestration du carbone peut conduire localement à un équilibre entre production et séquestration de GES.

Source: L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France. (Carine BARBIER et al. 2019)

b. Climat Air et Energie

Source: Diagnostic du PCAET de la CCPF

Etat de la production en Energies renouvelables

La production locale d'Energies renouvelables est clairement concentrée sur le bois énergie et l'éolien. Cette production représente environ 25% de l'énergie totale consommée (consommation totale = 1000GWh, production en EnR 230Gwh). Il est intéressant de noter qu'à l'échelle de la CCPF, la production d'énergie éolienne a considérablement progressé à partir de 2013 mais que la production d'énergie renouvelable thermique n'ai pas progressée depuis 2009.

Energie thermique

Bois et Biomasse **-** Sur l'Ex CC PPF on compte:

- 3 chaufferies publiques existantes (Arquian et St Amand)
- 1 chaufferie en construction (Fontenoy)
- 2 chaufferies de collectifs privés
- 3 chaufferies à granulés (Sainpuits, Lainsecq, Moutiers)
- 1 chaufferie à l'arrêt (St Amand)

On estime à environ 1045 t/an la demande en combustible bois (collectifs et individuels confondus). Un glissement de la consommation de l'individuel vers le collectif est observé à l'échelle de la CCPF.

Pompe à chaleur **-** aucune information

Géothermie **-** Le territoire n'est pas situé en zone favorable au développement de la géothermie profonde. Seul le développement de la géothermie de surface est a priori possible mais nécessiterait des études au cas par cas plus approfondies.

Solaire thermique – Ces installations sont présentes chez les particuliers et représentent une surface estimée de 1 700m² sur l'ensemble de la CCPF. Une augmentation d'environ 20 % est observée durant la dernière décennie montrant l'intérêt des particuliers pour cette technologie.

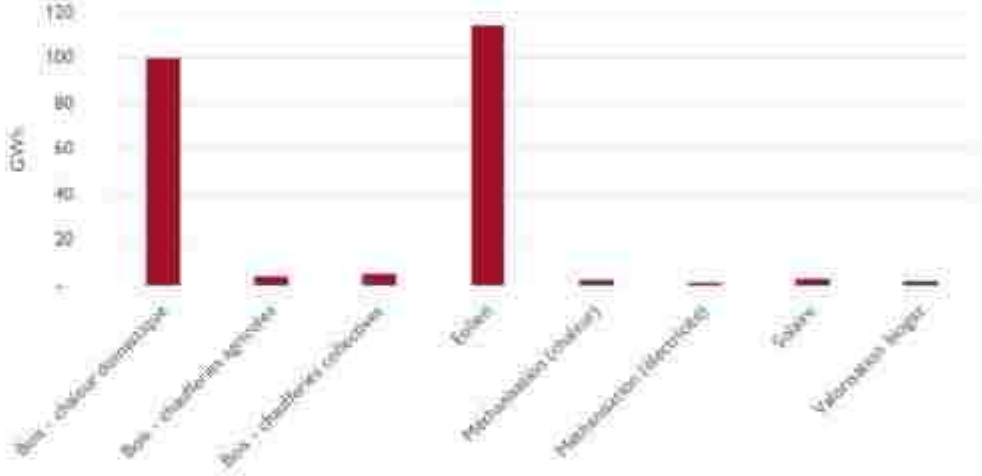

FIGURE : PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES EN PUISAYE-FORTERRE, 2017, SOURCE OPTEER

Energie mixte

Biogaz – Aucune unité de méthanisation n'est en service sur le territoire de l'ex CC PPF. Une unité existe cependant à Saint-Fargeau et affiche une production annuelle de 1500MWh électriques et 1600 à 2000 MWh thermiques par an.

Energie électrique

Eolien Terrestre – Une installation de 5 éoliennes est entrée en service en 2017 sur la partie nivernaise de l'ex CC PPF entre Dampierre et Bouhy.

Solaire photovoltaïque – Sur la CCPF, la production est de 2.2 GWh (contre 117 pour l'Eolien)

Hydraulique – La situation géographique de l'ex CC PPF (en tête de bassins versants) est peu propice à la production d'énergie hydraulique. Seule les micro-turbines pourraient être étudiées au cas par cas et les contraintes environnementales demeureront fortes.

b. Climat Air et Energie

Source: Diagnostic du PCAET de la CCPF

Potentialités en énergies renouvelables du territoire

Pour la filière du bois-énergie, les principaux enjeux ne se situent pas dans la mise en production brute mais dans la structuration fine de la filière, la mise en place de labels d'éco-gestion et le dégagement d'emplois et d'économie.

Pour l'éolien, les communes abritant actuellement des éoliennes sont les 2 seules communes inscrites dans les territoires de développement Eolien identifiés par le SRCAE. Ces 2 communes abritent une Zone de Développement Eolien définie par arrêté préfectoral le 30 décembre 2008 (cf carte ci-dessous tirée du PLUI de la Puisaye-Nivernaise). En ne se référant qu'à la carte des ressources Eoliennes, les communes de Levis, Fontenoy, Sainte-Colombe, Saints-en-Puisaye et Lainsecq possèdent des territoires ayant une très bonne ressource Eolienne.

Le profil du territoire (présence abondante de bâtis agricoles) donne un bon gisement de toitures (particulier et professionnels) potentiellement aménageables pour l'énergie photovoltaïque. Avec environ 1770h d'ensoleillement par an sur la CC, la qualité du gisement peut être qualifiée de moyenne à l'échelle de la France avec un potentiel de production énergétique d'environ 1220 à 1350 kWh/m²/an (selon le PLUI de la Puisaye-Nivernaise ce potentiel correspond à une économie de 114 litres de fioul par an et par m² de panneau). Les panneaux thermiques quant à eux, sont des installations plutôt destinées aux particuliers. En considérant qu'une installation de ce type peut couvrir 50% des besoins du logement, cela représente une économie réelle d'énergie.

Figure: ZDE défini par l'arrêté du 30 décembre 2008

Objectifs du SRCAE-Bourgogne pour 2020

+ 23 % en ENR sur l' E totale
  - → *Objectif atteint en 2016 pour la CCPF*
  - → *14.7 à l'échelle de la BFC en 2016 (ORECA)*
  - → *16,7 % à l'échelle de la France en 2017*

(Chiffres clés des énergies renouvelables, Édition 2019)

- 20 % de consommation finale d'énergie
- 20 % de production de GES

La méthanisation est une filière intéressante par la multiplicité des sources disponibles sur le territoire mais nécessite aujourd'hui une structuration de filière pour en assurer la rentabilité tout en préservant les populations des nuisances.

Sources de Biomasse

- Cultures,
- Restauration collective (groupes scolaires, EHPAD,...)
- Déchets verts,
- Industries Agro-Alimentaires (absentes sur le territoire) et postes de transformation ,
- Part compostable des ordures ménagères,
- Exsudats et boues de Station d'épuration

La richesse principale du territoire est son bois. L'enjeux est donc ici de concilier le développement de cette filière avec la préservation des espaces naturels locaux et le maintien des réservoirs et corridors de la Trame Verte et Bleue.

b. Climat Air et Energie

Synthèse

	Forces	Faiblesses
Constat	• Une bonne qualité de l'air observée sur le territoire • Un territoire globalement peu émetteur de GES (émissions concentrées sur le secteur agricole) • Plusieurs chaufferies couvrant les besoins d'établissement publics ou de collectifs privés sur le territoire • Un parc de 5 éoliennes présent dans le sud du territoire • Un PCAET en cours d'élaboration à l'échelle du territoire de la CC PF • Un territoire dont l'occupation des sols permet une bonne séquestration du carbone (praires, forêts…)	• Parc de logements et infrastructures vieillissantes possédant des systèmes de chauffages peu efficaces et une isolation très faible →*Consommation d'énergie importante* • Territoire très dépendant aux énergies fossiles pour les déplacements et dont l'augmentation de la desserte par les transports en commun parait difficile • Une agriculture fragilisée par le changement climatique présentant un risque de s'orienter vers des choix d'assolement induisant plutôt une libération de carbone
	Opportunités	**Menaces**

Enjeux	• Des bonnes potentialités de développement des énergies renouvelables
	  • Une filière bois prometteuse soutenue par la CCPF ayant un chargé de mission dédié
	  • Des communes possédant de bonnes ressources éoliennes
	  • Un gisement important de toitures disponibles (notamment agricoles) pour l'installation de panneaux solaires
	• Une marge d'amélioration importante sur la qualité du parc de logements (diminution de consommation et amélioration des systèmes de chauffage utilisés)
		• Une transition énergétique du parc de logements freinée par les coûts induits pour les propriétaires
		• Un risque de dégradation des milieux naturels et agricoles en cas de développement mal maîtrisé des filières EnR
		• Un abandon progressif de la polyculture élevage et potentielle déprise massive du secteur agricole dans la décennie à venir rendant le gisement de toitures agricoles non mobilisable

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Milieux Naturels du territoire et ZNIEFF

Le territoire de l'ex communauté de commune des portes de Puisaye-Forterre abrite une mosaïque de milieux naturels.

Les milieux forestiers sont nombreux et diversifiés. Les types de forêts présents sur l'aire d'étude vont de la forêt ouverte de feuillus (constituée de chênes, frênes...) aux forêts fermées de Douglas (conifères) et aux peupleraies. Certains massifs sont exploités et fortement façonnés par l'homme et d'autre seulement entretenus.
Le territoire abrite également des milieux prairiaux en abondance sur sa moitié nord-ouest. Ces prairies, souvent bordées de haies, viennent s'intercaler entre les massifs forestiers.
La présence d'eau vient accroître la mosaïque des milieux naturels du territoire. Les forêts et prairies humides sont nombreux en Puisaye. On note également la présence de marais et tourbières le long du Branlin et plus généralement sur le territoire de la Puisaye.
Enfin, le territoire abrite des milieux agricoles en abondance.

Figure : Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)

Figure : Hibou des Marais (*Asio flammeus*)

Les milieux naturels remarquables de la région ont été recensés à partir de 1982 au moment de la création des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.) qui ont présidé à la création des sites Natura 2000.

Il en existe deux types :

-les Z.N.I.E.F.F. de type II sont de vastes ensembles naturels, offrant un potentiel biologique important ;

-les Z.N.I.E.F.F. de type I sont, quant à elles, des milieux où les scientifiques ont identifié des espèces de faune ou de flore remarquables ou menacées de disparaître.

Depuis le lancement d'une mise à jour des données (nouvelles campagnes d'inventaires à partir de 1996), on parle de ZNIEFF de « seconde génération ». Les données sur ces milieux sont centralisées au Muséum National d'Histoire Naturelle à travers le programme d'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Zonages environnementaux

En dehors des zonages d'inventaire que sont les ZNIEFF, différents types de zonages de protection environnementale des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent peuvent être présents sur le territoire.

Les zonage environnementaux les plus fréquents sont les sites Natura 2000 (voir ci-après), mais d'autres zonages de existent :

- les **Réserves Naturelles Régionales** (170 en France dont 18 en région Bourgogne-Franche-Comté),
- les **Réserves Naturelles Nationales** (151 en France métropolitaine, dont 11 en région Bourgogne-Franche-Comté)
- les **Arrêtés de Protection de Biotope** (APB), délimités par arrêté préfectoral, qui permettent aussi de protéger des sites d'intérêt géologique (11 dans l'Yonne et 4 dans la Nièvre).

Aucune de ces autres zones de protection n'est présente sur le territoire.

© D. Sirugue

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – ZNIEFF de type 1

Le territoire de la CC PPF compte 17 ZNIEFF de type I. Trois (3) sont situées à proximité sur des communes voisines et une dernière est limitrophe (cf. Tableau 2). Une grande partie de ces ZNIEFF comportent des milieux humides ou des espaces boisés en Puisaye. En se rapprochant de la Forterre, les milieux d'importance sont plutôt liés aux chiroptères[1] (mines carrières, cavités...).

Chacune de ces zones présente des milieux et espèces d'intérêt régional à européen et plusieurs d'entre elles abritent des espèces protégées réglementairement.

Les besoins récurrents sont :

- Une gestion extensive des milieux prairiaux et pelouses pour maintenir la faune et la flore caractéristiques,
- Une gestion forestière orientée sur un peuplement de feuillus et la préservation des milieux périphériques
- Une absence de dérangement des colonies de chiroptères durant l'hivernage

Les menaces principales sont :

- La plantation de peupleraies
- La destruction de milieux humides
- L'enfrichement des milieux ouverts

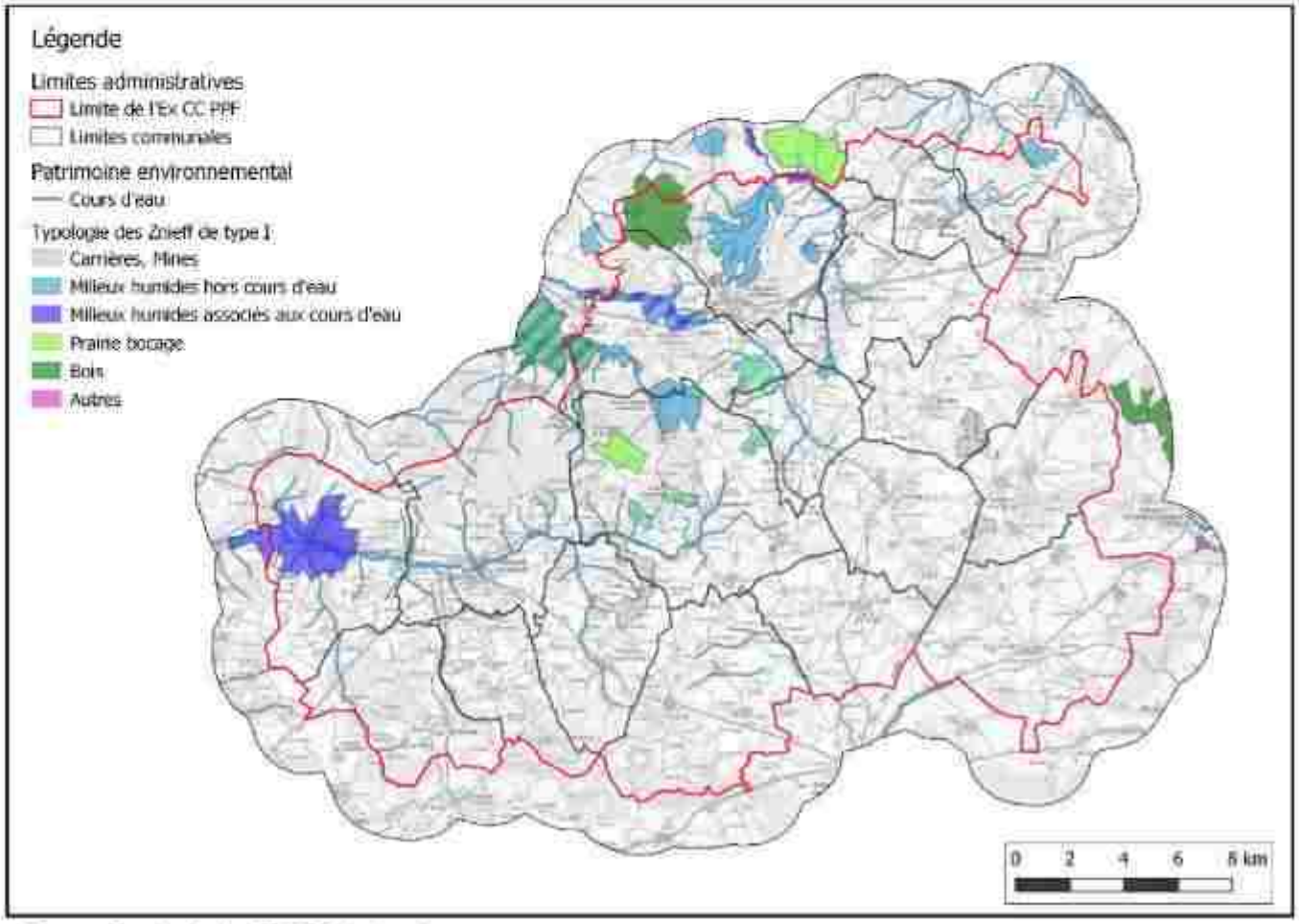

Figure : Typologie des ZNIEFF de type I

[1] Chauves-souris

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – ZNIEFF de type 1

ID_MNHN	NOM	Localisation	Superficie (ha)	Communes
260008515	MARAIS DE DRUYES	Hors territoire	6	Druyes-les-Belles-Fontaines
260014894	BOIS DE DRUYES EN FORET DE FRETOY	Hors territoire	231	Druyes-les-Belles-Fontaines
260030095	COTAT DE PIZY A DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES	Hors territoire	20	Druyes-les-Belles-Fontaines
260008522	ROSELIERE DE L'ETANG DE MOUTIERS ET PRAIRIES DE LA VALLEE DU LOING	Sur le territoire	263	Moutiers
260014895	ENSEMBLE DE CARRIERES [...]	Sur le territoire	100	Thury, limitrophe à Sougères
260014939	MILIEUX HUMIDES DE LA VALLEE DU BRANLIN AU PONT DE SAUROY ET AUX PROUX	Sur le territoire	60	Saint-Sauveur
260014942	ETANGS DES BARRES ET DE GAUDRY	Sur le territoire	399	Saint-Sauveur
260014943	BOIS DES LANDES	Sur le territoire	550	Moutiers, Saint-Sauveur
260014946	ETANGS DE CHASSAIN ET DE GUEDELON, GATINES DU CHENEAU	Sur le territoire	278	Moutiers, Treigny
260014947	LANDES DES GATINES BEAUCHET	Sur le territoire	154	Treigny
260014948	ETANG DE CHARMOY	Sur le territoire	74	Moutiers
260014949	RESERVOIR DU BOURDON ET BOIS AU SUD DE SAINT-FARGEAU	Sur le territoire	533	Moutiers
260030117	CARRIERE DE SOUGERES-EN-PUISAYE	Sur le territoire	58	Sougères-en-Puisaye
260030121	MARES AU SUD DES FRAGNES	Sur le territoire	8	Treigny, limitrophe Bouhy
260030418	MINE DE DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	Sur le territoire	263	Dampierre, Treigny
260030419	PRAIRIES BOCAGERES ET MARES ENTRE TREIGNY ET MOUTIERS-EN-PUISAYE	Sur le territoire	351	Treigny, Moutiers et Sainte-Colombe
260030421	VALLEE DE LA VRILLE A ARQUIAN	Sur le territoire	755	Arquian
260030422	MARES DES GRENONS ET DE LA MALERUE	Sur le territoire	38	Saints-en-P, Sainte-Colombe
260030423	MARES ET BOCAGE DE CHIEVRE	Sur le territoire	84	Levis
260030450	MARES ENTRE SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE, SAINT-FARGEAU ET RONCHERES	Sur le territoire	292	Saint-Sauveur
260030451	BOCAGE DE LA VALLEE DU BRANLIN	Limitrophe	398	Limitrophe à Saint-Sauveur et Fontenoy

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – ZNIEFF de type 2

7 ZNIEFF de Type II sont superposées (partiellement ou en totalité) à l'aire d'étude, 2 ZNIEFF de type II sont limitrophes et enfin 2 sont situées à proximité directe entretenant ainsi des relations avec le territoire.

La diversité des milieux rencontrés dans chacune de ces ZNIEFF ne permet pas de dresser une typologie précise à l'échelle du territoire mais on remarquera que les milieux d'intérêt sont globalement liées à l'eau (zones humides, ripisylves, vallée) et aux milieux forestiers.

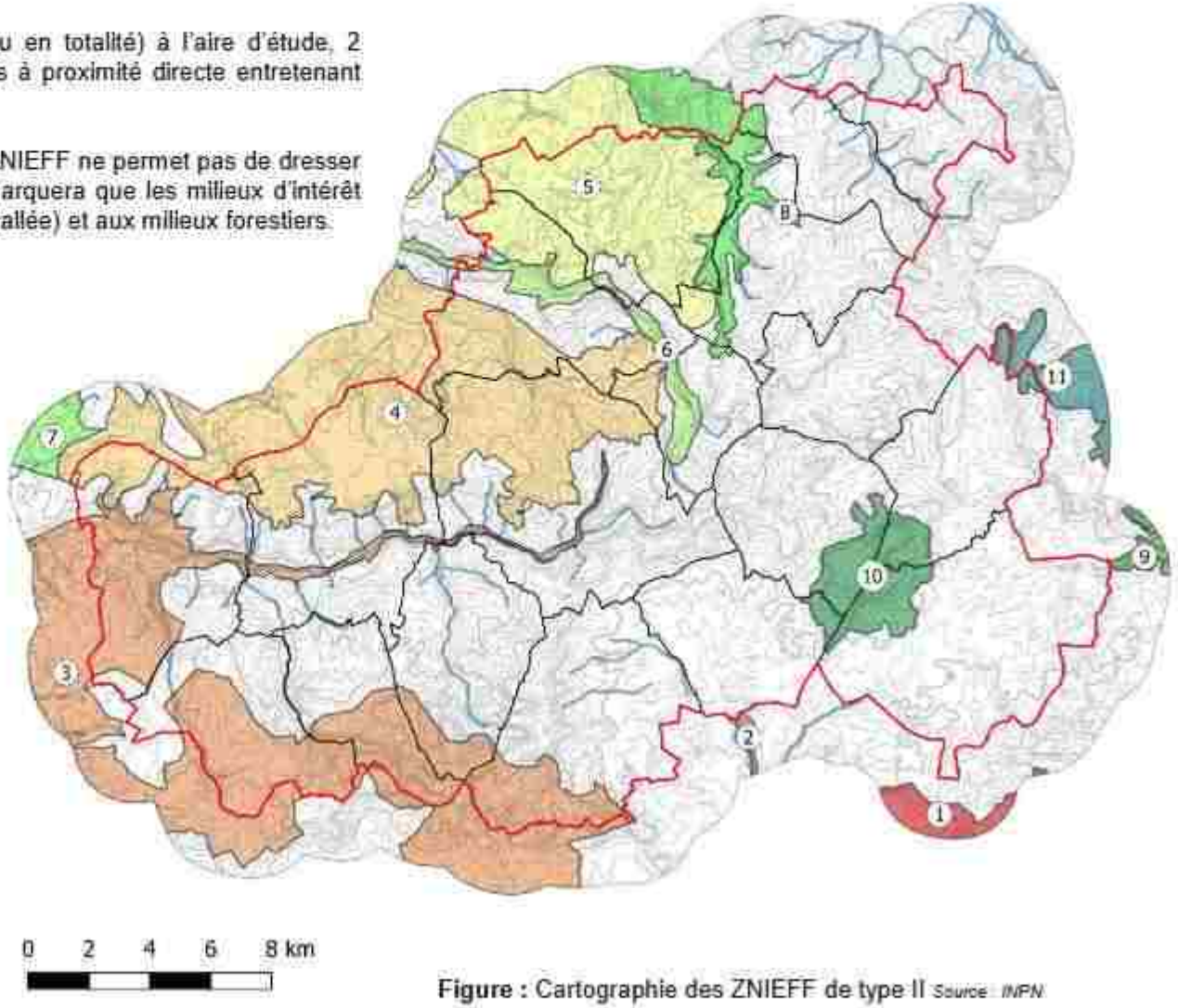

Figure : Cartographie des ZNIEFF de type II *Source : INPN*

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – ZNIEFF de type 2

ID_MNHN	NOM	Localisation	Communes	N°
260014958	LA MONTAGNE DES ALOUETTES	Sur le territoire	Etais, Lainsecq, Sainpuits, Sougères	10
260014938	VALLEE DU BRANLIN DE SAINTS A MALICORNE	Sur le territoire	Fontenoy, Saints-en-P, Saint-Sauveur, Sainte-Colombe	8
260014941	ETANGS, BOCAGES, LANDES ET FORETS DE PUISAYE ENTRE LOING ET BRANLIN	Sur le territoire	Moutiers, Saint-Sauveur, Saints-en-P	5
260015443	VALLEE DU LOING	Sur le territoire	Moutiers, Saint-Sauveur, Sainte-Colombe	6
260015463	PUISAYE NIVERNAISE, FORTERRE ET VALLEE DE LA VRILLE	Sur le territoire	Arquian, St-Amand, Treigny, Saint-Vérain, Bitry, Dampierre, Bouhy	3
260014944	ETANGS, BOCAGE, LANDES ET FORETS DE PUISAYE AU SUD DU LOING	Sur le territoire	Arquian, St-Amand, Treigny, Sainte-Colombe, Moutiers	4
260014893	FORET DE FRETOY	Sur le territoire	Sougères	11
260009935	VALLEES DU NOHAIN ET DE LA TALVANNE	Limitrophe	Limitrophe à Sainpuits	2
260014892	MARAIS ET COTEAUX DE DRUYES A ANDRYES	Limitrophe	Druyes-les-Belles-Fontaines	9
240031677	ETANGS, BOCAGE ET BOISEMENTS DE L'EST DE LA PUISAYE DU LOIRET	Hors territoire	Faverelles	7
260009930	MASSIFS FORESTIERS, PELOUSES ET PETITES VALLEES AU NORD DU PLATEAU NIVERNAIS	Hors territoire	Entrain-sur-Nohain, Billy, Trucy et Corvol	1

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Natura 2000

En adoptant les Directives Européennes Oiseaux (1979 puis 2009) et Habitats (1992), la France, s'est engagée à mettre en place un réseau cohérent de sites, dénommé réseau NATURA 2000. S'appuyant sur des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), sites intégrés au réseau au titre de la directive « Oiseaux », des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.), sites intégrés au réseau au titre de la directive « Habitats, faune, flore » et des Sites d'Importance Communautaire (S.I.C.), qui correspondent aux futures ZSC non encore désignées par arrêté ministériel. Ce réseau européen doit permettre de préserver le patrimoine naturel d'intérêt communautaire (Communauté Européenne) recensé dans ces espaces.

On recense 66 sites Natura 2000 en région Bourgogne (région historique) dont 15 ZSC et 2 ZPS dans l'Yonne ainsi que 24 ZSC et 6 ZPS dans la Nièvre. Sur le territoire intercommunal, on dénombre 4 (+1 limitrophe) ZSC et aucune ZPS.

Sur le territoire de l'Ex CC PPF, on compte 4 sites (+1 limitrophe) Natura 2000 au titre de la Directive Habitats (dont un site en bordure de l'Ex CC sur la commune de Saint-Fargeau)

- ZSC Cavités à chauves-souris en Bourgogne
- ZSC Tourbières, marais et forêts alluviales de la vallée du Branlin
- ZSC Landes et Gâtines de Puisaye
- ZSC Etangs oligotrophes à littorelles de Puisaye, à bordures para-tourbeuses et landes
- ZSC Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (situés principalement sur la commune de Saint Fargeau)

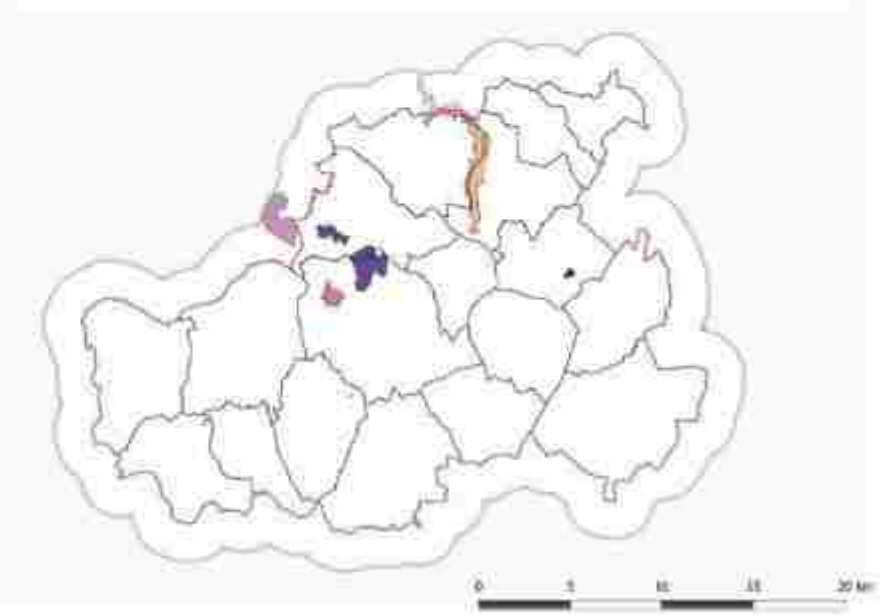

Figure : Cartographie des sites Natura 2000

Les entités de ces 5 sites comprises dans le territoire de la CCPF ont fusionné le 1er janvier 2019 afin de ne former qu'un seul grand site Natura 2000 porté par la CCPF qui est la structure animatrice Natura 2000. Dans ce cadre-là, une révision et fusion de leurs documents d'objectif est en cours. Dans l'attente de la publication de ce nouveau document d'objectif global, une présentation distincte de ces 5 sites sera faite ici.

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Natura 2000 – Présentation des sites

ZSC Etangs oligotrophes à littorelles de Puisaye, à bordures para-tourbeuses et landes - FR2601011 (A)

Le site, composé de 4 entités réparties sur 5 communes (Bléneau, Saint-Privé, Saint-Martin-des-Champs, Moutiers-en-Puisaye, Treigny), s'étend sur 551 ha sur le territoire de la CCPF. 2 d'entre elles se trouvent sur le territoire de la CC PPF et s'étendent sur 377 ha sur les communes de Moutiers et Treigny.
22 habitats ont été repérés sur le site dont 11 habitats d'intérêt communautaire (10 sur les 2 entités du territoire). *« L'intérêt principal du site réside dans la mosaïque de formations végétales rencontrées, à savoir des étangs bordés de ceintures de végétation particulières et associées à des landes dans un contexte forestier de chênaies et de boulaies tourbeuses. Le site présente un ensemble complexe aussi bien marécageux que sec dans toutes les phases de la dynamique de la colonisation végétale. »* La faune et la flore du site sont riches et variées (spécimens rares et protégés).

Bécassine des marais
©J. LAIGNEL

Chat sauvage
© L. VIATOUR

Grenouille agile – ©JC de Massary

Droséra à feuille ronde– ©E. SANSAULT

Pic cendré – © Wime Hoek

ZSC Landes et Gâtines de Puisaye - FR2601009 (B)

Ce site Natura 2000 de 88 ha est situé lieu-dit des Gâtines Beauchet sur le territoire de la commune de Treigny. Il abrite 16 habitats « Corine Biotope » différents dont 7 d'intérêt communautaire (2 étant inscrits comme prioritaire). *« L'intérêt du site réside dans la présence d'un complexe de praines et de landes humides dans un contexte forestier et de prairies. La lande humide constitue l'un des derniers témoins de ce type de milieu en Puisaye. »*

Une faune et une flore très rares y ont été observés. **La Droséra à feuille ronde** (espèce d'intérêt national), la **Bruyère à 4 angles** (intérêt régional), diverses espèces d'oiseaux comme **les pics mar, cendré et noir** et **l'Alouette lulu, des mammifères** (dont **chiroptère**) et **5 espèces d'amphibiens** comme la **Grenouille agile** ont été repérées sur le site.

La ZSC Tourbières, marais et forêts alluviales de la vallée du Branlin - FR2600991 (C)

Ce site Natura 2000 s'étend de Mézilles à Saint-Sauveur et Saints-en-P en passant par Fontaines. Du fait de son positionnement géographique (haute Puisaye) de fond de vallon et de ses matériaux (alluvions argilo-limoneuses) la majorité des sols sont engorgés en quasi-permanence. En s'éloignant du cours d'eau, la stagnation de l'eau est favorisée par les nombreuses cuvettes. Dans ces cuvettes ont pu se développer des sols tourbeux pouvant dépasser 70 cm d'épaisseur.
« L'intérêt principal du site réside dans la mosaïque de formations alluviales et marécageuses subissant en majeure partie les crues du Branlin. La vallée du Branlin est l'une des rares vallées humides de l'Yonne d'une si belle qualité. Ce site a également un rôle important dans la conservation d'un habitat extrêmement rare : la boulaie tourbeuse de plaine (habitat d'intérêt communautaire prioritaire 91D0-1.1). »*

Chabot– ©F. MELKI

Triton crêté– © ©E. SANSAULT

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Natura 2000

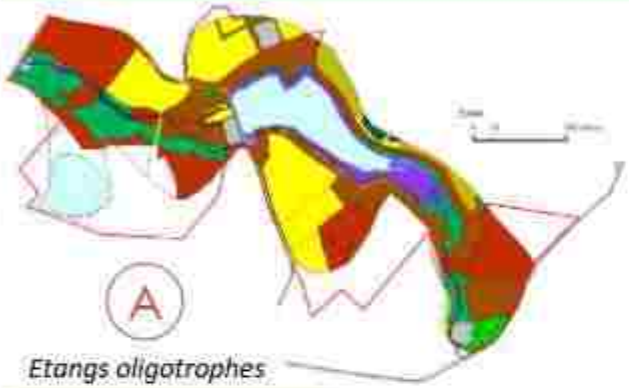

A

Etangs oligotrophes

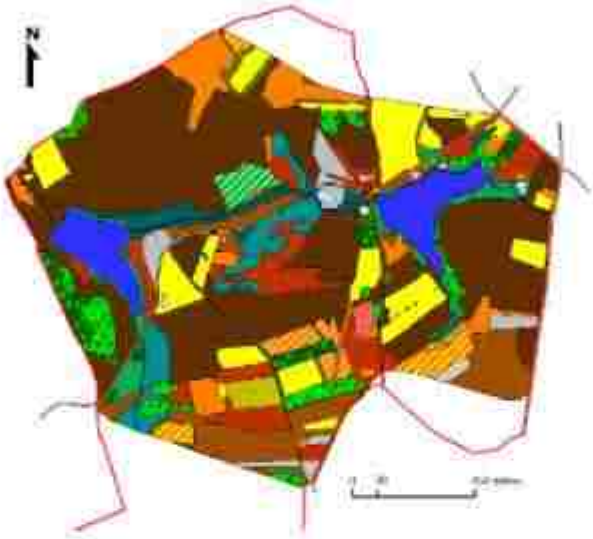

Habitats naturels :

- Cours d'eau, étang, mare - 22 ; 24
- Eau courante à Renoncule flottante - 3260
- Caricaie - 53.2
- Mégaphorbiaie - 6430
- Prairie maigre de fauche - 6510
- Lande sèche - 4030
- Fruticée - 31.8
- Aulnaie-saulaie - 44.911
- Chênaie charmaie - 41.54
- Chênaie pédonculée - 9160.0
- Vieille chênaie - 9160.1
- Boulaie tourbeuse - 91D0*
- Forêt alluviale - 91E0*
- Plantation de feuillus - 83.32
- Plantation de résineux - 83.31
- Caricaie et berge exondée à Littorelle - 53.2 /
- Caricaie et mégaphorbiaie - 53.2 / 6430
- Mégaphorbiaie et prairie humide - 6430 / 6410
- Lande humide et prairie humide - 4010-1 / 6410
- Fruticée et lande humide - 31.8 / 4010-1
- Fruticée et prairie maigre de fauche - 31.8 / 6510
- Fruticée et lande sèche - 31.8 / 4030
- Fruticée et lande à Fougères aigle - 31.8 / 31.86
- Aulnaie saulaie et caricaie - 44.911 / 53.2
- Aulnaie saulaie et prairie humide - 44.911 / 6410
- Culture - 82
- Haie - 84
- Espace bâti, jardin, route, chemin - 85 ; 86
- Non étudié

C

Vallée du Branlin

Légende

- Zones non prospectées
- Plans d'eau
- Cours d'eau
- Fourrés
- Prairies humides - mégaphorbiaies
- Prairies mésophiles
- Forêts de feuillus
- Forêts très humides
- Végétations de ceinture des bords des eaux
- Prairies améliorées
- Cultures
- Plantations d'arbres - Vergers
- Habitats - Jardins
- Friches

Ces 3 sites présentent une **mosaïque** de milieux dont plusieurs sont d'intérêt communautaire. La pluralité rapprochée des habitats apporte une richesse faunistique et floristique très intéressante mais également une résilience importante aux milieux faces aux déréglements.

L'uniformisation des milieux est donc un risque d'autant plus important qu'elle aura pour effet de réduire cette résilience accélérant ainsi la disparition des habitats, faune et flore présents sur ces sites.

Landes et Gâtines

B

Habitats naturels :

- Cours d'eau, étang, mare - 22 ; 24
- Formation herbeuse à nards - 6230*
- Prairie humide - 6410
- Prairie maigre de fauche - 6510
- Lande humide - 4010-1
- Mégaphorbiaie et prairie humide - 6430 / 6410
- Lande humide et prairie humide - 4010-1 / 6410
- Espace bâti, jardin, route, chemin - 85 ; 86
- Fruticée - 31.8
- Aulnaie-saulaie - 44.911
- Bois de Bouleaux - 41.b
- Chênaie-hêtraie - 9120-2
- Vieille chênaie - 9160-1
- Plantation de résineux - 83.31
- Haie - 84
- Non étudié

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Natura 2000 – Objectifs de conservation

- Habitats d'intérêt communautaire ayant présidé à la désignation des sites -

Types de milieux	Habitats	Codes Natura 2000	SITE (A, B, C)
Berge exondée	Gazon oligotrophe amphibie vivace à littorelles	3110	A
	Gazon amphibie annuel oligo- à mésotrophe	3130	A
Milieu aquatique	Plan d'eau eutrophe	3150	C
	Rivière avec végétation à callitriches et renoncules aquatiques	3260	A, C
Milieu herbacé	Formation herbeuse à Nard	6230*	B
	Prairie humide	6410	A, B, C
	Mégaphorbiaie riveraine	6430	A, C
	Prairie de fauche	6510	A, B, C
Milieu de lande	Lande humide à Bruyère à quatre angles	4010	A, B
	Lande sèche européenne	4030	A
Milieu forestier	Hêtraie-chênaie à Houx	9120	B
	Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie	9160	A, C
	Chênaie pédonculée à Molinie	9190	A, B
	Boulaie tourbeuse de plaine	91D0*	A, C
	Forêt alluviale d'aulnes et de frênes	91E0*	A, C

Les objectifs spatialisés de ces sites sont :

- **Préserver la mosaïque d'habitats**
  - de prairies en conciliant richesse biologique et activités agricoles Viables
  - de pelouses, prairies et landes en conciliant richesse biologique et activités agricoles viables
  - associés aux berges et aux ceintures d'étangs en conciliation avec les activités de pisciculture et loisir
- (pour les 3) **Conserver et améliorer les habitats forestiers** feuillus en conciliation avec les activités sylvicoles
- (pour la vallée du Branlin) **Connaitre, préserver et améliorer** la qualité du **réseau hydrographique**

L'enjeux principal est de préserver l'ensemble des milieux et d'agir pour une meilleure qualité du réseau hydrographique.

- Espèces d'intérêt communautaire ayant présidé à la désignation des sites -

Groupe	*Nom latin*	Nom vernaculaire
Mammifères	*Barbastella barbastellus*	Barbastelle d'Europe
	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers
	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein
	Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées
	Myotis myotis	Grand Murin
	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe
	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté
Poissons	*Cottus gobio*	Chabot
	Lampetra planeri	Lamproie de Planer
Invertébrés	*Euphydryas aurinia*	Damier de la Succise
	Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée
	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant
	Lycaena dispar	Cuivré des marais
	Unio crassus	Mulette épaisse
	Vertigo moulinsiana	Vertigo des moulins

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Natura 2000

La ZSC Cavités à chauves-souris en Bourgogne - FR2600975

Le document d'objectif a été actualisé en 2017

Le site « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » se compose de 71 cavités, d'origine naturelle ou anthropique, 2 bâtiments principaux et des habitats de chasse, situées sur 49 communes. Ces cavités sont réparties sur 4 départements de la Bourgogne Franche Comté. Les cavités sont regroupées par interconnexion et/ou distance afin de former des entités. Chaque entité détient un identifiant unique composé de son numéro de département suivi d'un numéro unique.

Une de ces entités est située sur la commune de Thury et s'étend sur une superficie de 18.48 ha (identifiant 89.06) et est composées de 5 cavités artificielles. Ces cavités correspondent aux anciennes carrières locales et appartiennent aujourd'hui à la commune ou à des propriétaires privés. Cette entité est totalement incluse dans l'aire de la ZNIEFF de type I « Bois de Thury » évoquée ci-dessus.

L'autre entité présente Dampierre est composé d'une seule cavité artificielle correspond à une ancienne glacière de château. Le périmètre de 0.6ha indiqué ci-contre inclus l'entrée de la glacière et ses abords immédiats. Cette entrée est située en domaine privé. La population principalement composée de petits rhinolophes a été plutôt stable de 2010 à 2014 avec 95 individus en moyenne. Aucune menace avérée n'a été soulignée. Des menaces potentielles ont par contre été rapportées: utilisation de pesticide, dégradation des territoires de chasse, traitement du bétail ...

N°	Intérêt chiroptérologique de chaque cavité	Evolution des effectifs	Qualité d'accès et d'habitat	Dérangement	Risque d'effondrement	Niveau de priorité
58.2	Départemental	Assez stable	Favorable	Faible + éolien	Quasi-nul	*
89.6.1	Régional	Forte baisse	Favorable	Elevé + éolien	Quasi-nul	***
89.6.2	National	Augmentation régulière	Favorable	Elevé + éolien	Quasi-nul	***
89.6.3 & 4, 5	Local	Irréguliers	Favorable	Elevé + éolien	Modéré	*

13 des 24 espèces de chiroptères présentes en Bourgogne et 7 des 8 espèces classées au titre de l'annexe II de la Directive Habitats sont présentes sur Thury. Entre 2004 et 2014, l'entité de Thury compte un effectif moyen de 688 individus en hiver. Le document d'objectifs fait état d'une conservation des habitats et espèces favorables sur les 5 cavités de la commune malgré un dérangement important et une population irrégulière voire en baisse dans 4 des 5 cavités.

L'objectif principal de gestion de ces sites est :
« Le maintien ou rétablissement des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. »

Cet objectif est décliné en trois objectifs spécifiques :
OBJECTIF A: Assurer la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris
OBJECTIF B: Compléter la connaissance scientifique pour une gestion appropriée
OBJECTIF C: Partager les enjeux de conservation et leur prise en compte par les acteurs locaux

Afin de faciliter la lecture et l'application de ces 3 objectifs spécifiques des fiches par entité ont été dressées. Ces fiches accompagnées des tableaux récapitulant les milieux et espèces présentes sur le site Natura 2000 est disponible en Annexe du présent diagnostic.

c. Contexte Environnemental

Patrimoine environnemental – Zonages de protection environnementale – Natura 2000

ZSC Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (situé sur la commune de Saint Fargeau) - FR2601012

Ce document d'objectif date de février 2015

Bien que n'étant pas situé directement sur le territoire de l'Ex CC PPF, ce site est cependant influencé par ses activités car situé en aval dans son « aire d'influence » (les chauves-souris ne se cantonnant pas à leur gîte pour ce qui est de leur cycle de vie).

Composé de milieux forestiers, bocagers, humides et urbains ainsi que d'un long linéaire de milieux transitionnels, ce site est un réservoir idéal pour les chauves souris.

Murin de Bechstein

Figure : Délimitation cartographique du site

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Nom Scientifique	Nom commun	Type	Protégées	Menacées
Invertébrés	*Austropotamobius pallipes*	Écrevisse à pieds blancs	résidente	x	x
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Triton crêté	résidente	x	
Amphibiens	*Bombina variegatap*	Sonneur à ventre jaune	résidente	x	x
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Petit rhinolophe	Hiv et repro	x	
Mammifères	*Rhinolophus ferumequinum*	Grand rhinolophe	Hiv et repro	x	
Mammifères	*Rhinolophus euryale*	Rhinolophe euryale	reproduction	x	x
Mammifères	*Barbastella barbastellus*	Barbastelle d'Europe	Hiv et repro	x	x
Mammifères	*Miniopterus schreibersii*	Minioptère de Schreibers	concentration	x	x
Mammifères	*Myotis emarginatus*	Murin à oreilles échancrées	Hiv et repro	x	
Mammifères	*Myotis bechsteinii*	Murin de Bechstein	concentration	x	x
Mammifères	*Myotis myotis*	Grand Murin	Hiv et repro	x	
Mammifères	*Lutra lutra*	Loutre d'Europe	résidente	x	
Invertébrés	*Coenagrion ornatum*	Agrion orné	résidente		

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Définition, concepts et objectifs 1/2

La trame **verte** et la trame **bleue** sont des espaces réglementaires définis par la loi comme des espaces ayant pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité. Ces espaces doivent participer à la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. Ces objectifs doivent tenir compte des activités humaines, et notamment agricoles en milieu rural ainsi que de la gestion de la lumière artificielle la nuit.

(Article L.371-1 du code de l'environnement).

La notion de trame **noire** est assez récente et fait référence à la dernière partie de la définition citant la gestion de la lumière artificielle la nuit.

« Un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire »

(Ministère de la transition écologique)

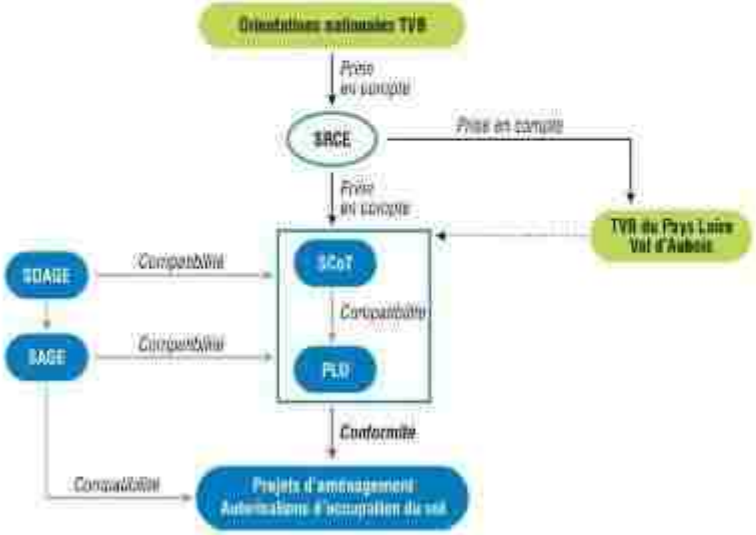

Exemple de la déclinaison d'une TVB de l'échelle nationale à l'échelle locale

Les Trames vertes et bleues sont définies à très large échelle par les Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) puis déclinées et/ou réajustées dans les documents d'urbanisme rapprochés (SCoT puis PLUi, PLU…)

Leur finalité est de contribuer à :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et ainsi préserver les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité ainsi que les « zones humides d'intérêt environnemental particulier »
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

(Article L.371-1 et L.211-3 du code de l'environnement)

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Définition, concepts et objectifs 2/2

Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les **continuités écologiques** constituant la Trame verte et bleue comprennent des *réservoirs de biodiversité* et des *corridors écologiques*.

(articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement)

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement [...]. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

(article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement)

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ceux-ci comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées.

(article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement)

A noter que :

- *Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux définis ci-dessus constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.*
- *Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.*

Légende des cartes suivantes

(toutes sauf la trame Cours d'eau)

Bourg et zones urbanisées = Espaces bordeaux

Réservoir de biodiversité = Espaces de couleur unie

Corridors surfaciques = Espaces rayés

Corridors linéaires = Bandes unies

Continuum* = Zones en jaune

** territoire accessible aux espèces ayant été déterminantes dans la constitution des réservoirs d'une sous-trame.*

la trame Cours d'eau

Milieux humides à préserver = Zone en rouge

Réservoirs à préserver = Lignes bleu

Réservoirs à remettre en bon état = Ligne pointillée rose

Obstacle à l'écoulement

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Le SRCE 1/4

Pour la région Bourgogne, le SRCE a été adopté le 6 mai 2015. Son utilisation à faible échelle (échelle égale ou inférieure au 1/100 000ème) n'est pas recommandée mais permet d'obtenir un premier aperçu des grandes zones d'enjeux. Comme indiqué précédemment, c'est sa prise en compte affinée voire corrigée au niveau local, qui permet l'intégration des continuités écologiques et de la biodiversité dans les projets de territoire.

Dans le SRCE, le territoire de l'Ex CC PPF est concerné par plusieurs sous trames.

Ces sous-trames sont :

- La sous-trame « Pelouses sèches »
- La sous-trame « Prairie-Bocage »
- La sous-trame « Forêt »
- La sous-trame « Plan d'eau et zones humides »
- La sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés »

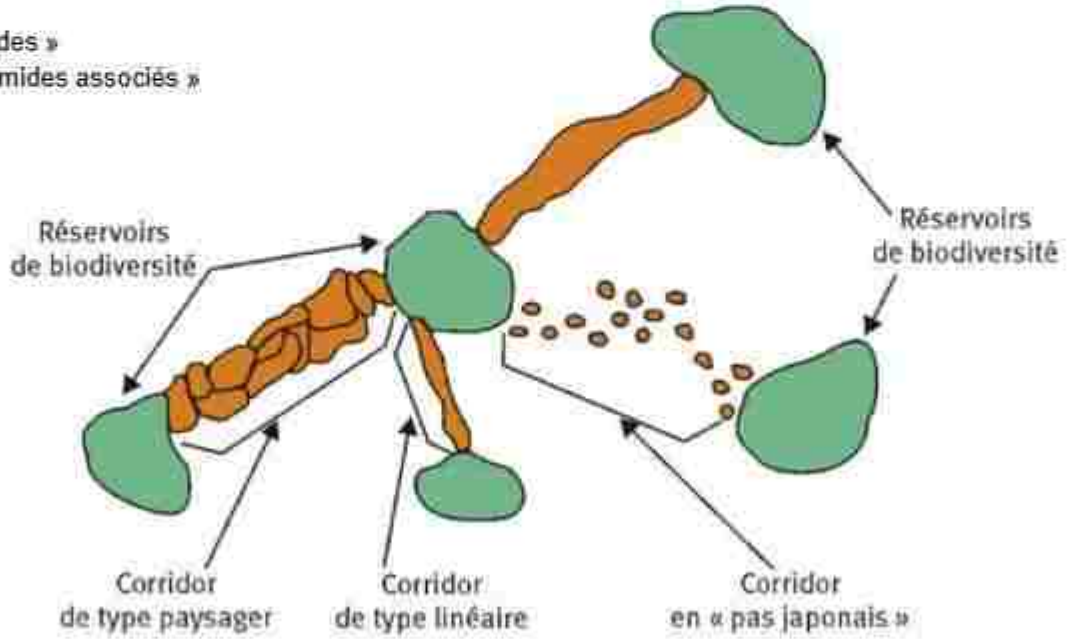

Carte dynamique disponible à l'adresse suivante:
http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/TVB2.map

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Le SRCE 2/4

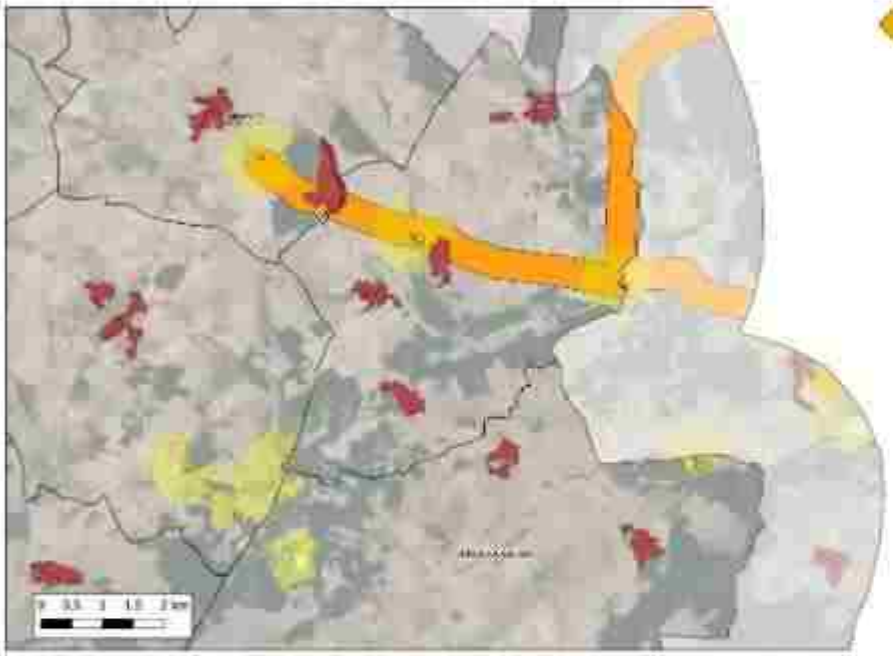

Sous-Trame « Pelouses sèches »

Pour la sous-trame « pelouses sèches » seules les communes de Sougères-en-Puisaye, Thury, Lainsecq et Etais-la-Sauvin sont concernées à l'échelle régionale. Des petits réservoirs (7,6ha sur 21 espaces situés hors zone urbaine) reliés par un vaste continuum sont présents sur ces 4 communes (un ensemble à la frontière entre Lainsecq et Etais-la-Sauvin et deux ensembles reliés entre Thury et Sougères).

Un corridor linéaire à remettre en état a été identifié entre Thury et Sougères-en-Puisaye. L'ensemble de ces zones sont également renseignées comme étant à prospecter.

Sous-Trame « Plan d'eau et milieux humides associés »

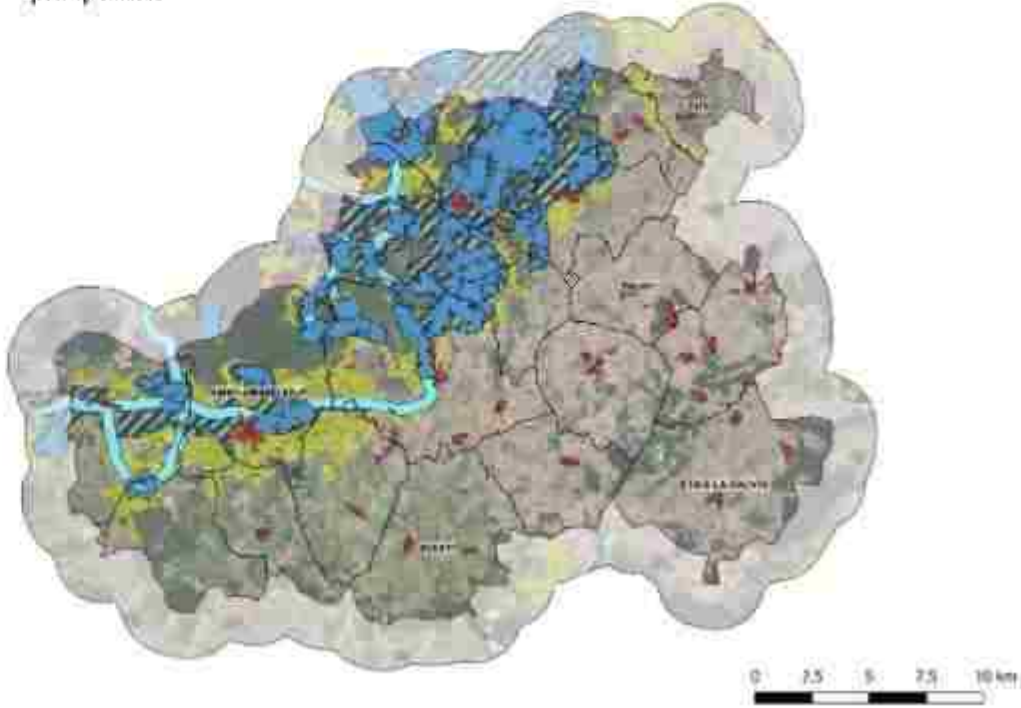

La sous-trame « plan d'eau et zones humides » suit essentiellement le cours de la Vrille et le bassin versant du Loing. Ces deux ensembles sont liés par leur proximité créant un corridor surfacique à préserver commun aux deux bassins.

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Le SRCE 3/4

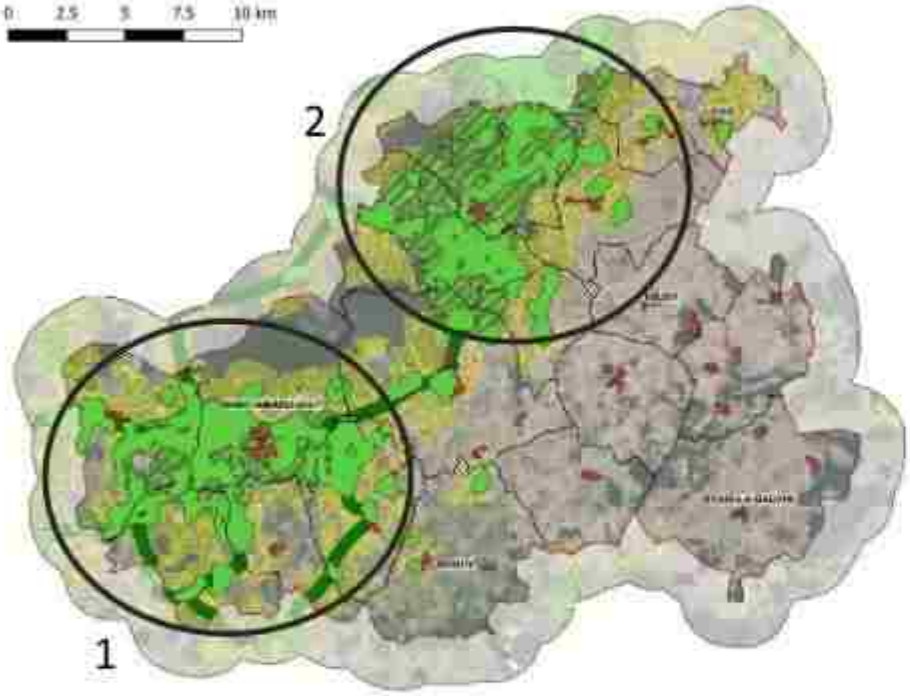

Sous-Trame « Prairie Bocage »

Pour la sous-trame « Prairie-Bocage », c'est plus de la moitié du territoire qui est concernée. Un grand ensemble de petits réservoirs reliés par des corridors linéaires et surfaciques s'étend sur l'ensemble des communes nivernaises de l'Ex CC (1). Un second ensemble (2) de réservoirs/corridors surfaciques relié au premier par un corridor linéaire et un vaste continuum est positionné sur les communes de la façade Ouest de la partie Icaunaise de l'Ex CC.

Sous-Trame « Forêts »

Pour la sous-trame « Forêt », un très vaste réservoir s'étend du Sud de Bléneau à Treigny. Une mosaïque de plus petits réservoirs vient se rattacher à ce réservoir « central » par des corridors linéaires et surfaciques (ces corridors sont considérés comme les réservoirs de la sous-trame « Prairie-Bocage »).

Ces deux sous-trames se complètent l'une l'autre sur ce territoire, il est donc nécessaire ici de les étudier conjointement.

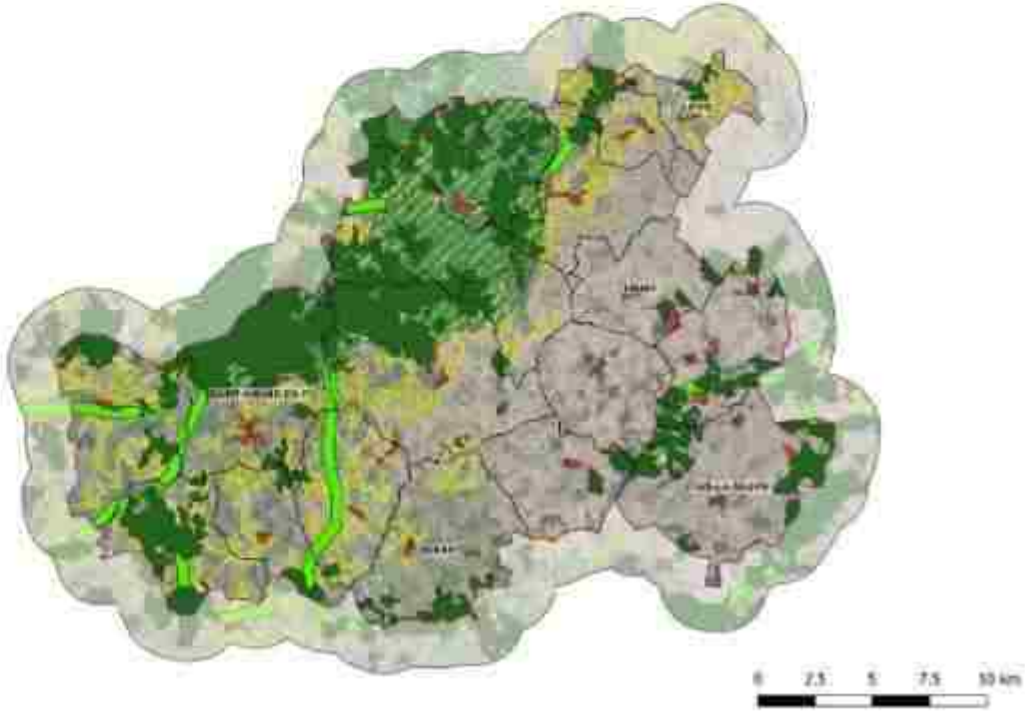

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Le SRCE 4/4

Sous-Trame « Eau »

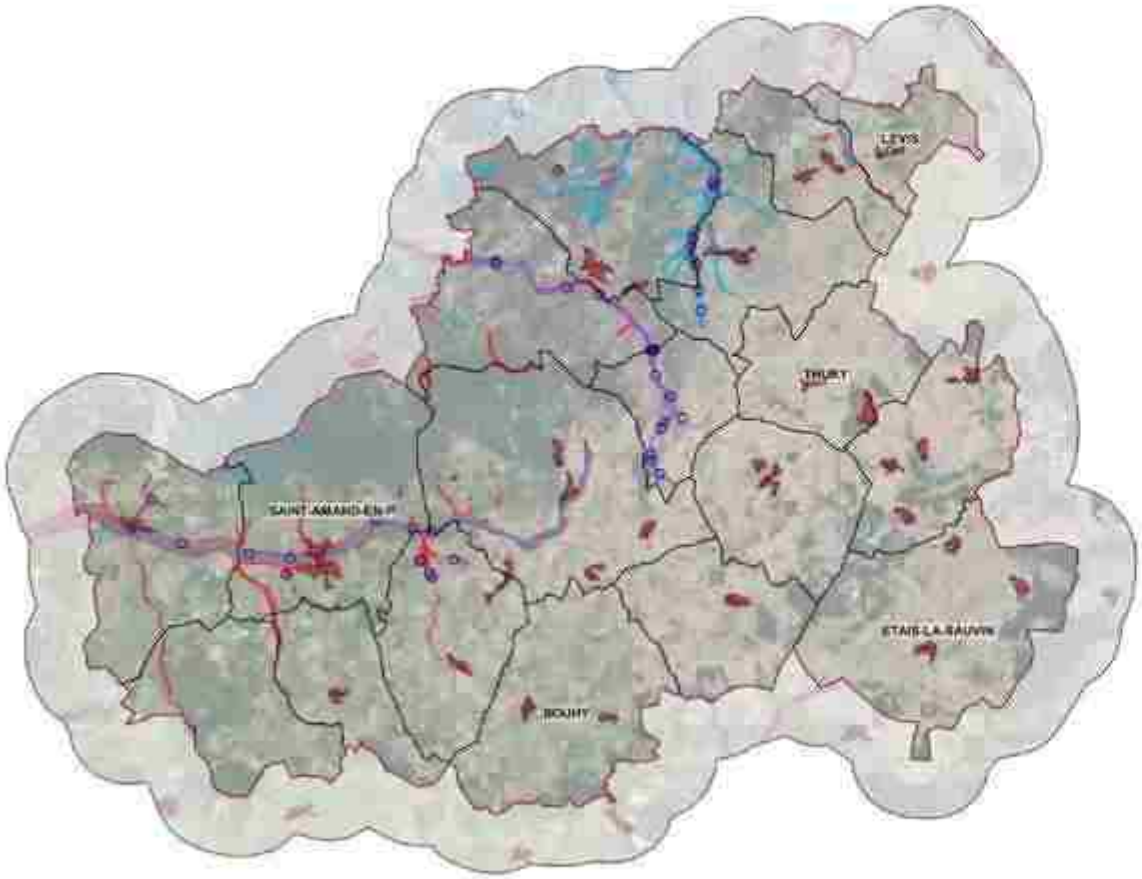

La sous-trame « plans d'eau et zones humides » suit essentiellement le cours de la Vrille et le bassin versant du Loing. Ces deux ensembles sont liés par leur proximité créant un corridor surfacique à préserver commun aux deux bassins.

Enfin, la sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés » fait état de 3 ensembles principaux de réservoirs à préserver ou remettre en état sur le territoire :

- La vrille de sa source à Treigny jusque son exutoire dans la Loire
- Le Loing (considéré comme à remettre en bon état) sur l'ensemble de son cours.
- Le Branlin et ses affluents

Les milieux humides associés suivent le lit majeur de ces 3 ensembles. Le SRCE fait état de 42 obstacles à l'écoulement sur l'ensemble de l'Ex CC (voir Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement ou ROE). Ceux-ci sont concentrés sur la Vrille, le Loing et le Branlin.

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Le SCoT

En attente des données format SIG du SCoT pour analyse cartographique

Sous-trame foret
La couverture forestière de l'Ex CC PPF représente environ 12 000 ha soit environ 30% du couvert forestier total de la CCPF, cela s'explique par la dominance des milieux typiques de Puisaye (3/4 des communes) par rapport aux communes présentant un paysage de Forterre. La Puisaye possède un climat et une pédologie moins favorables au développement de l'agriculture mécanisée par rapport à la Forterre voisine, ce qui explique cette différence d'assolement. Le SCoT fait l'éclairage sur la richesse des milieux forestiers ainsi que sur leurs vulnérabilités. Une disparition progressive des petits boisements (<4ha) est observée sur le territoire. Ces derniers constituent un enjeux à prendre en compte pour le maintien de la fonctionnalité globale de la TVB.

Sous-trame bocage
Le bocage est un paysage typique et emblématique de Bourgogne. Succession de haies et de prairies, le bocage est un élément de paysage fort en Puisaye. 8% du linéaire total de haies de bourgogne est concentré sur le territoire du SCoT. Une régression et une fragmentation des haies est observée à l'échelle de la CCPF. (Le même constat est fait au sein de l'ex CC PPF). Un recul ou une transformation des milieux prairiaux sont également observés. Ces deux phénomènes sont induits par le développement urbain et les changements d'orientation technico-économique des exploitations agricoles locales avec une tendance générale d'une transition de la polyculture élevage aux Grandes cultures). Une étude de l'OREB datant de 2000 avance que 40% des haies du territoire de la CCPF auraient disparu entre 1950 et 2000. La typologie des haies a également évolué vers des haies basses et étroites par l'application de règles agro-environnementales obligeant au sur-entretien.

Sous-trame pelouses sèches
Aucun grand réservoir ou corridor n'ont été identifiés sur le territoire. Cela ne dispense pas de porter attention à l'existence potentielle d'entités ponctuelles notamment attestée à THURY.

Sous-trame Chiroptère (ou chauves-souris)
Cette sous-trame, ajoutée par rapport à celles du SRCE, est, au niveau du SCoT, limitée aux communes de Saint Fargeau, Molesmes et Merry-le-Sec. Néanmoins, la proximité des sites de Saint-Fargeau et la présence de cavités sur la commune de Thury nous indiquent qu'une prise en compte de cette trame est tout de même pertinente à l'échelle de l'Ex CC PPF. Les Chiroptères utilisent les structures linéaires comme élément de repère, chasse et refuge. En hivers, ils nichent dans des cavités, en été, ces dernières préfèrent les toitures ou arbre creux, plus chaud et proche des lieux de chasse. Sur la CCPF, on recense 21 espèces sur les 24 connues en Bourgogne. Ces mammifères sont sensibles à la lumière la nuit, la gestion des éclairages public la nuit est donc un enjeux. Les rénovations d'anciens corps de ferme ou bâti couplé à la coupe des arbres gîtes diminuent les abris estivaux disponibles et menacent les population de chiroptère de disparition. Le SCoT insiste donc sur l'importance de trouver des solutions locales au maintien des gîtes indispensables aux chiroptères (par la mise en place de recommandations lors de travaux par exemple, incitation à installer des nichoirs à chauves souris)

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – Le SCoT

En attente des données format SIG du SCoT pour analyse cartographique

Sous-Trame plan d'eau et milieux humides

Les zones humides sont des milieux emblématiques de la Puisaye. La Bourgogne compte aujourd'hui plus de 8500 mares. A noter que le CENB réalise depuis 2015 des inventaires de milieux humides (présentés dans la TVB Affinée) dont un inventaire des mares (Données issues de la base de données Réseau Mares de Bourgogne - CENB – 2019). Celui-ci dénombre 812 entités « mare » et « mare potentielle » sur le territoire. Ce nombre est à relativiser, nombre d'entre elles n'étant pas entretenues sont aujourd'hui comblées ou asséchées. A contrario, la concentration de mares naturelles en milieu forestier est sous-estimée par la difficulté de repérage.

Les étangs sont très nombreux en Puisaye. Plusieurs ZNIEFF et un site Natura 2000 relèvent l'importance de ces milieux. Ces étangs, créés et gérés ou non par l'homme sont source de milieux riches. Il est tout de même à souligner que ces étangs, d'origine anthropique, se sont souvent développés au détriment de zones humides à valeur écologique supérieure (marais, prairie humides...) ou de cours d'eau et de leurs nappes dont ils impactent la qualité physico-chimique et la continuité. Les gâtines, présentes en Puisaye sur le territoire de la CC PPF (Milieux N2000, Landes et gâtines de Puisaye), sont des milieux transitionnels entre prairies humides et milieux forestiers humides. Leur nature transitionnelle couplée à la disparition des conditions favorables à leur création ont conduit à la rareté actuelle de ces milieux. Enfin, l'Ex CC PPF abrite l'un des derniers sites de type marais et tourbière de l'Ouest Bourguignon. Ces milieux sensibles aux actions et changement d'activités de l'Homme sont aujourd'hui fortement menacés.

Sous-trame cours d'eau

Le territoire présente un chevelu hydrographique dense. D'après le SDAGE Seine-Normandie, les cours d'eau sont globalement en bon état écologique même si les rus de Bourdon et le ru Rouge ont été classés comme d'état médiocre. Les principaux indicateurs des pressions exercées sur ces cours d'eau sont le niveau de phosphore et l'indice diatomées. Ces niveaux sont induits par une forte activité agricole et ce, depuis la tête de bassin versant. Le SCoT identifie comme enjeux majeurs, la protection des berges et la protection ou reconstruction de la continuité des cours d'eau.

Eléments de fragmentation et zones de rupture de continuité écologique

Le SCoT a souligné la présence de voies de circulation au sein de vastes réservoirs. Ces routes sont un élément physiquement fragmentant et sont un lieu de mortalité accrue de la faune. Le mitage des milieux par l'étalement urbain est un second facteur de risque pour les continuités écologiques du territoire.

L'évolution de l'agriculture vers des assolements plus céréaliers conduisant à l'agrandissement des parcelles parfois par l'arrachage des haies et/ou bosquets conduit à des ruptures des corridors ou continuum. La Forterre, propice aux grandes cultures est un territoire davantage marqué par cette problématique. A noter que la Forterre est tout de même une région rurale dont la diversité des milieux permet encore l'accueil d'une faune typique intéressante comme les rapaces des steppes et les passereaux nicheurs.

L'activité forestière importante en Puisaye peut être source de fragmentation (grandes parcelles boisées en essence unique: peupleraies, résineux...) par perte de potentialité écologique et diminution de la capacité d'accueil des milieux (diminution du nombre d'espèces présentes). Une clôture imperméable des parcelles est également source de fragmentation. L'encadrement de la filière Bois de la CC PF est donc un enjeu important pour la biodiversité du territoire.

Enfin, comme cité ci-dessus, les ouvrages (moulins, seuils, barrages...) et étangs sur les cours d'eau sont tout autant de discontinuités nuisant au bon déplacement de la faune. La modification de la pente des cours d'eau pour la création de seuil modifie le régime hydrographique des cours d'eau et rend parfois les déplacements impossibles pour la faune. La restauration de la continuité des cours d'eau est l'un des enjeux soulevés par le SCoT.

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – La trame verte et bleue affinée

Les différentes sous-trames du SCoT seront affinées à l'échelle de l'ex-CC PPF par croisement de photo-interprétations et des visites thématiques de terrain qui seront effectuées aux périodes propices à l'observation de la végétation (printemps 2020) pour les zones croisant les enjeux urbains et naturels.

En sus des sous-trames vertes et bleues (déclinées) et de la trame noire qui s'y ajoute, une sous-trame « brune » sera proposée dans le PLUi. Elle vise à la préservation des sols et de leurs nombreuses fonctions (infiltration, biodiversité, stockage du CO2, régulation de la chaleur…) par la mise en évidence des continuités ou ruptures de surfaces de sols non artificialisés.

Une attention particulière sera portée aux zones à enjeux d'urbanisation d'après les premiers projets de zonage (zones AU, zones U non encore construites ou zones susceptibles d'accueillir des projets).

c. Contexte Environnemental

***Trame Verte et Bleue (et noire)** – La trame verte et bleue Affinée*

Sous-Trame Forêt

Les milieux forestiers de la CC ont été repérés et délimités par photo-interprétation (BIOS 2019). Les photos aériennes utilisées datent de 2018 assurant ainsi une certaine fiabilité de l'information. Seuls les espaces boisés cohérents non linéaires ont été représentés dans cette sous-trame (haies et boisement en bandes considérés comme zone transitionnelle foret-bocage). La complexité des formations peut avoir conduit à une légère sur ou sous détermination, les surfaces données ici sont donc à considérer avec une marge d'erreur d'environ 1%.

Les communes de Moutiers, St-Amand et St-Sauveur sont les communes dont le territoire est le plus couvert par des milieux forestiers. (> à 40%), à l'opposé, les communes de Dampierre, Thury, Lainsecq et Bouhy ont une couverture forestière inférieure à 12%. En moyenne, la couverture est de 25% alors que la médiane est proche de 18%.

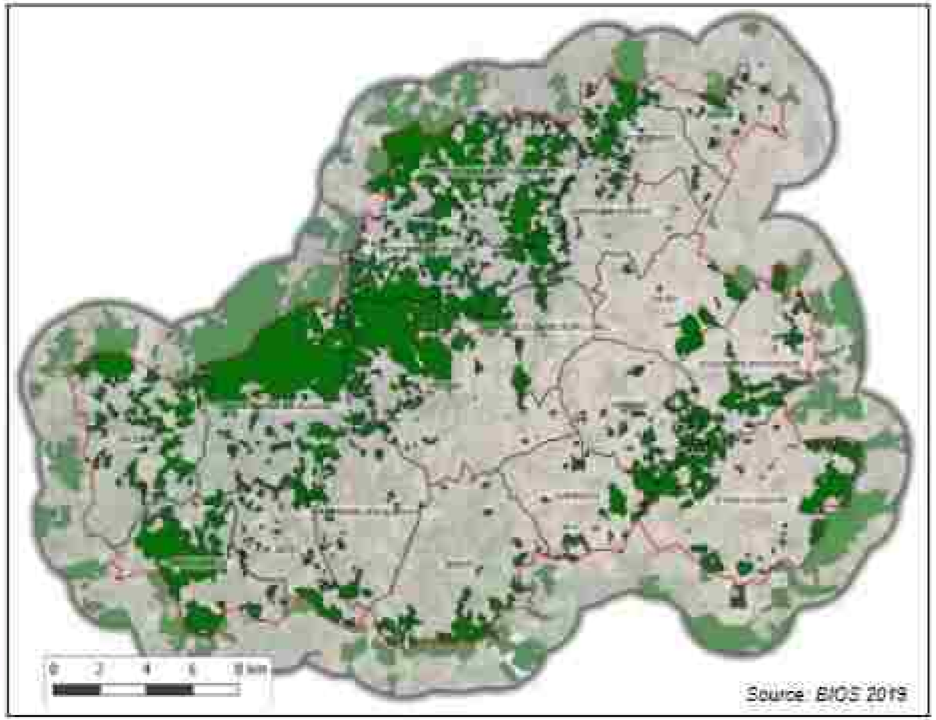

	surface de milieux boisés (ha)	Par de cette surface sur la surface totale	Contribution à la surface en milieu boisé par commune	surf communale (ha)	Part de la surface occupée par des milieux boisés à l'échelle d'une commune
CC	12 779.87	25.0%	100.0%	32 048.00	25.0%
Dampierre-sous-Bouhy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thury	247.14	0.5%	1.9%	2 227.00	[illegible]
Lainsecq	278.81	0.5%	2.2%	2 514.00	[illegible]
Bouhy	423.86	0.8%	3.3%	3 668.00	11.6%
Levis	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sainpuits	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saints-en-Puisaye	381.07	0.7%	3.0%	2 788.00	13.8%
Sainte-Colombe-sur-Loing	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bitry	278.89	0.5%	2.2%	1 765.00	15.8%
Fontenoy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Étais-la-Sauvin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sougères-en-Puisaye	597.18	1.2%	4.7%	2 680.00	22.3%
Arquian	847.00	1.7%	6.6%	3 386.00	25.0%
Treigny	[illegible]	3.1%	12.4%	[illegible]	30.0%
Saint-Verain	[illegible]	1.9%	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutiers-en-Puisaye	[illegible]	2.7%	10.8%	[illegible]	[illegible]
Saint-Amand-en-Puisaye	[illegible]	4.1%	16.2%	[illegible]	[illegible]
Saint-Sauveur-en-Puisaye	[illegible]	3.0%	12.1%	[illegible]	[illegible]

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) *– La trame verte et bleue affinée*

Sous-Trame Prairie Bocage

Cette sous-trame représente un enjeu majeur de la TVB sur le territoire de par son importance (surface). Sa complexité (interconnexion aux autres sous-trames et caractère diffus en « maillage ») nécessite pour son affinage l'acquisition de données SIG, actuellement en cours.

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – La trame verte et bleue affinée

Sous-Trame Pelouses

« Autrefois largement répandues au travers de la Bourgogne et de la France, les pelouses calcaires sèches, à l'instar des zones humides, sont les milieux qui ont le plus souffert de la modernisation rapide de l'économie (agriculture, sylviculture ou artificialisation du territoire en sont les principaux responsables). Les chiffres les plus anciens relatés par GUICHERD au début du XXème siècle faisaient état de plus de 34 000 ha pour le seul département de la Côte-d'Or puis de plus de 44 000 ha en 1926 et d'après les données les plus récentes, il subsisterait actuellement moins de 3 000 ha de pelouses calcaires sur l'ensemble des 4 départements bourguignons. »
(Atlas des pelouses calcaires de Bourgogne)

Un site de pelouse calcaire a été repéré à proximité immédiate du bourg de la commune de Thury. Quelques 4 ha de pelouses acides ont été repérées par ETC Terra et ajoutés en 2010 à l'atlas des pelouses calcaires de Bourgogne (aucun n'est situé à proximité immédiate d'une zone pouvant porter des enjeux d'urbanisation.

Du fait de sa faible extension, cette sous-trame ne représente pas un enjeu majeur à l'échelle de la CC. Cependant, à l'échelle locale de tels milieux seront pris en compte comme zones à enjeux forts lors du processus d'élaboration des documents réglementant l'urbanisation des parcelles.

Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – La trame verte et bleue affinée

Sous-Trame Milieux humides

Le CENB a réalisé entre 2015 et 2017 des inventaires des milieux humides (au sens écologique du terme car n'ayant pas suivi la même méthodologie de relevé phytosociologique/pédologiques que les « zones humides » au sens de la réglementation) dans le cadre d'une prestation pour le compte du Contrat global Loing amont. Ces inventaires différencient les milieux humides avérés ou effectifs et les milieux potentiels (qualifiés ainsi car ils n'ont pas pu être visités ou la visite n'a pas pu statuer sur le caractère humide du milieu). Ils ne sont pas exhaustifs car concentrés sur des bassins versants ne couvrant pas la totalité du territoire de l'ex CC PPF. Par exemple, la prélocalisation des zones humides de la DREAL Bourgogne (Cf. page suivante) nous renseigne sur la présence probable de milieux ou zones humides le long de la Vrille et de ses affluents.

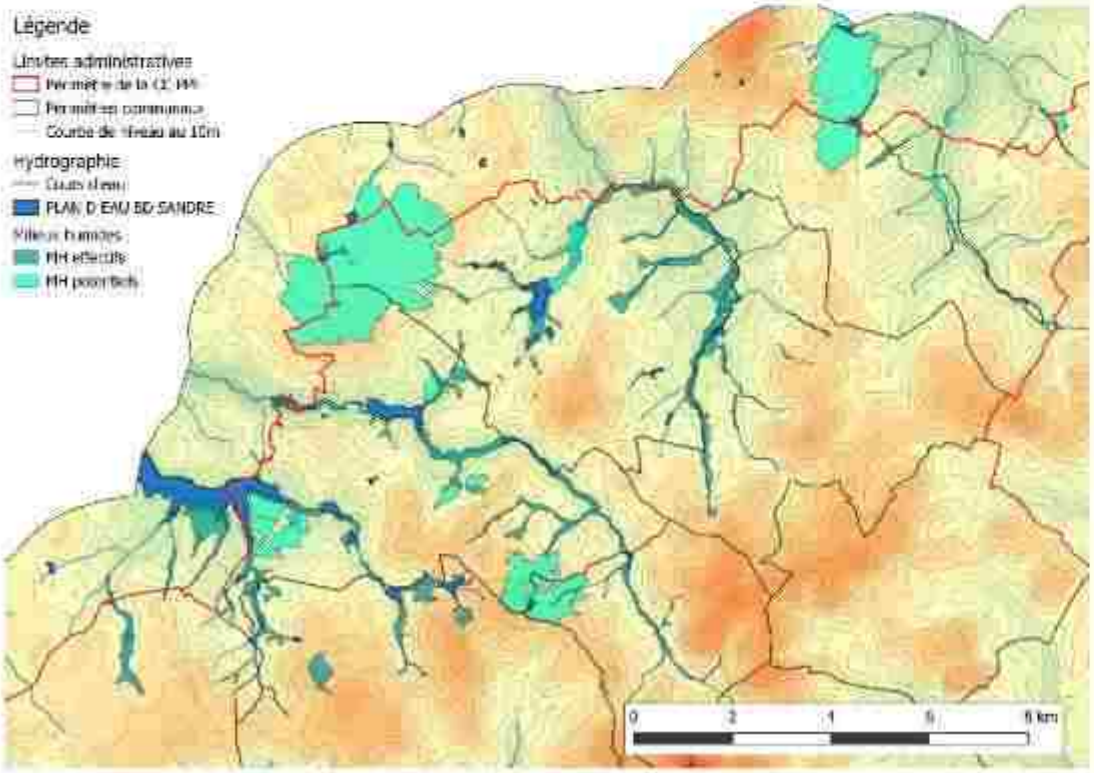

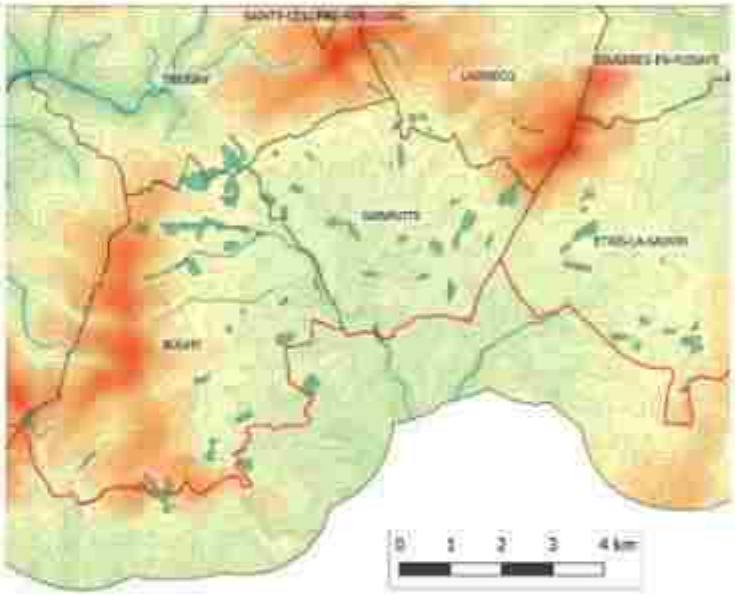

Les communes de Sougères et Thury sont les 2 communes les moins concernées par les réservoirs de cette sous-trame. A l'inverse, les communes de Saint-Sauveur et Moutiers sont bardées de milieux humides. Enfin, la base de donnée Réseau des mares de Bourgogne a répertorié par photo-interprétation puis (si possible) visites de terrain, les mares présentes en Bourgogne, 812 d'entre elles se situent sur le territoire de l'Ex CC PPF. Ce chiffre est à relativiser car les mares ont tendances à se combler avec le temps. De plus, la détection de mares sous couvert forestier est complexe et conduit à une sous-estimation des mares présentes dans ces milieux.

Source: Données CENB issues de la base de données Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté, Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté – 2019

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – La trame verte et bleue affinée

Figure : Cartographie de synthèse des enjeux sur la trame des milieux humides

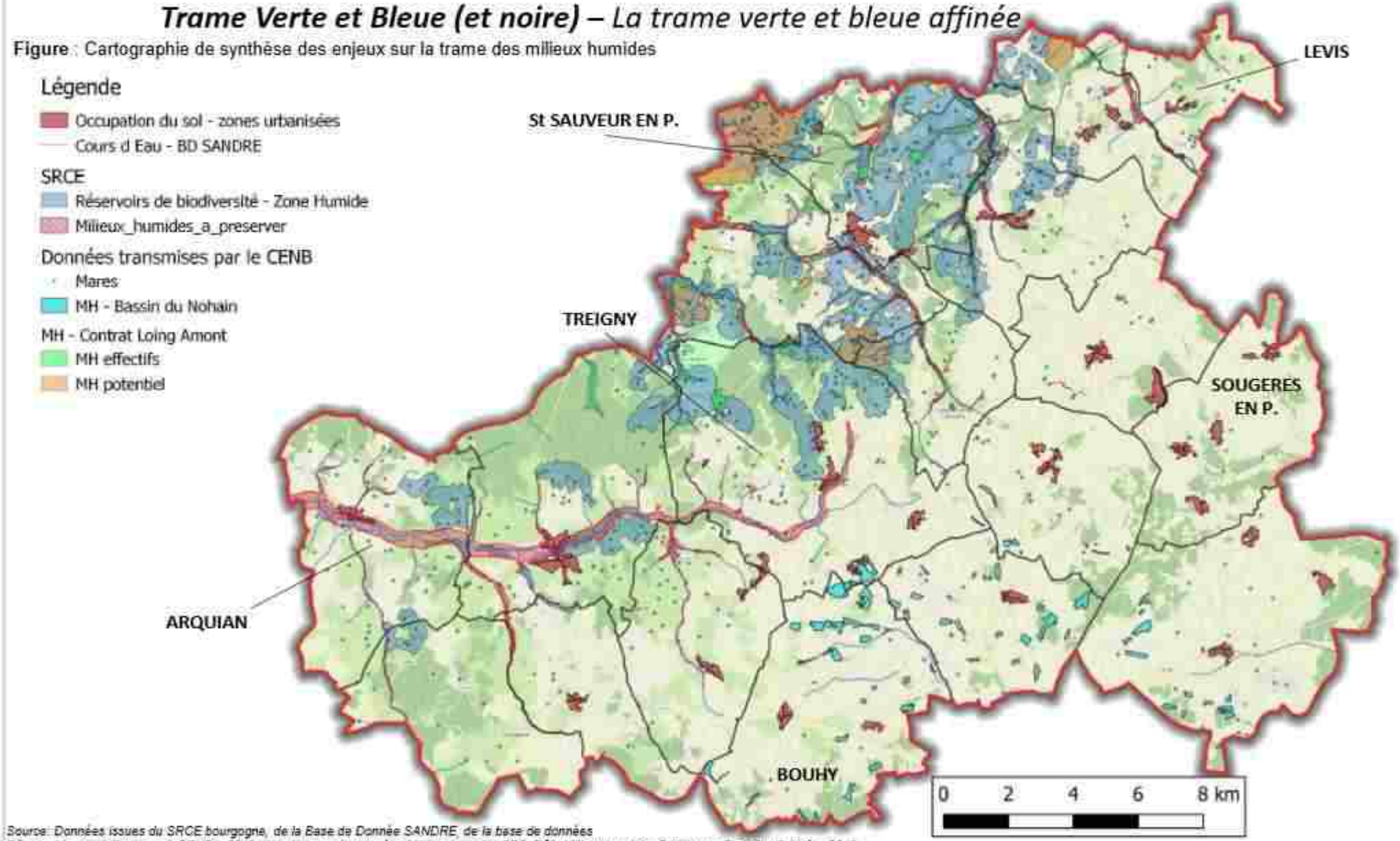

Source: Données issues du SRCE bourgogne, de la Base de Donnée SANDRE, de la base de données Réseau Mares de Bourgogne CENB – 2019 et de la base de données Milieux humides BFC, Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté – 2019

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – La trame verte et bleue affinée

Sous-Trame Milieux humides

Les milieux humides du territoire ont été repérés et/ou étudiés par différentes entités (DREAL BFC, CENB, EPAGE…) sous différentes approches:

- Mares
- Milieux humides,
- Rivière et milieux associés…

(Cf. Figure de la page précédente)

Ces milieux d'intérêt fort, qu'ils soient présumés ou effectifs, soulèvent des enjeux pour l'urbanisation d'un territoire.

Même si le phénomène est plus marqué en Puisaye, les milieux humides recroisent les milieux urbanisés que ce soit en Puisaye ou en Forterre. Ce constat rend l'enjeu de préservation des zones humides central dans l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

À Arquian ou encore Saint-Amand-en-Puisaye les zones urbaines se concentrent à proximité de la Vrille et de ses milieux humides associés.

À Moutiers-en-Puisaye et St-Sauveur-en-Puisaye, les territoires sont zébrés de réservoirs de biodiversité milieux humides. Les mêmes situations sont observées dans une moindre mesure sur Treigny dont le bourg longe la Vrille amont et où les deux tiers nord du territoire sont couverts de milieux humides.

Enfin, sur des communes comme Bitry ou Sougères-en-Puisaye présentant à première vue peu d'enjeux par rapport aux milieux humides, des mares ponctuent leur territoire à proximité ou au sein de leurs milieux urbanisés.

Une attention particulière sera portée aux zones ouvertes à l'urbanisation afin de faire coïncider les espaces à forte valeur environnementale (dont milieux et zones humides) et les espaces potentiellement voués à l'urbanisation.

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) *– La trame verte et bleue affinée*

Sous-Trame Cours d'eau

La sous-trame cours d'eau peut se décomposer et s'étudier en deux Bassins versants distincts présentant des caractéristiques, problématiques et entités de gestions distincts.
(CF. Données physiques, Hydrologie)

- *Le Bassin du Loing*
- *Le Bassin de la Vrille*

c. Contexte Environnemental

Source: EPAGE du bassin du Loing

Sous-Trame Cours d'eau – Le Bassin Versant du Loing

Introduction au Bassin versant partie Données physiques - Hydrographie

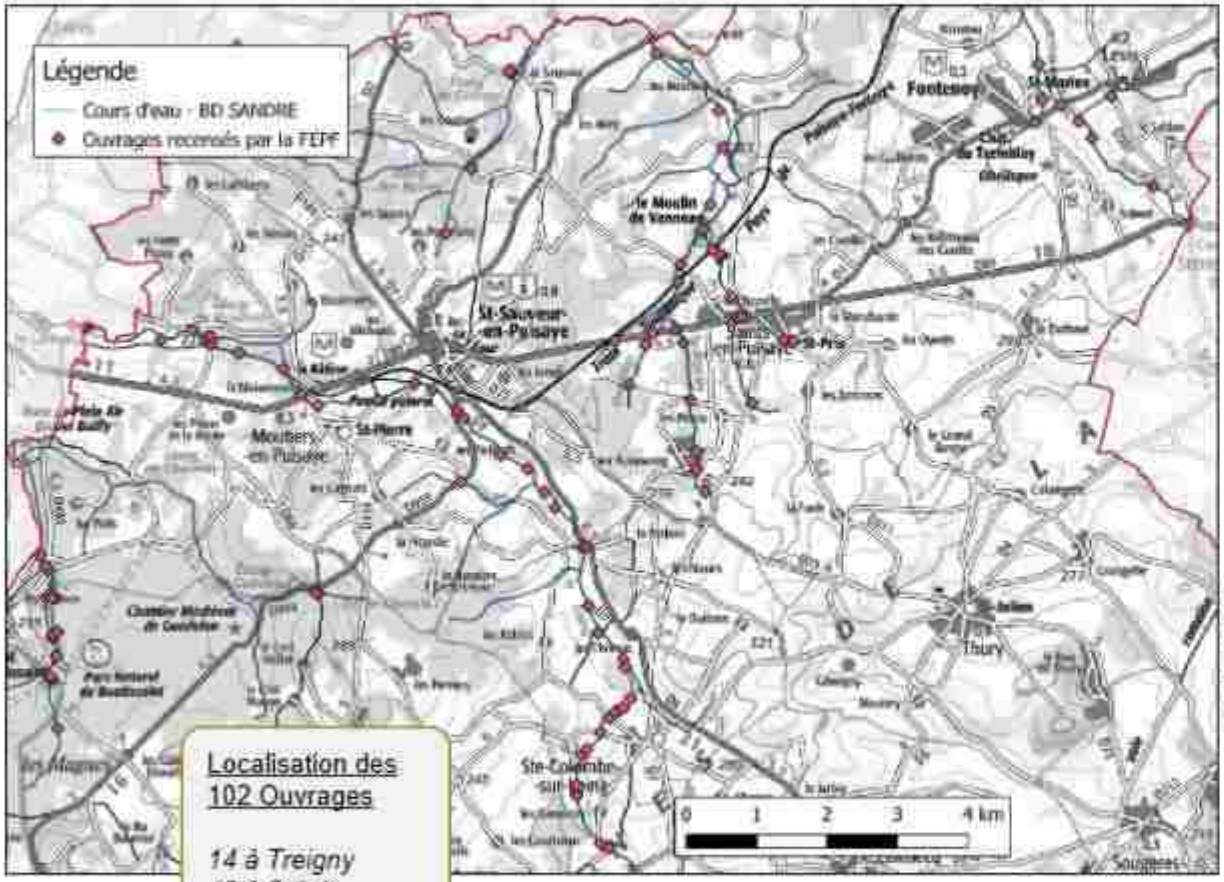

Localisation des 102 Ouvrages

14 à Treigny
19 à Saints
16 à St-Sauveur
20 à Ste-Colombe
24 à Moutiers
3 à Levis
6 à Fontenoy

Classé en deuxième catégorie piscicole, le Loing héberge une grande diversité d'espèces typique d'un cours d'eau de plaine à écoulement lent telles que le brochet, la perche, le gardon, la brème ou encore l'anguille.

En rive gauche du Loing, on note la présence du **ruisseau du Bourdon.** Entrecoupé par le réservoir du Bourdon représentant 8880 millions de m3 d'eau, ce petit cours d'eau est alimenté par l'étang de Chassin et traverse une série d'étangs sur la commune de Moutiers-en-Puisaye et de Treigny (dont l'étang de Guédelon et l'étang de Charmoy), avant de rejoindre le réservoir. A l'aval du réservoir, le ruisseau reprend son cours sur quelques kilomètres puis conflue avec le Loing en aval de Saint-Fargeau.

Les 102 ouvrages ont un impact sur le régime hydraulique et la continuité des cours d'eau en fonction de leur nature. Sur les 102 ouvrages recensés (Buses, Déversoirs, Ponts, Seuil, Passerelles…) 15 sont qualifiés comme obstruant fortement le lit des cours d'eau.

Le Loing étant **classé en liste 1 et liste 2** au titre de l'article L.214-17, préserver et restaurer la continuité écologique de celui-ci est un des objectifs prioritaire de sa gestion.

C'est ici un enjeux majeur puisque dans sa partie amont, la continuité écologique du cours d'eau est particulièrement compromise.

c. Contexte Environnemental

Sous-Trame Cours d'eau – Le Bassin Versant du Loing

L'EPAGE, a effectué entre 2016 et 2018 des aménagements ponctuels et linéaires des berges le long du Loing (et de 2 de ses affluents mineurs, les fossés de Vaux Mouret et de Baronnet) à Sainte-Colombe-sur-Loing et Moutiers-en-Puisaye, de 2 affluents du Branlin (Ru de l'Ingeron et l'Ingeron) à Saints-en-Puisaye et Saint-Sauveur-en-Puisaye et enfin sur un affluent du ruisseau de Fontenoy à Fontenoy. On dénombre 53 aménagements sur le territoire avec :

- 26 accès pour l'abreuvage aménagés
- 7 pompes à nez (dont 3 sur des mares à Fontenoy)
- 1 dispositif d'abreuvage à énergie solaire
- 19 gués aménagés

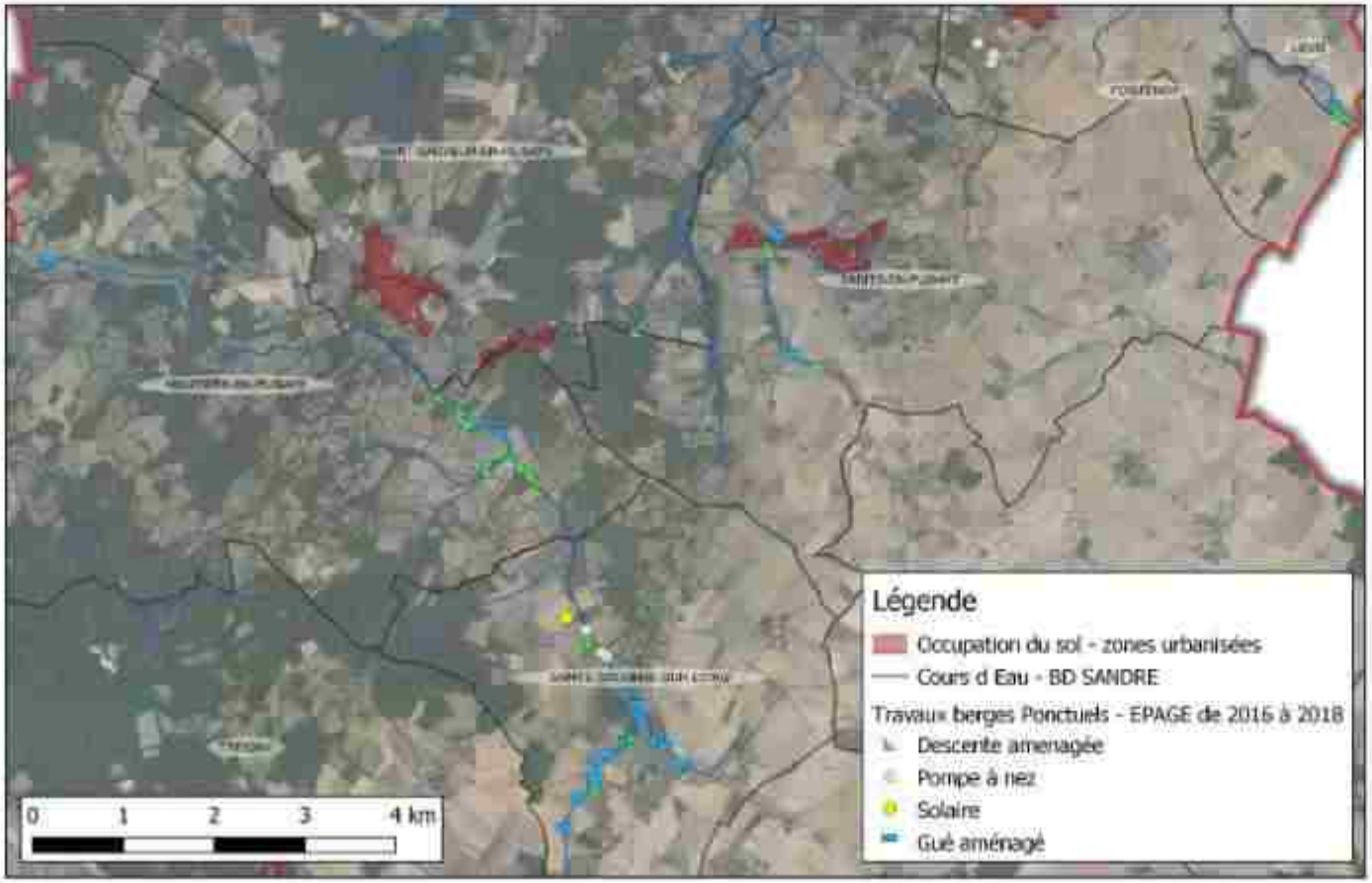

Le comité de bassin de la Source du Loing a également entrepris entre 2016 et 2018 des travaux d'entretien des berges.

Ce sont presque 6km de berges qui ont été retravaillées et/ou entretenues.

	nombre de section	Longueur (en m)
FONTENOY	7	295.35
LEVIS	3	606.46
MOUTIERS-EN-PUISAYE	2	128.48
SAINTE-COLOMBE-SUR-L	29	3901.63
SAINTS-EN-PUISAYE	4	920.41
Total	45	5852.33

Ces aménagements ont parfois été couplés ou prolongés par de la plantation mixte (alternance d'arbres et d'arbustes) pour reconstituer une ripisylve (1070m plantés) sur les communes de Sainte-Colombe-sur-Loing, Levis et Fontenoy.

Enfin, des peupliers situé à proximité immédiate du Loing à Sainte-Colombe et qui menacer d'endommager 85 m de berges ont été abattus.

Figure: Carte des aménagements ponctuels réalisés sous la direction de l'EPAGE
Source: EPAGE, 2019

c. Contexte Environnemental

Source: Fédération de pêche de la Nièvre (58), Mémoire de B. COLETTA « Diagnostic hydromorphologique de la Vrille et de ses affluents », 2014

Sous-Trame Cours d'eau – Le Bassin Versant de la Vrille

Introduction au Bassin versant partie Données physiques - Hydrographie

En 2014, une étude sur l'état hydrogéomorphologiques de la Vrille a été conduite par B. COLETTA. Cette étude conclut pour l'ensemble de la Vrille (Aval compris) :

- A la **bonne qualité** de la ripisylve avec plus de 50% du linéaire de berge possédant une ripisylve continue ou fermée et une population d'arbre feuillus composée à 74% d'Aulne (on notera tout de même 7% de berges sans ripisylve ou presque et 4% du linéaire en peupleraie)
- Au **grand nombre d'ouvrages** faisant obstacle à la continuité. *« Au total sur les 125 obstacles, cinquante sont apparus comme difficilement ou totalement infranchissables pour la truite fario […]»(Fédération de pêche de la Nièvre, B. COLETTA, 2014)*
- A **l'important retravail des berges** (à des fins de maintien de bief ou de protection des parcelles agricoles) avec seulement 19% de berges ne présentant pas de trace de remaniement ou curage.
- Au **fort enfoncement du cours d'eau** (65% des berges sont supérieurs à 1m de hauteur)
- **Au fortes pentes des berges** que ce soit en amont ou en aval (Amont plus marqué)

La qualité globale présentée ci-dessous agrège de nombreux paramètres : maturité de la ripisylve, diversité de plantes hygrophiles sur 500m, style fluvial, diversité des faciès d'écoulement, traces de curages, présence de bandes enherbées nature d'occupation des sols ...

Amont	Des tronçons de source fortement piétinés, non clôturés, à ripisylve faible ou inexistante
	Une forte abondance d'obstacles (passages à gués et seuils maintenant des biefs)
	Un curage marqué, une gestion inégale de la ripisylve, une qualité plutôt médiocre.
Intermédiaire	Une qualité hydromorphologique plutôt bonne, à l'exception des tronçons urbains
	Des tronçons urbains très artificialisés pour diverses raisons (espaces verts, prévention de crues, anciens biefs de moulins)
	A distance des villes, des tronçons agricoles typiques, aux berges hautes et raides, à ripisylve arborescente plutôt dense, souffrant ponctuellement de piétinement, avec un lit mineur relativement préservé
	Sur le Jourdain, une naturalité plutôt bonne, avec un lit sinueux et un contexte forestier favorable
Aval	*Non concerné sur le territoire*

Tableau: Synthèse des caractéristiques de la Vrille par secteur

c. Contexte Environnemental

Source: Fédération de pêche de la Nièvre (58), Mémoire de B. COLETTA « Diagnostic hydromorphologique de la Vrille et de ses affluents », 2014

Sous-Trame Cours d'eau – Le BV de la Vrille

Sur l'Ex CCPPF, 107 ouvrages ont été recensés,
43 sont qualifiés de difficilement ou infranchissables
Dont :

- 14 barrages
- 6 buses
- 3 étangs
- 1 passages / gués
- 4 ponts / piles de pont
- 12 seuils

On observe en moyenne 1 ouvrage tous les 1.55 km sur le territoire (avec une forte disparité de répartition).

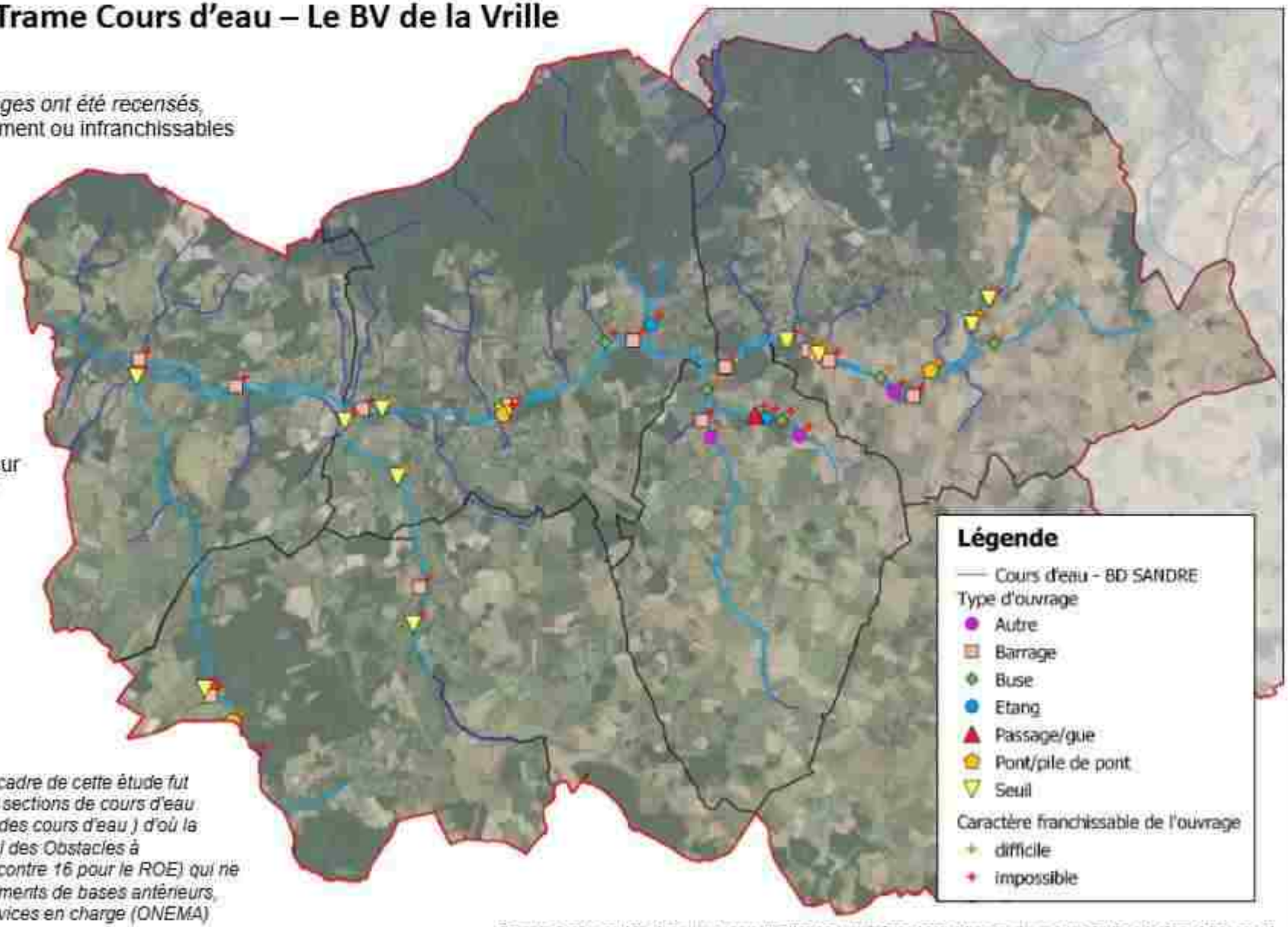

Le recensement fait dans le cadre de cette étude fut exhaustif sur l'ensemble des sections de cours d'eau visitées (section plus claires des cours d'eau) d'où la différence avec le Référentiel des Obstacles à l'écoulement (107 ouvrages contre 16 pour le ROE) qui ne prend en compte que les éléments de bases antérieurs, vérifiés et validés par les services en charge (ONEMA)

Figure Cartographie des ouvrages difficilement ou infranchissables par type avec indice de franchissement

c. Contexte Environnemental

Source: Fédération de pêche de la Nièvre (58), Mémoire de B. COLETTA « Diagnostic hydromorphologique de la Vrille et de ses affluents », 2014
Et Fédération des Eaux Puisaye Forterre

Sous-Trame Cours d'eau – Synthèse

L'ensemble des cours d'eau du territoire ont été aménagés par l'homme au fil du temps. Ces derniers ont vu leur continuité se détériorer par la construction d'aménagements infranchissables pour la faune (piscicole notamment). La qualité hydrogéomorphologique a également pâti des aménagements et usages des berges et milieux associés, piétinement animal, curages, linéarisation,...

Les entités en charge de ces cours d'eau (EPAGE et CC Loire Vignobles et Nohain, Cellule Contrat Rivières) ont entrepris des actions pour améliorer l'état écologique des cours d'eau (continuité, qualité hydrogéomorphologique, qualité de la ripisylve...).

L'enjeux sur le territoire de la CCPPF est donc de maintenir, protéger et améliorer les milieux périphériques aux cours d'eau afin d'améliorer l'état écologique global de ces derniers.

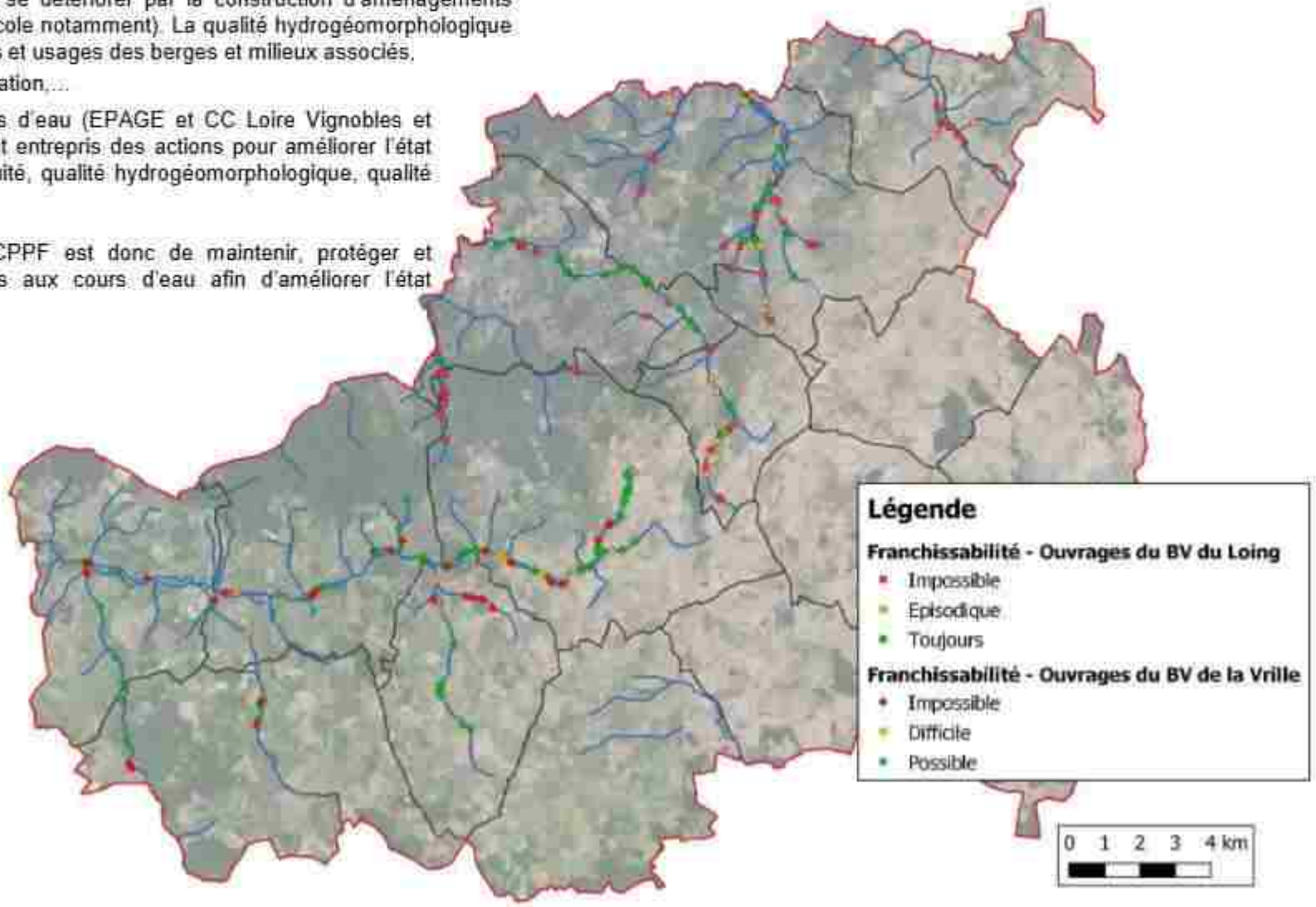

c. Contexte Environnemental

Trame Verte et Bleue (et noire) – La trame verte et bleue affinée

La faible concentration du bâti du territoire induit une intermittence des zones éclairées avec de larges zones non éclairées. Les premiers pôles de pollution lumineuse importants en intensité étant Auxerre et la centrale nucléaire de Belleville (petit point de pollution lumineuse intense). Selon F.TAPISSIER de l'association Avex, le ciel de l'Ex CC PPF est suffisamment peu pollué pour permettre l'observation d'un minimum de 1000 étoiles (niveau observé dans les bourgs principaux du territoire). Cette faible couverture lumineuse permet à la faune nocturne de prospérer.

Les nombreux ruisseaux du territoire et leur ripisylve sont tout autant de refuges et zones de chasse pour les chiroptères et autres animaux. Les bosquets, lisières de forêts, ripisylves, haies [...] sont des habitats où cohabitent un grand nombre d'espèces et sont des espaces où la biodiversité entomologique (insectes) est riche. Ils constituent des zones de chasse préférentielles et servent de repère aux chiroptères lors de leurs déplacements. Il est donc important de maintenir les populations d'insectes (utilisation restreinte d'insecticides en bordure de ces structures, entretien, utilisation d'essences arborées variées...) afin de préserver les réserves de nourriture de ces animaux.

Pour rappel, l'ensemble des 34 espèces de chiroptère présentes en France sont protégées par des lois et conventions de portée nationale et internationale (loi de 1976, arrêté du 23 avril 2007, directives européennes, convention de Berne...).

En conclusion, le territoire abritent 21 espèces de chiroptères dont **8 d'intérêt communautaire**. Une telle diversité associée à un environnement riche recouvrant le territoire (réseau de haie, lisières et milieux forestiers, milieux humides) font du maintien des chiroptères un **enjeux transversal**.

Nom latin	Nom vernaculaire
Barbastella barbastellus	**Barbastelle d'Europe**
Eptesicus serotinus	Sérotine commune
Miniopterus schreibersii	**Minioptère de Schreibers**
Myotis alcathoe	Murin d'Alcathoé
Myotis bechsteinii	**Murin de Bechstein**
Myotis brandtii	Murin de Brandt
Myotis daubentonii	Murin de daubenton
Myotis emarginatus	**Murin à oreilles échancrées**
Myotis myotis	**Grand Murin**
Myotis mystacinus	Murin a moustaches
Myotis nattereri	Murin de natterer
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler
Nyctalus noctula	Noctule commune
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de nathusius
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Pipistrellus pygmoeus	Pipistrelle pygmée
Plecotus auritus	Oreillard roux
Plecotus austriacus	Oreillard gris
Rhinolophus ferrumequinum	**Grand Rhinolophe**
Rhinolophus hipposideros	**Petit Rhinolophe**

Sous-Trame Noire

Les chiroptères sont, selon les espèces, plus ou moins sensibles aux pollutions lumineuses à des périodes bien précises de la nuit. Cet élément couplé au fait que les milieux urbains sont sources de gîtes potentiels et de nourritures (insectes), rend essentielle l'intégration de la trame noire dans les zones urbaines du territoire.

Le territoire de l'ex CC PPF est peu illuminé mais les structures d'éclairages sont pour la plupart vieillissantes et peu voire pas adaptées à la faune nocturne (orientation de la lumière, couleur et intensité de l'éclairages, horaires des éclairages....)

A l'heure actuelle, l'état du parc de logements est un plus pour les population de chiroptères. Les vieux bâtiments sont généralement pourvus de petites ouvertures (sous les tuiles, entre les pierres...) laissant l'accès aux combles aux chauves-souris. Durant les périodes estivales, ces dernières cherchent des abris chaud et sombres. Les combles et charpentes sont donc tout indiqués.

Il sera donc important de veiller à ne pas réduire le potentiel d'habitat des zones urbaines en réalisant les travaux d'isolation d'entretien ou de transformation des charpentes en période estivale ou tout simplement en rendant leurs accès impossibles sans l'installation de gîtes compensatoires.

Ainsi les enjeux autour des chiroptères courent tout au long de l'année. (hivernation, alimentation, migration, reproduction, ...)

c. Contexte Environnemental *Synthèse*

Constat

Forces	Faiblesses
• 21 ZNIEFF de type I et 11 ZNIEFF de type II en relation avec le territoire • 5 ZSC dont 4 sur le territoire et une limitrophe en relation directe • TVB déclinée au niveau régional et territorial (SRCE et SCoT) • Mosaïque de milieux dont un grand nombre classés comme d'intérêt ou rare • Interconnexions fortes avec les milieux extérieurs à la CC • Grands espaces forestiers interconnectés recouvrant environ 126 km² soit quasiment 25% du territoire • Une étendue de milieux permettant une richesse phylogénétique forte • Réseau bocager dense et étendu au Nord-Ouest • Belle diversité de types de haies et bonne diversité d'essences au sein de celle-ci • Existence de contrats rivières (Bassin versant Loing Amont et Vrille-Nohain-Mazou) • Trame Noire et Brune encore en bon état sur le territoire	• Réseau écologique dense mais inégal • Disparité forte du couvert forestier • Réseau Bocager délité au Sud Est • Fragilisation et banalisation des cours d'eau par des travaux de curage ancien • Présence de nombreux seuils et ouvrages sur les rivières venant limiter les continuité écologiques • Infrastructures d'éclairage vieillissantes • Pollution aux nitrates et taux de Matière En Suspension très élevé dans la Vrille • Etat écologiques des rivières du Bassin Versant Loing amont inégale

Enjeux

Opportunités	Menaces
• L'ensemble des ZNIEFF sont reliées aux milieux humides ou associés, la préservation de ces milieux est donc un enjeu particulier du territoire • La préservation des lits des cours d'eau et des prairies et bocages associés sont notés comme des enjeux forts de conservation des sites N2000 de la CC • L'existence de 2 contrats rivières pour aider à la protection et à la restauration des cours d'eau avec mise en place d'actions concrètes	• Banalisation progressive des types de haie et essences d'arbres utilisées • Surexploitation des ressources boisées et banalisation des milieux • En état actuel, résilience faible des milieux aquatiques face au changement climatique • La dégradation et la disparition des prairies et des milieux humides

d. Eau et Réseaux

Captages et ressources en eau

Les captages d'eau (puit, forage, prélèvements de surface) de la CC PPF sont des équipements privés d'importance vitale. Ils alimentent les réseaux d'adduction en eau potable des résidents d'un territoire. Pour les protéger, une déclaration d'utilité publique signée par le préfet est émise. Celle-ci fixe les règles globales d'utilisation et de protection de la ressource en eau pour le ou les points de prélèvement concernés. On y trouve les périmètres de protection (PPC), les débits maximums et celui-ci encadre les activités autorisées par type de périmètre. « *Un PPC (périmètre de protection des captages) est un dispositif rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public). Il constitue la limite de l'espace réservé réglementairement autour d'un captage utilisé pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP).* » (SIGES)

Les 3 périmètres de protections d'un captage sont :

- le périmètre immédiat
- le périmètre rapproché
- le périmètre éloigné

D'une manière générale, au sein d'un périmètre immédiat, aucune activité autre que le prélèvement en Eau n'est autorisée. L'entretien des végétaux doit se faire sans produits chimiques … L'objectif ici est de limiter un maximum les impacts directs sur la ressource en eau. A l'intérieur des périmètres rapprochés et éloignés, les activités autorisées sont très restreintes et, en fonction des sensibilités du captage, la liste d'activités ou d'interventions l'est également.

Pour les eaux brutes, il existe les problématiques liées à la nature de l'occupation des sols par les activités agricoles (résidus azotés et pesticides). La présence d'unités de traitement des eaux spécifiques et les possibilités de dilution grâce aux interconnexions importantes permettent d'y pallier. Les Rapports sur le Prix et la Qualité du Services public fournis ne font apparaître aucun problème lié à la qualité de l'eau distribuée.

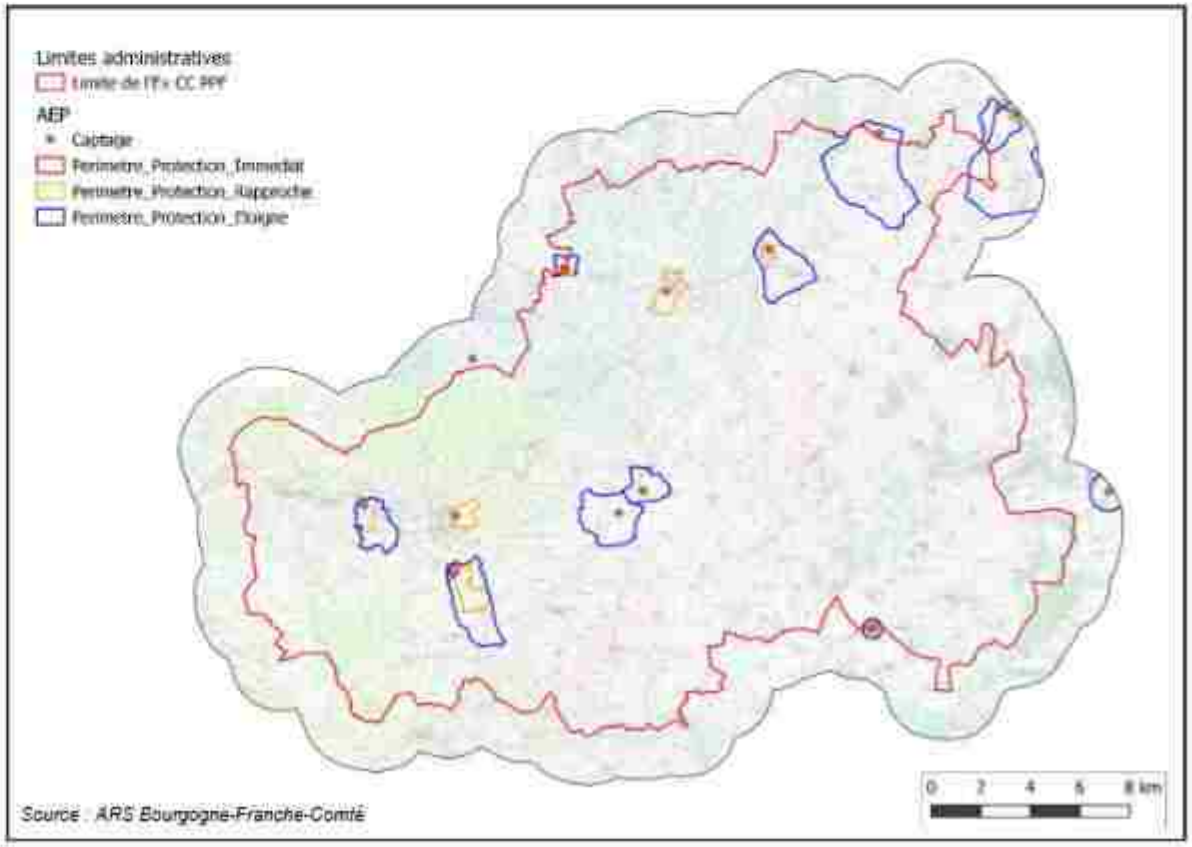

Figure Localisation des points de captage d'eau sur le territoire ainsi que leurs périmètres de protection respectifs

d. Eau et Réseaux

Captages et ressources en eau

La commune de **Bitry** accueille le captage de « Chantemerle ». Celui-ci possède un débit d'environ 90m³/h. De par la nature karstique de la ressource prélevée, ce captage est sensible aux pollutions de surface (pesticides, engrais ...)

La commune de **Saint-Amand-en-Puisaye** prélève de l'eau directement dans la Vrille par un captage de surface. Les prélèvements se font à hauteur d'environ 60m³/h.

La commune d'**Arquian** abrite une station de pompage « le captage de la Chapelle ». Celui-ci puise son eau entre 15 et 27m dans les sables fins sous-jacents. La capacité de ce pompage est d'environ 30m³/h. Ce captage est sensible aux pollutions de surfaces.

En 2010, une DUP commune pour ces 3 captages est venue remplacer les 3 DUP précédentes.

d. Eau et Réseaux

Captages et ressources en eau

Deux points de captages sont localisés sur la commune de Treigny. Le premier, la Source des Enchasses possède une DUP datant de 1989. Les volumes produits par ce captage sont d'environ 380 000 m3/an ce qui en fait la ressource la plus importante du territoire (plus de la moitié de l'eau consommée à l'échelle du PLUi) . Le second se nommant *la Cours d'Alosse* n'est plus utilisé depuis 1993.

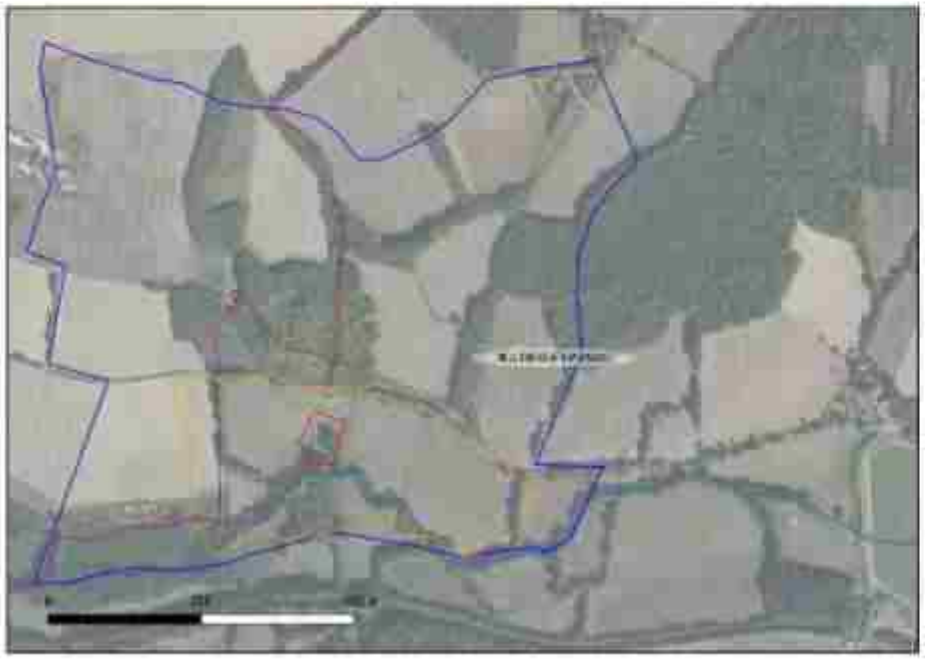

Un captage d'eau destiné à la consommation humaine est situé sur la commune de **Moutiers en Puisaye**. La Source de Juin a été reconnue d'utilité publique en 1993. Cette déclaration limite le prélèvement d'eau à 20m^3/h et cadre les activités autorisées selon les périmètres en vigueur. Des problèmes de turbidité ont été ponctuellement observée sur la ressource sans remettre en cause son exploitation.

Les captages de Saint sauveur et moutiers sont interconnectés.

d. Eau et Réseaux

Captages et ressources en eau

Un Captage d'AEP appartenant à la FEPF nommé *la source des Gondards* est situé sur la commune de **Saints-en-Puisaye**. Une DUP signée en 1986 ainsi qu'un arrêté préfectoral vient cadrer l'utilisation de cette ressource en limitant le prélèvement à 100 m³/h et 2000 m³/j.

La commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye possède un nouveau forage sur les bords du Loing. Aucune documentation n'est actuellement disponible sur ce forage.

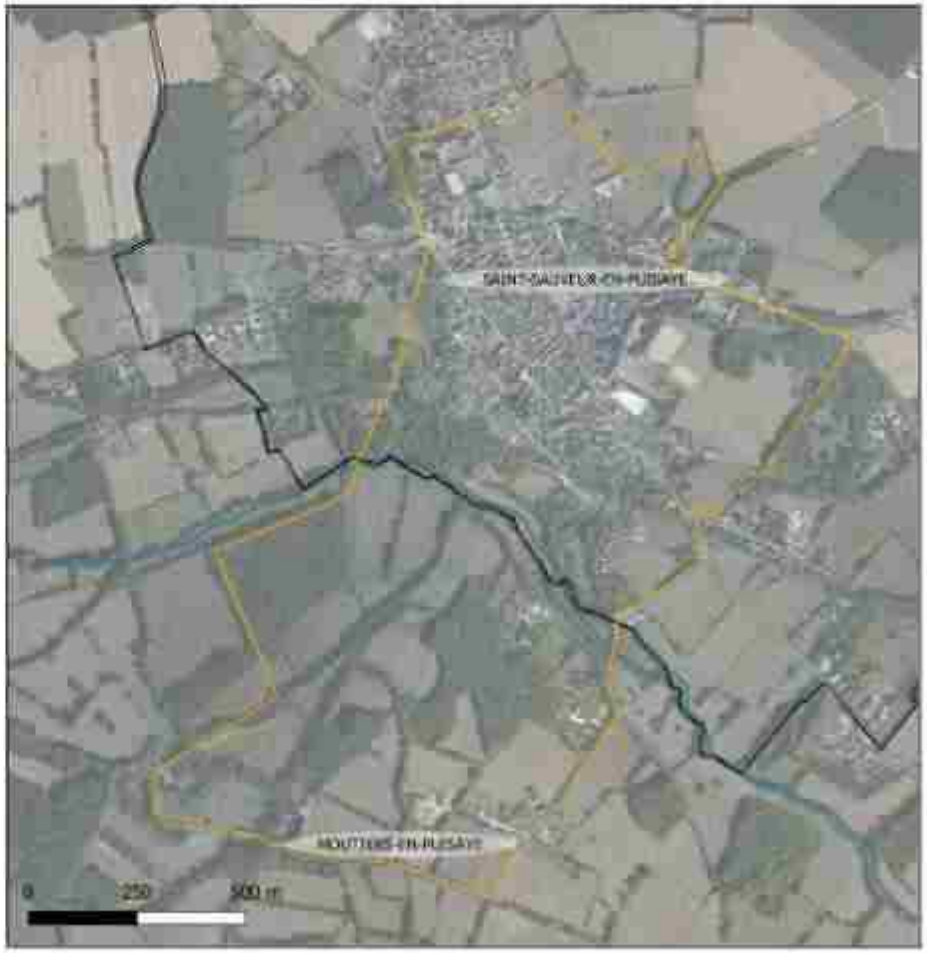

d. Eau et Réseaux

En attente de compléments visite terrain

Captages et ressources en eau

	En périphérie du territoire	Commune	Production 2018 en m³
1	La source de Moulin Malot	Lalande	/
2	Les forages du Gué Leugny (Les sources de Moulin mignon et la source du château)	**Leugny** et Ouanne	750 737
3	La source de Gulène Druyes-les-Belles-Fontaines	Druyes-les-Belles-Fontaines	391
4	La fontaine d'Edme	Entrains-sur-Nohain	/
5	Les puits du domaine Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	/
	Sur le territoire		
6	Le Chantemerle	Bitry	159 273
7	Le captage de la Chapelle	Arquian	112 333
8	Le captage de Saint-Amand en P	Saint-Amand-en-Puisaye	161 715
9	**La source des Enchasses** et la cours d'Alosse	Treigny	273 513
10	La source des Gondards	Saints-en-Puisaye	375 964
11	La source de Juin	Moutiers-en-Puisaye	69 453
12	Captage de Saint Sauveur en P	Saint-Sauveur-en-Puisaye	/
	TOTAL		1 903 379

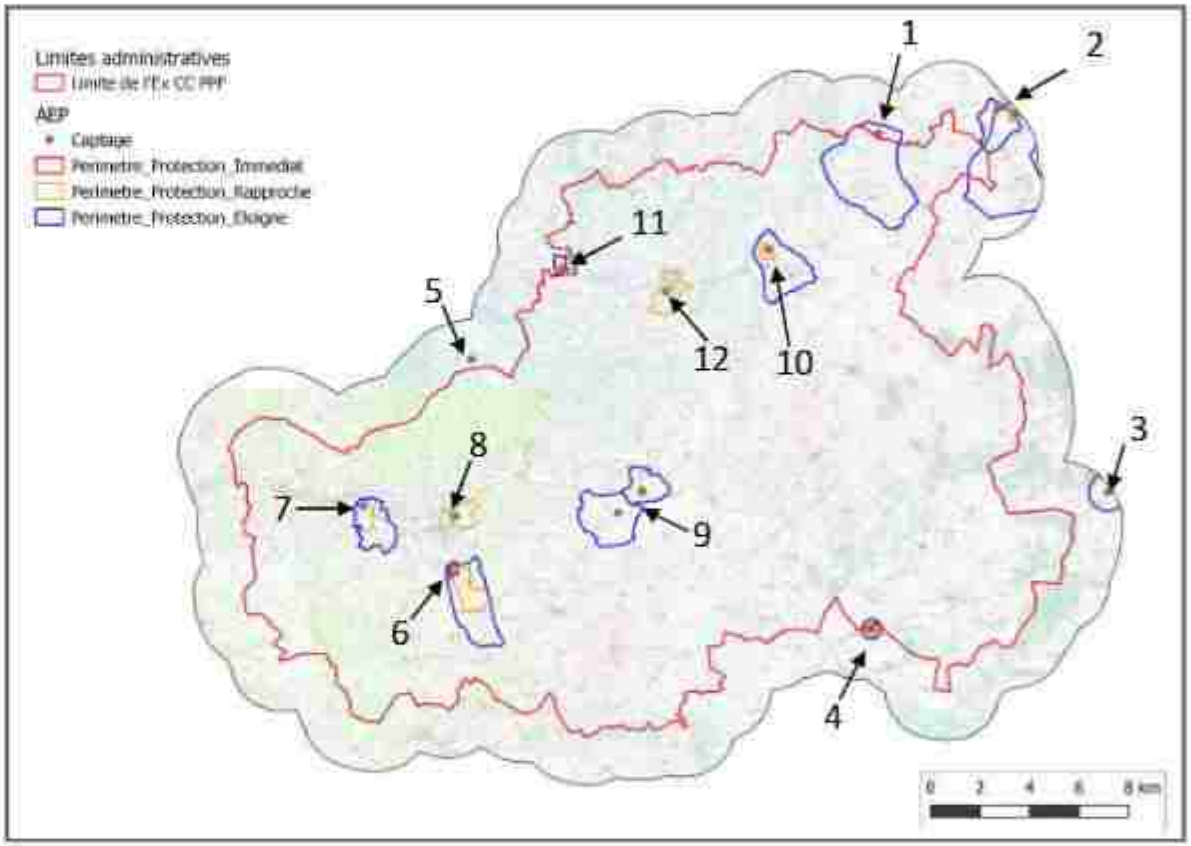

Source : IDEO BFC, ARS, IGN

Ces captages sont liés au territoire par leurs périmètres de protection et/ou la ressource en eau qu'ils partagent avec celui-ci. Avec les deux ressources majeures que sont la sources des Enchasses à Treigny et la source des Gondards à Saints-en-Puisaye présentes sur le territoire, ce dernier peut être considéré comme auto-suffisant en terme de quantité d'eau disponible sur le territoire et les importantes interconnexions avec les territoires voisins apporte une sécurité supplémentaire en matière d'approvisionnement en eau et en matière de gestion de la qualité de la ressource.

d. Eau et Réseaux

Captages et ressources en eau

Les interconnexions entre réseau d'adduction en Eau Potable permettent une plus grande flexibilité dans la gestion de l'eau. Dans le cas d'une pénurie ou pollution ponctuelle d'une source, des échanges et dilutions sont possibles afin de maintenir le service.

Le territoire géré par le SIAEP de la Puisaye (partie nivernaise) est alimenté par trois points de collectes. Un seul dispositif de traitement re répartie la ressource sur l'ensemble du territoire nivernais.

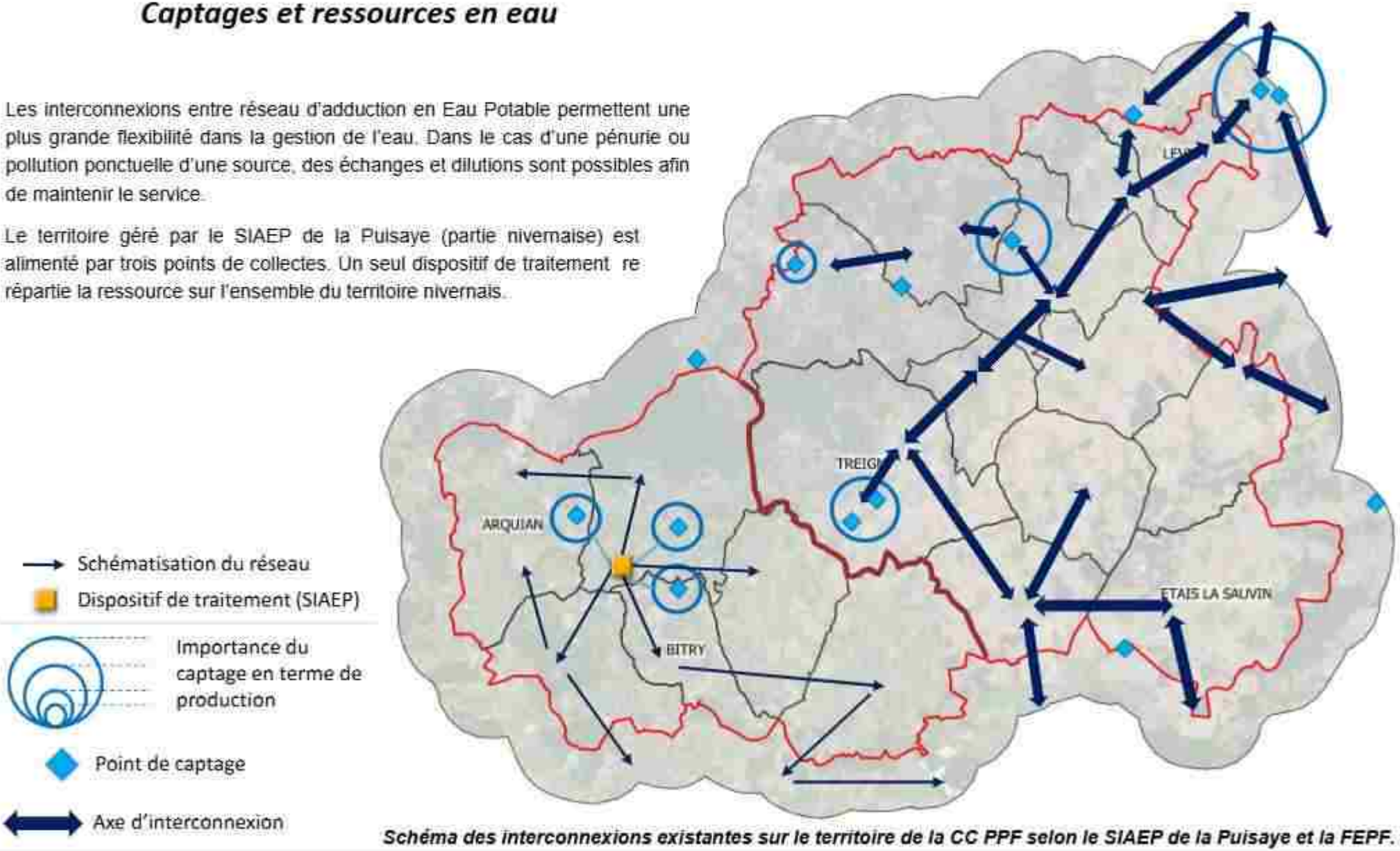

Schéma des interconnexions existantes sur le territoire de la CC PPF selon le SIAEP de la Puisaye et la FEPF.

d. Eau et Réseaux

Captages et ressources en eau – Adduction en Eau Potable (AEP)

Le tableau ci-après synthétise les principales données relatives aux infrastructures de distribution d'eau potable. L'ensemble des communes de l'Ex CCPPF situées dans l'Yonne (sauf Etais-la-Sauvin) ont transféré la compétence eau potable à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre. Les communes de la Nièvre ont quand à elle transféré cette compétence au SIAEP de la Puisaye. Pour la commune de Saint-Sauveur, l'essentiel des volumes distribués et du linéaire de réseau reste de compétence communale et l'exploitation de l'infrastructure est déléguée à un prestataire. On remarquera que les communes sont pour la plupart desservies par des infrastructures qui dépassent le cadre communal, voir intercommunal.

Le linéaire de réseau de distribution sur l'ex CCPPF est estimée autour de 500 kms. 650 000 m³ sont consommés par les abonnés des communes du territoire de ce PLUi. La consommation moyenne par habitant avoisine les 200 litres par jours, mais cette consommation moyenne cache d'importantes disparités (plus du simple au double).

Les pertes (fuites) affectant ces réseaux (mesurées par les indices d'ILP) notamment, sont globalement supérieures à 65%.

Les rendements des réseaux sont donc ceux classiquement rencontrés pour des infrastructures de cette taille mais restent légèrement inférieurs aux objectifs fixés par les politiques publiques en la matière.

Le faible taux de renouvellement perdure sur la plupart des territoires mais est **en forte progression** sur le territoire géré par la FEPF. Sur ce territoire qui a renouvelé plus de **32 km** de canalisation, le temps théorique de renouvellement total est passé de plus de 200 ans (moyennes avant 2018) à 70 ans (moyenne de 2018).

A noter également que 13% des compteurs ont également été renouvelés en 2 ans sur la FEPF.

Communes	unité	Sougères-en-Puisaye	Fontenoy	Levis	Saints [illegible]	Saint-Sauveur*	Lainsecq	Sainpuits	Sainte-Colombe	Thury	Treigny	Moutiers	Arquian	Bitry	Bouhy	Dampierre	Saint-Amand	Saint-Vérain	Etais-la-Sauvin	Saint-Sauveur
organisme gestionnaire		Fédération Eaux de Puisaye Forterre											SIAEP de la Puisaye						Commune	Commune
source des informations		RPQS 2018 de la FEPF											RPQS 2018						RPQS 2017	RPQS 2017
type de gestion		régie											régie							
Nombre d'habitants (2014) sauf SIAEP Puisaye (2016)		327	299	236	592	/	340	315	201	444	879	284	599	315	460	465	1307	346	666	956
Nombre d'abonnement sur la commune		281	247	145	366	0	353	270	207	391	806	303	423	363	456	469	970	390	496	658
Nombre d'habitants sur la CCPPF par entité		3 917											3492						/	/
Nombre d'abonnement sur la CCPPF par entité		3 288											2871						/	/
Nombre d'habitants desservis sur l'ensemble du territoire géré par l'entité		42 188 (75% Régie + 25% gestion en délégation de service public)											4854						/	/
Nombre d'abonnement sur l'ensemble du territoire géré par l'entité		27 654											3858						/	/
Consommation en 2017 sur la CCPPF (2018 pour SIAEP)	m3	307 857											217 283						55 230	62 263
Consommation moyenne par abonnés par commune en 2017	m3/an	57	131	107	87	/	133	69	85	108	72	139	77	96	79	69	75	62	111	95
Consommation moyenne par entité		94.2											75.7						111.4	94.6
	/	*Pour l'ensemble des communes en régie + DSP*											*Pour l'ensemble du SIAEP*							
Volumes produits (V1)	m3	4 456 314											420 839						138 216	84 265
Volumes importés (V2)	m3	94 537											17 801						0	8 660
Volumes exportés (V3)	m3	324 574											0						0	0
Volumes mis en distribution (V4)	m3	4 226 277											438 640						138 216	92 925
Volume perdu (V5)	m3	1 320 976											147 059						82 986	25 703
Volumes consommés autorisé (V6)	m3	2 905 301											291 581						55 230	67 222
Volumes en besoin de services (V9)	m3	103 620											9 135						100	
Consommé sans comptage (V8)	m3	0											1 000						0	4 959
Volume vendu aux abonnés (V7)	m3	2 801 681											281 446						55 130	62 263
Rendement du réseau ((V6+V3)/(V1+V2)*100)	%	70.97%											66.47%						39.96%	67.00%
Nombre d'ouvrage de stockage	u	78											8						?	5
Capacité de stockage	m3	27 605											2 650						?	800
Taux de renouvellement du réseau annuel	%	1.48% (0.43% en moyenne sur 5 ans glissant)											0.01%						0	0
Estimatif de linéaire de réseau hors branchement en km	km	2 022											315.10						30	41.4
Indice linéaire de perte de réseau (IPL) ((V4-	m3/j/km	1.79											1.29						7.58	1.70
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	m3/j/km	1.93											1.38						7.59	2.03

d. Eau et Réseaux

Assainissement collectif

Le tableau suivant rassemble les données relatives aux infrastructures collectives d'assainissement des eaux usées.

Commune	Sources d'informations	Information sur le réseau	Nom/ zone couverte	Année de mise en service	Habitants déservis	Nb de branchement ou Charge	capacité nominale en EH	Filière eau	Filière boue	Débit moyen de reference m3/j	Remarques issues des documents
Arquian	Bilan annuel 2018	16% unitaire et 84% séparatif	Bourg	1978	340	155	333	Boues activées en aération prolongée	Epaississeur statique et silo de stockage	33	Station sensible aux intrusions d'eau claire sur le réseau
Bitry	RPQS 2017 et PLUi P-N	séparatif	Bourg	1998	129	81	100	Casiers d'infiltrations	NC	15	28% de sa charge hydraulique et 45 % de sa charge organique en 2002 Problèmes d'entretien et d'encrassement des casiers
Bouhy	PLUi P-N, SATESE	1.4 km de reseau	Bourg	1972	146 (1/3 des hab.)	73 EH *	300	Boues activées en aération prolongée	NC	60	Problème de remontée des boues en surface
Dampierre-sous-Bouhy	PLUi P-N	-	Bourg	1974	172	108	250	Disques biologiques	stockage puis épandage (67.5m3 par an	40	Lacunes en abattement de MO observée.
Étais-la-Sauvin	Rapport autosurveillance 2018	Mixte	Bourg	1975	250	271	500	Boues activées à aération prolongée	Sechage solaire	110	Présence d'eau claire parasites permanentes, aération insuffisante. Station a saturation ?
Fontenoy / Levis	*réseau en cours d'étude*		Bourg	1998	NC	67 EH *	500	Décanteur digesteur	stockage des boues pateuses	75	NC
Lainsecq	Rapport de visite station	Mixte et existence de bassins d'orage	Bourg	2011	229	74 EH *	250	Lagunage	stockage	34	présence d'une zone de rejet végétalisée
Saint-Amand-en-Puisaye	RPQS 2017	52.5% unitaire et 47.5% séparatif	Bourg	1975, (2000 pour boue)	544	NC	1 800	Boues activées en aération prolongée	Epaississeur statique et silo de stockage	268	seul le bourg est en collectif, présence de Plomb dans les boues
Sainte-Colombe-sur-Loing	SATESE		Bourg	2004	NC	21 EH *	60	Filtres plantés	sans	9	NC
Saint-Sauveur-en-Puisaye	RA Ass 2016, SATESE	unitaire, trop d'eau claire	Bourg	1981	NC	576 EH *	1 600	Boues activées en aération prolongée	deshydratation naturelle	240	NC
Saints-en-Puisaye	SATESE		Bourg	1987	NC	106 EH *	300	Lagunage naturel	sans	45	NC
			Les Robineaux	2002	NC	31 EH *	300	Lagunage naturel	sans	7	NC
			LE DEFFANDS	1989	NC	52 EH *	150	Lagunage naturel	sans	22	NC
Saint-Vérain	RPQS 2017, PLUi P-N		Bourg	1978	NC	75 / 80	350	Boues activées	NC	53	Apports importants de polluants d'origine agricole
Thury	SATESE		Bourg	1997	NC	161 EH *	360	Lagunage naturel	sans	54	NC
Treigny	aucune		Bourg	1995	NC	103 EH *	600	Décanteur digesteur	stockage des boues pateuses	NC	NC
			Guédelon	2001	NC	2 EH *	160	Filtres plantés	sans	24	NC

d. Eau et Réseaux - Assainissement Collectif

On dénombre ainsi 17 infrastructures collectives de collecte et de traitement. Certaines communes ne sont pas dotées de système collectif et sont totalement desservies pas des dispositifs d'assainissement non-collectif. Du reste, la plupart des communes ont également des secteurs qui ne sont pas équipés de manière collective.

On remarquera tout d'abord que la plupart des communes ont gardé leur compétences et que la plupart exploite leur système en régie. Seules les communes les plus importantes ont délégué leur service.

L'âge des infrastructures est globalement important avec plus du tiers des unités de traitement qui avoisinent et même dépassent 40 ans, et une seule des stations d'épuration (STEP) a moins de dix ans. Si ce sont assez souvent des procédés d'épuration « rustiques » telles les lagunes, les dispositifs dotés d'organes électromécaniques (Boue activée, disques biologiques...) donc sensibles à l'usure compose une part non négligeable du parc. Aussi, on peut globalement estimer que le parc de STEP est marqué par une certaine obsolescence.

De très (trop) petites entités (à part Saint Amand et Saint Sauveur) héritage de politiques publiques différentes, conduisent à de faibles efficacités épuratoires pour des frais de fonctionnement/réparation souvent très élevés.
Pour autant, les plus grandes infrastructures n'échappent pas non plus aux perturbations importantes liées aux eau claires parasites en particulier l'hiver où des déversements ont lieu même par temps sec. Bien des stations sont alors en surcharge « hydraulique » alors même que peu de pollution y est acheminée et l'effluent rejoint le milieu naturel sans traitement.

L'âge important des infrastructures de collecte fait qu'il demeure des parties où la collecte est « unitaire » provoquant des dysfonctionnement des systèmes d'assainissement en période pluvieuse. A contrario, l'été et en dehors de ces périodes, les unités de traitement des eaux sont peu sollicitée car largement dimensionnées et retrouvent un fonctionnement la plupart du temps acceptable. Cependant, les rejets quand ils s'effectuent directement dans les très petits cours d'eau qui irriguent le territoire, ont bien souvent un impact assez fort sur ces derniers.

Le besoin de renouvellement ou d'extension des infrastructures dans un contexte réglementaire plus exigent constitue un enjeux important pour la plupart des collectivités.

d. Eau et Réseaux - Assainissement Non Collectif

Toutes les communes de l'Ex CCPPF ont transféré leur compétence ANC à la Fédération Eaux Puisaye-Forterre. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé.

La régie ANC Puisaye Forterre exerce la compétence Assainissement Non Collectif mentionnée à l'article **L 1331-1 du code de la Santé Publique**, en vertu des articles **L 2224-8 et L2224-17 du code des Collectivités Territoriales**. Le périmètre de la Régie est défini par arrêté interpréfectoral et couvre 95 collectivités de l'Yonne et de la Nièvre. Le territoire de la Régie ANC Puisaye Forterre, occupe le tiers sud-ouest du département de l'Yonne.

Le service public d'assainissement non collectif dessert près de 31 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents d'un peu plus de 100 000. Les communes du PLUi totalisant plus **de 4 500** installations d'ANC sur leur territoire. Elles constituent donc une part importante (environ le 1/4) des installations gérées par la Régie dans son ensemble. Les communes de Treigny et Saint-Amand avec respectivement 650 et 400 installations sont les communes dont le nombre de dispositifs d'ANC est le plus élevé.

Les études d'état des lieux précédentes, lors des zonages d'assainissement notamment, ont montré un parc d'installations globalement obsolètes ou incomplètes souvent inadaptées aux conditions de sol. Par ailleurs, le rapport d'activités de 2017 de la Régie indique que plus de 90% du parc présent sur le territoire a déjà fait l'objet d'un diagnostic d'état initial. Il en résulte qu'environ 12% des installations nécessitent des travaux de réhabilitation jugés prioritaires au regard de leur impact sur l'environnement et/ou la santé publique.

Depuis environ 4 ans la Régie effectue également environ 250 contrôles des réhabilitation chaque année. L'ensemble de ces actions vise à procurer aux nombreux usagers du service une assistance technique et financière nécessaire.

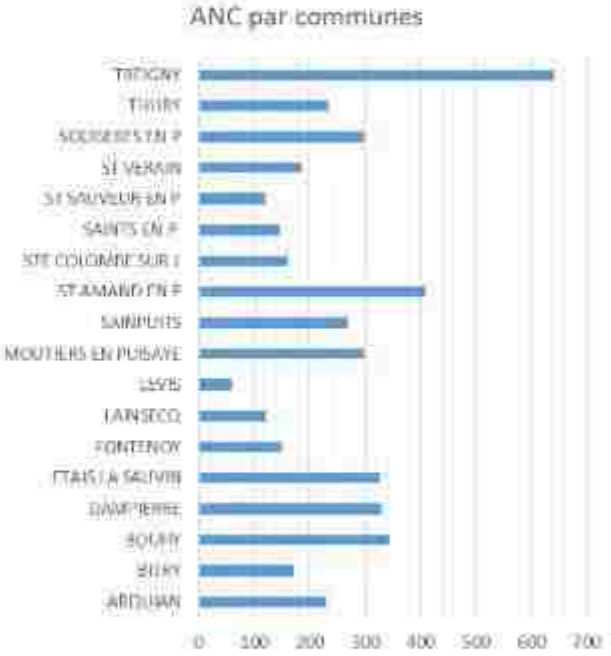

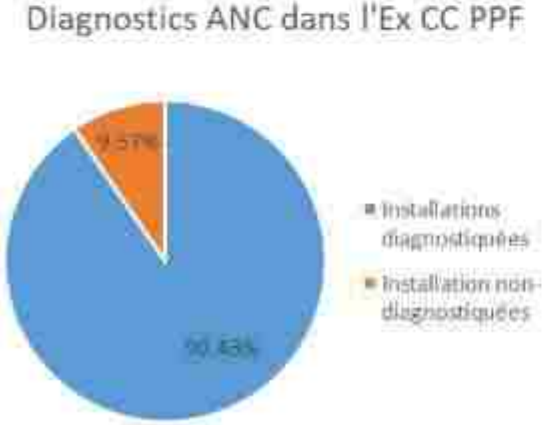

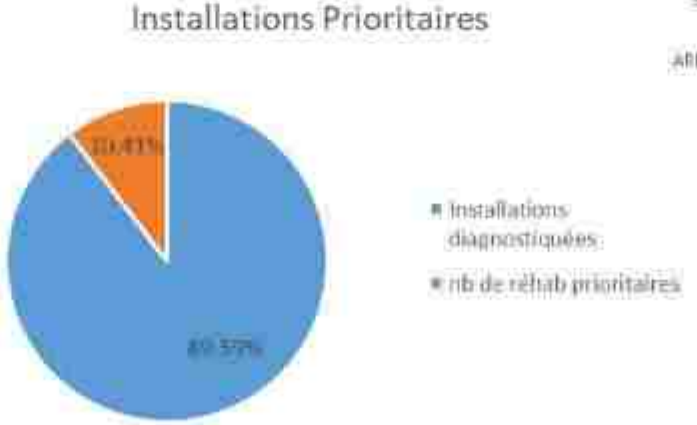

d. Eau et Réseaux

Constat

Forces

- **Captages et ressources en eau**
  - Présence d'un grand nombre de captage/forages
  - Quantité de la ressource globalement suffisante avec tout de même une source sous tension
  - Interconnexion des réseaux d'adduction qui sécurise l'approvisionnement
  - Effort important fourni sur certains secteurs pour le renouvellement du réseau
  - Systèmes d'adduction en eau potable de rendement globalement bon avec une exception

- **Collecte et traitements**
  - Bonne connaissance de l'état des systèmes en assainissement non collectif
  - Redevances globalement peu élevées

Faiblesses

- **Captages et ressources**
  - Présence de périmètres de protection autour de sources plus exploitées et DUP non abrogées
  - Des réseaux étendus et âgés ayant globalement un taux de renouvellement très faible
  - Des ressources de surface et souterraines très sensibles et/ou dégradées aux activités notamment agricoles

- **Collecte et traitements**
  - Parc d'assainissement collectif vieillissant, performance épuratoire faibles notamment l'hiver
  - Systèmes d'assainissement sensibles aux intrusions d'eau claire parasites et couteux à l'entretien

Enjeux

Opportunités

- **Captages et ressources**
  - Présence de structures importantes permettant la mise en place d'un gouvernance coordonnée et efficace
  - Présence de ressources profondes mieux « protégées » et abondante étant aujourd'hui de bonne qualité

- **Collecte et traitements**
  - Possibilité de se saisir des questions soulevées par la Loi NoTRE pour coordonner les actions sur les dispositifs d'assainissement (gouvernance).
  - Etudes de diagnostics de système d'assainissement en cours sur plusieurs systèmes
  - Programme d'aides pour les études et les travaux : AESN / AELB 2018-2024

Menaces

- **Captages et ressources**
  - Effets directs et indirects du changement climatique sur la ressource (recharge des nappes) et sur l'orientation technique des activités agricoles (déprise, conversion de l'élevage vers les grandes cultures…)

- **Collecte et traitements**

  Coût de la réhabilitation des infrastructures dans un contexte réglementaire renforcé

e. Risques et Nuisances

Risques Naturels – Risque Ruissellement et arrêtés pour catastrophes naturelles

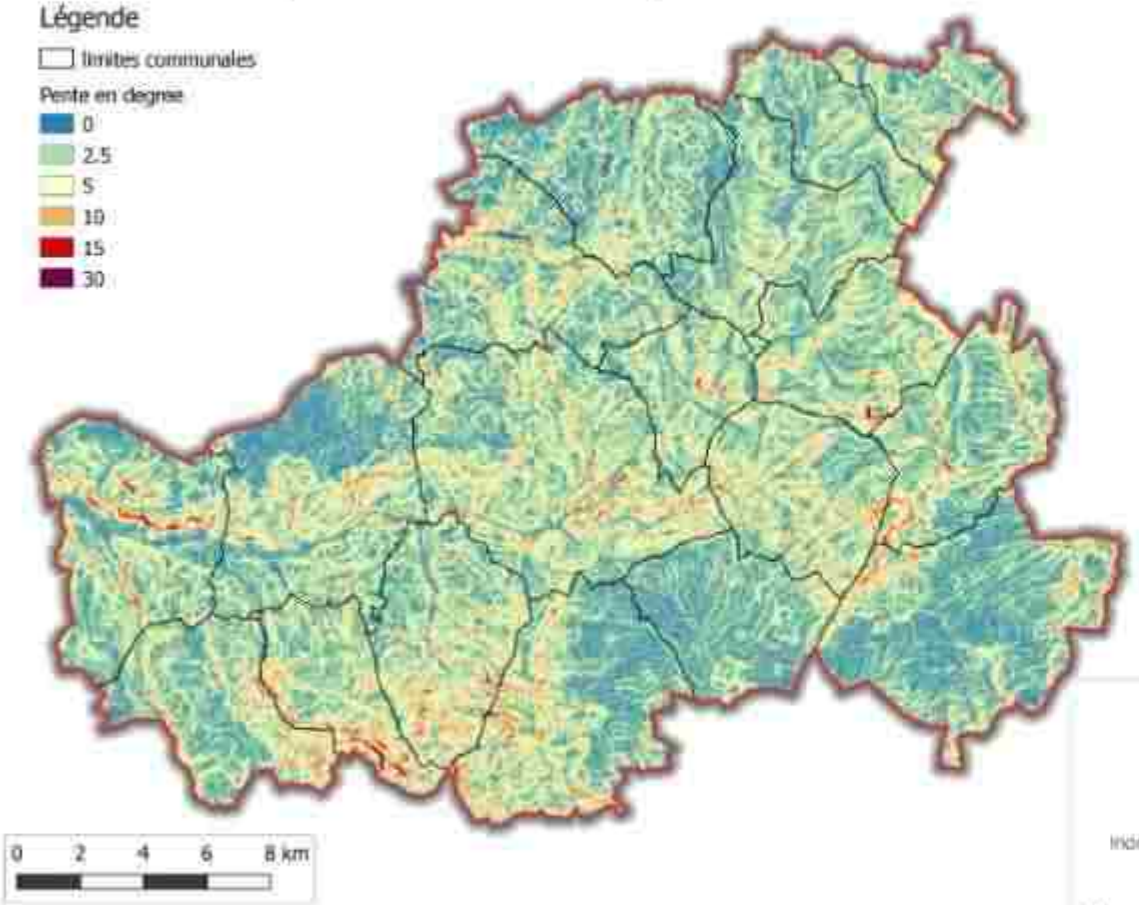

Les ruissellements surviennent lors d'épisodes pluvieux importants quand les sols sont dans l'incapacité d'absorber, de laisser s'infiltrer cette eau. Ils deviennent problématiques quand ils engendrent des inondations, des coulées de boue, des destructions…

Le caractère fortement rural du territoire associé aux reliefs marqués, aux pentes parfois importantes et au système hydrographique favorise l'apparition d'aléas ruissellement.

Entre 1982 et 2018, 18 arrêtés consécutifs à des « Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain » ont été enregistrés.

Il sera donc crucial lors des choix d'aménagement de ne pas ouvrir des zones à l'urbanisation à proximité de secteurs présentant un risque de ruissellement tout particulièrement en fond de vallon.

Source: liste des arrêtés pour catastrophes naturelles de la Bourgogne disponible sur Géorisques

e. Risques et Nuisances

Risques Naturels – Risque Inondation par débordement

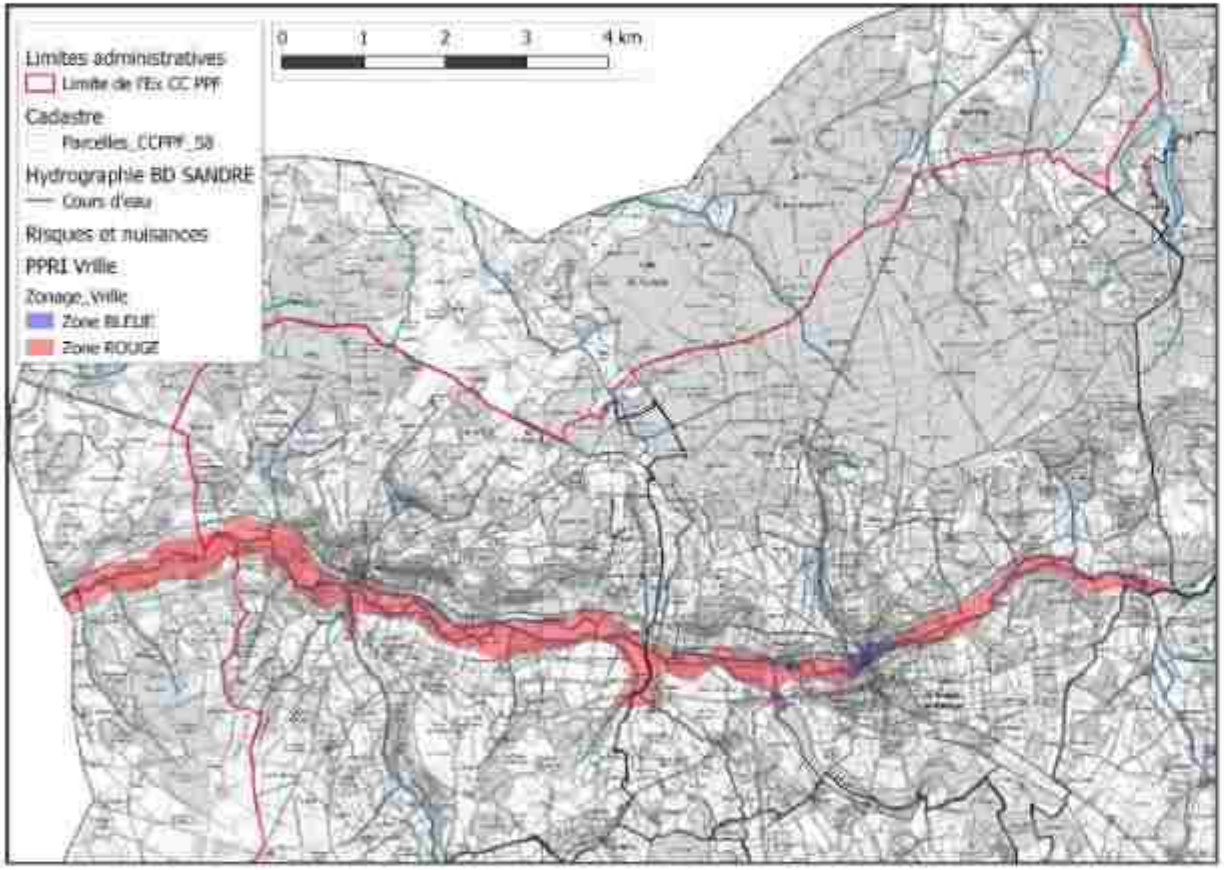

Un PPRi a été approuvé en 2006 le long de la Vrille et concerne les communes d'Arquian et de Saint-Amand-en-Puisaye sur l'ex CC PPF. (Zoom sur les zones habitées en annexe)

Les zones d'aléas s'étendent principalement sur des terrains inhabités. Les franges urbaines en fond de vallon des communes d'Arquian et Saint-Amand peuvent malgré tout être concernées par ce risque.

Quelques secteurs sont tout de même concernés par cet aléa :

À Arquian
- Les habitations du bourg longeant le ruisseau du Vallon
- Une Entreprise au lieu-dit du Pré au Thomas

À Saint-Amand
- La parqueterie Beau Soleil au lieu dit du même nom
- Le centre bourg principalement en rive droite

6 arrêtés pour « Inondations et coulées de boue » ont été enregistré entre 1982 et 2018, ces derniers ont été enregistrés sur les communes d'Arquian, Dampierre, Etais, St-Amand, St-Vérain et Thury (Voir page sur *Risque Ruissellement)*

Aucune autre commune n'est concernée par un plan de prévention du risque inondation sur l'Ex CC. Un Atlas des Zones Inondables datant de 1999 indique cependant que des secteurs de Moutiers et Saint-Sauveur peuvent également être impactés par le débordement du Loing .

Cet Atlas est disponible en Annexe

Les risques d'inondation par débordement non couvert par un plan de prévention des risques ou non-renseignés par un Atlas de Zone Inondable existent. Sur un territoire où les infiltrations sont difficile (sols argileux) et où la topographie concentre les eaux de ruissellement dans des talwegs, le risque inondation certes plus modéré peut aussi être présent en fond de vallon même à très petite échelle.

e. Risques et Nuisances

Risques Naturels – Risque inondation par remontée de nappe

Ce risque survient quand les nappes de subsurface se remplissent et « débordent » lors d'épisodes pluvieux exceptionnels .

D'après les données de Géorisques, le territoire est concerné assez largement par cet aléa, principalement concentré au fond des talwegs et le long des cours d'eau. Les plaines des communes de Bouhy, Sainpuits et Etais sont également concernées.

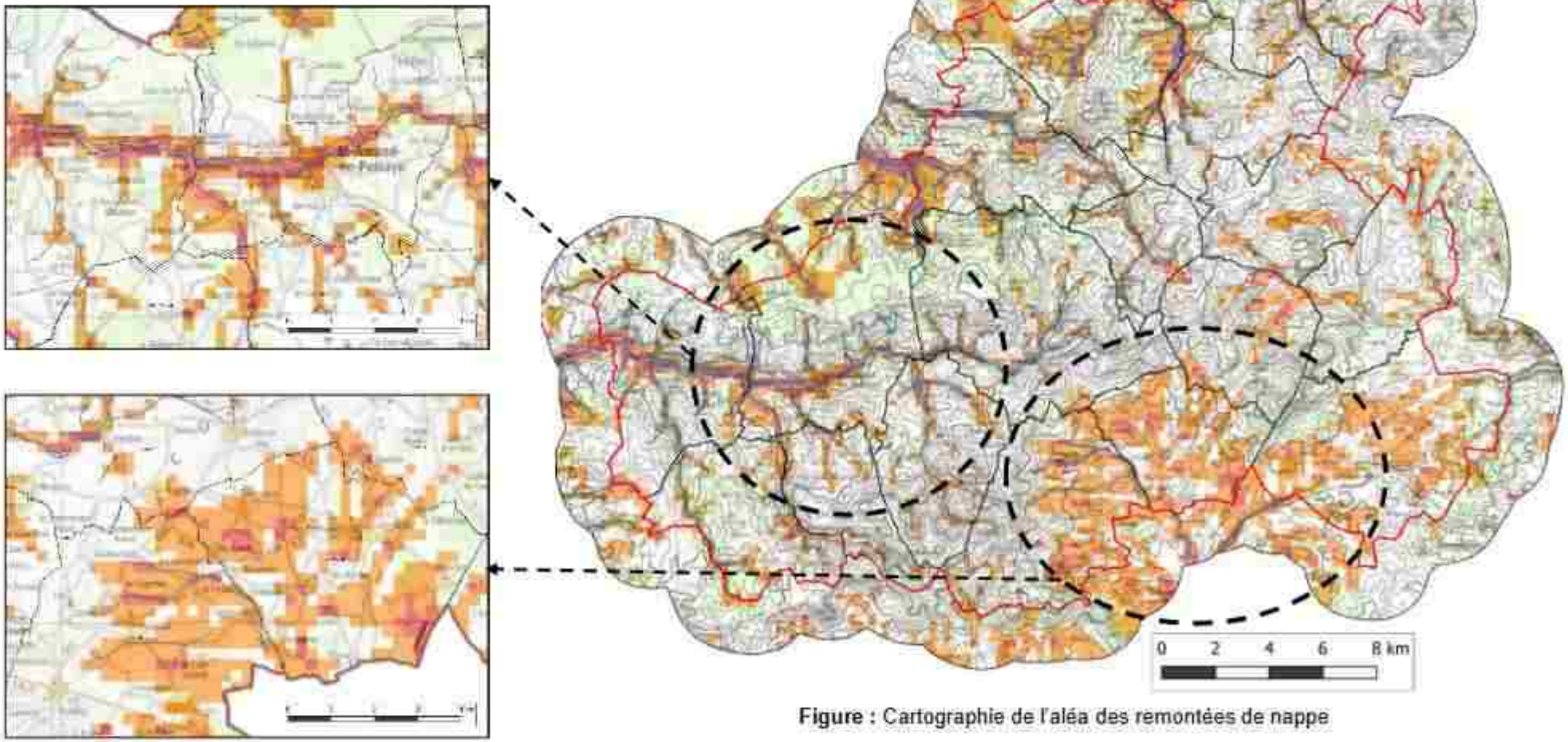

Figure : Cartographie de l'aléa des remontées de nappe

e. Risques et Nuisances

Risques Naturels – Risque de mouvement de terrain

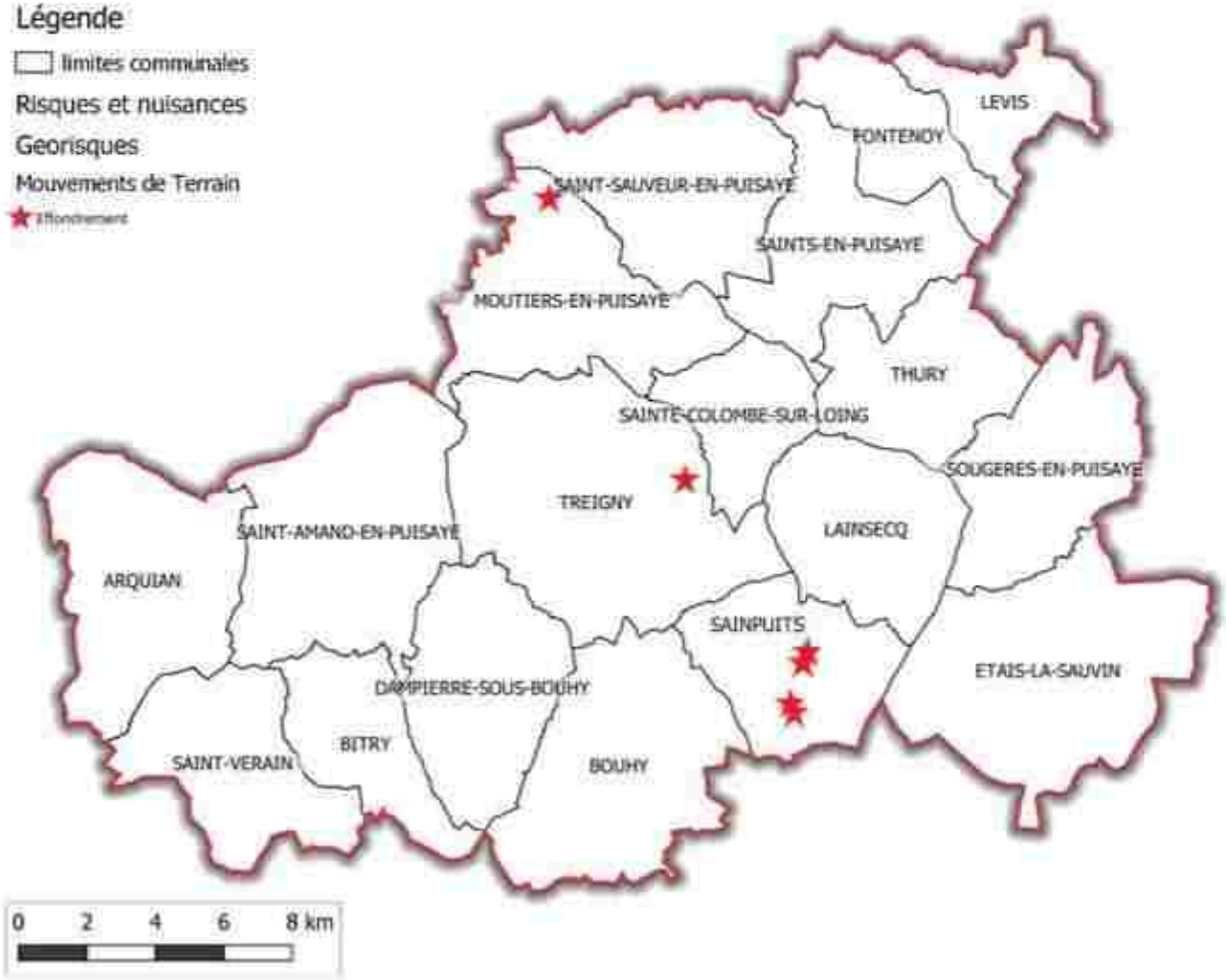

Le territoire est assez peu concerné par le risque de mouvements de terrain.

Seul 6 effondrements sont à déplorer sur l'ensemble du territoire selon Géorisques:

- 4 à Sainpuits,
- 1 à Treigny,
- 1 à Moutiers.

Il est intéressant de noter que la commune de Lainsecq a prescrit un plan de prévention des risques « mouvements de terrain » , principalement pour des mouvements différentiels induits par les retraits et gonflements d'argile.

e. Risques et Nuisances

Source : Géorisques

Risques Naturels – Risque dû au retrait et au gonflement des argiles

Ce risque survient quand une sécheresse trop prononcée ou longue vient rétracter les sols argileux jusqu'à les fissurer, et inversement lors d'épisodes pluvieux prononcés quand les argiles sont gonflées par l'humidité.

« En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les ***mouvements les plus importants sont observés en période sèche****. »*

Les risques encourus pour les habitants proviennent de l'affaiblissement des structures bâties engendré par des mouvements différentiels. Quand la construction d'une habitation est située en zone d'aléa, il est important d'adapter les méthodes de construction utilisées.

« Ceci se traduit par des fissurations en façade, souvent obliques et passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures. […] Depuis la vague de sécheresse des années 1989-91, le phénomène de retrait-gonflement a été intégré au régime des catastrophes naturelles mis en place par la loi du 13 juillet 1982. »

Le territoire n'était réglementairement concerné que par des zones de risque faible et moyen mais en 2019, Géorisques publie une nouvelle carte des zones exposées au phénomène, actualisée notamment à partir des travaux du BRGM et **des données actualisées et homogénéisées de la sinistralité observée** collectées par la Mission Risques Naturels (MRN). Cette carte permet **d'identifier les zones exposées au phénomène où s'appliqueront les nouvelles dispositions réglementaires (Loi ELAN)** à partir du 1er janvier 2020 dans les zones d'exposition moyenne et forte.

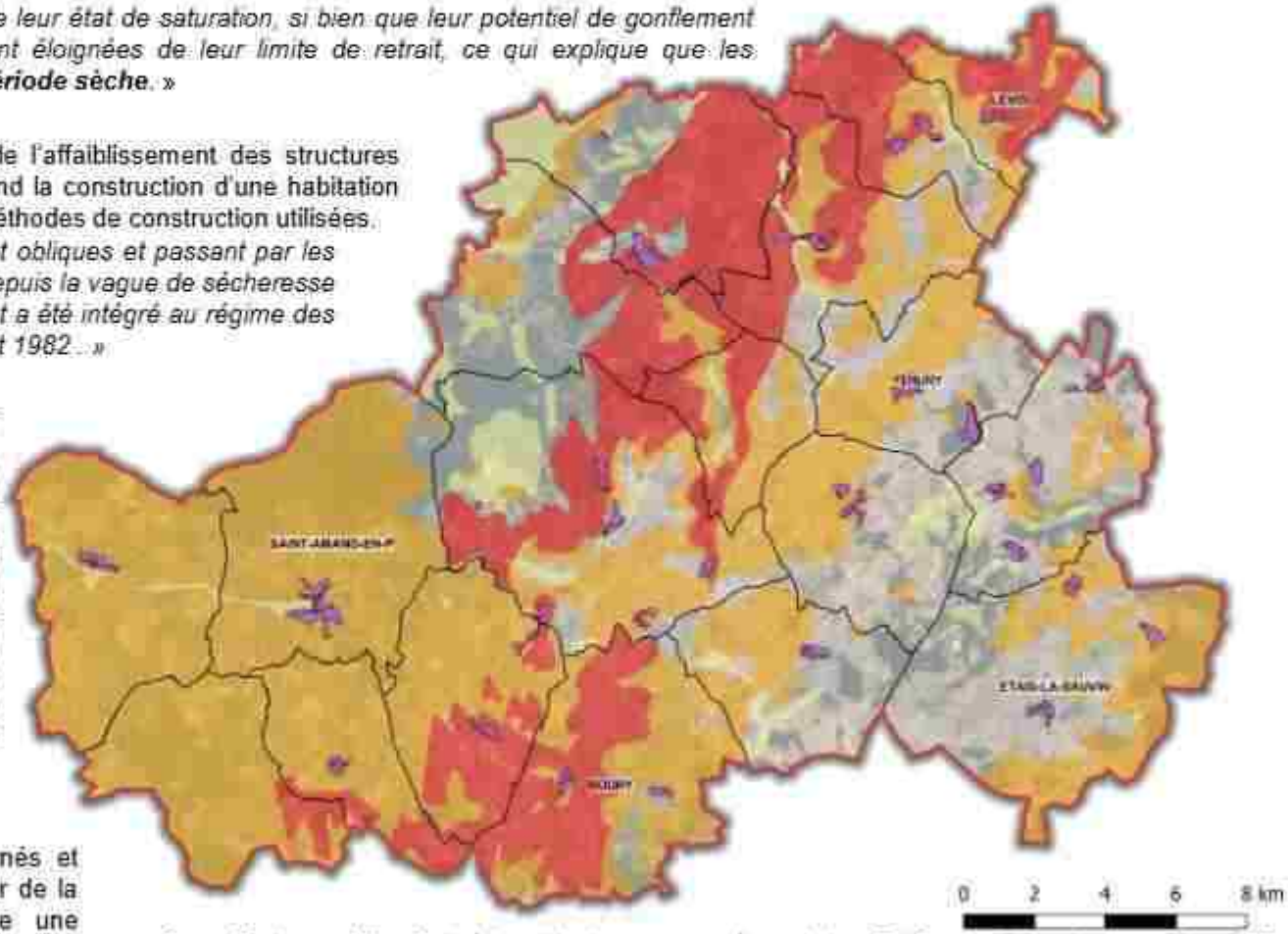

Source: Géorisques – IGN Carte réglementaire des zones concernées par le risque R et G argile entrant en vigueur au 1er janv. 2020

On peut constater que la surface des zones concernés et l'intensité de l'aléa ont augmenté suite à la mise à jour de la cartographie Géorisques. Cela est sans nul doute une manifestation des effets du changement climatique conduisant à une alternance marquée de périodes de sécheresse prolongées, avec des séquences de pluviométrie très abondante.

Depuis 1982, 26 arrêtés pour catastrophes naturelles consécutif à des « Mouvements de terrain liés à la sécheresse ou liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols ont été enregistrés sur 14 communes (Voir page sur le Risque Ruissellement)

e. Risques et Nuisances

Risques Naturels – *Risque Sismique et risque radon*

Le territoire n'est pas concerné par le risque radon.

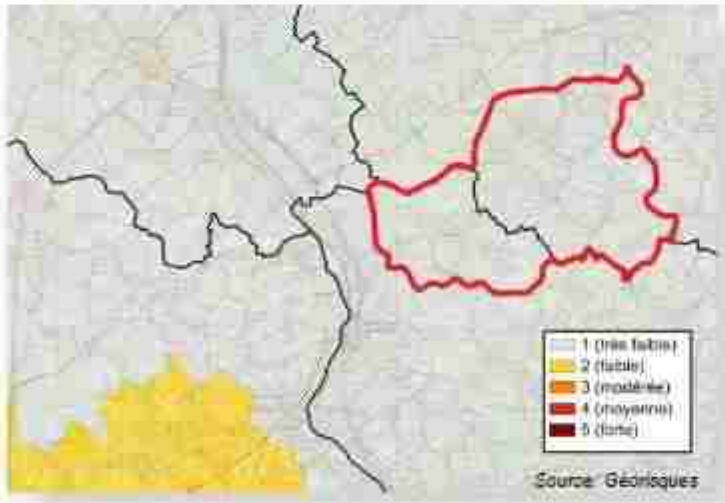

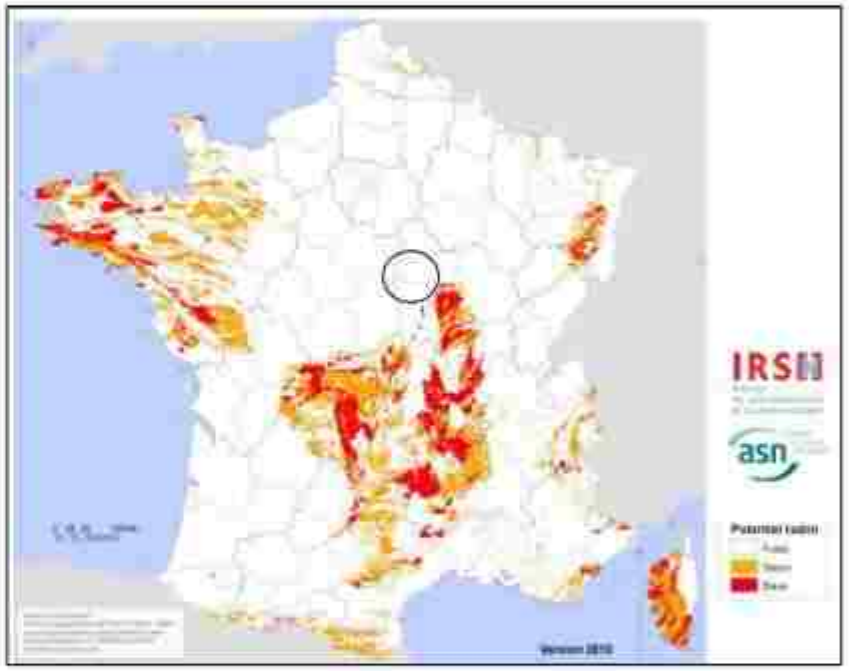

Le territoire n'est pas non plus soumis à un risque sismique même faible.

e. Risques et Nuisances

Base Géorisques mise à jour le 22/08/2019

Risques Naturels – Arrêtés pour catastrophes naturelles

Arrêtés enregistrés pour catastrophes naturelles depuis 1982						
	Inondations et coulées de boue	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Tempête	TOTAL
Arquian	2	1		2	1	6
Bitry		1		1	1	3
Bouhy		1		2	1	4
Dampierre-sous-Bouhy	2	1		2	1	6
Étais-la-Sauvin	1	1				2
Fontenoy		1	1	1		3
Lainsecq		1	1	3		5
Levis		1	1	1		3
Moutiers-en-Puisaye		1	1	1		3
Sainpuits		1	1			2
Saint-Amand-en-Puisaye	2	1		2	1	6
Sainte-Colombe-sur-Loing		1				1
Saint-Sauveur-en-Puisaye		1	1	1		3
Saints-en-Puisaye						0
Saint-Vérain	1	1		1	1	4
Sougères-en-Puisaye		1	1			2
Thury	3	1				4
Treigny		1	1	1		3
TOTAL	**11**	**17**	**8**	**18**	**6**	**60**

Les risques naturels présents sur le territoire sont orientés autour des aléas liés à l'eau (trop, trop peu ou variation intense). Aucun arrêté enregistré pour éboulement, affaissement, séisme, Glissement de terrain, Tornade et Grêle. La présence importante de forêts sur le territoire et les périodes de sécheresses prolongées provoquées par le changement climatiques risque de faire survenir le risque d'incendie de forêt qui n'était pas connu jusque là.

Ces arrêtés sont répertoriés par commune, leur ampleur, périmètre ou localisation, n'est pas disponible sur la base Géorisques.

e. Risques et Nuisances

Risques Naturels et anthropiques – Risques liés aux cavités souterraines

Le territoire des portes de Puisaye Forterre est ponctué de cavités naturelles et de carrières abandonnées. 8 communes sont concernées par l'une ou l'autre des situations:

- **Arquian** (2 carrières)
- **Saint-Amand** (1 carrière)
- **Treigny** (1 cavité naturelle)
- **Sainpuits** (4 cavités naturelles dont 2 proche ou dans le bourg),
- **Etais-la-Sauvin** (1 carrière et 3 cavités naturelles proches)
- **Thury** (1 cavité naturelle et 1 carrière très proches l'une de l'autre comprise dans l'aire du site Natura 2000 des cavités à chauves-souris de Bourgogne et une seconde carrière plus au nord)
- **Moutiers** (1 cavité naturelle)
- **Saint-Sauveur** (1 carrière proche du bourg)

Ce risque, bien connu et référencé par les services de l'état ne présente pas de difficulté en terme de gestion. Dans la majorité des cas, les cavités sont situées hors zone d'habitat, celles-ci présentent donc peu de risques pour la population présente et à venir. Pour les communes, de Thury, Saint-Sauveur et Sainpuits, ce risque sera pris en compte lors des choix d'aménagement.

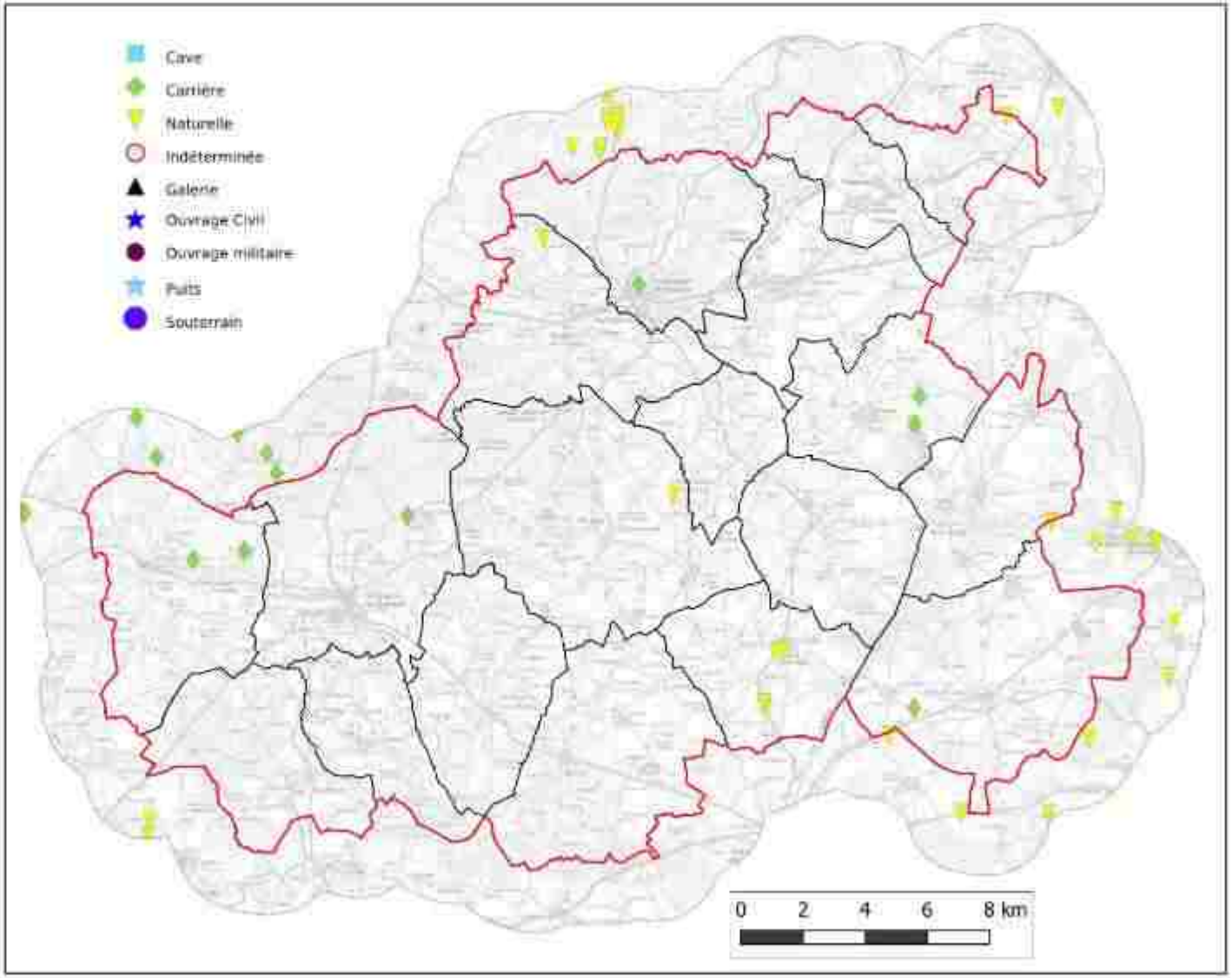

Source: Géorisques – IGN

e. Risques et Nuisances

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Risque Nucléaire

Commune	nucléaire distance bourg-centrale	Périmètre nucléaire
Aquiion	9,1km	oui (10km)
Bitry	15,6km	oui (20km)
Bouhy	22,1km	oui (20km)
Dornecy-sous-Bouhy	19,6km	oui (20km)
Etais-la-Sauvin	35,5km	non
Fontenoy	35,7km	non
Loiseau	30,5km	non
Levis	37,6km	non
Moutiers-en-Puisaye	25km	oui (20km)
Saimpuits	29km	non
Saint-Amand-en-Puisaye	18km	oui (20km)
Sainte-Colombe-sur-Loing	27,7km	non
Saint-Sauveur-en-Puisaye	26,5km	non
Saints-en-Puisaye	31,5km	non
Saint-Vérain	14,1km	oui (10km)
Sougères-en-Puisaye	34,6km	non
Thury	32,6km	non
Treigny	23,7km	oui (20km)

« Chez nous à Treigny", explique le maire de ce Village, Paulo Da silva Moreira, "nous avons distribué un rôle à chacun dans le dispositif, untel est chargé de s'occuper de la communication avec la préfecture en cas de crise, un autre s'occupe du confinement des personnes, un troisième se charge de l'information à la population"explique l'élu. "On a aussi prévu quelqu'un, , qui sillonnerait la commune et qui irait dans les hameaux avec un haut-parleur pour dire aux gens de rester chez eux" » (Article France, Bleu du Vendredi 16 août 2019)

Le centre nucléaire de production d'électricité de Belleville-sur-Loire situé dans le Cher à la limite avec le Loiret, l'Yonne et la Nièvre en bord de Loire est l'un des 4 centres de la région Centre Val de Loire. Le site s'étend sur 170 ha.

La production d'électricité par fission nucléaire entrainant des risques pour la santé humaine, des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) ont été imposés autour des centrales nucléaires françaises. Ces derniers sont conçus et rédigés par les pouvoirs publics afin de pouvoir réagir rapidement et de manière coordonnée avec les plans d'urgences établis par les entreprises gérant les sites. *« Il décrit les moyens techniques et humains, leur organisation ainsi que l'information en direction du public en cas d'alerte d'accident nucléaire au sein du périmètre des 10 km du PPI »* (CLIN)

En cas d'incident, la décision d'activer le PPI sous sa forme « reflexe » ou « concerté » revient aux préfets, c'est ensuite aux maires de chaque commune d'appliquer la procédure. En 2017, le gouvernement annonce l'extension des périmètres des PPI concernant une centrale de 10 à 20 km. Le 26 juin dernier, un arrêté interdépartemental a été signé entre le Cher, le Loiret, la Nièvre et l'Yonne. Ce nouvel arrêté impose d'inclure non plus 2 mais 8 communes de l'Ex CC PPF au PPI de la centrale. Cet élargissement implique pour toutes les communes nouvellement concernée l'élaboration d'un Plan d'Information, de Protection et de Soutien à la population (PPS) d'ici 2 ans (soit 2021).

Le PPS devra expliquer les démarches d'alerte (au moment où le préfet déclenche le PPI et en informe les Maires) et de sensibilisation à la population (méthodes de confinement chez soit ou dans les lieux publics, information sur les lieux les plus sûr pour se réfugier) ainsi que l'organisation de la communication avec les services de l'état.

e. Risques et Nuisances

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Risques industriels et Sites pollués

Le territoire est ponctué de plusieurs types de sites pollués ou à risques dont voici un tableau récapitulatif des sites recensés par commune. La carte ci contre ne laisse pas apparaitre toutes les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Certaines ICPE du fait d'un classement à un faible niveau de nuisances potentielles (déclaration) en particulier du domaine agricole ne sont pas reportés sur les cartographies Géorisques. Cependant, conséquence d'un territoire globalement peu industrialisé, le nombre de site est peu important.

	Pollution		
	sites ICPE (georisque + PAC de l'état)	Sites pollués BASOL	Anciens sites industriels BASIAS
Arquian	1	0	1
Bitry	2	0	1
Bouhy	2	0	1
Dampierre-sous-Bouhy	1	0	0
Étais-la-Sauvin	4	0	0
Fontenoy	1+1	0	0
Lainsecq	6	0	1
Levis	2	0	2
Moutiers-en-Puisaye	2	0	3
Sainpuits	1	0	0
Saint-Amand-en-Puisaye	4+4	0	12
Sainte-Colombe-sur-Loing	1	0	1
Saint-Sauveur-en-Puisaye	1+2	0	5
Saints-en-Puisaye	1+6	0	1
Saint-Vérain	0	0	0
Sougères-en-Puisaye	0	0	0
Thury	2	0	1
Treigny	6	1	1
total	30	1	30

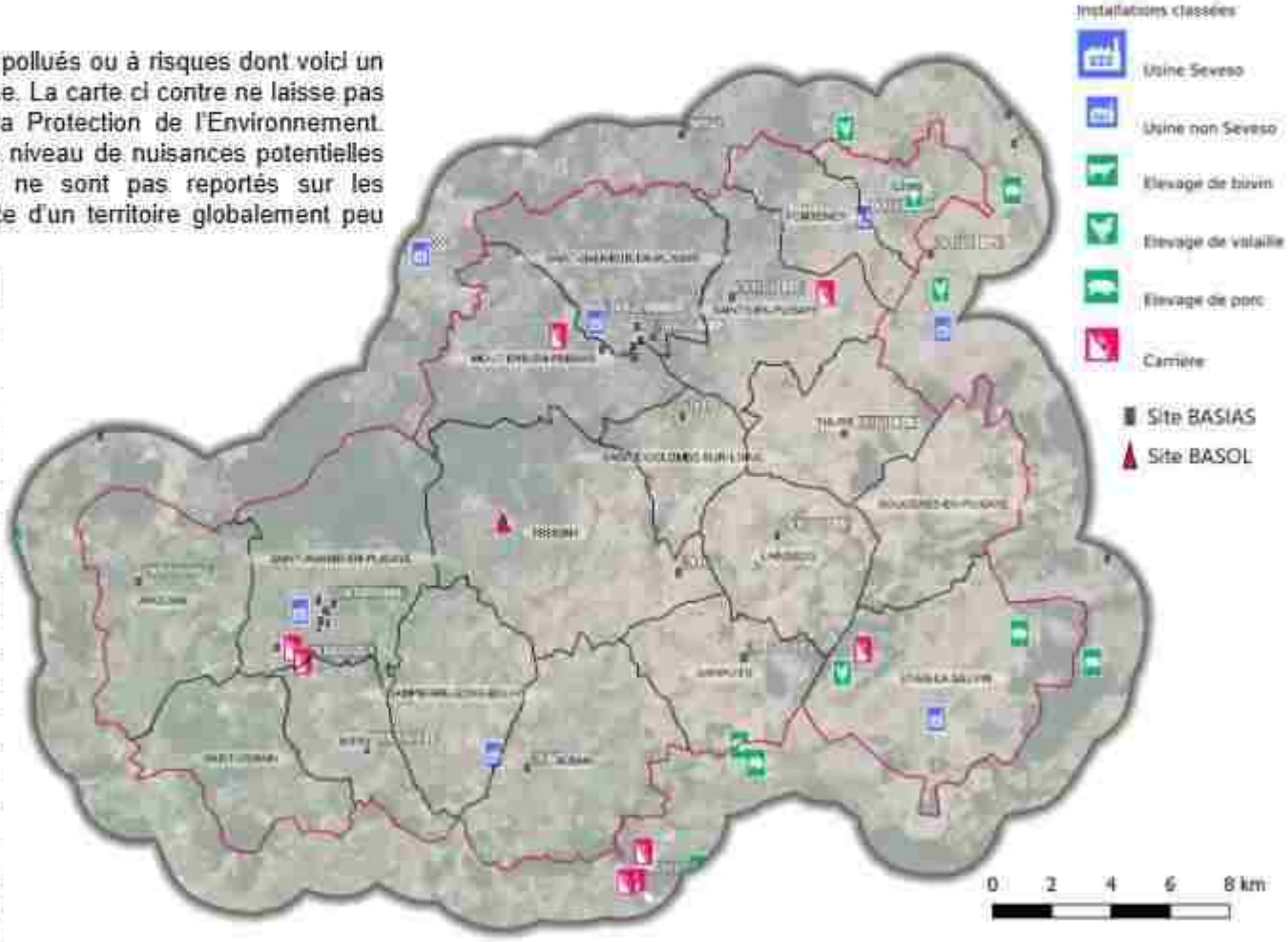

La Commune de Saint-Amand, lieu iconique de production de poteries, est particulièrement concernée du fait de la présence historique de manufactures ou ateliers d'artisans, carrières... ayant utilisé des matériaux très divers dans des conditions d'exploitation qui n'ont plus cours de nos jours.

e. Risques et Nuisances

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Nuisances sonores, Route à grande circulation et Transport de matières dangereuses

Le territoire n'est pas concerné par les nuisances dues à la présence d'axes routiers majeurs sur son territoire. Aucun arrêté pour nuisance sonore ou risque particulier n'a été émis.

Il n'y a aucune ligne à haute ou très haute tension sur le territoire et les canalisations de transport de matières dangereuses les plus proches sont 3 canalisations transportant du gaz jusqu'à Clamecy, Briare et Cosne sur Loire. Les industries du territoire ne sont pas susceptibles d'être à l'origine d'une demande très forte et donc d'un trafic routier intensif en produits dangereux. Le territoire n'est donc ni plus ni moins concerné qu'un autre territoire rural par le risque associé au transport des matières dangereuses.

e. Risques et Nuisances

Source Rapport Annuel – Service Déchets 2017

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Gestion des Déchets

Figure Points d'apport du territoire couvert par l'ex syndicat mixte et aujourd'hui par la CCPF

La compétence « déchets » du territoire a été gérée par le syndicat mixte de Puisaye Forterre de 2012 à 2017. En 2017, après la création de la nouvelle communauté de communes de Puisaye Forterre, la gouvernance du syndicat mixte lui a été étendue.

Le service déchet est ainsi chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Il s'agit de :

- la gestion des équipements à biodéchets (bacs, bioseaux, composteurs) et de collecte en apport volontaire (colonnes de tri)
- la collecte des déchets ménagers, biodéchets et des recyclables
- le transfert de déchets collectés vers les différents équipements de traitement
- le traitement des déchets
- la gestion et l'exploitation des déchetteries
- la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation en direction des différents publics.

e. Risques et Nuisances

Source Rapport Annuel – Service Déchets 2017

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Gestion des Déchets

La collecte

La collecte est effectuée par un prestataire de services. Jusqu'au 04 mars 2019, le prestataire réalisant la collecte était SUEZ Environnement. Depuis, l'entreprise OURRY a repris la gestion de la collecte.

La collecte est hebdomadaire sur l'ensemble des communes. Depuis mars 2014, la collecte a légèrement évolué (jour de levé modifié) et suit désormais une organisation alternant selon les semaines « biodéchets et emballages » ou « biodéchets et ordures ménagères ».

Cette collecte est réalisée via des bennes bi-compartimentées (aucun mélange de flux) ce qui permet la collecte simultanée des deux type de déchets.

La communauté de commune ne fournit pas de bacs pour les ordures ménagères résiduels, ce sont les particuliers qui sont en charge de s'équiper.

Pour les biodéchets, un bac ou bioseau est mis à disposition des usagers. Cet équipement est distribué via les communes. Le premier équipement est gratuit les suivant et cas de vol ou destruction sont payant.

Le territoire est équipé de 34 points d'apport volontaires, pour chacun des points, jusqu'à 3 types de bornes sont installées les colonnes d'emballages, les colonnes à papiers et les colonne à verre. Des fiches informatives sur les déchets acceptés par type de borne sont disponibles sur le site internet du Syndicat Mixte de la Puisaye

Point d'apport Volontaire (bornes de Tri)

Commune	Localisation
Arquian (1)	A côté de l'Eglise, Route du château
Bitry (1)	Direction St-Vérain, vers salle polyvalente
Bouhy (1)	Cimetière derrière l'église
Dampierre-sous-Bouhy (2)	Etang d'Angelier Direction Valotte Route de Margot
Étais-la-Sauvin (7)	Chevigny, direction La Marseillaise Rue du Potier (rue en face de la mairie) Le Tremblay, direction les Griffes et Les Villenots Les Villenots et Déchetterie et la Sauvin Bois d'Avril, place Pétanque
Fontenoy (1)	Base de Loisirs
Lainsecq (1)	Route d'Etais
Levis (1)	Proche de l'église
Moutiers-en-Puisaye (1)	Route de St Fargeau, RD 151
Sainpuits (1)	Proche de l'église
Saint-Amand-en-Puisaye (6)	Pompier et Carrefour et Etang de la Forge Route d'Arquian déchetterie CNIFOF et EHPAD
Sainte-Colombe-sur-Loing (1)	Route de Saint Sauveur
Saint-Sauveur-en-Puisaye (2)	Place du Champ de Foire, proche du garage ATAC et Déchetterie
Saints-en-Puisaye (2)	Route de Mézilles Le Deffand
Saint-Vérain (1)	vers salle polyvalente
Sougères-en-Puisaye (3)	Route de Pesselière à partir de la route d'Etais Fougilet, rue Vallée au Puits Le Chauminet, chemin de Velleny
Thury (1)	Route de Lainsecq
Treigny (1)	Route de Saint Sauveur

Source: Syndicat mixte de la Puisaye

e. Risques et Nuisances

Source Rapport Annuel – Service Déchets 2017

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Gestion des Déchets

Evolution

A l'échelle du territoire couvert par le SMP, le point moyen de déchets collectés au porte à porte par an et par habitant à tendance à diminuer que ce soit pour les biodéchets ou les ordures ménagères résiduelles (voir tableau ci-contre).

	Ratio kg/hab./an					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population	36 529	36 463	36 482	36 336	36 194	37 166
OMR	189	189	189	178	167	160
Biodéchets	90	93	93	80	82	78

EVOLUTION DU RATIO EN KG/AN/HAB.

En 2016, les consignes de tri ont évolué vers une extension des consignes de tri. Cette année là, une augmentation du ratio par habitant est enregistrée. Cette augmentation est a relativisé par le fait que les changements de consigne de tri ont entrainés des débords et abus. Année 2016 mise à part, le ratio de déchets par habitant est plutôt en baisse depuis 2012 avec une stabilisation à 87 kg/an/hab. de matière recyclable totale.

Comparé aux performances nationales (70.83 kg/an/hab. en 2017), la CCPF a un ratio d'apport volontaire supérieur, ce qui démontre l'ancrage de cette pratique au sein de la CCPF.

e. Risques et Nuisances

Source: Rapport annuel – Service déchets 2017

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Gestion des Déchets

Une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) et un centre de compostages sont implantés à Ronchères. Ces installations reçoivent et valorisent les déchets provenant des usagers de l'Ex CC PPF affiliés à ce genre de structure. Une installation de stockage des déchets inerte (ISDI) existe également à Lain, celle-ci reçoit les déchets inertes de la CC PPF (gravats de la déchetterie d'Etais par exemple).

Les habitants de l'EX CCPPF ont la liberté de se rendre dans les 10 déchetteries de la CCPF depuis 2014. Trois de ces déchetteries sont situées sur le territoire de l'Ex CC PPF. L'accès aux déchetteries se fait via une carte électronique distribuée par la CCPF. Ces cartes ont permis d'enregistrer 88 000 visites sur l'ensemble de la CC PF soit 2 visites par an et par habitant en moyenne sur le territoire.

Les cartes sont spécifiques au lieu d'habitation et permettent un suivi par habitation des dépôts et visite.

Les conditions d'accès différent entre particuliers et professionnels:

	Particuliers	Professionnels
Conditions d'accès	Résidence principale ou secondaire sur la CC PF	Siège social ou chantier en cours sur la CC PF Entreprise hors territoire effectuant des travaux ponctuels sur le territoire (statué au cas par cas)
	Véhicule de tourisme et véhicule dont la largeur n'excède pas 2.25m et le P.T.A.C. reste inférieur à 3.5 tonnes	
Volumes et présentations	Dépôt limité à 3m3 et 20 kg de DDS par semaine	
	Règles de dépôt à respecter Dépôt gratuit	Facturation au premier Kg de DSS Premier m3 gratuit pour le reste puis facturation au m3, tarification actualisée tous les ans.

Le libre accès aux différentes déchetteries pour tous les habitants de la CCPF auxquels s'ajoutent les communes d'Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry-la-Vallée, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-le-Vieil et Sommecaise (pour une population totale de quasiment 42000 personnes) rend l'analyse d'apports à l'échelle de l'Ex CC PPF plus complexe. Trois (3) déchetteries se situent, en périphérie du territoire (Etais, Saint-Amand et Saint-Sauveur) ce qui peut engendrer une surévaluation des tonnages indiqués. Par exemple, 50% des visites de la déchetterie d'Etais-la-Sauvin sont réalisée par des habitants d'Entrain-sur-Nohain. Plusieurs déchetteries se situent également à proximité du territoire, les tonnages indiqués à la page suivante sont donc à relativiser.

e. Risques et Nuisances

Source: Tableau des tonnages par déchetterie fourni par la CCPF

Risques et nuisances Anthropiques et technologiques – Gestion des Déchets

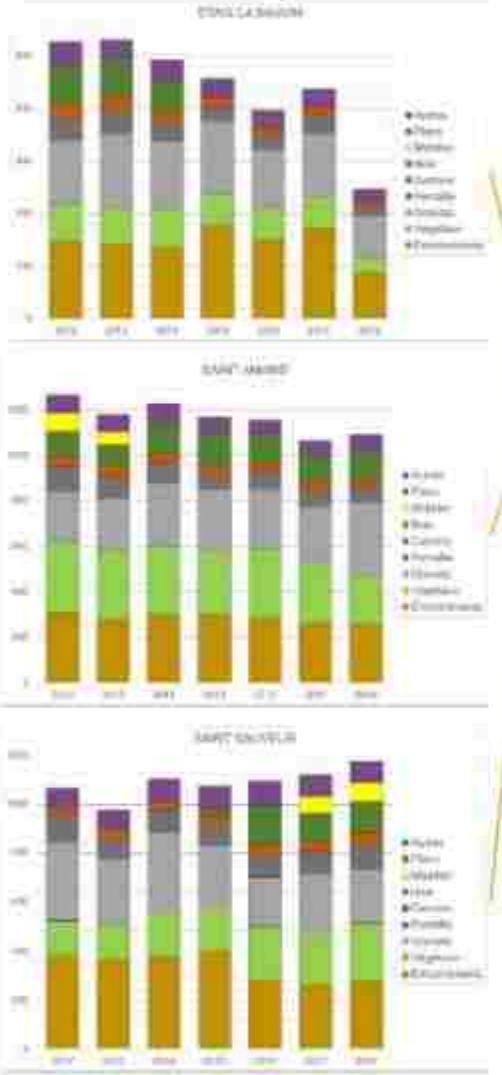

Autres : *D3E*, Pile/Batteries, Textiles, Huile de vidange, Pneus, Lampes/Néons, Capsule de Café, Cartouche impri., Fil/cuivre, Cartouche BRITA*

Les trois déchetteries possèdent des profils d'évolution de tonnage différents.

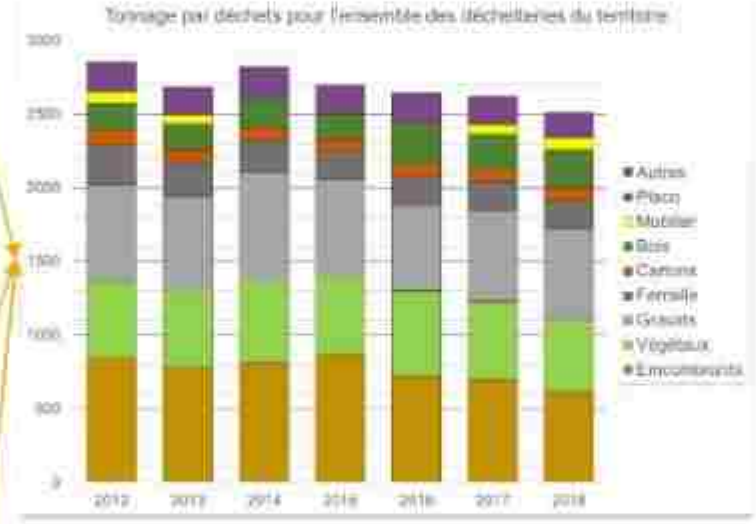

A Etais-la-Sauvin, une diminution constante du tonnage est observée depuis 2013 à l'exception de 2017. La baisse observée est due, les premières années, à un refus du bois. Puis, la quantité d'encombrants et de gravats a diminué. Les tonnages récupérés sur cette déchetterie sont moitié moins importants que sur les 2 autres.

A Saint-Amand, une tendance à la baisse est également observable depuis 2012. Cette baisse correspond à une diminution de plusieurs postes de dépôt.

A Saint-Sauveur, on observe une tendance à l'augmentation des tonnages depuis 2013. Cette augmentation s'explique par la création d'un nouveau poste de collecte, le « mobilier » et une augmentation du dépôt des déchets verts.

De manière globale, en additionnant les collectes enregistrées sur les 3 déchetteries depuis 2012, une tendance à la baisse est observée. Certains postes restent relativement stables (carton, autres), et d'autres fluctuent beaucoup, (gravats, encombrants…)

Selon le Rapport annuel, 76 % de ces déchets sont valorisés et 24% sont définitivement enfouis.

Exemple de valorisation

Le centre de compostage situé à Ronchères centralise les déchets verts de toutes les déchetteries de la CCPF (44%) ainsi que les biodéchets des foyers (56%). Le compost est ensuite commercialisé auprès des agriculteurs à 11€ la tonne et distribué gratuitement aux usagers particuliers.

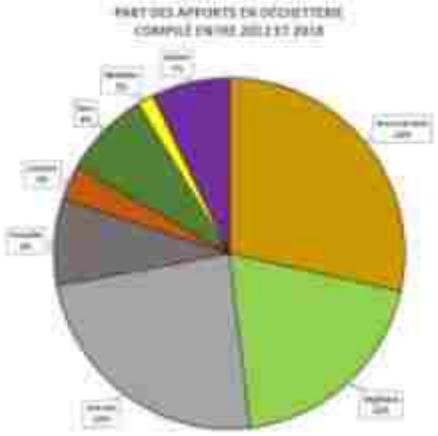

e. Risques et Nuisances

Synthèse

	RISQUES NATURELS							RISQUES TECHNOLOGIQUES							
	Inondation		MVT de Terrain	Argiles	cavités	Radon	sismique	Nuisance sonore	Pollution			Nucléaire		TMD	
	Inondation par remontée de nappes	Inondation par débordement	Mouvement de terrain	Retrait Gonflement d'Argile	cavités souterraines	Radon	Sismique	Plan exposition Bruit, routes exposées au bruit	site ICPE (Génériques + PAC de l'énon)	Sites pollués BASOL	Anciens sites industriels BASIAS	Nucléaire (distance bourg-centrale)	Nucléaire périmètre	Transport matières dangereuse canalisation	Transport de Matières Dangereuse s-route
Arquian	oui	PPRI Vrille		1 et 2	2 C	cat 1	faible	0	1	0	1	9,1km	oui (10km)	non	non
Bitry	oui			1 et 2	aucune	cat 1	faible	0	2	0	1	15,6km	oui (20km)	non	non
Bouhy	oui			1	aucune	cat 1	faible	0	2	0	1	22,1km	oui (20km)	non	non
Dampierre-sous-Bouhy	oui			1 et 2	aucune	cat 1	faible	0	1	0	0	19,6km	oui (20km)	non	non
Étais-la-Sauvin	oui			1	1 C	cat 1	faible	0	4	0	0	35,5km	non	non	non
Fontenoy	oui			1 et 2	aucune	cat 1	faible	0	1+1	0	0	35,7km	non	non	non
Lainsecq	oui		PPRN prescrit	1	aucune	cat 1	faible	0	6	0	1	30,3km	non	non	non
Levis	oui			1 et 2	1 N	cat 1	faible	0	2	0	2	37,6km	non	non	non
Moutiers-en-Puisaye	oui	Atlas zone inondable du loing	1 effondrement	1 et 2	1 N	cat 1	faible	0	2	0	3	25km	oui (20km)	non	non
Sainpuits	oui		4 effondrements	1	4 N	cat 1	faible	0	1	0	0	29km	non	non	non
Saint-Amand-en-Puisaye	oui	PPRI Vrille		1 et 2	1 C	cat 1	faible	0	4+4	0	12	15km	oui (20km)	non	non
Sainte-Colombe-sur-Loing	oui			1 et 2	aucune	cat 1	faible	0	1	0	1	27,7km	non	non	non
Saint-Sauveur-en-Puisaye	oui	Atlas zone inondable du loing		1 et 2	1 C	cat 1	faible	0	1+2	0	5	26,8km	non	non	non
Saints-en-Puisaye	oui			1 et 2	aucune	cat 1	faible	0	1+6	0	1	31,5km	non	non	non
Saint-Vérain	oui			1 et 2	aucune	cat 1	faible	0	0	0	0	14,1km	oui (10km)	non	non
Sougères-en-Puisaye	oui			1	aucune	cat 1	faible	0	0	0	0	34,6km	non	non	non
Thury	oui			1	2 C et 1 N	cat 1	faible	0	2	0	1	32,6km	non	non	non
Treigny	oui		1 effondrement	1 et 2	1 N	cat 1	Faible	0	6	1	1	23,7km	oui (20km)	non	non
total								0	30	1	30				

Les risques présents sur le territoire sont bien connus et identifiés. Globalement, les profils de risques sont assez similaires sauf pour le risque inondation par débordement. Pour les risques technologiques, les communes ayant un passé artisanal ou industriel plus marqué ont d'avantage de sites pollués.

Retrait Gonflement d'Argile 1=faible 2= modéré 3=fort

Cavités souterraines N=naturelles C=carrières

e. Risques et Nuisances *Synthèse*

Constat

Forces

- Une absence de risques majeurs sur la très grande majorité du territoire Des infrastructures de traitement des déchets suffisantes avec une implication forte de la CCPF et de ses habitants (taux de tri notamment)
  - 3 déchetteries,
  - 1 ISDI,
  - 1 ISDND
  - un centre compostage
- Un cadre naturel participant à de très bonnes conditions de vie en général (air, bruit, électromagnétisme..) et contribuant à l'identité du territoire
- Peu de sites pollués dans l'ensemble et pas de site « SEVESO »
- Pas d'infrastructure de transport de matières dangereuse (voies ferrée, routes majeurs, canalisations spéciales)

Faiblesses

- Un risque inondation par débordements dans la vallée de la Vrille et de ruissellement/coulées de boues sur l'ensemble du territoire
- Des risques dus aux argiles présents sur l'ensemble du territoire

Enjeux

Opportunités

- Adoption de Schémas Directeurs pluviaux par les collectivités, Mise place de la GEMAPI
- Une densité urbaine modérée qui autorise des aménagements plutôt préventifs, techniquement et financièrement peu contraignants
- Présence d'une centrale nucléaire à proximité dont le changement de périmètre de protection et d'information va permettre la mise en place de plan de prévention et sauvegarde sur une plus grand partie du territoire

Menaces

- Aggravation des inondations liées aux ruissellements urbains et d'origine agricole dans un contexte de changement climatique.
- Aggravation des risques liés au retraits et gonflement d'argile dans un contexte de changement climatique
- Possible émergence d'un nouveau type de risque lié aux incendies de forêt

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Atouts à valoriser

Biodiversité, Cadre de vie, Paysage et Ressource en Eau
- ✓ Une **biodiversité** ordinaire et rare **riche** sur le territoire (notamment les chiroptères)
- ✓ 17 ZNIEFF de type I sur le territoire et 7 ZNIEFF de type II, soit **24 ZNIEFF** en tout.
- ✓ **5 sites Natura 2000** (4 sur le territoire +1 limitrophe)
- ✓ Le CEN de Bourgogne possède et assure la gestion de plusieurs sites
- ✓ Grand nombre et belle diversité de milieux humides sur le territoire
- ✓ Des **unités paysagères typiques**, une structure forestière et prairial dense

Energies
- ✓ Des importants gisements d'énergie renouvelable locaux (biomasse, solaire, bois énergie…) et une consommation globalement faible

Risques et nuisances
- ✓ une absence de risque sismiques, radon
- ✓ Des infrastructure de traitement des déchets suffisantes
- ✓ Un cadre de vie contribuant à la bonne qualité de vie (peu de sites industriels, pas de routes à forte nuisance sonore)
- ✓ Absence de canalisations de transport de matière dangereuse

Opportunités à saisir

Biodiversité, Cadre de vie, Paysage et Ressource en Eau
- ✓ Des chemins, voies douces, bandes enherbées… à valoriser pour (étoffer l'offre de randonnée de de promenade par exemple)
- ✓ Des offre en écotourisme à développer (logement, activité…)
- ✓ Existence de contrats rivières sur le territoire (Loing, Vrille…)
- ✓ **Un cadre de vie local de qualité, base de l'attractivité du territoire**

Energies
- ✓ Déploiement du haut débit permettant de limiter les déplacements
- ✓ Développement d'offre de transport partagés et déploiement d'un réseau de borne de véhicules électriques
- ✓ Initiatives type chaudières au bois et autre encore rare sur le territoire, à développer

Risques et nuisances
- ✓ Un PPRI récent sur la Vrille
- ✓ Une densité urbaine faible

Faiblesses à résorber

Biodiversité, Cadre de vie, Paysage et Ressource en Eau
- ✓ Un réseau de haie en régression en Forterre isolant les îlots d'habitat les uns des autres
- ✓ Une qualité des eaux souterraines et de surface à améliorer
- ✓ Des rendements de réseaux d'eau disparates
- ✓ Des STEP vieillissantes pour certaines et réseaux sensibles à l'intrusion d'eau claire

Energies
- ✓ Des éclairages publics gourmands et inadaptés à la faune sauvage
- ✓ Un parc de logement gourmand en énergie et majoritairement individuel et une forte dépendance aux énergies fossiles

Risques et nuisances
- ✓ risque inondation par débordement et remontée de nappe
- ✓ risque de ruissellement/coulées de boues sur les coteaux agricoles
- ✓ risque nucléaire

Menaces à anticiper

Biodiversité, Cadre de vie, Paysage et Ressource en Eau
- ✓ **Dégradation voir disparition des milieux prairiaux** par vieillissement de la population d'éleveur posant la question des reprises des activités d'élevage
- ✓ **Disparition des milieux humides** par changement des pratiques et/ou modification des usages diminuant ainsi la résilience face au changement climatique
- ✓ Des **effets dû au changement climatique** encore méconnus et potentiellement important sur la ressource en eau, l'état des masses d'eau de surface et souterraine, la biodiversité et les activités humaines.
- ✓ ***Uniformisation des milieux induisant une baisse globale de la résilience des milieux du territoire***

Energies
- ✓ Précarité énergétiques d'une part de la population

Risques et nuisances
- ✓ Aggravation des risques ruissellement avec l'arrachage des haies et la disparition des prairies d dans un contexte de changement climatique

Etat initial de l'environnement : synthèse et enjeux

PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

- ► Identifier les richesses environnementales du territoire au-delà des vastes données de cadrage (participation des élus, du grand public) et en faire la promotion
- ► Délimiter les espaces de trames vertes et bleues locales et les intégrer au zonage
- ► Valoriser et développer les zones favorables à la « biodiversité ordinaire» dans les zones urbanisées (intégration des noues pluviales et espaces non imperméabilisés/non bâtis)
- ► Protéger, instituer des zones d'interface « naturelle » entre le bâti et les espaces de grandes cultures pour limiter les conflits potentiels
- ► Développer les liaisons douces et activités de rencontres avec la biodiversité (randonnées pédestre, cycliste et équestre, sites d'observation de la faune, promenades botaniques, tables d'observation, ...)
- ► Préserver les éléments linéaires et limiter l'activité à proximité des sites majeurs utilisé par les chauves-souris

INTÉGRER LES COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ► Systèmes d'assainissement et réseaux pluviaux : initier et prolonger les efforts d'entretien et de renouvellement des infrastructures. Développer l'infiltration des eaux « à la parcelle » pour favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique et diminuer la pression sur les réseau unitaires.
- ► Ressource en eau : prise en compte des zones de tension qualitative et quantitative (BAC, bord de cours d'eau, zones d'infiltrations...)
- ► Valoriser et développer l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire la forte dépendance du territoire aux énergies fossiles
- ► Poursuivre l'investissement du territoire dans la gestion vertueuse des déchets (recyclage, valorisation, insertion)
- ► Ajuster au plus tôt les projets à la présence des risques et contraintes (PPRI, ruissellements, nuisances liées aux carrières et autres ICPE, retrait gonflement d'argile) sachant qu'ils sont peu nombreux et/ou bien connus,

ENJEUX TRANSVERSAUX DU TERRITOIRE

Partager, mutualiser, pour améliorer l'offre de services et affronter les incertitudes

- Encourager et faire connaitre le **tissu associatif** et ses actions, relai d'un service aux publics de proximité
- Accentuer les efforts au soutien du **multiservice**, à la **mutualisation des équipements** entre public, privé et associatif (partage des usages, des plages horaires), développer la **modularité** des équipements existants ou à venir pour **diversifier les usages**
- Développer et accompagner les **alternatives au véhicule individuel**, existantes ou en germe, en mettant en réseau les initiatives, qu'elles soient publiques, privées ou associatives, pour s'adapter à la diversité des situations et **décarboner les mobilités** : transport collectif ou à la demande, autopartage, co-voiturage, cheminements piétons et cyclables, vélo électrique, autostop, services entre voisins…
- Tirer le meilleur parti des **technologies** disponibles pour offrir un **service de proximité** aux citoyens et les accompagner dans cette transition (actes administratifs, télémédecine…)

Préserver un cadre attractif, porteur d'un développement bénéfique au territoire et ses habitants

- Favoriser la participation globale du public à la **préservation du cadre de vie** (sensibilisation à l'environnement et aux services écosystémiques) et développer les pratiques favorables à la biodiversité à toutes les échelles (individuelle, collective, publique, agricole)
- Conjuguer le développement des **continuités écologiques** avec celui des **circulations douces**, pour les mobilités touristiques et du quotidien
- Développer les **typologies d'habitat** pour répondre aux besoins des publics (petits logements, dont locatifs), en particulier **en centre-bourg**
- Permettre une **revalorisation du bâti ancien ou vacant** (communication sur les aides locales et nationales, inventaire, veille immobilière, médiation auprès des propriétaires…)
- Promouvoir une **identité touristique** basée sur les valeurs du territoire (savoirs-faire, paysage, patrimoine) et son ouverture sociale et culturelle
- Encourager **l'artisanat et les métiers d'art**, en accompagnant la diversification des compétences des acteurs (vente, communication, numérique…)

Tirer le meilleur du présent et anticiper l'avenir

- Accompagner les **projets d'activité**, issus du territoire ou de l'extérieur, et la montée en qualification de la population (aide à la mobilité)
- Encourager les **commerces et services de proximité** mettant en valeur les productions et savoir-faire locaux, soutenir les enseignes spécialisées existantes
- Adopter une **politique de sobriété** (énergie, déchets…) et s'engager dans **une économie circulaire** en fédérant tous les acteurs (particuliers, publics, privés, associatifs), tout en restant ouvert aux nouvelles technologies, notamment liées aux **énergies renouvelables**
- Ne pas négliger l'**innovation sociale** et le design de services comme source de création d'emplois et d'amélioration du service aux publics (nouveaux services en réponse à de nouveaux besoins sociaux, en se basant sur de nouveaux processus)
- Soutenir l'**auto-production et l'auto-consommation alimentaire et énergétique** pour soulager le pouvoir d'achat
- Penser la **réversibilité des aménagements** pour anticiper le « zéro artificialisation nette »

Annexes

ANALYSE DU POTENTIEL D'OPTIMISATION DE L'ESPACE BÂTI

Méthodologie de détermination du potentiel d'optimisation du foncier des communes

Rappel :

- **Le potentiel d'optimisation ne constitue qu'une estimation, servant à donner des ordres de grandeur des capacités constructibles à l'intérieur des enveloppes urbaines. Les cartes d'identification sur lequel est basé ce potentiel ne sont donc en aucun cas prescriptives (la décision de faire construire ou non relève dans tous les cas du propriétaire du terrain).**
- **Le potentiel doit être considéré dans une vision de long terme (10-15 ans). Le foncier indisponible aujourd'hui ne le restera pas nécessairement à l'avenir.**

Au sein des enveloppes urbaines[1] des bourgs des communes, le potentiel d'optimisation du foncier a été recensé.
Il s'agit là du travail d'analyse des capacités de densification exigé dans le cadre du PLUi par le code de l'urbanisme[2].
Ce recensement est basé sur une analyse cartographique, complétée de données issus des visites de terrain. Il ne prend pas compte à ce stade l'ensemble des différentes contraintes qui pourraient se poser à l'échelle du terrain (questions de propriété, enjeux patrimoniaux, environnementaux ou paysagers, co-visibilités, servitudes éventuelles...). Le potentiel global est donc plus élevé que ce qui pourra être effectivement construit, d'où le taux de rétention de 50% retenu (l'hypothèse étant que la moitié des surface pourra éventuellement être construite dans la durée d'application du PLUi).

Les principes retenus pour le travail de détermination du potentiel d'optimisation sont les suivants :

Ont été considérés dans le potentiel d'optimisation :

- Uniquement le village (=bourg central) de chaque commune ;
- Les parcelles, y compris les jardins individuels aménagés, non bâtis, de dimension suffisante à accueillir au moins une maison individuelle avec jardin (compte tenu des dimensions et des densités courantes dans le secteur considéré) :

> le parcellaire sert de base à l'identification du potentiel, mais des parties de parcelles peuvent également être intégrées dans le potentiel si la parcelle sur laquelle elles se situent offrent de très grandes surfaces par rapport à la taille moyenne de leur environnement.

- Avec accès à une voirie carrossable depuis la parcelle, ou depuis une continuité de parcelles appartenant au même propriétaire.

N'ont pas été retenus (sauf exceptions éventuelles) :

- Les parcelles « en drapeau » (possibilité d'un second « rideau » d'habitations) situées en lisière de villages ont dans l'ensemble été évités
- Les parcs ou jardins publics, les parkings, les terrains non cadastrés[3], les terrains de sport;
- Les terrains situés sur ou à proximité de larges emprises agricoles, industrielles ou artisanales potentiellement sources de nuisances ;
- Les terres agricoles (identifiées au Registre parcellaire graphique 2017);
- Les terrains dont la majorité de la surface est concernée par le tampon de 100m à proximité d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), ou de 50m autour d'une installation agricole relevant du règlement sanitaire départemental (RSE);
- Les potentialités situées en extrémité des villages ont été moins soulignées que celles en cœur de bourg.

Ces principes ont servi de base à l'identification du potentiel, qui est cependant propre à chaque contexte. On pourra ainsi s'en écarter si une logique urbaine propre au contexte local semble l'emporter (potentialité intéressante compte-tenu de la structure urbaine, des accès...).

[1] Enveloppe urbaine : ensemble des espaces bâtis denses et des espaces sous influence urbaine (dans une relation de proximité avec le bâti)

[2] « [Le rapport de présentation] analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. » *Article L 151-4 du code de l'urbanisme*

[3] « Ce sont :
- d'une part, les emplacements occupés par de grandes étendues de terrains improductifs de revenu (dunes, landes, marais, glaciers, montagnes arides, etc.), par les rues, les places publiques, les routes, la voirie communale (voies communales et chemins ruraux), les fortifications, remparts et glacis des ouvrages militaires, les rivages de la mer, les canaux de navigation de l'Etat non concédés, les fleuves et rivières navigables ou flottables (cours d'eau domaniaux) ;
- d'autre part, les terrains qui forment le lit des cours d'eau non navigables, ni flottables (cours d'eau non domaniaux). » (Source : *Définitions et gestion du domaine non cadastré par la DGFIP - Commission Données du CNIG, 2016*)
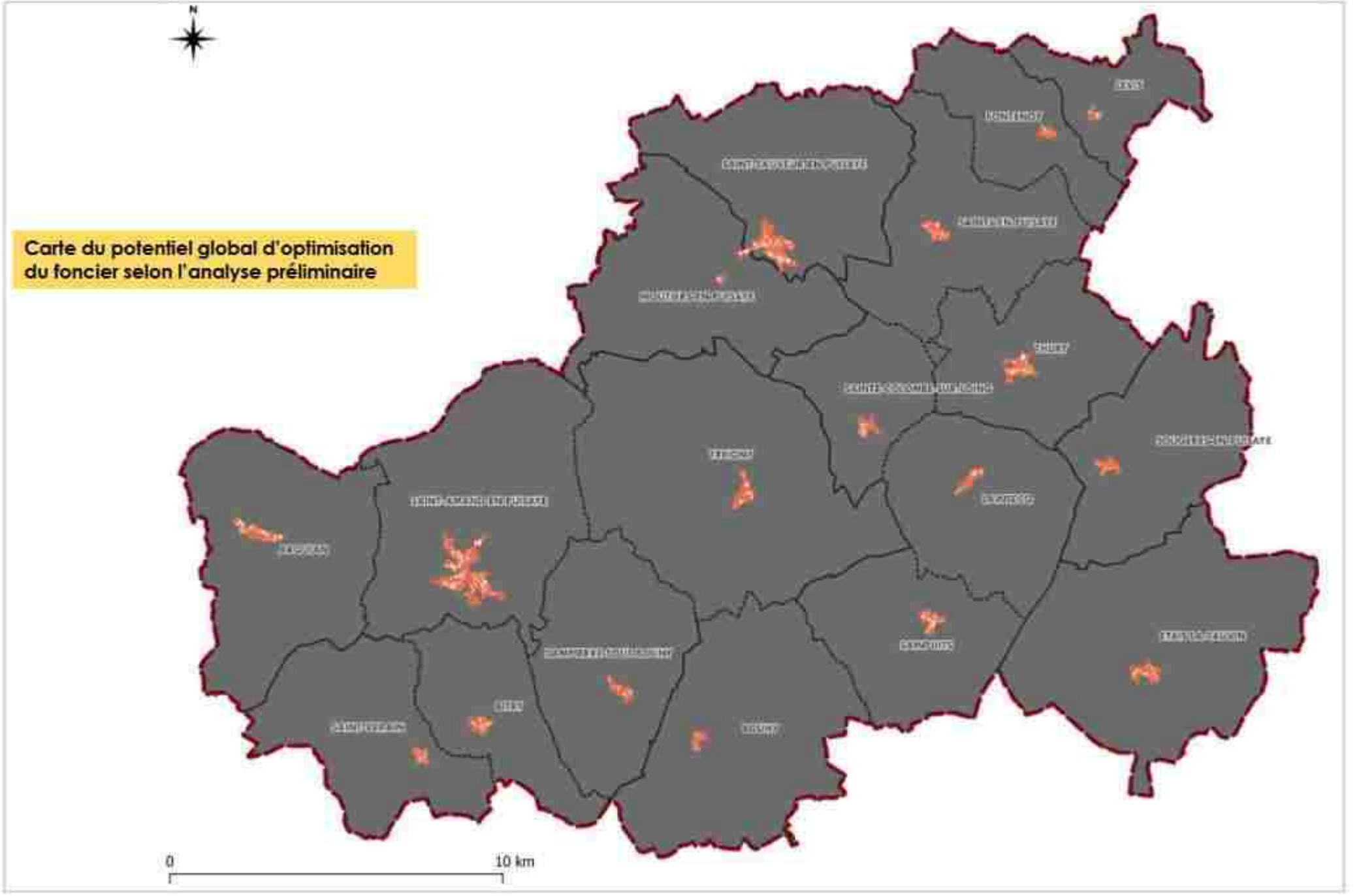
Carte du potentiel global d'optimisation du foncier selon l'analyse préliminaire